patrimoine historique et naturel
des îles d'Hoedic et de Houat

n° 5 – 2008

Melvan

La Revue des deux îles

« *J'ai appris cela du soleil,*
quand il descend,
lui qui déborde de richesses,
alors il déverse l'or dans la mer
à profusion, inépuisable,
de sorte que le pêcheur
le plus pauvre même
rame avec une rame d'or »

Ainsi parlait Zarathoustra
Nietzche

MELVAN
melvan@melvan.org
www.melvan.org
56170 Île-d'Hoedic

Photo de couverture

LE PHARE DES GRANDS CARDINAUX
Photo G. Hatchiss, 2005

Melvan

La Revue des deux îles

N° 5

—

2008

patrimoine historique et naturel
des îles d'Hoedic et de Houat

La Revue des deux îles

Cinq ans, presque un anniversaire ! Notre aventure éditoriale continue, soutenue par l'intérêt de lecteurs en nombre croissant et par un comité éditorial qui s'est étoffé cette année. Ce comité est au cœur du fonctionnement de la revue, il est le garant de sa qualité et travaille à son développement futur.

Nous renouons dans ce numéro avec l'éclectisme qui avait caractérisé nos premières parutions et qui correspond fondamentalement à l'esprit qui anime notre association.

Faites-nous part de vos remarques, critiques et suggestions.

Proposez-nous vos contributions pour de nouveaux sujets.

Nous pourrons ainsi continuer à produire, dans les années qui viennent, une revue couvrant les divers aspects du patrimoine naturel et culturel des deux îles.

La Revue des deux îles est votre revue. Partageons notre passion !...

MELVAN

ORTHOGRAPHE D'« HOEDIC » ET DE « HOUAT »

L'orthographe de Houat est aujourd'hui bien stabilisée mais celle d'Hoedic reste très fluctuante.

Pour l'ensemble de ses écrits et publications, Melvan a retenu l'orthographe « Hoedic ». Nous avons décidé de ne pas utiliser le tréma (Hoëdic) qui est une pratique récente et source d'erreur de prononciation : Hoedic se dit « édic » et non « oédic ». Pour plus de précisions, vous pouvez vous reporter à l'article *Étymologie et orthographe d'Hoedic et de Houat*, de G. Hatchiss, paru dans le premier numéro de *La Revue des deux îles*.

Néanmoins, dans les citations ou publications de textes anciens, nous respectons l'orthographe de l'auteur, pour Hoedic comme pour Houat.

Sommaire

■ Des pierres parlent : l'apport de la fouille de l'alignement du Douet à Hoedic (Morbihan) 9
Jean-Marc Large

■ Histoire de l'Église sur deux petites îles du Ponant : les préludes d'une théocratie, des origines à la Révolution française 31
Henri Buttin

■ Le Vieux Phare d'Hoedic 57
Christine Hartemann

■ Léon Bourdelles et les Grands Cardinaux : le phare comme événement biographique 71
Vincent Guigueno

■ Corpus des dates et inscriptions sur les édifices de Houat et d'Hoedic 87
Christophe Pannetier, Gaspard Hatchiss

■ L'eau potable sur les îles de Houat et d'Hoedic : chronique d'une question insulaire majeure 99
Thomas Chiron

■ Extractions littorales de granite à Hoedic 115
Louis Chauris

■ Amphibiens et reptiles des îles de Houat et d'Hoedic 127
Violette Le Féon

■ Voyage dans une île bretonne au XIX^{e} siècle : Alphonse Daudet à Houat 155
Karine Salomé

Des pierres parlent : l'apport de la fouille de l'alignement du Douet à Hoedic (Morbihan)

Jean-Marc Large (avec la collaboration d'Emmanuel Mens)

Docteur en archéologie, chercheur associé à l'UMR 6566 du CNRS de Rennes, La Roche-sur-Yon 85000.

Des pierres parlent... [1]

« *La tradition que racontent les habitants de Carnac, que j'ai trouvés beaucoup plus esprits forts que je m'y attendais, c'est que saint Corneille, qu'ils appellent saint Cornély, poursuivi par une armée de payens, courut, se sauvant devant eux, jusqu'au bord de la mer. Là, ne trouvant pas de bateau, sur le point d'être pris, il usa de son pouvoir de saint et métamorphosa en pierres les soldats qui croyaient le saisir* » écrivait Prosper Mérimée en 1837, à propos des célèbres alignements de Carnac [2]. Cette légende très connue, publiée dès 1805, est sans doute bien plus ancienne. Il n'est pas d'époque ni de lieu où les pierres, qu'elles soient naturelles ou disposées par les hommes, n'évoquent d'autres histoires, inscrites parfois dans un profond passé.

Plongeons dans ce passé et allons voir « *des ailleurs* ». Certes, des auteurs ont bien perçu les signes qu'évoquent certaines pierres, certains rochers, jusqu'à exprimer une réalité transcendante [3], un sens fort et profond qui dépasse l'homme. C'est le cas de M. Eliade qui insiste en situant Hermès dans un passé allant au-delà de l'Histoire, incarnant une force protectrice et fécondante. L'auteur insiste, avec la matérialisation d'Hermès en dieu, sur la transformation de la pierre brute en personne divine. Mais cela peut aller au-delà du signe, au-delà de la personnalisation avec, parfois, une mise en scène. Cette dernière a bien été perçue récemment sur les manifestations graphiques apparaissant sur les stèles en orthogneiss disposées à l'entrée du golfe du Morbihan. La lecture proposée fait de la représentation un ensemble porteur de symboles, de mythes et d'histoires [4]. Selon S. Cassen et J. Vaquero, les stèles gravées mettent en scène des forces

1. ... Mais saura-t-on les entendre, saura-t-on les comprendre ?...
2. Extrait de *Notes de Voyage dans l'Ouest de la France*, 1837, cité par A.-E. Riskine, en 1992.
3. Éliade 1949.
4. Cassen, Vaquero Lastrès 2003.

impressionnantes, exprimant la crainte mais aussi une forme d'espoir à la charnière des 6e et 5e millénaires av. J.-C., où apparaissent les temps anciens (ceux du Mésolithique), les temps nouveaux (ceux du Néolithique) [5], mais aussi des territoires où la mer semble prendre le dessus en submergeant d'immenses espaces. L'idée de transcendance est aussi présente, avec la stèle du Bronzo, et la communication avec un au-delà (au-deçà ?) est effectuée par des êtres théranthropes [6] (les pieds humains de l'ovicaprin de la Table des Marchand [7] - Gavrinis en forment l'indice) (fig. 1).

Il y a plus que les signes représentés sur les stèles morbihannaises. Les stèles elles-mêmes, les menhirs, racontent aussi parfois des histoires… C'est la thèse que nous défendons et elle s'inscrit dans un territoire hautement signifiant, le golfe du Morbihan et le Mor Bras, espace de transit des idées et des hommes néolithiques pénétrant dans une région encore empreinte de chasse et de cueillette, véritable porte vers un ailleurs, espace ouvert par les hommes et, avec eux, la mer qui monte inexorablement [8]. Il y a lieu à une approche anthropogéographique, concept qui associe observation et interprétation, indissociablement liées [9] et forcément liées au sacré.

Dans « *des ailleurs* »…

Aux confins des terres de l'Alaska et de la péninsule des Tchouktes, à la limite de la banquise serrée et de la banquise consolidée, il est une île, l'île Ittygran, qui formait un espace sacré, la Delphes de l'Arctique. L'île elle-même participe de la rencontre entre l'univers marin et terrestre et forme un dos arrondi. Elle est plantée de pierres et d'os de baleines. Il est dit que les monolithes, les cercles, mais aussi les grottes, les grandes failles situées sur les caps sont perçus comme une expression du corps humain. Il y a des pierres mâles et d'autres femelles, certaines ont des pouvoirs, d'autres des vibrations. Elles sont habitées par des femmes, célèbres dans toute cette surface glacée dont Arningaktak, haute de cinq mètres, très réaliste, coiffée d'un chapeau. Des offrandes étaient déposées au pied de la pierre ou enterrées derrière elle, ou encore déposées sur le sommet de sa tête. D'autres histoires se racontent encore, telle celle de ce grand rocher brisé où une jeune fille s'est perdue et, malgré les demandes de sa sœur, la pierre n'a pas voulu rendre la jeune fille et elle le lui a dit… [10]

5. Voir en fin d'article une chronologie simplifiée de ces périodes.

6. Théranthrope : représentation d'être mi-humains mi-animaux. (Note de Melvan)

7. Dolmen situé sur une parcelle autrefois propriété de la famille Marchand. (Note de Melvan)

8. Cassen, Vaquero Lastrès 2003.

9. Malaurie 2003.

10. Et d'autres histoires encore et ailleurs. Nous n'en finirions pas de les énumérer tant le sujet est gigantesque (Cf. entre autres Gimbutas 2005).

Fig. 1 : Stèles du 5e millénaire av. J.-C. à représentations figurées. À gauche, stèle de Gavrinis - Table des Marchand à Larmor-Baden et à Locmariaquer (d'après C.-T. Le Roux) ; la photo est un détail des « pieds » de l'ovicaprin (d'après E. Gaumé). À droite, stèle du Bronzo à Locmariaquer (d'après S. Cassen).

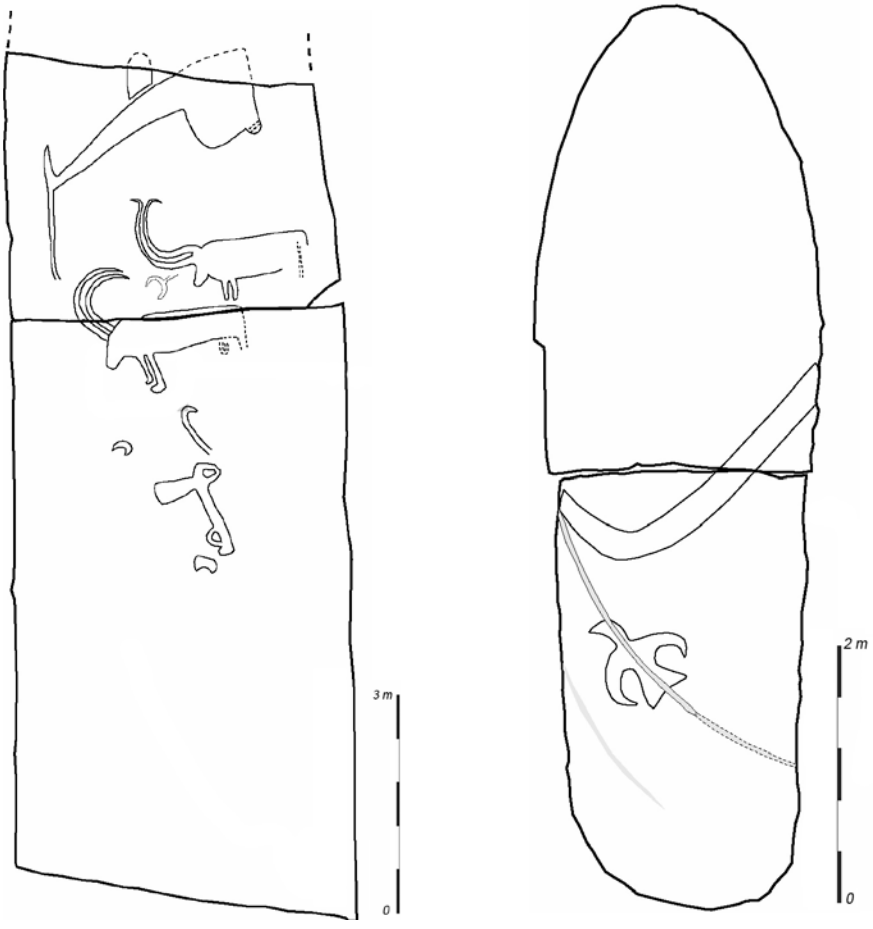

Les rochers parlent donc. Qu'ils soient naturels ou bien posés par l'homme, ils répondent aux vivants et personne ne viendra les déranger sous peine d'attenter à l'ordre des esprits. Ils sont dans leur espace à eux car les esprits n'aiment pas la place publique qu'ils fuient. Et l'on se plaît à penser qu'il pouvait en être ainsi dans les temps anciens, ceux du 5e millénaire av. J.-C. dans le sud de la péninsule armoricaine…

C'est de la belle histoire. Mais quels sont les arguments observables pour se lancer vers une anthropogéographie du littoral sud de la Bretagne ? Tout d'abord, l'espace particulier que représente le Mor Bras, antichambre du golfe du Morbihan (fig. 2). Il s'agit en apparence d'une mer intérieure, encore plus perceptible lorsque le niveau de la mer était plus bas de quelques mètres [11]. La presqu'île de Rhuys barre une partie de l'espace au nord. Si l'on déplace le regard progressivement vers l'ouest, on perçoit une interruption dans le paysage avant d'aborder la côte de Locmariaquer-La Trinité-Carnac. Un autre espace terrestre s'offre à nous plus à l'ouest. Il s'agit de la grande barrière de Quiberon, très basse en altitude. Puis, en revenant vers Hoedic, l'archipel des Béniguet et l'île de Houat prolonge la croupe granitique qui ferme le Mor Bras au sud. À l'est, l'espace est ouvert, en direction des estuaires de la Vilaine et de la Loire. Mais revenons à cette interruption entre Rhuys et Locmariaquer. L'accès par mer au golfe du Morbihan est actuellement une porte étroite. Lorsque la mer était quelques mètres plus bas, cette ouverture devait être encore plus réduite. La présence de marécages côtiers devait ajouter à l'étrangeté du paysage et permettre aux premières populations productrices de s'approprier un espace naturellement clos, chargé de blocs naturels en granite formant des signes pour ceux qui savent les lire, avec une côte parfois découpée, laissant apparaître de grands couloirs d'érosion marine, parfois bordée de longues plages de sable blond, puis des zones marécageuses avec une faune riche, terrestre et marine. Un lieu particulier où devait s'exercer un concert de puissance et de paix, de mystères et d'envie.

Dans la première moitié du 5e millénaire av. J.-C., les premières populations productrices, succédant aux derniers chasseurs présents à Hoedic mais aussi à Téviec et à l'Île aux Chevaux, marquent leur nouveau territoire d'une empreinte forte, visible, sans doute liée à une volonté de mettre en scène ces territoires nouveaux. Ils élèvent des pierres, les associent à des particularités de l'espace qui leur appartient désormais : dépressions marécageuses, rochers naturels, couloirs d'érosion marine… et, peut-être, favorisent-ils alors le lien avec la représentation de l'observation du cosmos. Ils construisent aussi des espaces singuliers pour leurs morts, sans doute les plus prestigieux :

11. L'évaluation du niveau des plus hautes mers est difficile à faire en raison de problèmes méthodologiques qui ne sont pas encore résolus. On estime qu'entre la fin du 6e millénaire av. J.-C. et le début du 5e, ce niveau pouvait se situer entre – 5 m et – 1 m.

Fig. 2 : Vue de l'ensemble du Mor Bras et de l'estuaire de la Loire avec la dispersion des tertres funéraires et des files de menhirs du 5e millénaire av. J.-C. (d'après C. Boujot et S. Cassen, modifié).

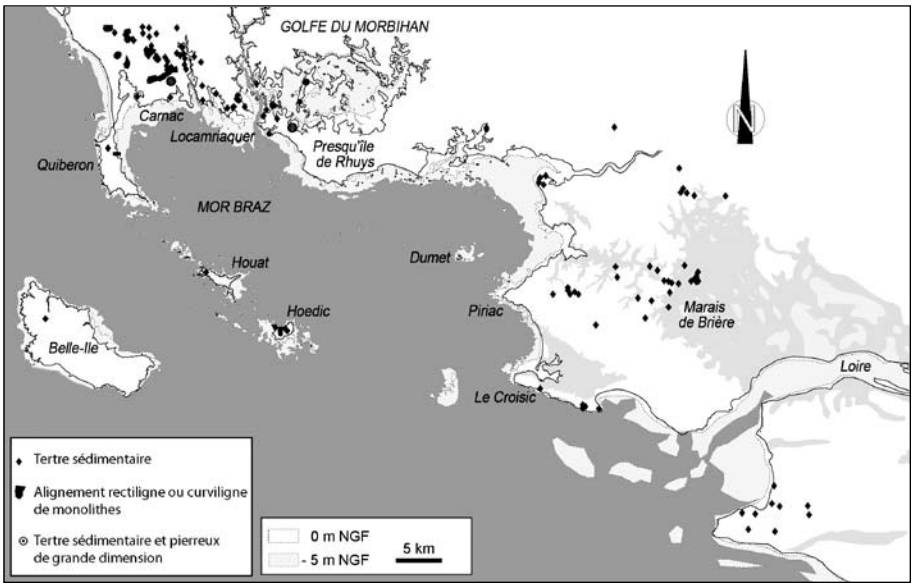

les tertres, parfois entourés de pierres verticales. L'espace particulier devient fortement anthropisé et ce qui domine dans les observations des scientifiques de ces dernières années, c'est le formidable impact qui se produit sur cet environnement singulier. Le pourtour du Mor Bras se remplit de pierres en élévation : Carnac, bien sûr, mais aussi Erdeven, Locmariaquer, Belz, Plouharnel, Larmor-Baden, Quiberon et maintenant Hoedic (fig. 2).

Mais quel est le moteur de cet impact architectural ? Certes, l'approche actuelle se veut plus sensible que dans le passé et procède de l'observation (les techniques d'aménagement de l'espace) et d'une conception religieuse qui seraient étroitement liées [12]. Le problème est alors de deux ordres :

- Qu'est-ce qui nous permet de parler de religion pour aborder la question : *pourquoi ces pierres ont-elles été mises en élévation* ?
- L'observation actuelle du périmètre côtier du Mor Bras et du golfe du Morbihan montre un formidable impact anthropique : quelle énergie a-t-il fallu dépenser pour mettre en scène cette région ! Des centaines de pierres, des milliers, ont été érigées en files, en lignes, en hémicycles, pesant souvant plusieurs tonnes et parfois déplacées sur plusieurs centaines de mètres. Certes, il ne semble pas que ces réalisations grandioses aient été faites en un seul moment : il est probable

12. Cassen, Vaquero-Lastres 2003.

que les recherches à venir nous indiqueront des phases avec, sans doute, des inflexions, des modifications, etc. Mais pourquoi un tel déploiement d'énergie dans cette surface territoriale et non pas dans une autre région. Pourquoi même un tel déploiement d'énergie ?

Parler de religion...

Selon J.-F. Dortier, quatre éléments fondamentaux permettent de distinguer le phénomène religieux. Il s'agit d'un noyau commun de pratiques et de croyances [13] :

1. Toutes les religions traditionnelles admettent l'existence d'un monde invisible peuplé de divinités : dieux, esprits, ancêtres, âmes ou forces surnaturelles.
2. Les hommes cherchent à se rendre favorables ces esprits à l'aide de rituels : prières, cérémonies collectives, rites propriatoires.
3. La religion impose aux individus des règles de conduite, des devoirs et des interdits qui règlent la vie de la communauté.
4. Des médiateurs du sacré : chamane, prêtre, devin ou maître de cérémonie, sont chargés de transmettre les connaissances relatives au monde du sacré.

Que peut nous dire l'archéologie sur ces éléments ? Lorsque les populations étudiées laissent des écrits, il y a la possibilité de mettre en évidence le phénomène religieux. Mais lorsque les populations ne nous laissent que des « signes », c'est une autre affaire, souvent en rapport avec l'idéologie du chercheur qui énonce. De plus, dans l'état actuel de la connaissance des premières sociétés agro-pastorales du Néolithique, les deux derniers éléments fondamentaux sont hors de notre portée. Le quatrième élément a souvent fait l'objet de parutions si problématiques que la polémique a pris le dessus [14]. Ce qui n'aide pas, bien évidemment, la compréhension des modèles socio-religieux. Cela limite singulièrement l'analyse. Alors, comment contourner le problème ? L'observation fine de sites archéologiques permet toutefois d'approcher le phénomène religieux, au moins au niveau des deux premiers éléments fondamentaux. C'est le cas de la fouille du Douet à Hoedic qui permet une analyse sensible.

L'alignement du Douet

À Hoedic, sur la vaste pente sablonneuse de l'Argol qui s'achève sur la ligne de côte par une petite falaise éventrée de quelques couloirs d'érosion marine, entre les plages de Port l'Église et le port de l'Argol, sur la côte nord de l'île, quelques rochers naturels émergent de la dune.

13. Dortier 2006.
14. Lorbanchet *et al.* 2006.

Fig. 3 : Vue satellitaire de la côte nord d'Hoedic, à l'ouest de la cale du port de l'Argol (disponible sur le site Géoportail : http://www.geoportail.fr/).

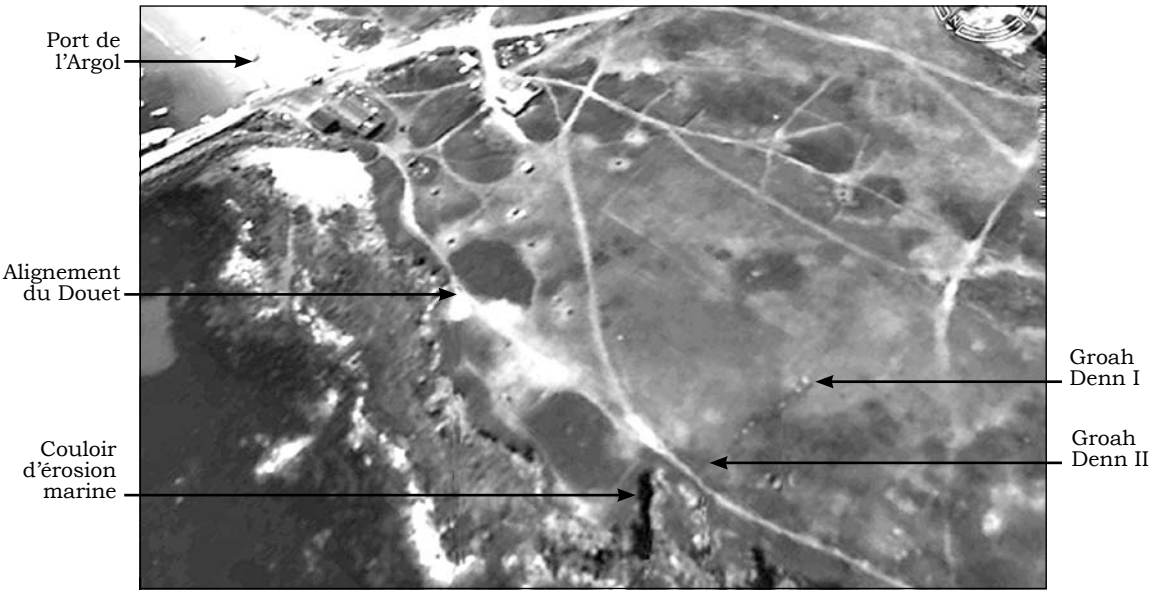

Entre deux d'entre eux, sur une ligne orthogonale par rapport à la côte, quelques blocs pointent à peine de la dune sableuse. À l'approche de la côte, un grand couloir d'érosion tranche la falaise au pied du grand rocher naturel sur lequel s'appuie l'alignement. Il s'agit de celui du Groah Denn II [15]. À quelques dizaines de mètres à l'est, un autre petit alignement, très discret, pointe de la couverture sableuse (fig. 3). Situé à proximité d'une dépression liée à une cassure du substrat, comblée partiellement par une arène compacte et dont les sédiments de remplissage contiennent des vestiges archéologiques, le petit alignement du Douet est immergé dans le sable dunaire. Il est composé d'une ligne unique de huit blocs de granite, la plupart encore en élévation (fig. 4). Il se situe à la limite d'une zone rocheuse et d'une dépression, en bordure de la falaise côtière. La ligne de blocs a une longueur de 10 m. Les plus grands des blocs se trouvent aux deux extrémités. L'axe de la file est NE/SO. Le comblement sédimentaire montre trois phases principales :

- Une première phase correspond à la mise en place de la file de menhirs ainsi qu'à sa phase d'utilisation initiale. Elle est située chronologiquement dans la première moitié du 5e millénaire av. J.-C. par les indicateurs céramiques et par une datation radiocarbone (*cf. infra*).

- Une deuxième phase correspond à une légère modification dans l'organisation de la file de menhirs ainsi qu'à la mise en place d'un

15. Large 2002.

Fig. 4 : Vue de la face nord-est de l'alignement du Douet à Hoedic (photo J.-M. Large).

mur. Elle est située chronologiquement dans la deuxième moitié du 4e millénaire av. J.-C., toujours par les indicateurs céramiques. Nous n'en parlerons pas dans le cadre de cet article.

- La troisième phase correspond à la mise en place de la dune actuelle qui recouvre le site d'un épais manteau. Selon des indicateurs lithiques, cette mise en place a débuté dès la deuxième moitié du 4e millénaire pour se poursuivre encore actuellement. Nous n'en parlerons pas non plus dans le cadre de cet article.

Mise en place de la file de menhirs et témoignages d'une utilisation symbolique

Vers 4700 av. J.-C, les premières populations du Néolithique, productrices de leurs ressources alimentaires (agriculture, élevage), sont visibles sur les côtes du Mor Bras et à Hoedic en particulier. Elles matérialisent leur présence par la construction de tertres et de files de menhirs. Au Douet, les Néolithiques utilisent des blocs de granite qu'ils extraient du substrat à proximité immédiate du site. Dans ce dessein, ils élargissent les fentes naturelles du granite puis, avec l'aide du feu et en percutant la roche, ils détachent les blocs choisis. Tous les éléments de cette technique de travail ont été retrouvés dans le sol de base de la fouille : les fentes dans le granite, les négatifs d'enlèvement des blocs, les moellons brûlés ainsi que des traces de feu à la périphérie des blocs érigés, les percuteurs lancés qui ne montrent qu'une ou deux traces du choc. Parfois des blocs, comme le M2, présentent deux faces opposées d'enlèvement ce qui sous-entend une technique d'extraction très élaborée, dans la masse même du substrat. Il s'agit donc d'un travail de carrier qui ne doit rien au hasard mais procède d'un savoir-faire complet. On s'interroge alors sur l'origine de ce savoir-faire.

Fig. 5 : a) Dégagement du M26 de la nécropole mésolithique de Téviec ; b) blocs de granite en lien avec la sépulture K de la nécropole mésolithique de Port-Neuf à Hoedic. Dans les deux cas, on observe l'utilisation par les Mésolithiques de blocs extraits du substrat. Fouilles M. et St-J. Péquart, 1927 et 1933 (photos St-J. Péquart : *Collection Melvan - © Fonds Péquart IPH / Muséum national d'histoire naturelle).*

Il faut regarder de près les populations plus anciennes, encore prédatrices, qui occupaient les îles lors de la seconde moitié du 6e millénaire av. J.-C. Deux nécropoles, fouillées par M. et St-J. Péquart dans les années 1920-1930, ont livré 9 sépultures et 14 défunts pour celle de Port-Neuf à Hoedic et 10 sépultures et 23 défunts pour celle de Téviec [16]. Ce qui frappe pour notre propos, c'est la présence, notamment à Téviec (fig. 5a), mais aussi pour la sépulture K d'Hoedic (fig. 5b), de dalles et de massifs de pierres qui forment de véritables architectures. Les photos prises par M. et St-J. Péquart à Téviec et à Hoedic ne laissent aucun doute : la plupart des moellons et des dalles qui sont en rapport avec les sépultures ont été extraits du substrat. Il ne s'agit pas, en majorité, de galets ramassés sur l'estran mais bien de blocs présentant des arêtes vives. Peut-on imaginer qu'il y ait un lien entre les dernières populations mésolithiques et les premiers Néolithiques par le biais de ce savoir-faire commun ? C'est possible sans toutefois être sûr. En effet, aucun objet lithique n'est commun entre le Téviécien et le Néolithique moyen 1 du Douet, si ce n'est l'utilisation de galets naturels à des fins symboliques [17].

Une autre piste est peut-être à regarder de près. Dans le sud du Portugal, en Algarve et dans l'Alentejo, beaucoup de menhirs paraissent avoir une ancienneté qui remonte à la fin du 6e millénaire av. J.-C. Selon certains auteurs portugais, la proximité culturelle a été soulignée entre le Morbihan et les régions du sud du Portugal, sans que d'autres régions intermédiaires aient subi le même phénomène. S'agit-il d'une réalité formelle ? Les indicateurs chronoculturels ne sont pas encore probants, voire contradictoires, mais c'est une piste à creuser [18].

Le bloc M1

Dans la file de blocs du Douet, le bloc M1, le plus imposant, est situé à l'extrémité sud-ouest de la file (fig. 8). Il montre une face d'affleurement tout à fait remarquable constituée d'un chicot rocheux prémégalithique. Son caractère exceptionnel doit être souligné car il s'agit en fait d'un « double chicot » en forme de deux « mamelons » proéminents. Si les chicots en balustre simple sont relativement courants dans les formes naturelles d'érosion, en revanche, il faut souligner que les formes doubles sont des marques de météorisation beaucoup plus rares, voire exceptionnelles. Ce choix en direction des formes naturelles est attesté par l'étude des techniques de débitage

16. Péquart *et al.* 1937.

17. Ce qui n'est pas un élément suffisant. De tout temps, les galets marins ont été utilisés à des fins symboliques. Il n'est qu'à observer le cimetière actuel d'Hoedic où beaucoup de sépultures contemporaines sont entourées de galets blancs qui alternent avec des galets noirs.

18. Calado 2006.

qui montre que les carriers néolithiques ont découpé le rocher autour du double chicot [19].

Le nombre important d'interventions anthropiques par martelage ou par enlèvements est un autre élément à retenir pour le bloc M1. Deux enlèvements situés à la base ont vraisemblablement pour fonction d'amincir le bloc dans sa partie distale. Malgré l'érosion très importante, on observe un cas très probable de martelage près du sommet visant à esquisser un épaulement. Des traces de percussion sont observables sous les deux chicots dans un secteur bien préservé de l'érosion. Ces traces sont constituées par une ligne verticale qui prend naissance près de la jonction entre les deux mamelons et qui rejoint ensuite un aménagement de forme approximativement triangulaire. Il s'agit d'un travail de percussion prenant appui sur une fissure naturelle visible après un nettoyage approfondi.

La technique de la percussion indirecte a très vraisemblablement été utilisée pour exécuter l'aménagement de forme triangulaire, situé sous les deux mamelons naturels. Cet aménagement est constitué à gauche d'un trait de percussion oblique associé à de petits enlèvements et à droite d'un enlèvement plus grand. La partie distale du trait de percussion amorce un retour à droite en direction de l'enlèvement, sans toutefois l'atteindre. Le travail de percussion ne correspond pas à un trait de gravure mais plutôt à un creusement préparatoire à un évidement. Le projet était probablement d'enlever un morceau de matière préalablement esquissé par le trait de percussion. Un premier morceau a été prélevé mais, pour une raison inconnue, le travail n'a pas été mené à son terme. L'objectif de ce projet inachevé était manifestement d'enlever un morceau de matière de forme à peu près triangulaire situé juste sous les deux « mamelons » naturels.

Le caractère anthropomorphe de type « idole féminine » du bloc M1 doit être souligné. La présence d'un épaulement sommital, de deux mamelons naturels, d'un aménagement triangulaire sous ces coupoles ainsi que des enlèvements distaux sont autant d'éléments qui confèrent à ce bloc le statut de stèle.

À l'autre extrémité de l'alignement, matérialisée par le bloc M4, le bloc voisin M3 montre une face d'affleurement où s'inscrit une grande vasque d'érosion d'environ 50 cm de long (fig. 6). Ce bassin naturel, mis en position verticale par les constructeurs, présente deux types d'aménagement anthropique.

On remarque d'une part un enlèvement de matière situé sous le bord inférieur de la dépression naturelle. Cet enlèvement d'environ 40 cm^2 a manifestement pour objectif de régulariser la paroi courbe de la vasque, de façon à aménager une zone bien horizontale. On observe

19. Mens 2005.

Fig. 6 : Vue de la face sud-ouest des blocs M2, M3 et M4. Au premier plan, reste de calage d'un poteau en bois (photo J.-M. Large).

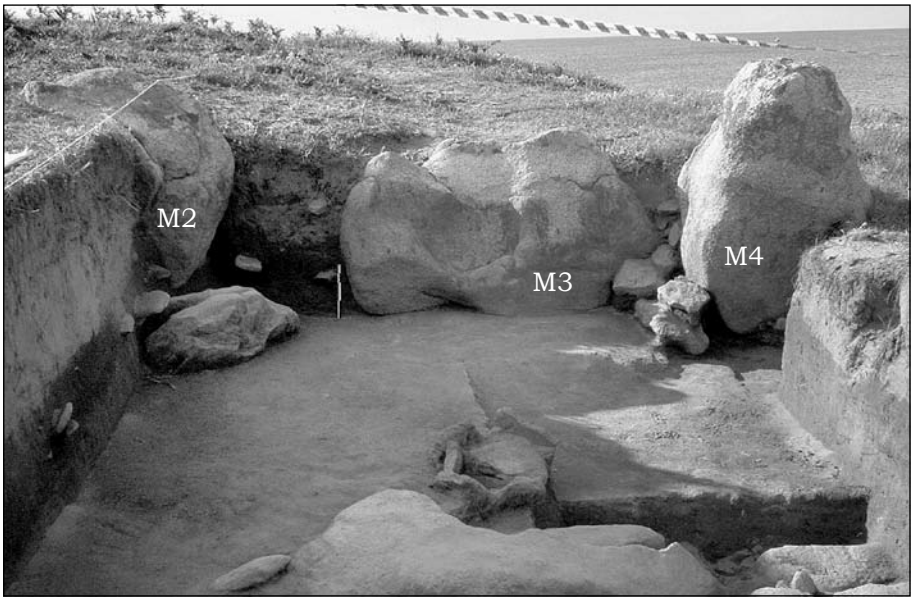

Fig. 7 : Face nord-est du bloc M4 avec une lame de hache en fibrolite dans sa fosse de calage (photo J.-M. Large).

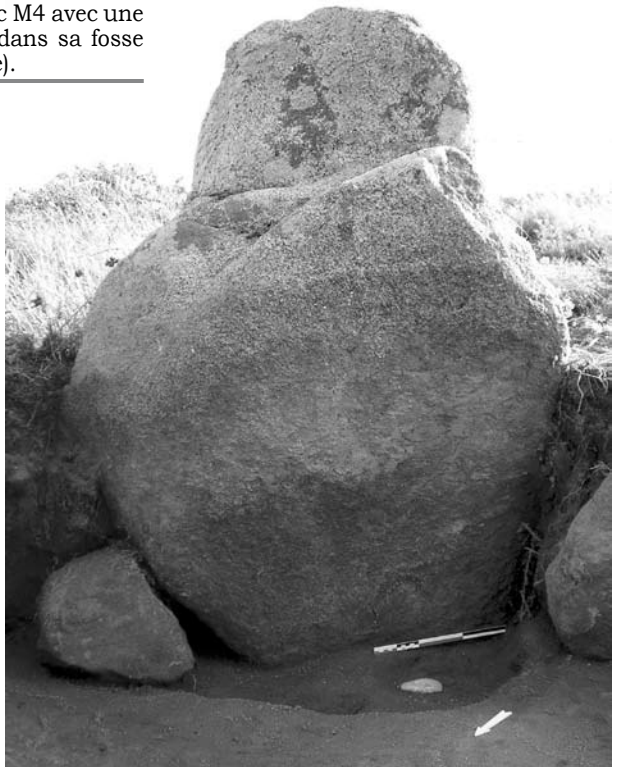

Fig. 8 : Stèle dite « Dame du Douet », bloc M1 (photo R. Joussaume).

Fig. 9 : Vase au pied du M1 (photo et dessin J.-M. Large).

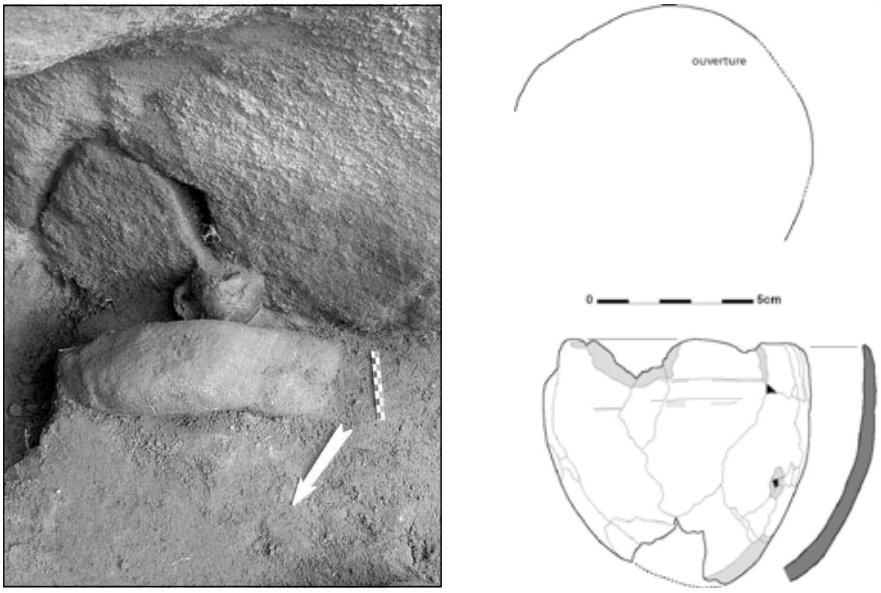

d'autre part, sur le bord externe de la vasque, un changement d'état de surface situé dans le prolongement de l'aménagement décrit précédemment. Ce changement d'état de surface, que l'on peut qualifier « d'égrisé », est perceptible grâce à un touché tactile ainsi qu'à l'aide d'un estampage. L'égrisage se définit par un état de surface homogène mais encore un peu rugueux et correspond à une étape préliminaire du polissage lorsque ce dernier n'a pas été mené à son terme. Deux estampages ont été réalisés, l'un sur une partie naturelle du bord de la vasque et l'autre sur la partie à l'état de surface égrisé. Sur l'estampage de la partie naturelle, les points noirs étoilés qui percent sur les zones blanches correspondent aux grains saillants de la pierre, c'est-à-dire à une surface encore très rugueuse. Sur l'estampage de la partie aménagée, les états de surface sont plus homogènes comme l'illustrent les surfaces beaucoup plus noircies. Elles correspondent à des zones plus lisses où le carbone s'est déposé de façon plus uniforme lors de l'estampage. Ce changement d'état de surface est très probablement lié à une percussion posée de type « frottement » provoqué par des gestes répétés.

Des dépôts et de petites stèles

Lorsque l'on met en perspective les résultats de la fouille avec la lecture technologique, il apparaît qu'un certain nombre de dépôts mobiliers sont spatialement associés à ces formes naturelles aménagées. Le bloc le plus au nord-est, le M4, a une forme naturelle que l'on

Fig. 10 : Dépôts de galets près du bloc M3. À gauche, au premier plan, l'ensemble de galets allongés et plats, au second plan, galet d'allure anthropomorphe (photos J.-M. Large).

peut qualifier d'anthropomorphe, sans toutefois qu'il y ait d'aménagement artificiel. Sa forme naturelle devait être suffisamment suggestive pour imposer son emplacement vertical en cet endroit. Une lame de hache polie a été découverte dans le grand axe de sa fosse de calage (fig. 7). C'est aussi le cas du bloc M3 où, à son extrémité nord-est, 14 galets naturels, tous à forme longue, plate et mince, disposés en faisceau, sans doute dans un contenant en matière périssable, formaient un dépôt volontaire (fig. 10). La présence, à proximité, d'un tesson du début du Néolithique moyen, à même le vieux sol, confirme la date ancienne de fonctionnement de l'alignement. À quelque 3 m en face de la vasque, vers le sud-ouest, un calage de poteau en bois complexifie l'organisation architecturale du lieu. Un autre galet naturel, à l'aspect anthropomorphe, a été découvert non loin de la vasque aménagée décrite précédemment. Il est dorénavant possible de formuler l'hypothèse que ce galet pouvait être exposé sur l'aménagement du bord inférieur égrisé de la vasque du bloc M3.

Le bloc Ml donne également de sérieux éléments de réflexion, puisqu'au niveau de l'aménagement triangulaire situé sous le double chicot rocheux en balustre, a été découvert un petit vase posé contre la paroi (fig. 9). Il n'a pas une valeur signifiante sur le plan chronoculturel même si son ouverture semble déformée et son fond presque coni-

Fig. 11 : Foyer près du bloc M1 (photo P. Birocheau).

Fig. 12 : Emplacement des céramiques sur le niveau de base de l'alignement du Douet.

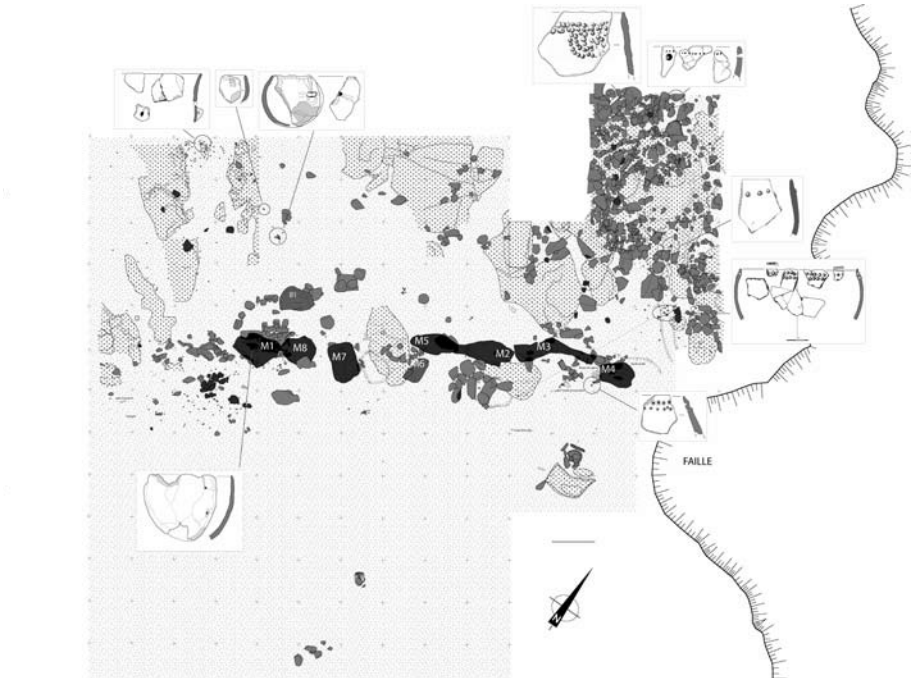

Fig. 13 : Stèles, dont une brisée avec une crosse gravée, au contact des blocs M1 et M8 (photo J.-M. Large).

que. On a pu retrouver aussi un petit foyer intact, près de la base du M1 dont un charbon de bois a livré une date comprise entre 4536 et 4708 av. J.-C. (fig. 11). Toutes ces associations spatiales entre des dépôts archéologiques et la morphologie spécifique du rocher montrent que les affleurements ont été choisis pour leur forme d'érosion naturelle.

D'autres éléments céramiques trouvés par lots homogènes, presque toujours sur le secteur rocheux c'est-à-dire au nord et au nord-ouest, à proximité de l'alignement, signent l'attribution culturelle de la mise en place et de l'utilisation première des lieux. Les formes dérivent de la sphère avec des décors souvent réalisés de boutons au repoussé mais aussi de pointillés réalisés au poinçon très fin (fig. 12). Ils sont tous en rapport avec une phase assez ancienne du Néolithique moyen, en lien étroit avec certaines découvertes faites en bordure occidentale du marais de Brière, sur le bord nord de l'estuaire de la Loire [20].

Deux petites dalles de granite retrouvées l'une sur le sol de base du Néolithique moyen, plaquée contre le sol et l'autre, brisée, jetée sur le mur aménagé plus tardivement au Néolithique récent (fig. 13), permettent d'envisager la mise en place de petites stèles en complément des grands blocs érigés. La première dalle mesure 75,2 cm sur 46 cm de largeur et 12 cm d'épaisseur. Elle présente un épaulement très marqué dans sa partie proximale, provoqué par des enlèvements volontaires. Il est probable qu'elle a été en élévation puis, ensuite, déposée à plat à l'est de la stèle M1. La deuxième, en réutilisation, retrouvée dans le mur aménagé au Néolithique récent, au contact avec le bloc M8, est brisée dans le sens longitudinal sur une ligne de rupture bordée par des encoches. Dans le sens opposé à la partie céphalique est apparue,

20. Sandun 1- Letterlé 1997.

grâce à un éclairage rasant, une figure de crosse extrêmement érodée. La représentation gravée mesure 12 cm de long et 1,5 à 2 cm de large. La partie distale est interrompue par la ligne de cassure décrite précédemment. En raison d'une très forte érosion, la signature de percussion a presque entièrement disparu. Seuls, quelques négatifs d'éclats très épars rappellent l'emploi d'une percussion directe. À quelques centimètres sous la figure de crosse apparaît un tracé longiligne subparallèle également tronqué par la ligne de cassure. Il mesure 8 cm de long et 2 cm de large, sa lecture est encore plus difficile que pour la crosse. La crosse en position renversée par rapport à la représentation céphalique pourrait indiquer l'existence de plusieurs épisodes de réemploi, le dernier étant le débitage de la stèle anthropomorphe.

Au sud de la stèle M1, deux assemblages de moellons granitiques en position majoritairement verticale, au contact du vieux sol initial, matérialisent des blocages étroits permettant d'envisager l'hypothèse du calage des petites stèles découvertes en réemploi. À l'origine, elles auraient été en exposition verticale, dans le prolongement sud de la ligne de blocs.

Conclusion

Dans un contexte chronoculturel établi dans la première moitié du cinquième millénaire av. J.-C., l'alignement du Douet à Hoedic est une mise en scène de blocs extraits du substrat. La forme suggestive de certains blocs présents à chaque extrémité de la file, l'aménagement d'au moins l'un d'entre eux de façon à servir de présentoir, la présentation de petites stèles à une extrémité de la file, les dépôts volontaires d'objets et la présence d'un pieu de bois et d'un foyer indiquent qu'un sens fort a été donné à cette file de pierres.

Au petit vase déposé dans l'entrejambe de la stèle féminine dont la face principale est orientée vers l'ouest répond la lame de hache en fibrolite présente au pied de la stèle placée à l'autre extrémité de l'alignement. Sur l'autre côté de la file, en lien avec le bloc M3 qui a sa vasque orientée cette fois-ci vers l'est, un dépôt de galets et un galet mis probablement en exposition sur la base de la vasque ainsi qu'un poteau de bois dans son prolongement, placé à quelques mètres, perpendiculairement à la façade est du bloc, indiquent que ce côté de la file participait aussi à la mise en scène. Pas de vestiges osseux qui auraient pu se conserver dans les sédiments sableux[21]. Et l'on regrette la disparition totale des éléments en matière périssables (bois, vannerie…).

21. On en a retrouvé quelques-uns dont une phalange de porc assez bien conservée dans le niveau du Néolithique récent. Si des os avaient été déposés près de l'alignement, nous les aurions retrouvés.

L'alignement du Douet n'est pas seul à Hoedic. D'autres pierres sont en élévation sous forme d'alignement ou de stèle unique. À proximité immédiate, à quelques dizaines de mètres à l'ouest du Douet, les restes d'un alignement sont encore visibles au Groah Denn, en lien avec des blocs naturels et un grand couloir d'érosion marine. Des zones de galets, très structurées, ont été mises en évidence en contact avec des blocs en élévation. Des vestiges du Néolithique moyen 1 découverts dans des zones extrêmement localisées forment un lien chronoculturel avec l'alignement du Douet. Ces deux ensembles Douet et Groah Denn II participent-ils à une même mise en scène ? Les fouilles futures devront répondre à cette interrogation. Ailleurs, au Paluden, c'est une file de 35 blocs érigés qui court entre un point sommital de l'île et la grande dépression du Grand Étang, zone marécageuse isolée de l'océan par un cordon dunaire. Dans le village même d'Hoedic, quelques blocs encore en élévation, compris dans les murs de limite des propriétés, montrent bien que l'endroit même du village contenait des files de menhirs. De plus, de grands tertres ont été découverts récemment. Celui du Lann Vihan, en bordure d'un autre étang rétro-littoral, est entièrement entouré de petits monolithes. Le menhir de la Vierge, l'un des rares monuments classés de l'île, est disposé sur un tertre. Un autre tertre existe aussi en direction de la Pointe du Vieux-Château. C'est donc toute l'île qui, dans le deuxième quart du 5e millénaire av. J.-C., est recouverte de monuments dont la destination symbolique ne fait aucun doute. La position de l'île d'Hoedic à l'extrémité sud-est de la ligne rocheuse qui ferme le Mor Bras est-elle pour quelque chose dans cette emprise particulière ? À Houat, la situation est bien différente puisqu'aucune file de menhirs n'a été retrouvée malgré une prospection récente des lieux.

Il y a donc bien à Hoedic la possibilité de mettre en évidence une anthropogéographie. Elle sera un élément de compréhension d'une autre anthropogéographie, celle d'un ensemble intégrant le Mor Bras et le golfe du Morbihan. Avec les fouilles modernes des files de menhirs, il est possible de revisiter des lieux connus dans le monde entier (Carnac...) et d'approcher une archéologie du sacré...

Références

- Calado M., 2006 – Les menhirs de la Péninsule ibérique. In R. Joussaume, L. Laporte & C. Scarre (dir.) - *Origine et développement du mégalithisme de l'ouest de l'Europe*. Musée des tumulus de Bougon, vol. 2, p. 613-635.
- Cassen S., Vaquero-Lastres J., 2003 – Le désir médusé. *In* Guilaine J. (dir.) - *Arts et symboles du Néolithique à la Protohistoire*. Paris : Éditions Errance, p. 91-118.
- Cassen S., Vaquero-Lastres J., 2003 – *Les marches du Palais*. Nantes : Laboratoire de Préhistoire récente et Protohistoire de l'Ouest de la France, 155 p.
- Dortier J.-F., 2006 – Le pape et les pygmées : À la recherche de la religion première. *Les Grands Dossiers des Sciences Humaines*, n° 5, p. 26-31.

- ÉLIADE M., 1949 - *Traité d'histoire des religions*. Paris : Éditions Payot, 1949, 395 p. Réédité en 1991.
- GIMBUTAS M., 2005 – *Le langage de la déesse*. Paris : Éditions Des Femmes, 415 p.
- LARGE J.-M., 2002 – Une archéologie de l'Île d'Hoedic (Morbihan) : Inventaire des sites pré et protohistoriques. *Amarai*, n° 15, p. 5-46.
- LETTERLÉ F., 1997 – Le Cerny : sa place dans la néolithisation de l'Armorique et le développement des cultures armoricaines au Néolithique moyen I. *In* C. Constantin, D. Mordant & D. Simonin (dir.) - *La culture de Cerny : Nouvelle économie, nouvelle société au Néolithique*. Actes du Colloque international de Nemours, 1994. Mémoires du Musée de Préhistoire d'Ile-de-France, 6, p. 661-677.
- LORBANCHET L., BAHN P.-G., LE QUELLEC J.-L., FRANCFORT H.-P., DELLUC B. ET G. (dir.), 2006 – *Chamanisme et arts préhistoriques : Visions critiques*. Paris : Editions Errance.
- MALAURIE J., 2003 – *L'allée des baleines*. Paris : Collection Mille et une nuits, 159 p.
- MENS E., 2005 – El remontaje mental (mental refitting) del afloramiento : el exemplo del megalitismo armoricano (Francia). *III Congresso del Neolitico en la Peninsula Iberica*, Santander, 5 a 8 octubre de 2003, Santander, p. 663-669.
- PÉQUART M., PÉQUART ST-J., BOULE M., VALOIS H., 1937 – Téviec : Station-nécropole mésolithique du Morbihan. *Archives de l'Institut de paléontologie humaine*, 18. Paris : éditions Masson, 227 p., 19 pl.
- RISKINE A.-E., 1992 – *Carnac : l'armée de pierres. Paris* : Imprimerie nationale, 115 p.

Fig. hors texte : Proposition de chronologie simplifiée de la Préhistoire récente du sud de la Bretagne et des principaux sites hoedicais.

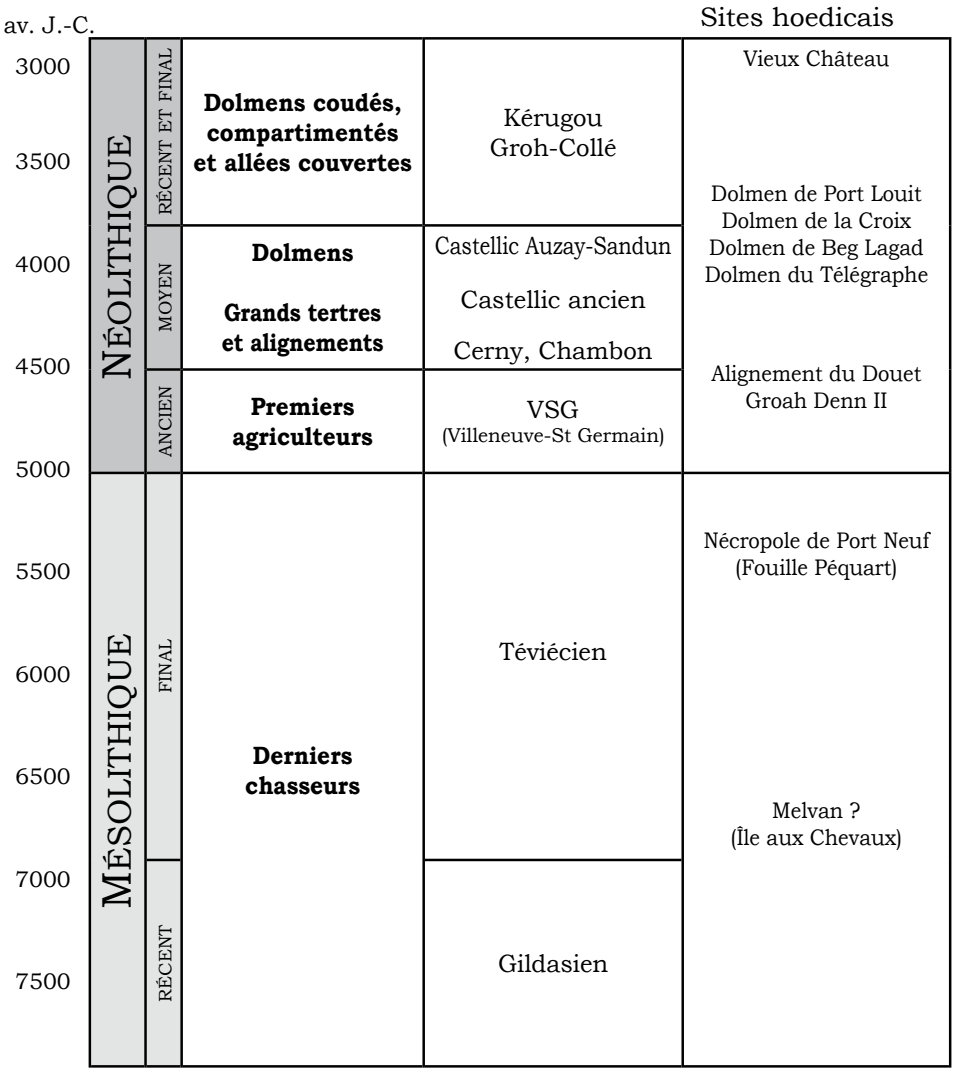

Histoire de l'Église sur deux petites îles du Ponant : les préludes d'une théocratie, des origines à la Révolution française[1]

Henri Buttin

56170 Hoedic.

Les temps obscurs

Délimitant le Mor Braz au large du Morbihan, deux petites îles aujourd'hui dénommées Houat et Hoedic, ne devaient encore n'en former qu'une, du moins à marée basse, au V^e^ millénaire av. J.-C. Et pour cette époque reculée ont été mis au jour à Hoedic les vestiges de la présence d'une première communauté de pêcheurs[2]. Le soin qu'elle apportait aux sépultures de ses défunts témoigne qu'elle avait déjà conscience que la vie en ce bas-monde n'était qu'une étape sur une route conduisant à un au-delà dont la réalité ne pouvait faire de doute. En des temps plus proches, mais encore tout aussi obscurs, les nombreux indices archéologiques sur l'une et l'autre îles établissent que, tout au moins périodiquement et à de nombreuses reprises, d'autres familles vécurent sur ces minuscules territoires.

Les liaisons entre les communautés continentales se faisaient alors en exploitant des voies de navigation maritime ne s'éloignant jamais des côtes. Aussi, de par leur situation géographique, ces deux îles, à proximité des embouchures du golfe du Morbihan, de celles de la Vilaine et de la Loire, ne pouvaient pas ne pas constituer un havre pour les navigateurs de ces époques. C'est vraisemblablement là l'origine de ces occupations successives.

Ces îliens relevaient de civilisations également dominées par des préoccupations religieuses. Dès la période néolithique, elles laissèrent sur les côtes du Morbihan de remarquables monuments qui évoquent leurs rapports avec les mystères de l'au-delà. Cependant, aucune de ces populations ne pouvait encore connaître ni le message de Yahvé ni, a fortiori, celui du Christ. Et ce devait être toujours le cas au cours des derniers siècles du I^er^ millénaire av. J.-C., lorsque la flotte des

1. Cet article sera suivi de « Deux siècles de théocratie spontanée » dans la prochaine parution de *La Revue des deux îles*.

2. Fouille Péquart, au début des années 1930, cf. *La Revue des deux îles* 2007, n° 4.

Vénètes contrôlait, entre la Manche et les côtes de l'Espagne, un florissant commerce.

De même, au I^er^ millénaire ap. J.-C., Houat et Hoedic purent servir de base de départ pour les expéditions des envahisseurs Saxons, puis Vikings [3]. De retour tous les ans à la belle saison, ils pénétraient sur le continent par les fleuves pour piller sur leurs rives toutes les richesses des communautés urbaines et des monastères. Mais aucune trace connue ne permet d'avancer que Vikings ou chrétiens aient alors atteint les rivages de ces îles.

La présence sur l'île de Houat, au VI^e^ siècle de notre ère, de l'ermitage d'un saint Gildas, émigré de Grande-Bretagne et fondateur d'une abbaye sur la presqu'île de Rhuys, n'est qu'une pieuse légende [4]. Il semble, par contre, qu'à la fin du X^e^ siècle, après les dernières invasions des Vikings, Houat et Hoedic, comme toutes les îles sur les côtes de Bretagne, étaient retournées à l'état d'une nature sauvage et étaient dépourvues de toute présence humaine.

Bref, si les deux îles avaient déjà connu une très longue histoire, les rites religieux des premiers îliens témoignent de ce qu'ils avaient médité sur les mystères de leur destinée éternelle. Mais rien ne permet de supposer qu'ils aient seulement entendu parler de l'existence de l'Église avant la fin du premier millénaire ap. J.-C.

Au XI^e^ siècle

À la fin du X^e^ siècle ap. J.-C., l'élan des Vikings épuisé, le duc de Bretagne Alain, dit Barbetorte, qui avait lui-même dû chercher refuge de l'autre coté de la Manche, peut revenir en (petite) Bretagne. Il reconquiert son duché avec l'assistance d'une milice du roi saxon Athelstan, chez qui il s'était réfugié.

Tous les moines des quelques abbayes de Bretagne, qui avaient également dû fuir les invasions des Vikings et qui s'étaient réfugiés à l'est, en territoire français, reviennent alors sur les lieux qu'ils avaient abandonnés. À une exception près cependant : ceux qui résidaient dans le Morbihan. Ils s'étaient d'abord réfugiés à Vannes puis ils étaient allés fonder une nouvelle abbaye près de Déols, dans le Berry. Ils l'avaient dédiée à saint Gildas, le saint le plus populaire dans leur pays natal. Mais les ducs de Bretagne à nouveau sur leurs terres, les moines refusent de répondre à leur invitation au retour. Ce refus constitue un sérieux handicap pour le duché de Bretagne, les abbayes

3. Leur présence sur l'île de Groix est attestée par la sépulture d'un de leurs chefs.

4. Cette légende ne fut forgée que cinq siècles après la mort de Gildas, l'historien de l'invasion par les Saxons et les Danois d'une Grande-Bretagne que venaient d'abandonner les légions romaines (*De exidio et conquestu Brittaniae*). Aucun document antérieur au XI^e^ siècle ne permet de soutenir que ce Gildas ait jamais suivi l'émigration des Bretons en Armorique. Cette invasion fut cependant assez importante pour que l'Armorique devienne la (petite) Bretagne.

constituant alors les seules structures susceptibles de contribuer à sa restauration.

Aussi lorsque, au début du XI^e siècle, le duché passe aux mains du duc Geoffroy et de son épouse Havoise tandis que Judicael, un frère de Geoffroy, devient évêque de Vannes, tous trois, pour pallier le refus des moines du Berry de revenir, décident de faire appel à Félix, leur cousin alors moine à l'abbaye de Fleury-sur-Loire [5]. Ils lui confient la création d'une nouvelle abbaye, sur la presqu'île de Rhuys. Comme celle de Déols, elle va être dédiée à saint Gildas, toujours parce que c'est le saint localement le plus populaire [6].

Cependant Félix ne s'était retiré à Fleury-sur-Loire que depuis peu. Du temps des Vikings, il avait longtemps vécu en ermite sur l'île d'Ouessant où il avait recueilli un Saxon, Goustan. Enlevé en Grande-Bretagne par des pirates, il avait été abandonné sur cette île parce qu'il était blessé. Goustan avait ensuite suivi Félix à Fleury-sur-Loire. Mais Félix ne se sent pas de vocation pour la nouvelle aventure que lui propose Judicael. Aussi, pour décider le célèbre abbé Gauzlin, de Fleury-sur-Loire, à encourager Félix, le duc Geoffroy et Havoise dotent la nouvelle fondation de vastes terres, des rives de l'embouchure du Blavet aux rives de l'embouchure de la Vilaine. Et ils y ajoutent les terres désertes de plusieurs îles, dont celles de Houat et d'Hoedic, une sorte de prime pour Félix, l'ancien ermite d'Ouessant.

En 1008, Félix, accompagné de quelques moines de Fleury-sur-Loire dont Goustan, arrive donc sur la presqu'île de Rhuys. Le duc Geoffroy décède peu après au cours d'un pèlerinage à Rome. Privé de son concours, Félix ne peut faire face à la résistance des paysans de la presqu'île de Rhuys qui refusent de passer sous le joug d'une abbaye [7]. Cette première tentative de création d'une abbaye sur la presqu'île est un échec. Félix et ses moines retournent à Fleury-sur-Loire.

L'évêque Judicael et Havoise, veuve de Geoffroy, tiennent cependant à la fondation de leur nouvelle abbaye. Ils obtiennent de Gauz-

5. Restaurée aujourd'hui sous la désignation de Saint-Benoît-sur-Loire. C'était alors la plus puissante abbaye du Royaume de France, après celle de Saint-Denis, notamment parce qu'elle avait su arracher les reliques de saint Benoît à l'abbaye du Mont Cassin. Fleury-sur-Loire était également dotée d'une très riche bibliothèque.

6. À notre connaissance, rien ne permet d'avancer que cette nouvelle abbaye soit une restauration de celle des moines émigrés au Berry ; sa création ne doit d'ailleurs rien à ceux-ci. La légende d'une première abbaye créée sur la presqu'île de Rhuys par saint Gildas lui-même, forgée par l'abbé Vitalis (le successeur de Félix) au XI^e siècle, ne sera jamais rapportée par les moines de l'abbaye de Déols. Le texte de Vitalis, aujourd'hui disparu, n'est d'ailleurs connu que par un manuscrit de la fin du XVII^e siècle (Bibliothèque nationale, manuscrit 16822) intitulé « *La vie de saint Gildas et l'histoire du monastère portant le nom de Saint-Gildas-de-Rhuys* ». Ce document, composé avec diverses sources non précisées par son auteur, ne semble fiable que dans la mesure où il rapporte la fondation par saint Félix.

7. Ce qui confirme qu'ils n'avaient jamais été auparavant sous celui des moines qui ont émigré dans le Berry.

lin, devenu archevêque de Bourges, qu'il intronise formellement Félix comme abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys. Celui-ci se trouve alors dans l'obligation de revenir avec ses moines. Et, avec le concours de Judicael et d'Havoise, il va, cette fois, réaliser la création de la nouvelle abbaye. Son église abbatiale sera consacrée par Judicael en 1032 [8].

Les paysans de la presqu'île de Rhuys doivent alors accepter leur nouveau statut. Ils vont d'ailleurs, comme à l'époque autour de toutes les abbayes, profiter des nouvelles richesses que développent les moines tandis que les familles les plus turbulentes de ces paysans sont déportées sur les îles désertes de Houat et d'Hoedic, patrimoine de l'abbaye. Elles vont ainsi les repeupler.

Cependant dès 1030, Félix lui-même qui n'a jamais eu vocation d'être abbé à la tête de moines, au demeurant des bretons assez turbulents [9], réside le plus souvent sur l'île de Houat. Il a pu y reprendre la vie d'ermite qu'il avait si longtemps connue à Ouessant. Son « prieuré » comporte, dans un petit vallon, outre la cabane qui lui sert de logement, un modeste oratoire, naturellement dédié comme son abbaye à saint Gildas. C'est à proximité que les premiers Houatais ont regroupé leurs cabanes aux toits de chaume tandis que Rioc, un compagnon de Félix, et Goustan s'intéressent à la colonie implantée à Hoedic mais sur laquelle ils ne font, au mieux, que de furtifs séjours.

L'abbaye de Rhuys s'attribue alors sur chaque île un enclos réservé à ses moines, dans lequel sont édifiés à Houat un prieuré avec son oratoire et, à Hoedic, une simple chaumière. Celle-ci servit peut-être de chapelle occasionnellement mais ne constitua jamais un prieuré comparable à celui de Félix sur l'île de Houat. C'est ainsi que quelques moines de Saint-Gildas-de-Rhuys sont, au XI^{e} siècle ap. J.-C., les premiers chrétiens à inclure Houat et Hoedic dans l'orbite du monde christianisé. Nul doute qu'ils veillent à ce que tous les îliens soient baptisés. Leur présence va cependant se révéler rapidement trop sporadique pour qu'il puisse être considéré que l'Église était déjà présente sur ces deux îles.

Du XII^{e} au XV^{e} siècle

Les îles de Houat et d'Hoedic ne constituent, à cette époque, qu'un simple élément du patrimoine de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, sans que ses moines n'y assument quelque charge pastorale que ce soit. Lorsqu'au XIII^{e} siècle un concile se tiendra à Nantes, il devra rappeler aux abbayes propriétaires d'îles leur obligation d'y assurer la célébration du culte catholique. En fait les moines de Rhuys ne font déjà plus sur leurs îles qu'une apparition annuelle pour y percevoir

8. Seul bâtiment de l'abbaye initiale qui subsiste de nos jours.

9. Un successeur de Félix à la tête de cette abbaye, le célèbre Pierre Abélard, devra s'enfuir, ses moines voulant l'assassiner.

Fig. 1 : Statues de saint Gildas, église de Houat, et de saint Goustan, église d'Hoedic (photos P. Buttin).

leur dîme sur les récoltes des îliens. L'Église n'aura d'autres rapports avec ceux-ci pendant encore plusieurs siècles.

Les îliens demeurent cependant sujets de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys et tous s'y rendent, au moins un fois par an pour un grand pèlerinage [10]. C'est également avec les artisans et les commerçants qui se sont peu à peu regroupés autour de l'abbaye, qu'ils réalisent les modestes échanges économiques qui leur sont indispensables. De

10. Ce pèlerinage sur la presqu'île de Rhuys se tenait tous les ans pour les Rogations (les trois jours précédant l'Ascension). Il se déroulait avec un grand faste présidé par l'abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys et rassemblait une foule nombreuse, notamment de Vannes. Il avait pour objectif d'attirer l'attention de Dieu sur les fruits de la terre et les animaux. Il était également l'occasion de réjouissances touristiques. Des pèlerins en profitaient pour se rendre sur les îles de Houat et d'Hoedic. Au début du XVI^{e} siècle, une de ces expéditions fut dramatiquement décimée par une tempête et le pèlerinage sera abandonné (Cf. Abbé Lozerec in Bulletin de la Société polymatique du Morbihan 1949).

même, c'est sous les murs de l'abbaye qu'ils viennent chercher refuge chaque fois que des voiles étrangères et hostiles pointent à l'horizon.

Ainsi confinés dans une structure de type féodal à l'ombre de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, leur statut va illustrer jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle une institution de l'Église mais en marge de la vie de l'Église. Nous ne disposons cependant sur cette période que d'informations succinctes. Et les plus anciennes archives aujourd'hui disponibles témoignent simplement de ce que l'Église, en la personne des moines de Saint-Gildas-de-Rhuys, propriétaires des deux îles, ne se soucie guère du sort des âmes des îliens.

Du XVI[e] au XVII[e] siècle

Il va en être de même aux siècles suivants. Ainsi au XVI[e] siècle, lorsque, pour financer les guerres de religion, Rome autorise les abbayes à céder une partie de leurs biens, celle de Saint-Gildas-de-Rhuys vend les îles de Houat et d'Hoedic à un simple laïc, le sieur Sourdeval [11], probablement parce qu'elles n'intéressent personne d'autre. C'est tout de même une opération tristement hérétique, compte tenue de la personnalité de l'acquéreur. Aussi, au début du siècle suivant, les moines vont obtenir en justice l'annulation de la vente : elle a été faite au profit d'un protestant.

Cette procédure de récupération n'est cependant toujours pas motivée par le souci du sort religieux des îliens. Ayant récupéré leurs droits de propriété, les moines s'empressent de les revendre au célèbre surintendant de Louis XIV, Nicolas Fouquet. Il vient d'acquérir le marquisat de Belle-Île et Houat comme Hoedic en constituent un complément naturel. Les deux îles vont à nouveau passer aux mains d'un laïc mais cette fois c'est un catholique. L'honneur est sauf.

Lorsque Fouquet tombe, victime de la vindicte que cultive à son égard le contrôleur des finances Jean-Baptiste Colbert, le Roi s'empare de Belle-Île mais il ne s'intéresse ni à Houat ni à Hoedic. La vente est annulée et les deux îles demeurent dans le giron de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. À la vérité, les moines se désintéressent totalement autant des Houatais que des Hoedicais, de même que du salut de leurs âmes. D'ailleurs, si leur abbaye demeure très riche, elle n'est déjà plus, d'un point de vue religieux, qu'une institution squelettique.

Cependant, les circonstances vont encore conduire les moines de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys à lutter avec acharnement pour sauvegarder, avec leurs droits de propriété, le principe de leurs privilèges ecclésiastiques sur les deux îles. Il s'agit cette fois-ci d'un de ces conflits qui ont de tous temps opposé, au sein de l'Église, le clergé régulier au clergé séculier [12].

11. Sourdeval est alors gouverneur de Belle-Île.

12. Le clergé séculier (qui vit dans le « siècle ») est constitué des prêtres, des diacres des évêques, des cardinaux, par opposition au clergé régulier qui suit la « règle » d'un

Au milieu du XVI[e] siècle, parallèlement à une décadence des vieux ordres religieux, s'était développée une prodigieuse revitalisation du clergé séculier depuis la Contre-Réforme engagée avec le concile de Trente. Le rapide développement de séminaires dotés d'excellents professeurs par de nouveaux ordres, comme les Jésuites, avait mis à la disposition des diocèses un clergé nombreux et de qualité. Des points de friction entre les anciennes structures et les nouvelles étaient inévitables. Dans le cas présent, le conflit s'était d'abord situé sur la presqu'île de Rhuys. Depuis longtemps la présence de l'abbaye de Saint-Gildas s'était traduite par la constitution progressive, autour d'elle, d'une communauté de paysans, artisans et commerçants. La présence de cette population de laïcs avait conduit à la création d'une paroisse. Elle avait été dédiée à saint Goustan, le premier compagnon du fondateur de l'abbaye, saint Félix. Mais elle se trouvait sur un territoire soumis à la juridiction de l'abbaye. Il en était résulté un premier litige, les moines n'entendant rien perdre de leurs privilèges sur ce territoire au profit des prêtres du diocèse de Vannes. Un compromis avait permis d'y mettre fin : les moines demeuraient « curé primitif » de la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuys, mais celle-ci était confiée à un « vicaire perpétuel » (et non à un « recteur [13] ») désigné par l'évêque de Vannes.

Cependant, au milieu du XVII[e] siècle, le « vicaire perpétuel » de Saint-Goustan-de-Rhuys, monsieur Laudriec, est un prêtre séculier doté d'une solide formation, d'une forte personnalité et d'un souci pastoral dynamique. Il se désole de voir les îles de Houat et d'Hoedic totalement abandonnées au plan religieux. Et il ne serait pas fâché d'agrandir son propre territoire. Ceci va le conduire à chercher à étendre son rôle spirituel aux habitants des deux îles. Celle d'Hoedic conserve encore aujourd'hui la trace des ambitions de monsieur Laudriec. Car, pour témoigner de sa bienveillance pour les îliens, il vient, en 1624, y bénir la croix de granit qu'il vient de faire édifier sur la dune dominant la crique la mieux abritée de l'île et au fond de laquelle les Hoedicais échouent leurs embarcations au retour de leurs sorties en mer (fig. 2). Au XXI[e] siècle, cette croix de granit domine toujours cette crique devenue, sur la côte sud de l'île, le Port la Croix [14]. Elle est le plus vieux témoignage de l'Église sur l'île d'Hoedic.

Cependant cette initiative de monsieur Laudriec a soulevé une vive émotion parmi les moines de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. Ne

ordre monastique. (Note de Melvan)

13. Le curé est responsable d'une paroisse et le vicaire assiste le curé. En Bretagne, le curé est souvent désigné « recteur » comme l'est en Grande-Bretagne le « *Rector* », tandis que le vicaire y est désigné « *curate* ». (Note de Melvan)

14. Le site ne sera aménagé avec la construction d'une jetée qu'au XIX[e] siècle ; la Croix sera également restaurée au XIX[e] siècle. Une note du recteur Raude, sur le registre des BMS (baptêmes, mariages, sépultures) de la paroisse d'Hoedic pour l'année 1877 le confirme, en rapportant les découvertes effectuées la même année à l'occasion de la restauration de cette croix.

pouvant supporter l'ombre d'une entorse à leurs privilèges, ils saisissent la juridiction compétente pour qu'il soit mis fin aux ambitions territoriales du « vicaire perpétuel » de la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuys. Et la justice donne satisfaction aux moines. En fait, l'action de monsieur Laudriec se traduit cependant par une demi-victoire du clergé séculier. Car une négociation intervient entre les moines – qui entre-temps se sont ralliés à la réforme de saint Maur [15] – et le diocèse. En 1653, l'évêque de Vannes prend une ordonnance pour sortir de l'impasse : les îles de Houat et d'Hoedic deviennent des « trèves » [16] de la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuys. Comme celle-ci, elles ont donc l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys comme « curé primitif », tandis qu'elles doivent être confiées à des « desservants » désignés par le diocèse et rattachés au « vicaire perpétuel » de Saint-Goustan-de-Rhuys. L'ordonnance qui enregistre cet accord précise également, question fondamentale pour les moines, que ces « desservants » percevront la dîme des îliens pour le compte de l'abbaye, à charge par les moines de leur verser une modeste pension.

Le texte de cette ordonnance est aujourd'hui perdu. Son existence est connue par les nombreuses correspondances qui interviennent ensuite entre l'abbaye et le diocèse [17]. L'ordonnance ne satisfait pleinement ni les moines, ni le clergé séculier ; mille prétextes vont se combiner pour qu'elle ne soit pas appliquée. Cinquante ans plus tard, les Houatais et les Hoedicais, plus négligés que jamais par les moines de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, n'ont toujours pas, localement, de « desservant » du diocèse. Leurs relations avec l'Église demeure virtuelle. C'est finalement une circonstance totalement étrangère, tant aux religieux de Saint-Gildas-de-Rhuys qu'au clergé séculier du diocèse de Vannes, qui va concrètement conduire à une présence de l'Église à Houat comme à Hoedic, pour la première fois dans l'Histoire. Et ce, dans les toutes dernières années du XVII^{e} siècle.

Avant de rapporter cette circonstance bien particulière, il faut encore noter deux décisions étrangères tant à l'abbaye de Rhuys qu'au diocèse de Vannes, qui, indirectement mais de façon déterminante, vont peser sur le sort des Houatais comme des Hoedicais et, par suite, sur celui de l'Église sur l'une et l'autre île.

Jean-Baptiste Colbert, déjà cité pour avoir sauvagement détrôné son antagoniste Nicolas Fouquet, est l'auteur de l'ordonnance de 1681 sur la marine et le commerce maritime. Pour créer une marine et lui fournir les bras dont elle a besoin, tous les habitants le long des côtes du royaume sont soumis à un statut privilégié mais auquel ils ne peu-

15. En 1618, le roi Louis XIII permet la création d'une nouvelle congrégation bénédictine sous le patronat de saint Maur. Elle introduit, dans les monastères français, une réforme de la vie monastique. (Note de Melvan)

16. Trèves : alors une sorte de succursale d'une paroisse.

17. Correspondances conservées aux Archives du diocèse de Vannes.

Fig. 2 : Croix édifiée par monsieur Laudriec en 1624 sur la dune du Port La Croix. Lorsqu'elle est restaurée en 1877, le recteur Raude signale que les ouvriers des Ponts et Chaussés ont trouvé sur une pierre une croix et la date 1624 et une autre qui portait l'inscription M. Laudriec, vicaire, suivie de 1616 ou 1618 (?) ; une autre pierre taillée en rond porte des croix et les lettres T.A.F. mais un fragment manque (photo P. Buttin).

vent échapper : ils doivent servir plusieurs années sur les bâtiments de la Marine, en échange d'un privilège sur les ressources halieutiques le long de leurs côtes. Ce statut va conditionner leur vie pour trois siècles [18]. Ils sont condamnés dès leur naissance à ne former qu'une communauté homogène de marins-pêcheurs. Ce qui va contribuer, dans une très large mesure, à conditionner la vie des îliens au point de vue social et, de ce fait, à conditionner la structure et l'orientation de leurs communautés puis plus tard de leurs paroisses. Aggravant le fait de l'insularité, cette ordonnance de Colbert va limiter l'horizon des îliens à la pêche en mer, à l'exclusion de toute autre activité.

Par ailleurs, à la même époque, pour assurer la défense de son royaume, Louis XIV confie à un ingénieur de grand talent, le maréchal Sébastien Le Preste de Vauban, le soin de l'entourer de puissantes citadelles. Pour faire face aux incursions des flottes de Grande-Bretagne, de Hollande et même d'Espagne qui, depuis les guerres de religion, sont souvent intervenues sur les côtes du Morbihan, Vauban décide de fortifier Belle-Île. Ce qui le conduit, pour assurer la défense avancée de la citadelle de cette grande île, à ordonner, en 1689, la construction d'une tour-batterie sur l'île d'Hoedic et d'une autre sur celle de Houat qui est en outre dotée d'une batterie semi-circulaire sans tour. Cette décision, à motivation strictement stratégique et militaire, va avoir un effet décisif sur l'intégration des deux îles au diocèse de Vannes, quoique ce ne fut pas son objectif. C'est en effet la construction de ces batteries qui va finalement constituer la cause directe d'une présence effective de l'Église à Houat et à Hoedic.

La construction de ces batteries achevée, elles vont être confiées à de petites unités d'infanterie, détachées du régiment affecté à la citadelle de Belle-Île. Constituées de bons chrétiens, ces unités doivent naturellement pouvoir trouver sur chaque île le secours d'un prêtre de l'Église. Cette circonstance va mettre un terme aux arguties qu'échangent l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys et le diocèse de Vannes depuis près de cinquante ans. Le diocèse se doit d'affecter un prêtre sur chaque île et les moines ne peuvent s'y opposer.

C'est ainsi que, sept siècles après leur donation à l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys par le duc Geoffroy, les îles de Houat et d'Hoedic vont être enfin intégrées à l'Église. Lorsque, en 1695, le gouverneur de Belle-Île viendra inspecter les premiers détachements composés d'un officier et d'une vingtaine d'hommes à Houat, d'un officier et d'une quinzaine d'hommes à Hoedic, il y sera accueilli sur chacune des deux îles par les premiers prêtres du diocèse. Ces « desservants » seront les premiers à être désignés dans le cadre de l'ordonnance

18. Ce statut dit des « gens de mer » subsiste encore au début du XXI[e] siècle alors que, depuis près d'un siècle, il est dépourvu de toutes justifications, la marine ayant besoin de techniciens et non plus de bras.

Fig. 3 : Ruine de la chapelle Saint-Gildas de Houat restaurée par Fardel vers 1682 sur les vestiges de l'ancien ermitage édifié par saint Félix vers 1030 (carte postale, *circa* 1920 – cliché Crolard, Lorient, coll. Melvan).

épiscopale de 1653. Il aura fallu l'alliance « du sabre et du goupillon » pour qu'elle entre en vigueur.

Les moines de Rhuys n'en conservent pas moins sur les deux îles l'usage exclusif de leurs enclos et de leurs modestes bâtiments. Cependant, sur celle de Houat, l'oratoire que l'abbé Félix avait dédié à saint Gildas, va servir de chapelle pour le nouveau « desservant ». Tandis qu'à Hoedic, qui n'a encore jamais été dotée d'un bâtiment spécifique pour l'exercice du culte, ce sont les îliens qui vont devoir héberger leur « desservant » dans l'une des chaumières qu'ils occupent au hameau dit Le Paluden. Sur les deux îles, le premier « desservant », désigné en 1695, est monsieur Pierre Blanchet [19].

Mais l'île de Houat dispose déjà depuis 1682 de la présence d'un prêtre, monsieur Fardel, premier Houatais de naissance qui ait été ordonné prêtre. C'est lui qui a restauré l'ancien ermitage de l'abbé Félix, ce qui explique que son oratoire soit devenu la première église sur cette île et que c'est à saint Gildas que demeurera dédiée l'église de Houat (fig. 3).

19. Monsieur est alors, et jusqu'au début du XIX[e] siècle, le titre normalement utilisé pour les membres du clergé séculier.

À Hoedic, monsieur Blanchet doit créer une église. Il la dédie à Notre-Dame des Neiges [20], ne pouvant de toute façon pas la dédier à saint Goustan puisqu'elle ne constitue toujours qu'une trève dépendant de Saint-Goustan-de-Rhuys. La précarité de son installation dans une chaumière du Paluden explique sans doute la brièveté de son séjour. Dès 1696, monsieur Blanchet est de retour à Quiberon [21].

Pendant les trois années suivantes, 1697, 1698 et 1699, le « desservant » affecté aux deux îles est monsieur André Raoul.

Au XVIII^e siècle

En 1700, monsieur Christophe Lolinais est désigné comme « desservant » des deux îles mais toujours avec résidence sur celle d'Hoedic. C'est lui qui va véritablement y aménager pour la première fois une « église ». Il s'agit maintenant d'une véritable petite chapelle. Elle occupe la moitié de la chaumière qui lui est attribuée par les Hoedicais à l'entrée du hameau du Paluden, tandis que l'autre moitié lui sert de presbytère.

Dans la petite communauté des marins-pêcheurs hoedicais, la présence effective et permanente d'un prêtre du diocèse est un événement quasi révolutionnaire : pour la première fois cette communauté est dotée d'un homme sachant lire et écrire. Il apporte, certes, le secours de son assistance spirituelle mais il va inévitablement occuper parmi ses ouailles une place prédominante : non seulement celle du « desservant » mais encore celle de l'unique « lettré », avec le double prestige de la fonction sacerdotale et de l'homme instruit.

Le faible effectif de sa « trève », même en y comprenant la petite garnison de la batterie de Vauban, va le conduire, pour rendre service aux Hoedicais, à s'impliquer dans leurs rares relations avec le continent. Or les principales sont de nature commerciale, ou plus exactement alimentaire, dans la mesure où les îliens doivent se procurer sur le continent ce qu'ils ne produisent pas eux-mêmes. C'est avec le problème de l'importation du vin sur l'île que monsieur Lolinais se trouve engagé

20. Le plus ancien registre des BMS (Baptêmes, Mariages, Sépultures) porte la signature de Pierre Blanchet, avec la mention « *curé de Notre-Dame-des-Neiges, île d'Hoedic, dépendant de Saint-Goustan-de-Rhuys* ». Il est daté de 1698. Cependant aucune archive n'avait été soigneusement entretenue sur l'île d'Hoedic avant la fin du XVIII^e siècle et celles que l'on peut aujourd'hui consulter, aux Archives départementales à Vannes, furent reconstituées par J. Marion avec les éléments qu'il put retrouver.

La raison de cette mystérieuse dédicace à Notre-Dame des Neiges à Hoedic n'est pas résolue. Notre-Dame-des-Neiges est le titre de Sainte-Marie-Majeure, une des premières basiliques de Rome. Selon la tradition, dont l'Église ne garantit pas l'authenticité historique, c'est la Vierge qui en aurait inspiré la construction au IV^e siècle dans un lieu indiqué par une chute de neige... au matin du 5 août !

21. Pierre Blanchet avait été le premier prêtre du diocèse affecté à Hoedic en 1695. Il était ensuite devenu recteur de Quiberon mais, de 1727 à 1729, il « desservait » également Hoedic et Houat. Il décédera en 1736.

dans une activité qui, a priori, n'entre pas dans sa mission pastorale. Il ne s'agit pas de satisfaire uniquement à ses modestes besoins en vin de messe, mais bien de répondre à une demande « commerciale » qui a explosé depuis l'arrivée des vaillants uniformes du régiment de la Reine dans la tour-batterie de Vauban.

Arrivé comme « desservant », monsieur Lolinais se retrouve bientôt « intendant » des îliens. Et, comme la demande dépasse rapidement les ressources de leur communauté, il se voit dans l'obligation de prendre également des décisions de « police municipale ». Il lui faut contingenter la consommation du vin sur l'île. Une décision qui n'est guère appréciée des jeunes fantassins de la tour-batterie. Ils s'ennuient mortellement sur l'île et ne peuvent même plus y trouver de consolation dans les vapeurs de l'alcool. À la fois pour se distraire et pour se venger, ils versent quelque poison dans le vin de messe du « desservant ». Dans le courant de l'année 1705, monsieur Lolinais, subitement pris de très violentes douleurs, meurt à son poste. Ce drame cause un émoi considérable au diocèse à Vannes, d'autant plus que celui-ci s'est vu imposer par le gouverneur de Belle-Île l'affectation d'un prêtre à Hoedic. Les chanoines portent plainte mais le dossier va se perdre dans le dédale des tribunaux. Ce drame embarrasse terriblement les autorités locales et les magistrats savent déjà, en un tel cas, étouffer une affaire.

Les voies de la Providence sont mystérieuses. Pour se faire pardonner ce drame, les autorités de la citadelle de Belle-Île vont faire édifier à Hoedic une véritable église. Ce sera le seul bâtiment moderne de l'île, après la tour de Vauban. Elle est édifiée en pierres taillées, moellons et mortier, couverte d'une charpente en bois et d'une toiture en ardoises. Elle est fièrement située au point le plus élevé de l'île, visible de très loin en mer. Significativement, elle est située tant en dehors du hameau du Paluden, lieu de vie des Hoedicais, qu'en dehors de l'enclos de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, témoignant de ce qu'elle ne doit rien aux Hoedicais ni aux moines. Les premiers auraient d'ailleurs été incapables de financer une telle opération, tandis que les seconds n'auraient jamais songé à dépenser un sou pour cette île perdue.

C'est sans doute « en perruque [22] » que cette église a été réalisée par l'entrepreneur alors chargé de travaux sur la citadelle de Belle-Île, car il est douteux que le budget du ministère de la Guerre ait jamais comporté de rubrique à cet effet. Ce n'est certes pas la seule église du royaume qui ait bénéficié de combinaisons peu orthodoxes. Elle pourrait être, par contre, la seule qui ait été due à l'assassinat d'un « desservant » pour cause de restrictions dans la consommation du vin.

22. « En perruque » signifie « *travail effectué illégalement, avec les matériaux et l'outillage de l'entreprise* » selon la définition du Grand Robert ; en l'occurrence une construction effectué à l'occasion de travaux concernant la citadelle à Belle-Île et imputés à ceux-ci.

La construction de cette première véritable église d'Hoedic est rapidement achevée, probablement dès 1706 ou 1707 (fig. 4). Elle se substitue à la chaumière dédiée à Notre-Dame des Neiges et conserve cette dédicace. Dès 1711, cependant Notre-Dame-des-Neiges devient Notre-Dame-la-Blanche, sans doute sur une décision du diocèse qui comporte d'autres églises sous cette dédicace, notamment à Theix [23]. Un nouveau « desservant », monsieur Gilles Bernard, qui en 1708 a succédé à monsieur Lolinais, enregistre la nouvelle dédicace [24].

Mais la première grande cérémonie dans cette nouvelle église, ne va se situer que le 23 juin 1728 :

Je soussigné certifie avoir fait la bénédiction d'une cloche dans l'île d'Hoedic suivant le cérémonial du rituel romain, après en avoir obtenu la permission de monsieur l'abbé de l'Islien, vicaire général du diocèse de Vannes et recteur de Sarzeau, et du consentement de messire Pierre Blanchet, prêtre de la susdite île ; les parrain et marraine ont été vénérables et très nobles messire Jacques de Saint-Jean, capitaine d'infanterie et ingénieur émissaire du Roi à l'île, et dame Marie Margueritte Thévise, épouse de messire Pierre Sébastien Delattre, seigneur des trésoreries des troupes à Belleile, en service audit Belleile ; on lui a donné les noms de Thérése-Jacqueline ; ont assisté à la cérémonie, messire Gegot prêtre de la communauté de Belleile et messire Pierre Blanchet, prêtre d'Hoedic et monsieur Nicolas Morvan, ancien bourgeois de Belleile et monsieur Choblet, entrepreneur des ouvrages du Roy à Belleile ; en foy de quoi ont signé à Hoedic ce 28 juin 1728…

(Suivent les signatures)

Et la chronique locale ajoute un détail assez typique à la fois des malheurs et de la solidarité des îliens comme du rôle qu'est amené à jouer le « desservant », rôle qu'il est seul capable d'assumer. Rentrant d'Amérique, le capitaine d'un navire marchand, qui a sans doute éprouvé le besoin d'améliorer le ravitaillement de son équipage, s'est en effet permis de faire lever les filets des Hoedicais. C'est monsieur Blanchet qui, au nom des Hoedicais dont il est *de facto* « l'administrateur », porte plainte à l'amirauté. Le capitaine est condamné à verser une forte amende à l'île. Elle est utilisée à boiser l'intérieur de la nouvelle église.

Quelques années plus tard, en 1746, cette belle église d'Hoedic subit ses premiers outrages. Une flotte anglaise aux ordres de l'amiral de Lestock, qui n'a pas su s'emparer de Lorient, vient chercher une gloire facile en débarquant quelques centaines de grenadiers à Houat et à Hoedic. Ils s'emparent des batteries, font prisonniers leurs défen-

23. Hypothèse retenue par monsieur Louis Beuve-Méry, recteur de Theix de 1914 à 1938 (cf. Papiers Beuve-Méry aux Archives départementales du Morbihan).

24. Les deux dédicaces se réfèrent à Sainte-Marie-Majeure. Pour Hoedic, le changement de dénomination résulte à nouveau d'une mention portée au registre des BMS.

Fig. 4 : a) Plan, dans le cadastre napoléonien (1839), de l'ancienne église d'Hoedic, Notre-Dame-La-Blanche édifiée en 1706, avec numéros de parcelles cadastrales. b) L'église a été reconstruite en 1853, la sacristie est ce qui reste de l'ancien bâtiment (photo P. Buttin).

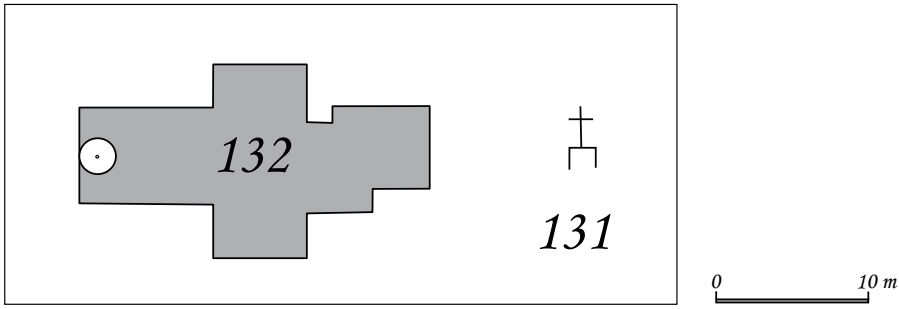

seurs, puis font sauter les constructions. Avant de réembarquer, ils assurent le ravitaillement de leur flotte en pillant les volailles, troupeaux et autres provisions des îliens, d'autant plus facilement que ceux-ci, comme toujours en pareil cas, sont précipitamment allés se réfugier sur le continent à l'abri de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. Est-ce pour compenser leur échec devant Lorient [25], ou par haine d'un

25. Dont ils avaient abandonné le siège pour prendre le large par peur d'une tempête alors que Lorient, incapable de se défendre, se préparait à capituler.

catholicisme avec lequel ils avaient rompu depuis qu'un pape avait refusé le divorce d'Henri VIII ? Toujours est-il que les Anglais, avant de réembarquer, pillent également tout ce qu'ils peuvent emporter de l'oratoire de Houat et de l'église d'Hoedic, qu'ils laissent en ruines.

Dure épreuve pour les îliens qui, de la presqu'île de Rhuys où ils s'étaient réfugiés, ne vont regagner leurs chaumières que très progressivement. Aussi, pour les y encourager, les États de Bretagne leur accordent-ils pour la première fois un secours. Il va être affecté à la restauration des lieux de culte, spécialement à la restauration de l'église d'Hoedic. Le 8 août 1749, pour la première fois également, Houat et Hoedic reçoivent la visite de l'évêque de Vannes, Mgr Charles-Jean de Bertin. Il vient, lui aussi, encourager les malheureux îliens et bénir leurs chapelles restaurées, qu'il dote également de quelques accessoires pour les célébrations liturgiques. Il est reçu sur l'une et l'autre île par François Thomas, le « desservant » affecté aux deux îles. [26]

En 1757, le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, fait entreprendre la construction de nouvelles fortifications sur les deux îles de Houat et d'Hoedic. Elles sont situées à l'emplacement des tours de Vauban détruites en 1746 mais sur d'autres plans. Sur l'île d'Hoedic, les travaux inachevés seront abandonnés en 1759 après le désastre des Cardinaux.

En 1761, c'est alors une nouvelle flotte anglaise qui débarque un corps expéditionnaire à Belle-Île. Après 38 jours de résistance, la citadelle, qui ne reçoit aucun secours du continent, doit capituler. Une fois de plus à la vue des voiles ennemies, les Houatais et les Hoedicais se sont embarqués pour aller se réfugier à l'ombre de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys. Ils vont y passer trois années, en attendant la fin des hostilités.

En 1763, après la signature du traité de Paris qui met fin à cette nouvelle guerre, les îliens reviennent occuper leurs chaumières. Elles sont en piteux état, mais cette fois-ci, les Anglais ne se sont pas acharnés à tout détruire. Ils avaient d'ailleurs affecté quelques jardiniers sur l'île d'Hoedic pour améliorer l'ordinaire de leurs troupes (à Belle-Île, les îliens étaient demeurés sur place). Ils en avaient protégé l'église qui n'avait pas souffert de cette nouvelle occupation.

Les équipements de l'île de Houat ont par contre davantage souffert, sinon de cette nouvelle occupation anglaise, du moins de trois années

26. Une récente étude de M^gr^ Mahuas, doyen du chapitre de la cathédrale de Vannes, explique la raison pour laquelle le sort des mini-communautés d'îliens ne pouvait alors qu'exceptionnellement retenir l'attention du clergé diocésain : il était trop absorbé par les querelles dogmatiques entre « quesnellistes » et « antiquesnellistes » (Quesnel, théologien ; résurgence des querelles entre jansénistes et jésuites du XVII^e^ siècle) pour s'occuper du bas-clergé affecté aux petites trèves ; un contexte qui explique pourquoi ce dernier va avoir à s'adapter aux contraintes locales en marge de toutes orientations d'origines diocésaines (*Église de Vannes* n°1291, 18-1-2008).

Fig. 5 : Église Saint-Gildas de Houat : seule la partie centrale est édifiée en 1766. Le chœur et le transept seront bâtis en 1840, le clocher en 1856 et la sacristie en 1962 (photo P. Buttin).

d'abandon sans aucun entretien. Les Houatais bénéficient alors d'une nouvelle assistance qu'ils reçoivent du continent. À cette occasion, il est décidé de regrouper leur habitat sur une hauteur de l'île, proche de la nouvelle fortification du duc d'Aiguillon qui héberge le « desservant » du diocèse lorsqu'il se trouve sur l'île [27]. Comme sur la presqu'île de Quiberon, le nouveau hameau est constitué d'une série de simples cabanes aux murs en pierres réunies par un mortier de terre et de paille, recouvertes de chaume, mais il se trouve maintenant en un point élevé de l'île. Les ruines du vieil oratoire de l'abbé Félix sont abandonnées dans leur vallon. En 1766, le nouveau hameau est doté d'une église, proche des habitations.

Elle est située à l'emplacement où se trouve toujours, aujourd'hui, l'église paroissiale des Houatais. Cette première église est de dimensions plus réduites. C'est un simple local rectangulaire sans abside (fig. 5). Elle est naturellement toujours dédiée à saint Gildas, comme l'était l'oratoire de Félix. Cette nouvelle église ne peut encore rivaliser avec Notre-Dame-La-Blanche d'Hoedic mais elle est dotée d'un clo-

27. Seul l'oratoire de l'abbé Félix avait été restauré, et non la cabane qui lui avait servi de logement. Le « desservant » désigné à partir de 1695 pour la garnison, et en fait souvent absent de l'île, était hébergé dans la fortification.

cher qui assure son originalité : c'est une pyramide en bois, peinte en rouge, constituée de deux longues poutres d'acajou de treize mètres, fortunes de mer échouées sur les plages de l'île, et de deux pièces de bois plus petites, reposant sur la toiture, que réunissent quelques planches clouées sur cette charpente. Le « desservant » des deux îles, monsieur Pierre Coedo, réside alors à Houat, toujours dans la fortification du duc d'Aiguillon.

Il y passe deux années. Puis, en 1770, un jeune prêtre natif de Séné, monsieur Pierre Dalino, est nommé « desservant » des deux îles. Il réside à Hoedic et rentre sur le continent en 1773. Le diocèse ne trouve alors aucun volontaire pour lui succéder. La vie misérable, tant à Houat qu'à Hoedic, n'en fait pas, il est vrai, des affectations susceptibles d'enthousiasmer un clergé – d'autant plus qu'il est déjà troublé par les divers mouvements d'idées qui vont se traduire par la Révolution française.

Les deux communautés d'îliens ne sont encore constituées que d'une vingtaine de foyers chacune. Elles vivent chichement du produit de la pêche, activité à laquelle sont pratiquement condamnés tous les hommes, tandis que les femmes assurent quelques cultures et un élevage à demi-sauvage, activité en fait la plus importante pour la survie de ces familles. Sur une île éloignée des villes où le poisson est consommé, les produits de la pêche ne peuvent alors être commercialisés [28]. Cependant à Houat et plus encore à Hoedic, l'Église, qui n'a pour fidèles que deux petites communautés aussi misérables l'une que l'autre, va alors bientôt participer à certaines des pages les plus extraordinaires de l'histoire de la Révolution française.

Sous la Révolution française

Officiellement, la Révolution française ne débutera qu'en 1789 lorsque les États généraux convoqués par Louis XVI se constitueront en Assemblée nationale puis en Assemblée nationale constituante. Dès 1776, les prémisses en sont inscrites dans la séquence des événements du début du dernier règne sous l'Ancien Régime. Louis XV est décédé en 1774. Dès 1775, Turgot tente de mettre en œuvre les réformes nécessaires pour sauver l'État en mauvaise posture financière et la monarchie. Devant la résistance des privilégiés, Louis XVI les abandonne l'année suivante, alors que déjà l'opinion publique s'enthousiasme pour la Déclaration d'indépendance des États-Unis.

En 1778, le bâtiment qui amène Benjamin Franklin double Hoedic, pour le débarquer au port de Saint-Goustan à Auray. Son ambassade

28. Pratiquement, seule la pêche à la sardine pouvait alors faire l'objet d'un commerce mais Houatais et Hoedicais sont trop pauvres pour armer pour cette pêche. Ils ne s'engageront dans la pêche des crustacés, plus facilement commercialisable, qu'après la Révolution française.

à Paris est un grand succès. Les volontaires affluent pour s'enrôler pour l'Amérique avec le marquis de La Fayette. Comme nombre des liaisons maritimes avec l'Amérique sont concentrées sur le golfe du Morbihan ou à Nantes, en 1781 on est bien au courant dans cette région des succès de la Marine française sur les Anglais à Yorktown. En 1783, c'est à Paris que l'Angleterre doit reconnaître l'indépendance de ses anciennes colonies américaines. Les événements de 1789 s'inscriront dans la suite naturelle de cette conjoncture.

Or, en 1776, le diocèse de Vannes affecte pour la première fois comme « desservant » à Houat et à Hoedic, un homme doté d'une forte personnalité, monsieur Sébastien Maurice Puillon, natif de l'île de Groix. Ce n'est sans doute qu'une simple coïncidence mais c'est localement une petite révolution. En effet, depuis 1695, les « desservants », souvent de très jeunes prêtres, n'ont jamais été des volontaires, tant tout service sur ces pauvres îles était considéré comme une relégation. Ils n'y ont fait que des séjours brefs, parfois très brefs. Cette fois-ci, c'est un prêtre ayant déjà acquis une grande expérience de la conduite des hommes qui arrive sur ces îles. Il va demeurer neuf années sur celle d'Hoedic, jusqu'à son décès. Le diocèse de Vannes n'avait encore jamais témoigné d'une telle considération pour les quelques dizaines d'infortunés îliens. On dénombrait alors difficilement une centaine de chrétiens, enfants compris, sur chacune des deux îles.

En 1781, le diocèse affecte à Houat un autre prêtre qui a déjà quelques années d'expérience en paroisse, monsieur Yves Le Manour. Il va y passer quatre années mais son rôle est en fait conditionné par la présence de monsieur Puillon qui demeure à Hoedic. À Houat monsieur Le Manour poursuit la tâche que celui-ci y avait entreprise.

Monsieur Puillon fut le premier prêtre à imprimer sur les deux îles un style pastoral autoritaire englobant, outre ses activités religieuses, des responsabilités civiques au service des îliens. Sa personnalité l'explique. Lorsqu'il a été désigné comme « desservant » sur les deux îles, monsieur Puillon, beaucoup plus âgé que monsieur Le Manour, avait l'exceptionnelle expérience acquise comme aumônier sur un bâtiment de la Compagnie des Indes. Il y était intégré aux autorités du bord, avec la participation aux responsabilités du commandement que cela comportait : c'était un prêtre mais aussi un officier, un chef. Au surplus, il avait connu de périlleuses aventures en Extrême-Orient : enterré vivant par des pirates, il n'avait dû la vie qu'à l'intervention de capucins venus à temps le sortir de sa fâcheuse position. Une telle expérience, à elle seule, avait contribué à forger un caractère. Ce qui explique que les autorités militaires n'aient pas hésité à lui confier, lorsqu'il est arrivé à Hoedic, la garde du fort de Pengarde. Sa construction, entreprise en 1758, n'était toujours pas achevée et il ne pouvait plus être occupé par une garnison que quelques mois par an, à la belle saison. Depuis son arrivée sur l'île, c'est monsieur Puillon qui en

détient les clefs pendant les longs mois de l'année au cours desquels l'armée ne l'occupe pas, tandis que lorsqu'il se rend à Houat, comme ses prédécesseurs, il loge au fort de l'île. Ce qui fait de lui, *de facto*, du moins aux yeux des îliens, une sorte de « Gouverneur ». Une fois de plus l'alliance du sabre et du goupillon a conditionné la présence de l'Église sur ces îles. C'est ainsi que monsieur Puillon a, un jour, l'occasion de « mobiliser » la population d'Hoedic. Par une habile manœuvre, il aide un bâtiment de commerce français à trouver refuge sous l'île pour échapper aux poursuites d'une frégate britannique. L'exploit lui vaut, ainsi qu'à tous les Hoedicais, d'appréciables récompenses financières du ministre de la Marine.

Épuisé physiquement, monsieur Puillon décède à Hoedic en 1785 et monsieur Le Manour quitte Houat la même année. Il sera un peu plus tard une des malheureuses victimes de la Révolution française. Arrêté comme prêtre réfractaire, il sera emprisonné, condamné à mort et décapité à Vannes en 1795. Pour quelques mois, il est provisoirement remplacé par un prêtre de Sarzeau, monsieur Le Pinier, puis monsieur Jean-Marie Le Lorcy lui succédera en 1786.

À Hoedic, le successeur de monsieur Puillon, dès 1785, est monsieur Jean Le Lostec qui ne restera qu'un peu plus d'un an à Hoedic. Quelques années plus tard, il sera également arrêté, sur le continent, comme prêtre réfractaire. Il réussira à s'enfuir et devra se réfugier en Espagne.

En 1787, monsieur Le Lorcy fait construire à Houat le premier presbytère de l'île, à proximité de son église. Son nom figure sur le linteau de la porte d'entrée [29]. Il sera lui aussi arrêté, en 1793, comme prêtre réfractaire, et emprisonné à la citadelle de Port-Louis. Il s'en évadera mais, de retour à Houat, sera de nouveau arrêté l'année suivante et déporté à Rochefort. Il pourra à nouveau s'en évader et rentrer à Houat. En 1795, il y sera victime de sa charité au service des survivants de l'expédition des émigrés sur Quiberon [30].

C'est donc à Hoedic plus qu'à Houat que va progressivement se réaliser, dans la perspective déjà tracée par monsieur Puillon mais sans aucun plan préconçu, sans aucun objectif systématique, simplement comme conséquence d'événements extérieurs, la mise en situation d'une exceptionnelle « théocratie » animée par le « desservant » dési-

29. Voir article de C. Pannetier et G. Hatchiss dans ce volume. (Note de Melvan)

30. En juin 1795, une flotte britannique avait débarqué devant Carnac une petite armée de royalistes qui avaient émigré au début de la Révolution française. Du Morbihan, des chouans étaient venus les rejoindre. Ils s'étaient d'abord emparés de la presqu'île de Quiberon mais ils avaient été rapidement écrasés par les républicains du jeune et intrépide général Hoche qui avaient fait des milliers de victimes dans les rangs royalistes. De très nombreux prisonniers avaient été ensuite exécutés à Auray. En repartant, la flotte britannique n'avait pu sauver qu'un faible nombre des émigrés. Quelques centaines de survivants réfugiés à Houat y avaient été décimés par une épidémie qui emporta aussi monsieur Le Lorcy.

gné par le diocèse de Vannes. L'entreprise va être assumée par monsieur Jean Marion, le prêtre désigné en 1786 pour succéder à monsieur Le Lostec à Hoedic. Lorsqu'il y arrive c'est un jeune prêtre d'une personnalité bien différente de celle de monsieur Puillon. Il va y demeurer jusqu'en 1820, pendant trente-quatre ans. L'évolution de la conjoncture politique fera de lui le véritable innovateur d'un régime d'Église sur ces îles, régime qui perdurera presque jusqu'à la fin du XX^{e} siècle.

Jean Marion, né en 1759, est le fils de petits métayers sur une terre dépendant du château de Kéran, propriété d'une vieille famille seigneuriale d'Arradon, les Lannion, dont la dernière héritière a épousé le marquis Luc-Edmond de Stapleton [31]. Jeune garçon, il a été le compagnon de jeu de leur fils et, frappés par sa vivacité d'esprit, les Stapleton ont pris en charge son éducation. Toute sa vie, Jean Marion demeurera proche des Stapleton qui, tout en demeurant fidèles à leurs traditions familiales, vont savoir traverser toute la période révolutionnaire en conservant leurs propriétés. C'est au château de Kéran que Jean Marion finira ses jours, sous la Restauration.

Le séminaire de Vannes est alors un foyer de culture de très bon niveau et Jean Marion y a acquis, outre une solide formation théologique, une grande culture littéraire et une large ouverture d'esprit sur le bouillonnement d'idées qui, à la veille de la Révolution française, agite toute la jeunesse de son âge. Ordonné prêtre, il restera indéfectiblement fidèle à l'Église. Il sera un des rares, peut-être le seul prêtre du diocèse, à demeurer aux mêmes responsabilités pastorales pendant toute la Révolution française, sans jamais prêter serment à quelque régime politique que ce soit. Desservant sur une île abandonnée de tous, il sera également un des traducteurs les plus célèbres de son époque d'ouvrages religieux en breton vannetais. Et la combinaison de sa familiarité avec une grande famille comme avec les idées des révolutionnaires vont aussi lui permettre de s'imposer comme seul interlocuteur avec les autorités, les plus étrangères les unes aux autres, qui vont s'exercer sur les îles de Houat et d'Hoedic pendant plus d'un quart de siècle.

Ordonné prêtre en 1786, il est immédiatement désigné par le diocèse pour remplacer monsieur Le Lostec sur l'île d'Hoedic. Comme il est doté d'une culture très supérieure à celle de ses prédécesseurs, c'est seulement à partir de son arrivée sur l'île que vont être tenues des notes qui, complétées par une correspondance assez abondante, permettront plus tard de rédiger des « annales » de l'Église sur l'île [32].

31. Arradon est située sur les rives du golfe du Morbihan, à proximité de Vannes. Les Stapleton sont une des familles d'origine irlandaise, depuis longtemps au service de la France, autorisées à conserver leurs titres de noblesse.

32. Les archives personnelles de monsieur Marion disparaîtront malheureusement, longtemps après sa mort, dans un incendie survenu au château de Kéran. En dépouillant divers lots d'archives publiques et épiscopales, à Vannes, à Paris et à Londres, il a été possible de reconstituer ce que pût être l'exceptionnelle expérience de monsieur Marion à Hoedic et à Houat (Cf. Marie-Paule Buttin 2005).

Fig. 6 : Linteau commémoratif de monsieur Le Lorcy, desservant de Houat de 1786 à 1795 (photo C. Pannetier).

Lorsqu'il arrive à Hoedic, jeune prêtre sortant du séminaire, c'est à son église, Notre-Dame-la-Blanche qu'il va consacrer tous ses soins. Très modeste en ce qui le concerne personnellement, il se contente pour son logement de la chaumière qu'utilisaient ses prédécesseurs, à l'entrée du Paluden. Le concours que lui apportent les Stapleton n'est, par contre, pas étranger aux dépenses qu'il va pouvoir engager pour son église. Sans doute également avec leur assistance, il sait aussi obtenir des aides des derniers moines de Saint-Gildas-de-Rhuys qui devaient alors à peine se souvenir de leurs responsabilités sur les îles. On relève ainsi dans les documents d'archives : en 1788, construction d'une sacristie et dons d'ornements par des dames de la retraite de Vannes et par l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys ; en 1789, réfection des lambris de l'église au-dessus de l'autel, du retable, du tabernacle et des gradins, achat de nouveaux chandeliers ; en 1790, achat de deux aubes ; en 1791, construction d'une tribune en bas de l'église avec une fenêtre sur le pignon, d'un confessionnal, d'une niche pour exposer le Saint-Sacrement, peinture des lambris.

Mais la même source révèle aussi une émouvante précision : monsieur Marion sait aussi obtenir le concours de ses ouailles, malgré leur impécuniosité : « *Vicente Alanic donne, du consentement de son mari Athanase Le Gurun, son tablier de noces pour faire un devant d'autel.* » Et ceci en 1789, l'année où débute la Révolution française !

Une révolution qui, dès la fin de 1789, va brutalement bouleverser le statut des deux îles, un statut qui n'avait pas évolué depuis près de huit siècles. C'est la suppression des ordres monastiques et la confiscation de tous les biens de l'Église. En 1790, sont créés les départements, districts, cantons et municipalités. Comme la plupart des abbayes, celle de Saint-Gildas-de-Rhuys n'était alors plus que l'ombre d'une institution dans laquelle ne survivaient que quatre ou cinq vieux moines. Ils sont chassés tandis que leurs immenses propriétés deviennent des biens nationaux. D'une façon générale, les paroisses deviennent des communes mais ce n'est pas le cas de Houat et Hoedic qui ne sont que des tréves de la paroisse de Saint-Goustan-de-Rhuys. Le district d'Auray cherche à les annexer mais, comme militairement les deux îles relevaient depuis la fin du XVII^{e} siècle de la Citadelle de

Belle-Île, elles sont toutes deux, arbitrairement, rattachées à la nouvelle commune de Le Palais.

À vrai dire, dans le maelström qui s'abat sur la France, qui détruit notamment le diocèse de Vannes, plus personne ne s'intéresse à ces deux îles, ni aux quelques familles qui les occupent, les nouvelles autorités qui cherchent leurs marques à Le Palais moins que toutes autres. À partir de 1791, les biens nationaux sont mis en vente. Si, sur le continent, les propriétés de l'ex-abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys vont trouver peu à peu preneurs, il ne se présentera par contre aucun acheteur pour Houat et pour Hoedic.

En janvier 1793, Louis XVI a été décapité. Le mois suivant, l'Angleterre en a pris prétexte pour déclarer la guerre à la France et la Navy est de retour sur les côtes de Bretagne. Les quelques misérables hectares de Houat et d'Hoedic, d'accès difficile, n'intéressent personne. Les deux îles sont, de fait, des terres de non-droit que personne ne revendique. Pour les îliens, ne restent à la barre que leurs pasteurs et, après le décès de monsieur Le Lorcy à Houat, un seul pour les deux îles, monsieur Marion.

Son prédécesseur, monsieur Le Puillon, avait déjà eu à assumer pour eux des responsabilités excédant très largement celles d'un « desservant ». Monsieur Jean Marion, jeune prêtre n'ayant encore eu d'autres fonctions que pastorales, se trouve ainsi brusquement devoir subvenir à tous les besoins des îliens, sur les plans administratifs et civils autant que sur le plan religieux. Il est sur les deux îles le seul homme sachant lire et écrire, le seul homme capable d'assurer des relations avec toutes personnalités ou toutes institutions extérieures.

Il va se révéler à la hauteur d'une situation aussi imprévisible. Comme il va détenir tous les pouvoirs pour les deux communautés d'îliens, l'Église, en sa personne, va assumer une théocratie de fait sur ces deux îles. Ce, paradoxalement, au moment où la Révolution française sur le continent est essentiellement animée par une haine de l'Église. Cette situation est également favorisée par l'évolution de la conjoncture internationale. Lorsqu'en 1795 la flotte aux ordres de l'amiral Sir John Warren transporte en baie de Quiberon l'expédition des émigrés, l'autorité de monsieur Marion, à Houat comme à Hoedic, est absolue. Il sait entretenir avec l'officier anglais de bonnes relations qui vont lui permettre de protéger efficacement ses îliens. Il en sera de même avec les amiraux britanniques qui vont se succéder dans ces eaux. Lorsque l'un d'entre eux va y débarquer le comte d'Artois [33] qui vient prendre contact avec ses partisans vendéens, c'est encore monsieur Marion qui reçoit celui-ci. Et lorsque les républicains l'auront emporté sur les chouans et qu'en 1800 un détachement du général Brune débarquera à Houat et à

33. Frère du futur Louis XVIII et futur Charles X. Arrivé à Hoedic, le comte d'Artois refuse d'ailleurs de se rendre en Vendée pour y « chouaner » avec ses partisans.

Hoedic pour s'y livrer à des sévices, c'est toujours monsieur Marion qui obtiendra pour ses îliens des réparations des autorités du Morbihan.

Puis, avec le Premier consul Bonaparte, va alors advenir un nouveau bouleversement pour l'Église. Et même si ce n'est assurément pas son objectif, le Concordat va de fait, à Houat comme à Hoedic, consolider la théocratie que l'Église assume avec Jean Marion au profit des îliens.

En conclusion

Ainsi, du début du XI[e] siècle à la fin du XVII[e], la présence de l'Église sur Houat et Hoedic, à l'enseigne de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, n'avait été que virtuelle. À partir de 1695, au contraire, la défense des côtes a valu aux Houatais comme aux Hoedicais, une présence effective de l'Église, quoique plus ou moins permanente, à l'enseigne du diocèse de Vannes. Progressivement a commencé à se dessiner sur l'île, sous la houlette des « desservants » que leur affectait l'évêque, une organisation « théocratique ». De son origine, elle conservera un double aspect :

- l'un spécifiquement religieux : le sens du sacré est propre à toute société humaine et les îliens en témoignaient déjà des dizaines de siècles avant leur évangélisation ; l'Église leur a, avec la voie du salut, apporté le concours de sa mission au service de leur vie spirituelle ;

- l'autre d'ordre plus institutionnel : les prêtres que leur désignait le diocèse de Vannes se trouvant être les seuls hommes capables de les aider dans l'organisation de leur communauté humaine, ils se sont bénévolement dévoués aux conditions de leur vie matérielle.

Après les vicissitudes de la période de la Révolution française, ce régime connaîtra son plein épanouissement au XIX[e] siècle. Ce sera l'objet de la seconde, et dernière, partie de cette étude : *Deux siècles de théocratie spontanée.*

Sources et références

Ce texte est la synthèse de différentes sources cités en bas de page et provenant en général des archives de la paroisse d'Hoedic, des archives du diocèse de Vannes et des Archives départementales du Morbihan.

- BUTTIN M.-P., 2005 – *La République de monsieur Marion.* Éditions Keltia Graphic. 140 p.
- BUTTIN H., 2003 – *Passeport pour Hoedic.* Éditions des écrivains. 260 p.

Annexe

« Desservants » sur les îles de Houat et d'Hoedic de 1695 à 1789

Élaborée à partir des archives du diocèse de Vannes et des archives de la Paroisse d'Hoedic. Vingt-neuf prêtres séculiers vont se succéder sur les deux îles :

- 1682 : dès cette date, un prêtre du diocèse natif de Houat, **Antoine Fardel**, restaure sur cette île l'ancien oratoire de saint Félix et y célèbre des offices religieux parce qu'il est lui-même Houatais. Aucun « desservant » n'est encore désigné par le diocèse. Le premier sera **Pierre Blanchet**.
- 1695 – 1696 : **Pierre Blanchet**, déjà vicaire à Quiberon, est le premier prêtre désigné comme « desservant » sur les deux îles ; il sera ensuite curé de Quiberon et décédera en 1736.
- 1697 – 1699 : **André Raoul**, jeune prêtre affecté à Houat, dessert également Hoedic ; ordonné en 1693, il décédera en 1721.
- 1700 – 1705 : **Christophe Lolinais**, affecté à Hoedic, dessert également Houat ; il meurt empoisonné en 1705, à Hoedic.
- 1708 – 1720 : **Gilles Bernard**, affecté à Hoedic, dessert également Houat ; il meurt à Hoedic en 1720.
- 1720 – 1721 : **Antoine Fardel** est, cette fois-ci, affecté à Houat ; il dessert également Hoedic.
- 1722 : **Laurent Leroux** est affecté à Hoedic ; il est originaire de Houat, où il a dû également célébrer quelques offices religieux ; il meurt à Hoedic six mois après y avoir été affecté.
- 1722 – 1723 : c'est à nouveau **Antoine Fardel** qui dessert les deux îles.
- 1726 : **Jean-Baptiste Le Rouzic** est affecté à Houat et dessert également Hoedic.
- 1727 – 1729 : c'est à nouveau le curé de Quiberon, **Pierre Blanchet** qui dessert les deux îles.
- 1729 – 1730 : **Jérome Louis**, de La Chapelle, dessert les deux îles.
- 1732 – 1734 : **Olivier Guimaho** dessert les deux îles ; né à Plescop en 1695, ordonné en 1724, il sera ensuite vicaire perpétuel sur l'île d'Arz ; il décédera en 1749.
- 1734 – 1743 : entre ces deux dates, **Dominique Le Gurun** dessert, irrégulièrement, les deux îles ; né à Houat, il a été ordonné en 1729 ; depuis 1740, il est vicaire perpétuel de Quiberon, puis de Saint-Goustan-de-Rhuys ; il décédera en 1744 ; en 1734-1741, il est assisté pour les deux îles par **Hervieux** et en 1741-1742 par **François Le Tutour**, curé de Sarzeau.
- 1744 – 1748 : **Jean Selo** est « desservant » à Hoedic, où il se retirera et décédera en 1750.
- 1745 – 1746 : **Gilles Dorso** est affecté à Houat et dessert Hoedic ; il décède en 1746 à Saint-Goustan-de-Rhuys.
- [1746 – 1748] : les îliens, de Houat et d'Hoedic sont réfugiés à Saint-Gildas-de-Ruys.
- 1749 – 1750 : **François Thomas** est affecté à Houat et dessert Hoedic ; c'est lui qui reçoit Mgr Charles-Jean Bertin, évêque de Vannes en 1749 ; tombé malade peu après, il décède à Hoedic en 1750.

- 1750 – 1751 : **Jérome Querel**, curé de Sarzeau, et **M. Le Menec** desservent occasionnellement les deux îles.
- 1752 : **Jean Le Roux**, vicaire perpétuel de Saint-Goustan-de-Rhuys, dessert occasionnellement les deux îles ; **Julien Le Hecho** est affecté à Hoedic mais n'y reste que quelques mois.
- 1752 – 1757 : **Louis Le Boulicaut** est « desservant » à Hoedic ; jeune prêtre, ordonné en 1747, il est un des premiers à faire un aussi long séjour sur l'île mais il a des problèmes de santé : en 1757, **M. Le Bras** le remplace pendant quelques semaines ; **Louis Le Boulicaut** se retirera à Hoedic et y décédera en 1766.
- 1759 : **M. Rio** passe quelques mois à Hoedic.
- [1761 – 1763] : les îliens sont à nouveau réfugiés à Saint-Gildas-de-Rhuys.
- 1766 – 1768 : **Pierre Coedo** est « desservant » à Houat et dessert aussi, à l'occasion, Hoedic ; ordonné en 1757, il décédera en 1794.
- 1770 – 1773 : **Pierre Dalino** est « desservant » à Hoedic ; ordonné en 1765, il décédera en 1790.
- 1776 – 1785 : **Sébastien Maurice Puillon** est « desservant » à Houat et Hoedic, puis à Hoedic ; il est le premier « desservant » véritable chef de la communauté hoedicaise ; en 1780, il est assisté à Houat par **Jean Surzur** et, de 1781 à 1785, **Yves Le Manour** est désigné comme « desservant » à Houat.
- 1785 – 1786 : **Jean Le Lostec** dessert Houat et Hoedic pendant quelques mois ; en 1786, **M. Le Pinier**, de Sarzeau, assure également quelques services à Houat.
- 1786 – 1795 : **Jean-Marie Le Lorcy** est « desservant » à Houat ; il y décède en 1795.
- 1786 : **Jean Marion**, jeune prêtre vient remplacer Sébastien Puillon sur l'île d'Hoedic, toujours en qualité de « desservant » relevant directement du « vicaire perpétuel » de Saint-Goustan-de-Rhuys ; à partir de 1795, il dessert également Houat.

Avec la Révolution française, l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys disparaît et avec elle toute la structure d'Église péniblement mise en place pour les deux îles depuis 1695. Et ce n'est qu'en 1801, avec le nouveau Concordat, que lui sera substituée une nouvelle structure.

Le Vieux Phare d'Hoedic

Christine Hartemann

Hoedic 56170.

Ceux qui, pendant presque un siècle, de 1850 à 1938, ont vécu au Vieux Phare n'ont laissé aucune trace écrite de leur vie quotidienne et de leur histoire en ce lieu. Demeurent des documents administratifs, répartis entre les Archives nationales, les Archives départementales de Vannes, le service des Phares et Balises de Lorient. Ils racontent à leur manière, parfois sèche et lacunaire, parfois détaillée et technique, les différents épisodes de la construction de ces trois bâtiments isolés au bout de l'île.

Mais la parole des occupants successifs, les gardiens et leur famille, est absente. On ne peut qu'imaginer leurs conditions de vie au jour le jour, à travers les textes qui réglementaient leur activité professionnelle.

Il sera surtout question ici de l'histoire des murs qui ont abrité ces générations de gardiens pendant plusieurs décennies. Lesquels ont travaillé d'abord sur place, tant que le fanal fut en fonction sur l'île. À partir de la mise en service des Cardinaux le 1er janvier 1880 [1], le Vieux Phare abrita les logements des gardiens jusqu'en 1938, date à laquelle les bâtiments furent repris par le département de la Marine. Les gardiens et leurs familles s'installèrent alors dans le village. Après la Seconde Guerre mondiale, les bâtiments restèrent à l'abandon et tombèrent en ruines avant d'être reconstruits (hormis le phare lui-même) dans les années 1970 selon les derniers aménagements architecturaux de 1896.

Le fanal en bois (1836)

C'est en 1825 que le premier programme de signalisation voit le jour, élaboré par Augustin Fresnel et le contre-amiral de Rossel. Ce projet prévoit la construction d'une ceinture lumineuse autour de la France avec 51 phares différents dont 33 de grande taille. Le plan, lancé en 1830, se terminera en 1860.

La soumission [2] du 4 septembre 1835 prévoit l'édification d'un feu fixe blanc sur la partie orientale de l'île d'Hoedic. Le 5 décembre

1. Voir article de Vincent Guigueno dans ce numéro.

2. Acte écrit par lequel, à la suite d'une adjudication, un maître d'œuvre s'engage à respecter les clauses du cahier des charges.

1835, l'administration acquiert pour ce faire 23 parcelles d'une surface de 2 750 m^2 appartenant aux sieurs Lefur, Raoul, Le Palmec, Blanchet, Lescouarnec, Guérin, Allanic, tous désignés comme laboureurs. Les actes de vente sont signés par le recteur, seule personne de l'île sachant alors lire et écrire. En raison d'une pénurie d'argent, la Commission des phares prescrit à l'ingénieur Potel de « *faire exécuter un échafaud de huit à dix mètres de hauteur, afin de recevoir le coffre à doubles portières ayant servi au fanal provisoire de l'île d'Yeu, sur lequel sera ajouté une petite lanterne contenant un appareil catadioptrique* [3] » [4].

Selon la règle établie pour tous les feux, qu'ils soient situés sur le rivage, sur une île ou en mer, la lanterne devra être allumée « *depuis l'heure correspondant au demi-crépuscule du soir jusqu'au demi-crépuscule du matin* », cette durée variant selon la latitude et la position géographique. Un tableau indique la durée du crépuscule selon la latitude [5].

Ce fanal [6] provisoire est construit le 1er janvier 1836 par le sieur Hemery. Un échafaudage en charpente est érigé. En bois et à feu fixe, le fanal est placé sur une espèce de mamelon, à 550 m à l'ouest de la pointe orientale de l'île, par 47° 20' 32" de latitude et 5° 12' 20" de longitude. Il est élevé de 26 m au-dessus des plus hautes mers et son feu fixe projette son éclat à trois lieues. À côté de l'échafaudage, un logement pour le gardien est bâti. On peut encore voir un des pignons de ce petit bâtiment de pierre au milieu des ronces et des fougères lorsqu'on emprunte le chemin qui conduit aux plages de l'est, à droite de la montée (fig. 2b).

Dès cette époque, le préfet du Morbihan insiste pour que ce feu soit transféré sur les rochers des Grands Cardinaux. Une décision ministérielle du 7 septembre 1839 fait savoir qu'il n'y a pas lieu de donner suite à un tel projet. Cette suggestion sera néanmoins reprise par le commandant du génie Barthes dans le procès-verbal du 30 septembre 1846.

En 1839, l'ingénieur Vauthier soumet le projet d'une tourelle avec logement, projet refusé parce que trop coûteux et parce qu'il n'est pas nécessaire, selon les autorités, de guider la navigation nocturne dans ces parages, aucun incident n'ayant eu lieu sur les Cardinaux depuis l'installation du fanal provisoire. Toutefois, celui-ci a un défaut d'éclat, attesté par des plaintes qui ont été déposées.

3. Instrument d'optique qui réunit les effets combinés de la réflexion et de la réfraction.

4. Internet, phare-de-France.

5. Le Cunff 1992.

6. Mot datant de 1552, emprunté à l'italien *fanale*, provenant du grec *phanos*, lanterne, ou du grec byzantin *phanarion*.

Fig. 1 : Phares et fanaux d'Hoedic, plan de 1847 (DDE Morbihan).

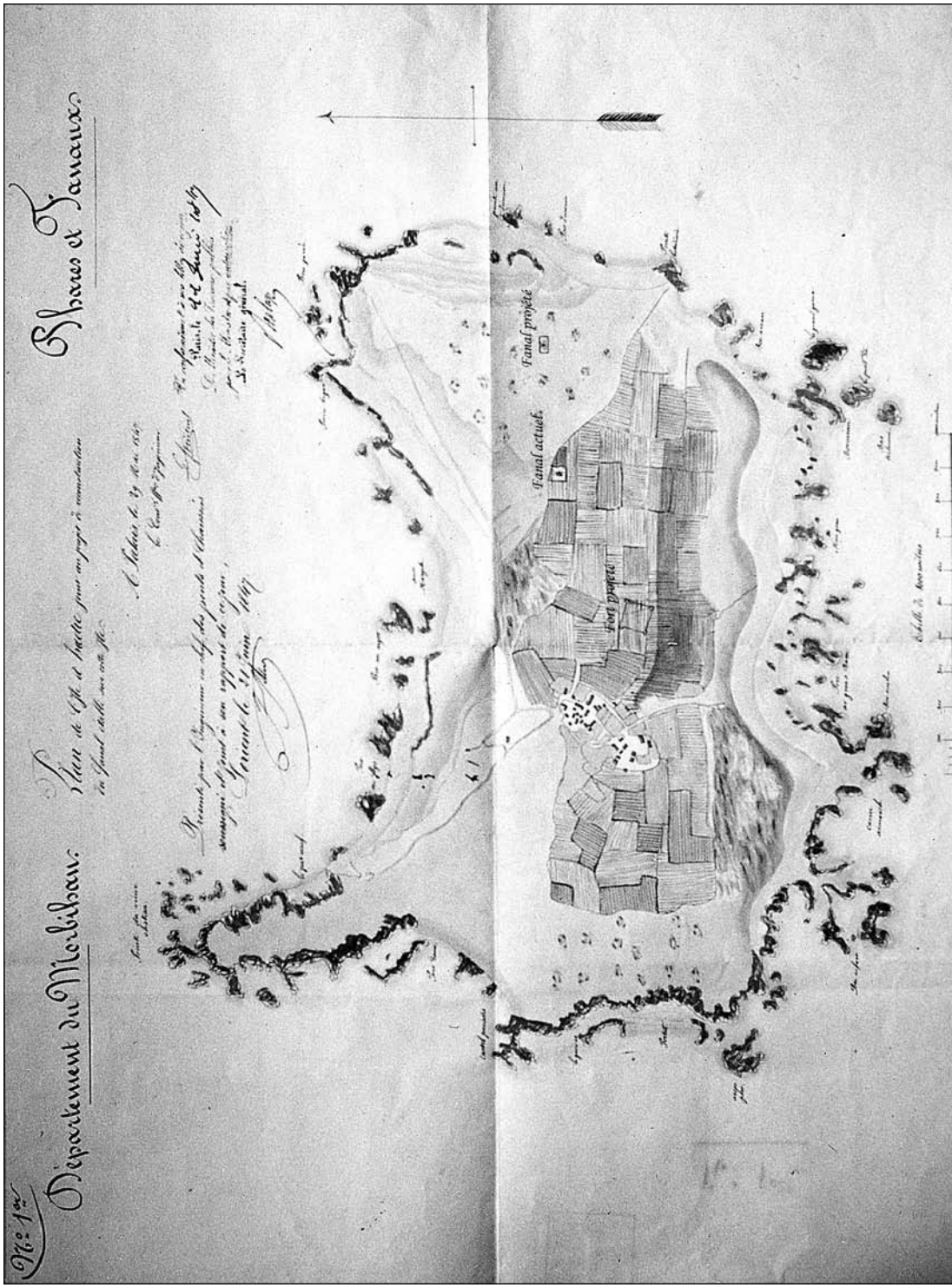

Le Vieux Phare d'Hoedic (1846)

Le 15 février 1846, le fanal provisoire « *menaçant ruine* », la Commission des phares se prononce pour sa reconstruction sur l'île et non sur la roche Grougue-Guès (aux Cardinaux). Il est préconisé que la tourelle soit située 20 à 30 m en arrière du fanal sur échafaud. Le feu doit être élevé, comme l'ancien, à 26 m au-dessus des hautes mers d'équinoxe. Selon la proposition de Fresnel, l'appareil catadioptrique de petit modèle sera remplacé par un appareil de 0,50 m de diamètre intérieur qui présentera la même dépense d'huile avec un éclat plus que double.

Le 30 septembre 1846, la décision définitive est prise de bâtir un fanal de quatrième ordre [7], à feu fixe blanc, en remplacement du provisoire installé en 1836. Le coût de l'opération est évalué à 21 500 francs.

Le procès-verbal établi par Julien Leclerc, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Service des travaux maritimes du département du Morbihan, et par Frédéric Barthes, chef de bataillon du génie de la place de Belle-Île et des Îles de Houat et Hoedic, expose :

1. que le fanal de quatrième ordre est prévu pour signaler aux navigateurs les roches dites les Cardinaux, il doit donc être placé dans la partie orientale de l'île. Pour des raisons d'économie, il importe de choisir pour cette construction le point le plus élevé de la localité (22 m).
2. que la tourelle destinée à porter le fanal doit avoir 11,50 m d'élévation et 2,32 m de diamètre moyen et être construite en maçonnerie, qu'elle doit être entourée de bâtiments de servitude pour le logement du gardien et le service de feu. Ces bâtiments consisteront en trois pièces dont deux attenantes à la tourelle et une isolée, cette dernière devant renfermer un four à l'usage du gardien pour y brûler la bouse séchée, la fougère arrachée à la lande, le goémon sec ramassé sur la grève, le bois d'épave.

L'emplacement choisi pour ces constructions se trouve à 800 m de distance du fort projeté [8], soit à 313 m au-delà des limites dans lesquelles les ouvrages de maçonnerie sont prohibés par les services militaires.

L'accord de ces derniers est donc requis et donné après négociations. En effet, la tour présente l'inconvénient par sa hauteur et sa position d'offrir à l'ennemi un excellent poste d'observation pour voir tout ce qui se passera à l'intérieur du fort où l'on ne pourra faire une prise d'armes ou quelques préparatifs de défense sans qu'on puisse du haut du phare, compter les hommes qu'on réunira et surveiller les moindres détails des travaux exécutés. Il est donc prévu en conséquence d'éta-

7. Les feux étaient différenciés par la puissance à laquelle ils devaient pouvoir être vus. Le 4e ordre correspondait aux feux les moins puissants. (Note de Melvan)

8. Sur la construction du Fort d'Hoedic, voir H. Buttin, *Passeport pour* Hoedic.

Fig. 2 : Le premier fanal d'Hoedic : a) constitué d'un échaffaudage en bois, il est édifié en 1836 et fonctionne jusqu'en 1846 (DDE Morbihan) ; b) ce pignon qui sert encore d'amer pour les passes du Port La Croix est tout ce qui reste aujourd'hui de la maison du gardien ; c) le fanal sur le cadastre de 1839 (Mairie d'Hoedic) ; d) emprise des batteries de 1939 sur le clos de l'ancien fanal (Direction des travaux maritimes, Lorient).

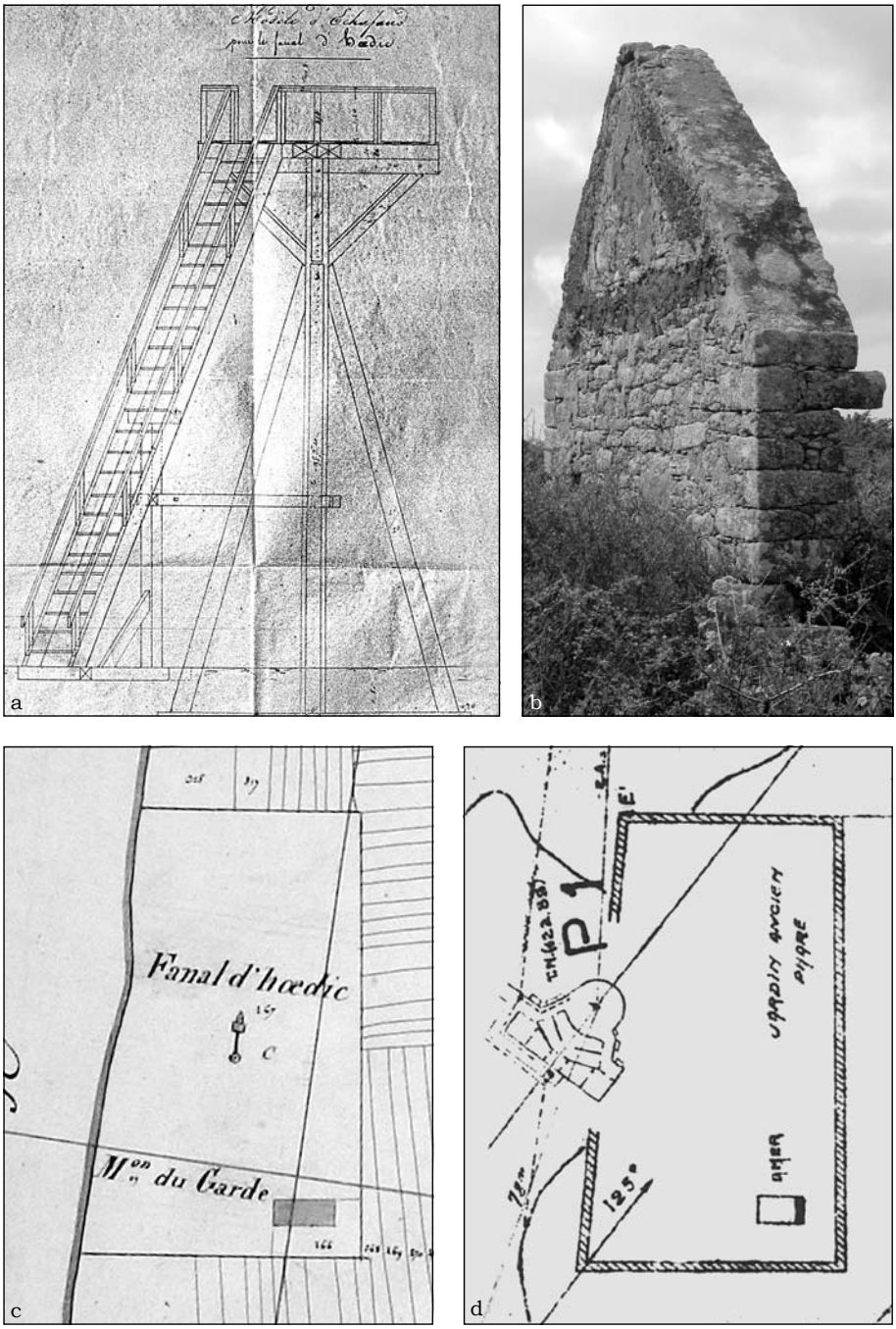

blir dans la base de la tour un fourneau de mine au moyen duquel on puisse, en cas de menace de descente de la part d'un ennemi, faire sauter le phare.

En 1847, l'administration s'enquiert des terrains à acquérir pour la construction du fanal définitif dans la partie de l'île appelée alors le landier. Ces terrains appartiennent à Gildas Le Gurun, Raoul Marie, Noël Le Fur et Jacques Lescouarnec, tous désignés comme laboureurs. La nature des terrains est précisée : lande et fougère pour Gildas Le Gurun, lande et pâture pour Raoul Marie et Noël Le Fur, pâture pour Noël Lescouarnec. La vente a lieu le 11 juillet 1847 et l'administration approuve les achats le 4 septembre 1850.

La construction du fanal définitif a lieu en 1851, à 47° 20' 95" de latitude et 5° 12' 7" de longitude. Il est allumé le 1er décembre et a une portée de 12 milles. À la tour sont adjoints deux bâtiments pour les logements des gardiens, dans lesquels deux pièces peuvent être mises à la disposition des ingénieurs de passage. Le 17 novembre 1852, l'ingénieur des Ponts et Chaussées vérifie les travaux exécutés par l'entrepreneur Léon Charles.

Deux fonctionnaires sont nommés et s'installent avec leur famille, se trouvant, de par leur situation administrative, dans un statut particulier par rapport aux Hoedicais puisque leur autorité de tutelle officielle n'est pas celle du recteur. En effet, depuis le 1er janvier 1849, le ministre Vivien, sur l'avis du Conseil général des Ponts et Chaussées a décidé que les gardiens allumeurs seraient désormais des agents de l'administration, nommés par elle et placés sous la seule autorité des ingénieurs [9].

Dans un compte-rendu qu'il fait le 8 mai 1881 à la Société d'économie sociale de sa visite à Hoedic, Escard indique que le fanal, ainsi que l'école, le presbytère et le sémaphore, sont alors des logements plus grands que les maisons insulaires, lesquelles ne possèdent qu'un rez de chaussée de deux pièces et un grenier sous le toit, grenier auquel on accède par une échelle, et où « *sont entassés le foin et la paille, nourriture du bétail, les varechs et les autres matériaux desséchés, bois de chauffage pour le four et pour la cuisine* » [10].

Selon un rapport du sieur Fouezel établi le 16 décembre 1861, le bâtiment principal où est installé le fanal comprend une chambre à coucher et une cuisine avec des cloisons en torchis qui sont à remplacer. L'autre petit bâtiment construit en face est divisé en deux entre d'un côté la forge et le four, de l'autre l'écurie pour une vache, un cochon, un emplacement pour le bois de chauffage et les latrines. Selon les dispositions en vigueur, ces dernières ne doivent pas être situées à moins de 18 pieds d'une maison. Fouezel plaide pour la

9. Fichou 2002.

10. Delalance 1850.

Fig. 3 : Le Vieux Phare d'Hoedic au début du siècle (carte postale L. Moreau) et en 2006 (photo P. Buttin).

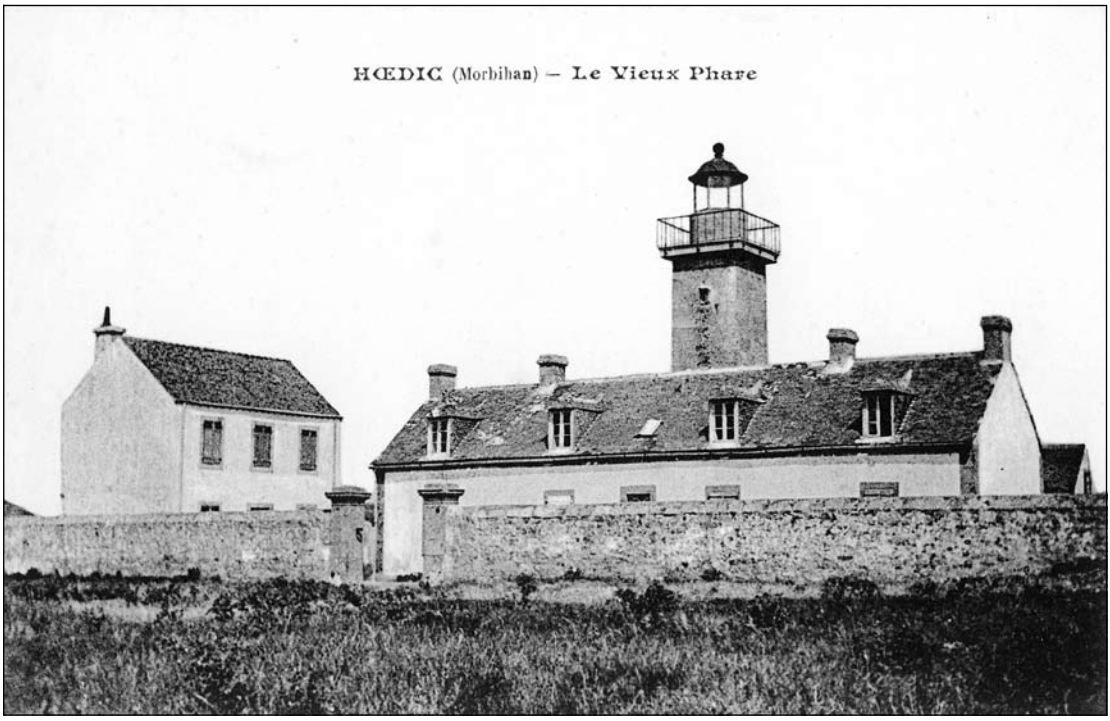

construction d'une citerne car la fontaine dite des Anglais est à plus de 700 m et cela représente un travail fatiguant que d'arroser sur une grande échelle les légumes du potager.

Le 7 janvier 1862, un autre rapport confirme que tout est humide, battu par les vents, qu'il y a des infiltrations qui endommagent le magasin aux huiles et les ustensiles affectés à l'entretien de la lanterne. Il conseille de remplacer les enduits de la maison, alors en mortier de chaux hydraulique ordinaire, par un crépi en mortier de sable et de ciment. Les plafonds sont remplis de crevasses, des lambeaux entiers sont complètement détachés, d'autres sont près de tomber, la cheminée fume tellement que le gardien a renoncé à s'en servir, il est obligé de faire sa cuisine dans la forge. « *Le poste d'Hoedic est un des plus tristes et des plus mauvais. L'île est peuplée de quelques pêcheurs, ne produit rien, n'offre aucune ressource. De sorte que l'agent est obligé de prendre tous ses vivres à Belle-Île et les paie fort cher. S'il avait une vache, ce serait mieux pour lui* ». Le rapporteur force-t-il un peu le trait pour justifier la demande de construction d'une écurie d'un montant de 1 400 francs ?

Le 20 février 1862, le Service des travaux maritimes phares et fanaux des Ponts et Chaussées du Morbihan rédige un « *projet d'établissement d'un magasin aux huiles de servitudes, d'une citerne, et d'amélioration de la chambre de réserve et du logement du gardien* ». Projet « e*xempt de luxe* » comme le souligne Fouezel, son rédacteur.

Mise en service des Cardinaux (1879)

Le bâtiment principal du Vieux Phare est allongé en 1879 : à chaque extrémité, sont adjoints une chambre au rez-de-chaussée et une mansarde, ainsi que deux hangars à bûchers pour le dépôt du bois. Il est prévu en effet de recruter trois gardiens pour la mise en service du phare des Cardinaux qui vient d'être construit. L'ingénieur de Lorient a du mal à trouver des candidats pour ces postes. C'est l'attribution de primes exceptionnelles qui permet l'embauche : « *le salaire du deuxième gardien est de 800 francs, auxquels on peut ajouter 250 francs pour la prime de vivres de mer, 250 francs pour les frais de chauffage et enfin 350 francs pour les frais de transport, soit un total de 850 francs de prime, supérieur au salaire.* » [11]. Les salaires des gardiens de phare étaient alors particulièrement bas par rapport à ceux des autres petits fonctionnaires de l'État, d'où le recours au système de primes ou d'indemnités diverses pour s'attacher les services de personnels, si possible compétents. Le phare des Cardinaux était le seul en mer dans le département du Morbihan. Entre 1880 et 1939, il est le passage obligé pour les jeunes recrues, c'est la première affectation qui dure en moyenne une dizaine d'années. Ensuite, les gardiens

11. Fichou 2002.

Fig. 4 : Plan du Vieux Phare d'Hoedic en 1851 et extension de 1879 (Phare et Balises, Lorient).

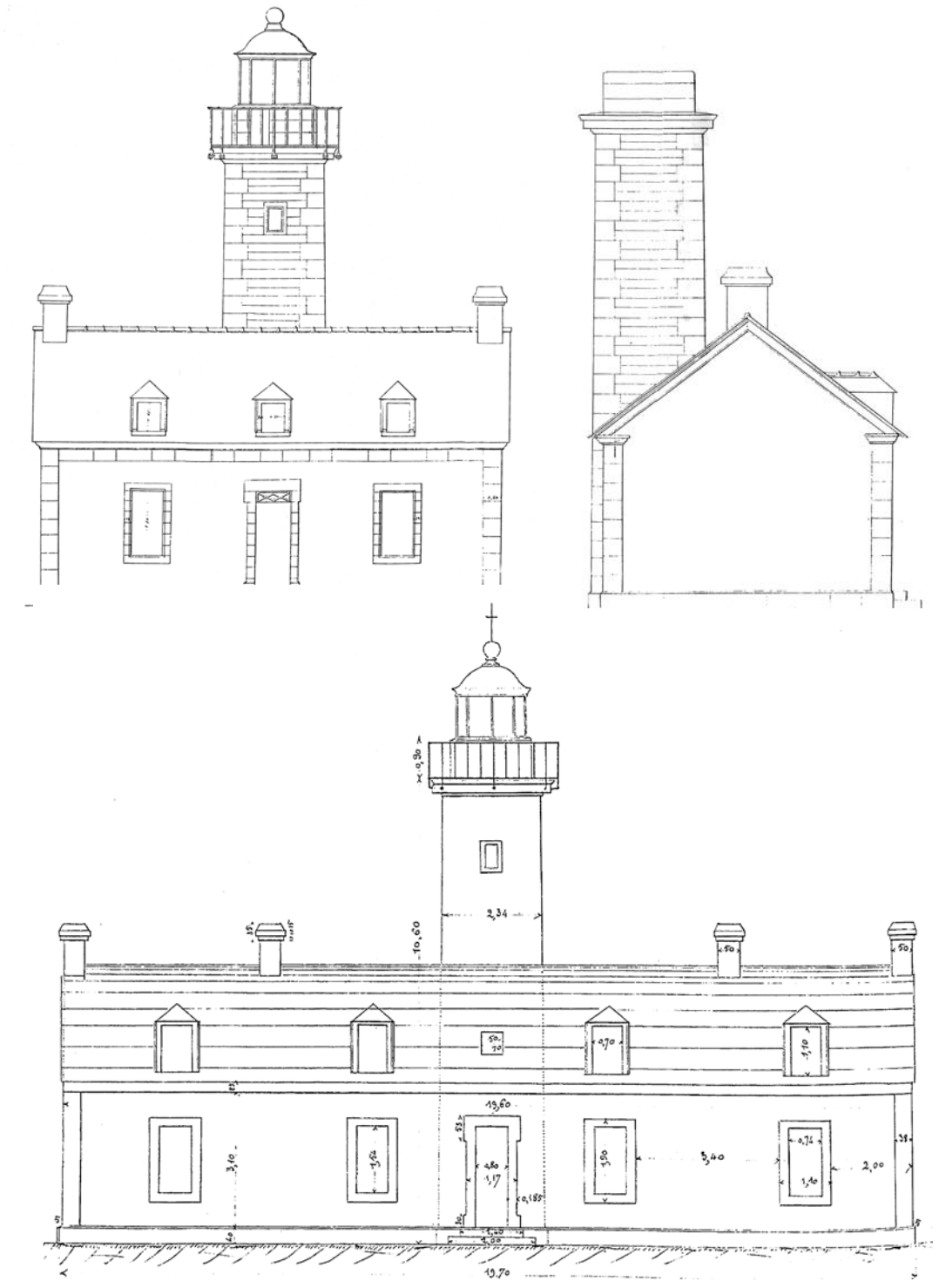

sont souvent nommés à la Teignouse avant de terminer leur carrière à Belle-Île ou à Groix. [12]

Pour les trois gardiens des Cardinaux, les logements sont devenus trop exigus.

En 1894, le gardien Alexandre-Désiré Matelot qui est en poste depuis 1886, a deux enfants, le gardien Le Bail trois et le gardien chef Gourone en a six et il ne dispose que de deux pièces.

Le 16 juillet 1894, la construction d'une maison pour le gardien chef est à l'ordre du jour ainsi que différentes améliorations pour un coût de 11 000 francs :

- dans le petit bâtiment, l'agrandissement est prévu pour une écurie destinée au deuxième gardien et deux latrines sont installées avec fosses d'aisance et sièges dont une pour les femmes et les enfants, et l'autre pour les ingénieurs et conducteurs en tournée. Coût estimé : 1 800 francs. Ce bâtiment sert donc aussi pour le four, la forge et un grenier. Une citerne avait par ailleurs été ajoutée en 1882 au nord-ouest de l'enclos.
- La maison du gardien chef est adossée au mur ouest de la clôture, avec les ouvertures orientées à l'est compte tenu des vents pluvieux dominants. Elle comprend quatre pièces principales et les chambres de réserve. Dans le bâtiment déjà existant, le rez-de chaussée et ses quatre pièces sont attribués au gardien le plus ancien. Le moins ancien se voit attribuer les quatre mansardes du premier étage. Les deux parties sont séparées par un corridor pour éviter les problèmes de cohabitation.

En 1896, une seconde porte est ouverte dans le bâtiment du four et de la forge ; une cloison est installée et le divise en deux parties. À partir de cette date, le Vieux Phare a l'architecture définitive qu'on lui connaît (fig. 3).

C'est dans un de ces logements que vécut Denis-Marie Le Bourhis, né sur l'île en 1884. Il fut gardien aux Cardinaux. Élu maire en 1912, il donna sa démission l'année suivante en raison de ses absences, 15 jours par mois, et de difficultés relationnelles avec l'abbé Le Blévec. C'est au Vieux Phare que grandit son fils, le futur père Abel [13].

Sur les hommes qui occupèrent successivement les lieux, on trouve peu d'indications dans les archives. On sait que Gilbert Allanic fut un des derniers gardiens des Cardinaux. Bien avant lui, le gardien Tascou quitta Hoedic le 31 mai 1860 remplacé par le gardien Lancelot, lequel fut estimé par sa hiérarchie. Illettré, il avait appris à écrire lisiblement sans connaître l'orthographe pour pouvoir intégrer le corps

12. Alexandre-Désiré Matelot, nommé à Hoedic en 1886, sera directement affecté au Kerdonis à Belle-Île le 1er août 1909. En 1903, il obtint un congé de plusieurs mois car il souffrait du scorbut.

13. Buttin 2003.

Fig. 5 : Le Vieux Phare d'Hoedic : a) plan de la construction 1851 (Phares et Balises Lorient) ; b) projet pour déraser le phare lors de la construction des batteries de 1939 (Dir. des travaux maritimes, Lorient).

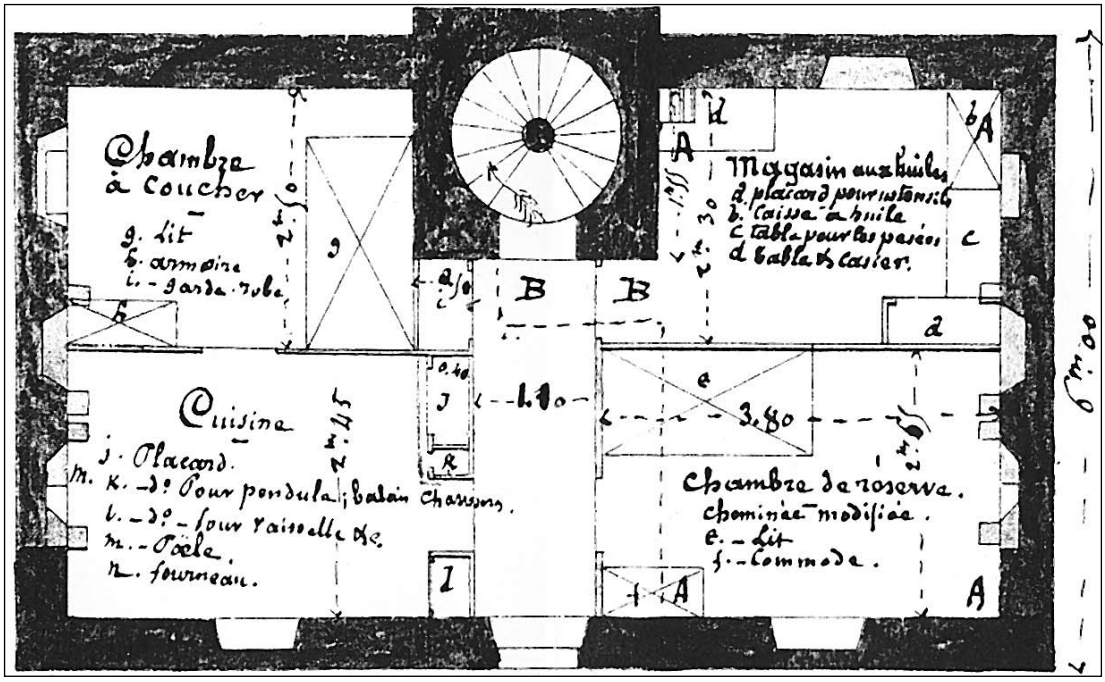

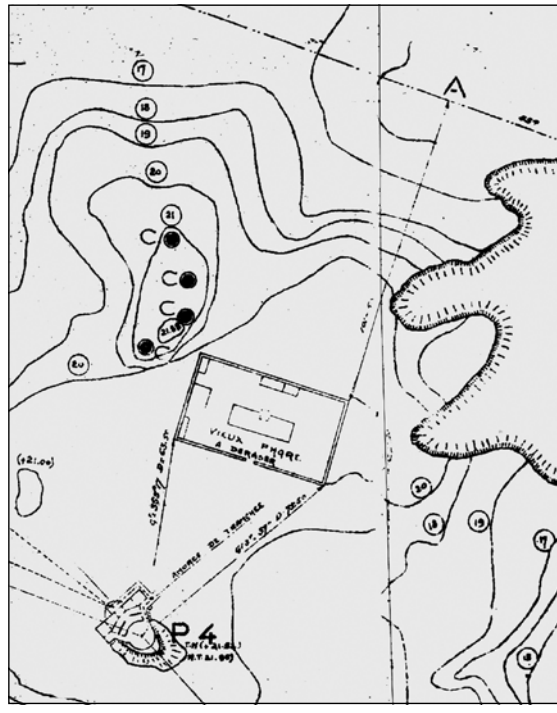

des gardiens de phare où il fut admis le 8 novembre 1876. En 1882, étaient présents Pierre-Marie Raude, gardien de 2e classe, Pierre Lancelot, gardien de 3e classe et Jean-Michel Le Coq, gardien de 4e classe, nommé aux Cardinaux en décembre 1879. Le 8 janvier 1883, le gardien Perodo, agent de 3e classe, remplace Pierre-Marie Raude. Perodo meurt le 13 mai 1884 alors qu'il est en poste à la Teignouse. Quant au gardien Le Coq, affecté aux Cardinaux en décembre 1879, il est révoqué par décision ministérielle le 12 mai 1890, après plusieurs avertissements et une amende. En effet, il ne prend pas soin des appareils qui lui sont confiés, contracte des dettes dans les débits de boissons et s'enivre, ce qui nuit à la réputation du personnel des phares.

L'administration rencontrait des difficultés pour recruter des agents compétents. En effet, les salaires étaient plus que modestes et les conditions d'existence difficiles. Selon la circulaire du 29 novembre 1848, les postulants âgés de moins de 45 ans sont tenus de maîtriser la lecture, l'écriture et les premiers rudiments d'arithmétique. Des qualités d'endurance physique, de ponctualité, d'obéissance, de zèle, étant requises, préférence est donnée aux anciens militaires. Mais les candidats ne sont pas légion. J.-C. Fichou rapporte que l'allumage des Cardinaux dût être retardé en raison de la difficulté à recruter les trois gardiens nécessaires [14]. En effet, ceux-ci doivent savoir lire les instructions et rédiger des courriers, des rapports et tenir les carnets de veille. L'administration préfère les hommes mariés, elle les imagine plus sérieux et plus calmes. En dehors de leur service, les gardiens vont à la pêche et entretiennent leur potager.

Les gardiens des Cardinaux vont être logés au Vieux Phare jusqu'en 1938.

Le 16 février 1937, une note de la Marine fait connaître son projet d'installation d'une batterie et d'un projecteur à Hoedic. Le 22 février 1938, le projet est entériné et il y a remise au Département de la Marine des parcelles 266 (sol et maison en ruine), 267 (enclos du fanal), 76p, 77p, 94p (Vieux Phare), le tout pour une surface d'environ 41,4 a. On attribue aux gardiens des maisons avec jardin à la sortie ouest du bourg. « *Les bâtiments du Vieux Phare servent alors de cantonnement pour les ouvriers de l'entreprise construisant les blockhaus. Fin 1939, ils sont occupés par une section de militaires* [15]*, affectés à l'équipement de la batterie* ». [16] Lors de la construction de cette batterie, le mur d'enceinte est détruit ainsi probablement que le menhir incorporé dans celui-ci [17] (fig. 2d). En 1940, la partie est du bâtiment du Vieux

14. Fichou 2002.

15. Dont Alcime Blanchet qui plus tard deviendra maire d'Hoedic.

16. Notes personnelles d'Henri Buttin. Toutes les informations concernant l'utilisation des bâtiments durant la Seconde Guerre mondiale proviennent de ses recherches et nous le remercions pour son importante contribution à la rédaction de cet article.

17. Voir note de Melvan p. 40 dans *La Revue des deux îles* n° 2, 2005.

Phare est utilisée comme hangar pour abriter le groupe électrogène alimentant le projecteur qui doit détecter les avions de nuit ; le toit est détruit et remplacé par une voûte en béton [18], comme sera détruite aussi la tourelle de la lanterne.

Figure 6 : Escalier en colimaçon du Vieux Phare d'Hoedic en 2006 (photo P. Buttin).

En juin 1940, lors de la débâcle, les travaux du chantier de la batterie sont abandonnés. Au cours de l'été, une petite équipe de la marine allemande vient rechercher tout ce qu'elle peut de la batterie et les Hoedicais prennent ce que les Allemands n'ont pas emporté. Le cuivre de la lentille de Fresnel est récupéré. Les affûts en fonte des deux canons installés à cette époque [19] furent enterrés plus tard dans la lande, de même que le chariot du groupe électrogène [20]. Quant à la centaine d'obus découverts par la suite dans la citerne enterrée à moins de dix mètres des maisons, elle fut enlevée en 2004 par le service de déminage de Brest.

Une nouvelle vie au Vieux Phare

Le 5 novembre 1959, le service des Ponts et Chaussées donne aux Domaines du Morbihan le Vieux Phare, lesquels, en 1963, restituent à la commune d'Hoedic le terrain et l'ensemble des bâti-

18. Ce groupe électrogène fut à l'époque le sujet d'un long dialogue de sourds entre la Marine et les Hoedicais. Ceux-ci demandaient l'électricité pour eux plutôt que de recevoir le prix fixé pour l'expropriation. Ils perdirent finalement sur les deux tableaux. (Note de Melvan)

19. Il s'agit de deux pièces de 90 de la fin du XIX^{e} siècle – efficacité en 1940 ? – que la Marine avait placées au début de la guerre (sept. 1939) en attente de l'armement des quatre batteries en cuves. La mise en place de ces batteries sera abandonnée quelques mois plus tard, en juin 1940. (Note de Melvan)

20. *Communication personnelle* de G. Bolitt.

ments, alors en ruines. Restés à l'abandon pendant plus d'une vingtaine d'années après la fin de la guerre, ils furent repris par Gérard Bolitt dans les années 1970, la commune lui en accordant l'usage avec un bail emphytéotique, avant de les lui vendre. Il pût y loger les ouvriers qui travaillaient dans son entreprise à la construction de maisons sur l'île et entreposer matériel et outils pour ne pas gêner les habitants du village. Lui-même, sa femme Geneviève et ses deux fils, Jean-Baptiste et Joseph, ont habité la maison de l'ancien gardien chef durant plus d'un quart de siècle. Il a rebâti les trois logements du Vieux Phare à l'identique, selon leur dernière version, tels qu'ils furent agrandis après la construction des Cardinaux. Seul le mur de clôture fixant les limites de la propriété et censé protéger les cultures (à l'époque essentiellement froment et pommes de terre) des vents et du pillage a définitivement disparu. L'escalier est conservé (fig. 6). Il y manque la tourelle. Les marches en pierre sont incurvées au milieu, creusées au fil du temps par les pas des anciens gardiens. Du haut de cet escalier, une vue à 360° offre un panorama somptueux et permet de surplomber toute l'île ; l'on peut comprendre le souci des militaires d'antan chargés de la défense de ce lieu isolé.

Le Vieux Phare a repris vie grâce à Gérard Bolitt qui en fut en quelque sorte le dernier gardien à temps plein. Il repose maintenant sous les fleurs au cimetière de Notre-Dame-la-Blanche. Le ciel est clair. Le vent est au suroît. À mi-marée de jusant, la mer est peu agitée. Il n'y a rien d'autre à signaler.

Sources et références

- Anonyme : http://pagesperso-orange.fr/phares-de-france
- Archives du Service des phares et balises de Lorient : dossier phare d'Hoedic
- Archives départementales de Vannes : dossier S 200 et S 210
- Buttin H., 2003 – *Passeport pour Hoedic.* Éditions S.D.E, 260 p.
- Buttin H., Buttin-Stagnara M.-P., 2006 – L'Abel-Alain, dundee de pêche et ses deux recteurs armateurs. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 3, p. 37-48.
- Delalande J.-M., 1850 – *Hoedic et Houat, histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan.* Librairie L. et A. Guéraud et Mazeau, 120 p.
- Escard F. (abbé), 1882 – *Les pêcheurs d'Hoëdic : étude sur les pêcheurs-agriculteurs de l'île d'Hoëdic, histoire, mœurs, situation actuelle.* Imprimerie Paul Leprêtre et Cie, 47 p. Extrait du Bulletin de la Société des études pratiques d'économie sociale, séance du 8 mai 1881.
- Fichou J.-C., 2002 – *Gardiens de phares.* P.U.F Rennes.
- Le Cunff L., 1992 – *Feux de mer.* Éditions L'Ancre de marine.

Léon Bourdelles et les Grands Cardinaux : le phare comme événement biographique

Vincent Guigueno

École nationale des Ponts et Chaussées, Laboratoire techniques, territoires, sociétés.

1er janvier 1880. Un feu fixe blanc s'allume aux Grands Cardinaux, après un chantier éclair salué par la Commission des phares. Dès 1879, celle-ci notait que « *l'exécution du phare des Grands Cardinaux ne présente certainement pas des difficultés du même ordre que celles du phare d'Armen, mais le travail n'en était pas moins très délicat. Il a fallu une excellente organisation du chantier, une ingénieuse, bien que très simple, disposition de l'échafaudage et des apparaux de levage, une réelle action sur un personnel difficile à maintenir et que l'on devait nourrir dans une île aussi dépourvue de ressources que celle d'Hoedic pour arriver au résultat obtenu, qui fait le plus grand honneur à M. l'ingénieur Bourdelles* [1] »

Si ce jugement flatteur est collectif, nul doute qu'un homme en particulier apprécie en connaisseur les efforts déployés. Il s'agit du vieux directeur du Service des phares, Léonce Reynaud, qui meurt l'année suivante, en 1880, après plus de quarante ans consacrés à la construction de tours et de balises sur toutes les côtes de France. Il ne connaîtra pas l'achèvement d'Armen, un chantier long et coûteux qu'il suivait avec une attention particulière depuis une vingtaine d'années. L'année 1880 représente une date charnière dans l'histoire de la signalisation maritime [2]. La mort de Reynaud ouvre une période d'incertitude administrative qui s'achèvera en 1886 avec la prise du pouvoir par l'ingénieur des Grands Cardinaux, Léon Bourdelles. Le destin croisé de ces deux ingénieurs témoigne de l'engagement des hommes dans un service, les Phares et Balises, moins connu que les lieux sur lesquels ils veillent [3].

Certains phares occupent une place singulière dans l'histoire en raison de leur architecture – Cordouan, phare des rois proclamé roi des phares (de France) – ou des récits fantastiques qui se sont attachés à un lieu, Tévennec par exemple, dont la désertion chronique des

1. Commission des phares, Registre O, p. 88-89, 18 janvier 1879.
2. Guigueno 2001.
3. Sur le travail des agents du service, voir Guillaume 2001, Le Brun et Nourry 2007.

gardiens fut transformée en légende noire. Deux édifices, les Héaux de Bréhat et les Grands Cardinaux mériteraient, sans mauvais jeu de mots, une meilleure visibilité dans ce panthéon national. Ce sont des phares « archives » car, au sens étymologique, ils sont un commandement – celui de les construire dans des circonstances difficiles – et un commencement ou un recommencement pour ceux qui les ont bâtis. La réussite du chantier des Héaux de Bréhat marque pour Léonce Reynaud (1803-1880) la fin d'une vie de réprouvé : exclu de l'École polytechnique sous la Restauration, il part apprendre l'architecture en Italie et rentre en France, à la faveur de la monarchie de Juillet, pour intégrer le corps des Ponts, âgé et sans expérience des travaux publics. Le phare des Héaux lui ouvre les portes d'une brillante carrière d'architecte – il est élu professeur à l'École polytechnique avant la fin du chantier – et d'ingénieur au Service des phares. « *La fortune vint en quelque sorte me chercher dans cette solitude. Aussi ai-je gardé de Bréhat le doux et cher souvenir qui s'attache aux lieux témoins des premiers succès, du premier bonheur.* (...) *Déjà le phare montait assez haut pour que de toutes parts nous le vissions dominer l'horizon. Ma fortune avait grandi avec lui, et il me semblait que chaque assise qui s'élevait venait assurer notre avenir*[4] », écrit-il dans une notice autobiographique rédigée en 1870, pendant le siège de Paris. L'ingénieur Léon Bourdelles est moins disert sur le rôle décisif joué par les Grands Cardinaux dans sa carrière. Elle n'en fut pas moins relancée par cette réussite, comme nous le verrons, après avoir rappelé les atermoiements de l'administration sur la nécessité de bâtir un phare au large d'Hoedic.

Action publique et sécurité maritime : le lent mûrissement d'une décision (1836-1868)

Le processus de décision concernant le transfert du fanal d'Hoedic vers les Cardinaux fut particulièrement long, plus de 30 ans (1836-1868). Ce cas évoque les Roches-Douvres, en Bretagne Nord, dont la construction, envisagée dès les années 1820, fut différée jusqu'en 1868 quand une tour métallique, jumelle de celle expédiée en Nouvelle-Calédonie, fut assemblée sur ces rochers lointains. L'histoire de ces dossiers au « long cours » est particulièrement instructive pour étudier le mode de fonctionnement d'une institution mise en place sous le premier Empire, la Commission des phares, dont les registres de délibération constituent une source essentielle pour l'histoire de la signalisation maritime française. (fig. 1)

L'étude de ces documents montre comment l'idéal de sécurité maritime est toujours mis en balance avec les moyens de l'atteindre. Cet idéal, régulièrement invoqué dans les délibérations de la Commission

4. De Dartein 1885, p. 32.

Fig. 1 : Registre de délibération de la Commission des phares, extrait daté du 15 février 1846.

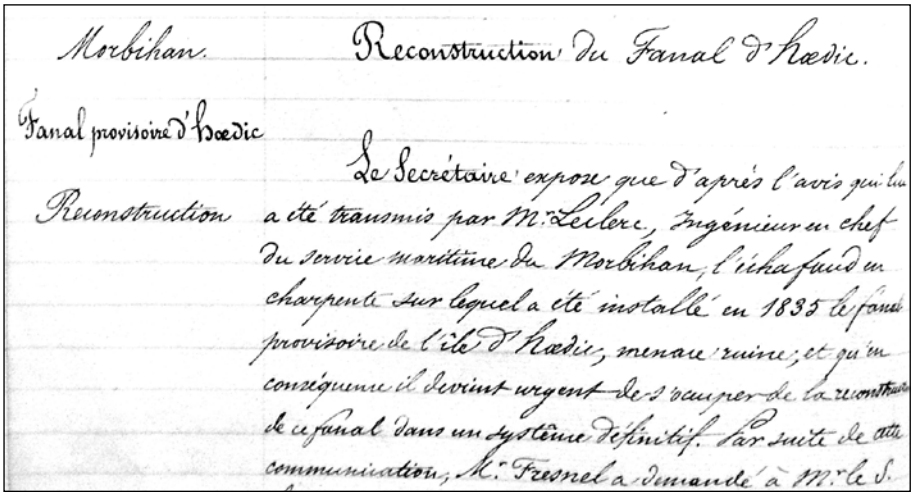
Morbihan. Reconstruction du Fanal d'Hœdic.

Fanal provisoire d'Hoedic

Reconstruction

Le Secrétaire expose que d'après l'avis qui lui a été transmis par M.r Leclerc, Ingénieur en chef du service maritime du Morbihan, l'échafaud en charpente sur lequel a été installé en 1835 le fanal provisoire de l'île d'Hœdic, menace ruine; et qu'en conséquence il devient urgent de s'occuper de la reconstruction de ce fanal dans un système définitif. Par suite de cette communication, M.r Fresnel a demandé à M.r le S.

– construire les aides à la navigation à l'endroit le plus pertinent du point de vue nautique – est souvent remisé au nom d'arguments techniques ou financiers qui empêchent sa mise en œuvre. La prise de décision n'est jamais un processus linéaire et rationnel[5]. Elle est dialectique et passe par des méandres complexes, produisant une sédimentation d'avis et de textes. Quand de nouveaux faits sont portés au dossier (rapport de la Marine, plainte des usagers, lettre du préfet d'un département du littoral), à la manière de preuves devant une cour de justice, le discours de la Commission s'actualise, infléchissant, voire inversant – c'est le cas à Hoedic – la décision prise quelques années plus tôt. La Commission des phares est donc la gardienne d'une doctrine et d'une jurisprudence, travaillant à la frontière du droit et de la technique.

Le document fondateur de la politique française de signalisation maritime est un programme arrêté en 1825 par cette Commission[6]. Le programme s'appuie sur la technologie des appareils lenticulaires, développée par Augustin Fresnel et des artisans parisiens, dont l'opticien Soleil[7]. L'hydrographe Paul-Édouard de Rossel (1765-1829) y propose un maillage des côtes dont la trame est donnée par une série de phares de premier ordre, moins d'une trentaine, entre lesquels s'insèrent des feux d'ordre inférieur et des feux de port. Entre les feux principaux de Groix et de Belle-Île, il est ainsi prévu « *d'entretenir des feux de port au Port-Louis, à la rivière de Crac'h, à l'entrée du Morbihan et sur la pointe Nord Est de l'île d'Hoedic*[8] ».

5. Sfez 1973.
6. Fresnel et De Rossel 1825.
7. Dreyer 2007.
8. Fresnel et De Rossel 1825, *op. cit,* p. 45.

En Bretagne Sud, la clef du dispositif est Belle-Île, « *un des grands atterrages de la côte de France ; c'est à ce point que l'on vient prendre connaissance de terre pour aller dans la Loire* ». L'architecture de son grand phare est l'objet d'une intense controverse entre les ingénieurs de Paris, Léonor Fresnel et le Conseil général des Ponts, et leurs collègues du Morbihan emmenés par l'ingénieur en chef Potel. Le Goulphar est finalement allumé le 1er janvier 1836, en même temps que le fanal provisoire d'Hoedic. Moins d'un mois après cet allumage simultané, un échange de courriers entre le directeur général des Ponts et Chaussées et le préfet du Morbihan évoque pour la première fois le transfert du fanal sur le rocher dit « *le Grand Cardinal* ». Saisie du dossier, la Commission des phares reconnaît l'intérêt nautique de ce choix qu'elle écarte pourtant en avançant deux arguments : le coût de construction et d'entretien d'un phare en mer, ici « *un simple fanal de quatrième ordre* », pour lequel les règlements préconisent la rotation de trois gardiens, dont deux de permanence au phare ; la priorité donnée aux « *phares du large* » dans l'emploi des crédits votés par la chambre législative [9]. Les usagers des coureaux de Groix, Belle-Île, Houat et Hoedic attendront donc la fin du maillage extérieur des côtes avant que n'intervienne l'éclairage de « *la mer intérieure de ces îles* [10] ».

Trois ans plus tard, il est décidé d'éclairer et de baliser l'entrée en baie de Quiberon par le phare de la Teignouse, une tour pleine sur le Grand Coin et deux balises pleines sur la Basse Cariou et les Esclassiers. Le transfert du fanal est à nouveau évoqué mais le coût est brandi par la Commission pour « *maintenir jusqu'à plus ample examen le feu provisoire établi sur l'île d'Hoedic* [11] ». L'attendu de la décision minimise au passage l'urgence du transfert en soulignant que le fanal provisoire semble rendre les services attendus par les marins : il signale un danger mais ne prétend pas indiquer une entrée de port ou une passe étroite.

Le transfert est donc enterré, jusqu'en 1846, quand la ruine annoncée du fanal provisoire en bois impose une décision plus argumentée : faut-il reconstruire sur place ou déplacer le feu ? [12] Telle est la question. Léonor Fresnel, le frère du savant, s'apprête à transmettre la direction du Service des phares à Léonce Reynaud qu'il avait appelé auprès de lui au moment de la construction des Héaux. Son argumentaire pour refuser une troisième fois, comme dans le reniement de Pierre, la construction d'un phare en mer ne manque pas d'intérêt [13]. Ayant compulsé les registres de la Commission, citant scrupuleusement les délibérations antérieures, Fresnel inverse

9. Commission des phares, 29 janvier 1836, Registre B, p 69-70.
10. Villaumez 1831, p. 188.
11. Commission des phares, 30 juin 1839, Registre C, p. 27-30.
12. Voir dans ce volume « Le Vieux phare d'Hoedic » de Christine Hartemann.
13. Commission des phares, 15 février 1846, Registre D, p. 70-72.

la charge de la preuve : l'évidence nautique d'une implantation sur les Grands Cardinaux est remise en cause par l'absence de sinistre imputable au choix, pragmatique, d'un fanal à terre. Le deuxième argument en faveur d'une reconstruction *in situ* est plus inattendu : Fresnel invoque les « *fâcheuses conséquences* » du déplacement d'un feu marqué sur les cartes hydrographiques publiées par le dépôt de la Marine. Le Service des phares fait l'expérience de la gestion de « *l'information nautique* », comme elle est appelée aujourd'hui, c'est-à-dire de la chaîne d'information qui permet au marin de (re)connaître les feux et les signaux qu'il croise sur sa route. Peu ou pas évoquée au moment de l'élaboration du système d'éclairage des côtes de France, cette question avait été rapidement mise à l'ordre du jour, les avis publiés dans les *Annales maritimes et coloniales* s'avérant insuffisants. À partir de 1830, une *Description générale des phares de France* est publiée, donnant la position et les caractéristiques de tous les feux, afin de contrer l'initiative privée d'un Guide des marins pendant la navigation nocturne, jugé dangereux car entaché de nombreuses erreurs « *aux funestes conséquences* [14] ».

La localisation d'un feu se décide dans un processus qui constitue, au fil du temps, un art de composer, selon les ressources et les besoins, avec l'apparente rigueur géométrique du système de 1825. Quelles sont les pièces versées au dossier qui, à la fin des années 1860, vont inverser la jurisprudence défavorable aux Cardinaux ? Ce n'est certainement pas le désir de s'aventurer dans un chantier en mer alors que la décision de construire Armen entraîne les ingénieurs du Finistère dans une impasse embarrassante. Certes, des progrès sont faits dans les matériaux et les ciments, testés entre autres grâce au programme de balisage. Regardons plutôt du côté des « clients » du Service des phares, non point les pêcheurs des îles d'Houat et d'Hoedic mais les caboteurs, soumis à la concurrence des chemins de fer, ou les pilotes, capitaines et armateurs, dont les pétitions sont soutenues par la Chambre de commerce de Nantes. Partout, des chantiers s'engagent pour passer au plus près des côtes afin de tracer les routes les plus directes. C'est le cas par exemple dans le chenal du Four ou dans le raz de Sein, les portes de la mer d'Iroise. Une phase de modernisation de l'éclairage des côtes s'engage sous le second Empire et la III^{e} République, pour répondre aux attentes des usagers et du commerce.

La pression du temps industriel gagne la mer, les navigateurs prennent des risques et les chiffres des pertes deviennent alarmants. Les années 1860 sont particulièrement importantes pour la politique de sécurisation du trafic maritime avec la création d'une commission des naufrages (mai 1860) et d'un service des dépêches météorologiques (décembre 1862). La calamiteuse statistique de 1859 – 472 vaisseaux

14. Coulier (1842) fit l'objet d'un débat au sein de la Commission des phares, les 15 janvier et 5 février 1829 (Registre 1, p. 157).

français sinistrés – n'est pas étrangère à ces initiatives. Les chiffres sont collectés et rendus publics par la Société centrale de sauvetage aux naufragés dans ses *Annales* ou dans ses *Statistiques des naufrages et événements de mer survenus sur les côtes de France*. La preuve que réclamait Léonor Fresnel est donc administrée pendant la séance de la Commission des phares du 7 novembre 1868, dans un mémoire des ingénieurs du Morbihan rapportant 5 pertes totales de navire depuis 1852, ainsi que des sinistres annuels de moindre importance aux abords d'Hoedic [15]. Le transfert du fanal sur l'écueil Grougue-Guès est acté. Il faut pourtant attendre une dizaine d'années pour qu'il soit effectif.

De la décision à la construction (1868-1880)

La décision de construire un phare en mer, longtemps repoussée, est prise alors que les études préliminaires sont assez succinctes. La guerre de 1870 retarde le projet, dont la première version est repoussée par Reynaud en décembre 1871 [16]. Les ingénieurs du Morbihan doivent revoir leur copie mais rien ne se passe pendant cinq ans. Le service maritime reçoit alors le renfort inattendu d'un homme qui, pour des raisons politiques, vient de perdre sa place à l'arsenal de Lorient. Ce hasard va dénouer une affaire bien mal engagée.

Nous avons la chance de connaître le visage de Léon Bourdelles, à l'âge de la maturité, grâce à un beau portrait de Nadar, publié à sa mort, en 1899, dans les Annales des Ponts et Chaussées [17] (fig 2). Sans faire partie de l'élite choisie par le corps des Ponts – les caciques dont les bustes sévères toisent les élèves dans le hall de l'école –, il n'est pas l'un de ces ingénieurs anonymes du XIX^{e} siècle. Bourdelles est né à Périgueux en 1838 [18]. À l'âge de dix-neuf ans, il est admis à l'École polytechnique dont il sort deux ans plus tard pour intégrer le corps des Ponts et Chaussées. En 1862, il rejoint le service des travaux hydrauliques de Lorient où quelques ingénieurs des Ponts travaillent à l'aménagement du port militaire, alors en pleine mutation. Bourdelles supervise ainsi la construction des quais et des grands ateliers de Caudan, sur la rive gauche du Scorff, et s'occupe du curage du port militaire [19].

Après la défaite de 1870, le jeune ingénieur accepte de siéger au conseil municipal de Lorient. La manifestation de ses idées républicaines, un « *pur radicalisme* », et sa participation à des obsèques

15. Commission des phares, 7 novembre 1868, registre I, p.97.

16. Archives nationales, Série F14 (travaux publics), carton 20090, dossier d'établissement « Les Grands Cardinaux ».

17. Ribière 1899, p. 13-37.

18. Archives nationales, Série F14 (travaux publics), carton 11524, dossier personnel de Léon Bourdelles.

19. Le Bouëdec 1994, p. 81-94.

civiles inquiètent le préfet. Dans un rapport au ministre, celui-ci réclame le déplacement, « *pour le bien de l'ordre public* », des ingénieurs Bourdelles et Hausser, « *animés du plus détestable esprit* [et qui] *exercent sur le conseil municipal la plus funeste influence* ». Et le préfet de conclure : « *Le gouvernement actuel ne compte pas dans toute cette ville deux ennemis plus dangereux que ces deux fonctionnaires.* » Le ministre de la Marine s'inquiète à son tour et exige, par une lettre adressée à son collègue des Travaux publics, que Léon Bourdelles s'éloigne de l'arsenal où il craint que ses opinions politiques n'aient une mauvaise influence sur les ouvriers. Cette défiance des autorités civiles et militaires va sans doute peser dans la décision que prend l'ingénieur en 1876 : détaché depuis quatorze ans au service de la Marine, il quitte l'arsenal et demande son rattachement au service maritime et ordinaire de l'arrondissement de Lorient. Les raisons qu'il avance sont cependant strictement professionnelles. Il affirme ne pas pouvoir, « *sans détriment pour* [son] *instruction et pour* [sa] *carrière, rester plus longtemps étranger à l'administration des Travaux publics* ». Ayant perdu sa femme après un an de mariage, il vit alors chez ses parents avec son jeune enfant. Revenu dans un service civil, il prend la responsabilité, entre autres, des travaux d'éclairage et de balisage des côtes morbihannaises. Pour autant, le bouillant conseiller municipal n'a pas rompu tout lien avec la Marine. Il participe en effet aux travaux de la Commission des cuirassements, aménage le polygone de tir de Gâvres et fait des propositions pionnières quant à l'emploi du béton et du sable dans les travaux de fortification.

Fig. 2 : Léon Bourdelles (1838-1899).

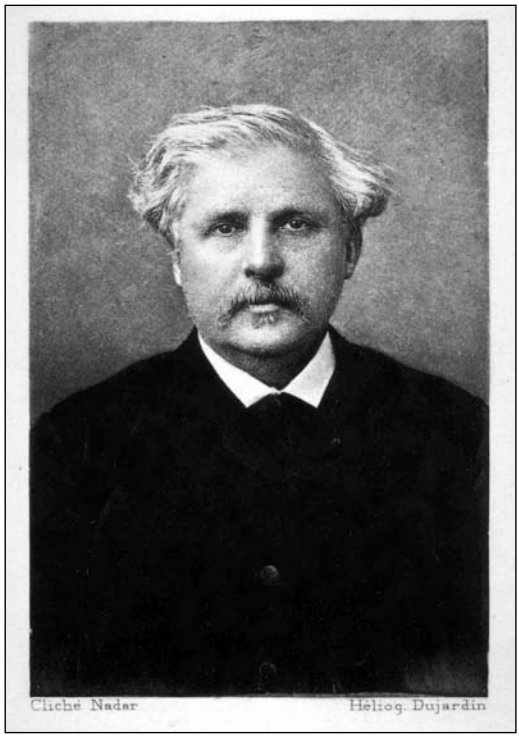

La construction du phare des Grands Cardinaux, qui embarrasse ses collègues, est le défi qui donne à sa carrière un nouveau souffle. Mettant en œuvre toutes les compétences du travail à la mer qu'il a acquises depuis quinze ans, l'ingénieur propose une organisation rigoureuse du

chantier, « *en combinant les différentes parties de l'ensemble de manière que chacune d'elles fût indépendante et que le chômage d'une des parties ne paralysât pas le fonctionnement général* ». Sa connaissance des travaux à la mer n'est pas seulement technique. Comme tous les ingénieurs confrontés à ce type de chantier, depuis l'Anglais John Smeaton pour Eddystone (1756-1759) et l'Écossais Robert Stevenson sur Bell Rock (1806-1810), il doit maintenir la discipline et imposer un rythme de travail contraignant aux ouvriers et aux marins. Employant quinze marins, dix manœuvres, six maçons, deux charpentiers, un forgeron et un cuisinier, Bourdelles s'appuie sur des textes de la Marine pour négocier les salaires et le repos hebdomadaire du dimanche.

Concernant l'approvisionnement du site en matériaux, il suggère d'utiliser des chaloupes de faible tirant d'eau au lieu des lourdes gabares habituelles, d'un tonnage plus important mais plus lentes et moins manœuvrantes. Bourdelles privilégie un approvisionnement constant, même par mauvais temps, au détriment d'une capacité plus importante. Il remet ainsi en cause l'héritage de L. Reynaud et des chantiers en mer précédents où les matériaux lourds – les assises de granit –, imposaient d'effectuer le déchargement par temps calme. Pour éviter que les ouvriers ne soient emportés par les lames, il prévoit de les loger sur un échafaudage en charpente autour duquel la tour serait érigée. Enfin, il envisage d'installer une sorte de « *chemin de fer aérien* » entre deux rochers, pour faciliter le déchargement des bateaux au mouillage en évitant les délicates manœuvres d'accostage (fig. 3a). Les travaux commencent en août 1877 et, grâce à une organisation impeccable, la lanterne des Grands-Cardinaux est posée deux ans plus tard. La maîtrise des coûts et des délais impressionne tant sa hiérarchie que Paul Leferme, adjoint de Léonce Reynaud, affirme qu'il « *ne sait si jamais moindres moyens ont été employés pour pareil travail* ».

Moins de deux ans après cette spectaculaire réussite, Léon Bourdelles intègre le Service des phares où il prend la responsabilité de l'inspection du littoral, tout en devenant secrétaire de la Commission des phares. En 1886, il est nommé ingénieur en chef du Service des phares, réunissant désormais sous son autorité l'inspection du littoral et l'atelier central. Sept ans plus tard, il accède enfin au poste de directeur qu'il occupera jusqu'à sa mort, en septembre 1899. Le « règne » de Léon Bourdelles est marqué par une série impressionnante d'innovations qu'il synthétise sous le mot de « *feux-éclairs* », c'est-à-dire des optiques à rotation rapide sur cuves de mercure, éclairées par des sources lumineuses de fortes puissances (lampes à incandescence, feux à pétrole). Pendant les dix-sept ans passés au Service, cet ingénieur aura contribué à moderniser intelligemment le réseau d'éclairage des côtes de France. Il ne serait pas injuste de parler du « système technique de Bourdelles » à l'évocation des appareils qui équipent aujourd'hui nos phares. À sa mort, un buste est réalisé,

Fig. 3 : Phare des Grands Cardinaux : a) en construction sur la roche de Grougue-Guès, vue prise de l'est à basse mer le 22 juin 1878 (photo Jouan) ; b) plan daté du 22 janvier 1880 (Archives de la DDE, Vannes, Morbihan).

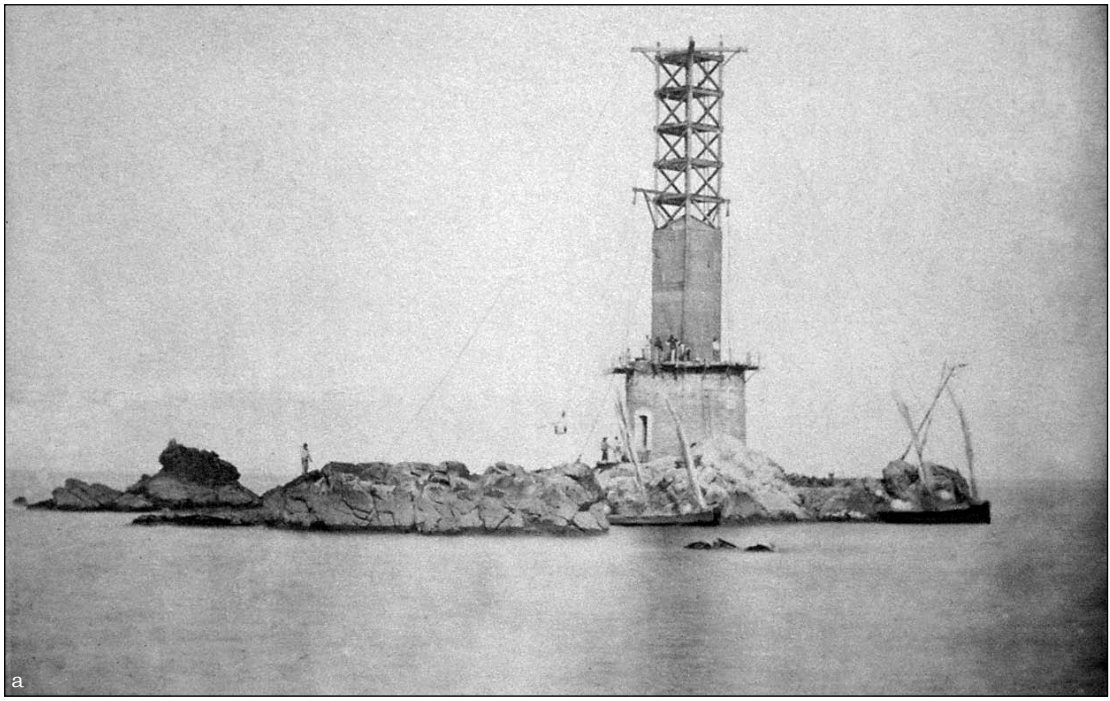

a

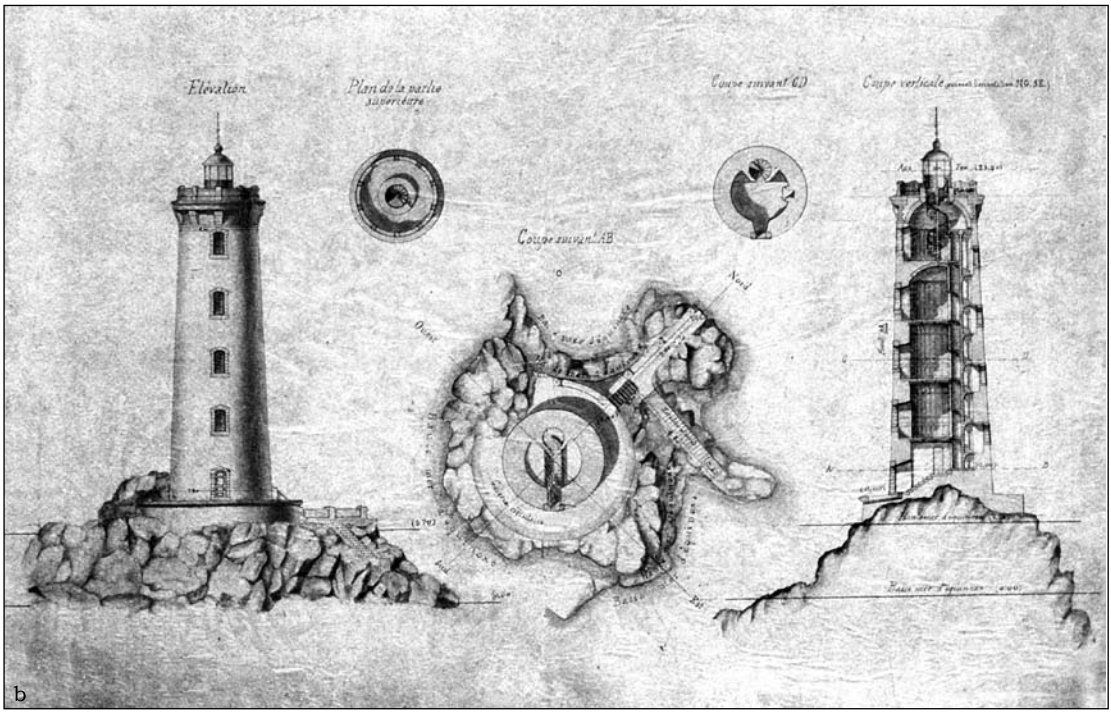

b

afin de rejoindre Fresnel, Beautemps-Beaupré et Reynaud dans la mémoire du Service des phares et balises.

L'histoire de la construction des Grands Cardinaux mêle des éléments de structure – la Commission des phares, son mode de fonctionnement, les transformations des pratiques de navigation au cours du XIX[e] siècle – et des faits singuliers, la biographie d'un ingénieur dont la carrière, un temps compromise par ses idées politiques, fut relancée par les quelques mois passés à organiser un chantier difficile. Si les ingénieurs britanniques mirent beaucoup d'énergie à associer leur nom à un phare – Smeaton et Eddystone, Robert Stevenson et Bell Rock, son fils Alan et Skerryvore –, leurs collègues français ont choisi de porter un projet collectif, l'éclairage des côtes de France, dont le Service des phares, grâce à ses archives, sa bibliothèque et son musée, conservait la mémoire. Cette différence renvoie à la nature du métier de part et d'autre de la Manche : *civil engineer* exerçant comme une profession libérale dans les îles britanniques ; ingénieur d'État en France, au service d'un corps et d'une administration. Seul Reynaud, ingénieur-architecte perdu dans un XIX[e] siècle industriel, dérogea à la règle en rédigeant l'histoire de « son » phare, les Héaux de Bréhat. Bourdelles quant à lui n'a rédigé que de brèves notices techniques sur le chantier des Cardinaux. Il n'est pourtant pas absurde d'imaginer qu'à la manière de Léonce Reynaud, il conserva un souvenir particulier d'Hoedic et de ses rochers, où la fortune lui a souri.

Bibliographie

- Dartein F. de, 1885 – *Léonce Reynaud. Sa vie et ses œuvres par l'un de ses élèves*. Édition Ponts et Chaussées.
- Dreyer F., 2007 – Les constructeurs français de phares. *Neptunia*, n° 246, juin, p. 16-23.
- Fresnel A., de Rossel P.E, 1825 – *Rapport contenant l'exposition du système adopté par la Commission des phares pour éclairer les côtes de France*. Imprimerie royale, Paris.
- Guigueno V., 2001 – *Au service des phares*. Presses universitaires de Rennes.
- Guillaume F., 2001 – *Vers le phare*. Terre de Brume
- Le Bouëdec G., 1994 – Les ingénieurs des Travaux maritimes et l'industrialisation du port de Lorient. *in* Dhombres J. (dir.) - *La Bretagne des savants et des ingénieurs 1825-1900*. Rennes, éditions Ouest-France, p. 81-94.
- Le Brun D., Nourry R., 2007 – *Phares et balises. Les Gardiens de l'océan*. Éditions Larivière.
- Ribière C., 1899 – Notice biographique sur M. Léon Bourdelles, inspecteur général des Ponts et Chaussées, directeur du Service des phares et balises - *Annales des Ponts et Chaussées* - 4[e] trimestre 1899, pp. 13-37.
- Sfez L., 1973 – *Critique de la décision*. Armand Colin, Fondation nationale des sciences politiques.
- Villaumez J.-B.-P. (Vice-Amiral), 1831 – *Dictionnaire de Marine*. Paris, Imprimerie Dupont et Lagéronie.

Fig. 4 : Les couleurs du phare des Grands Cardinaux, a) uniformément blanc, *circa* 1930 (carte postale Édition Le Guen, Arradon ; b) blanc, noir et blanc, *circa* 1937 (carte postale Édition Jos Le Doaré, Chateaulin) : c) rouge, blanc, rouge, actuel (photo P. Buttin, 2005).

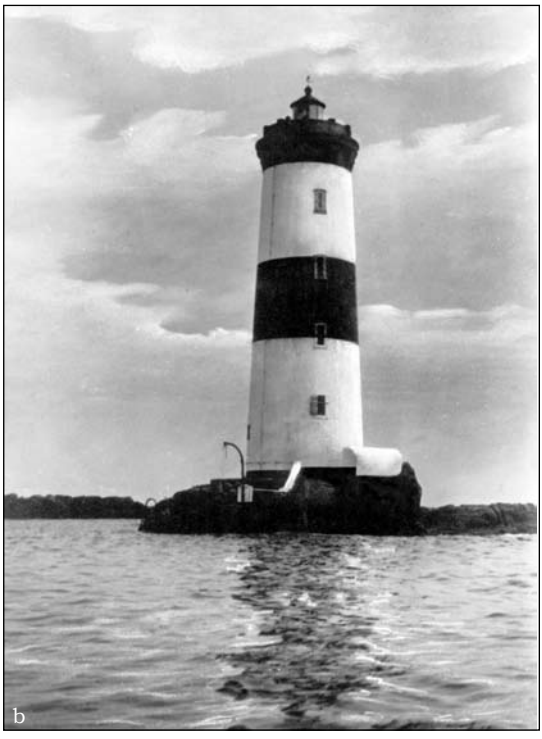

Annexe

Un modèle de la construction du phare des Cardinaux, à l'échelle de 1/25, était présenté durant l'Exposition universelle à Paris en 1889. La notice éditée à cette occasion que nous reproduisons ici, précise les conditions exceptionnelles de cette construction.

Phare des Grands-Cardinaux

Le phare des Grands-Cardinaux est destiné à signaler l'extrémité sud-est des dangers qui s'étendent de la presqu'île de Quiberon aux îles de Houat et d'Hoedic jusqu'à l'archipel des Cardinaux. Il est établi sur une roche de cet archipel désigné sous le nom de Grougue-Guès. Il se compose d'une tour en maçonnerie comprenant un rez-de-chaussée pour l'emmagasinement des huiles et quatre étages destinés au logement des deux gardiens ainsi qu'au service du feu. Ce feu est fixe et l'altitude de son plan focal s'élève à 27 mètres au-dessus du niveau des plus hautes mers.

Les dispositions de l'édifice ne diffèrent pas sensiblement de celles qui sont ordinairement adoptées aujourd'hui en France pour les phares isolés en mer, et le seul intérêt que présente celui des Grands-Cardinaux réside dans les moyens nouveaux qui ont été mis en œuvre pour sa construction.

La roche de Grougue-Guès est formée de granit à grain fin très résistant ; sa surface, fort irrégulière n'émerge que sur quelques points au-dessus du niveau des hautes mers. Elle est directement exposée à la grande houle de l'Océan, qui l'enveloppe et la recouvre entièrement dans son déferlement. L'accostage n'est praticable qu'en beau temps ou par les vents de la région de l'est, assez rares dans ces parages.

Grougue-Guès se trouve à près de 4 kilomètres de l'île d'Hœdic, qui ne pouvait fournir que les moellons, le sable et l'eau douce nécessaires aux travaux. Tous les autres approvisionnements, ainsi que les ouvriers et les vivres, devaient être expédiés du port du Palais (Belle-Île), distant de plus de 13 milles marins. Dans ces conditions, les moyens de construction ordinairement en usage auraient nécessité l'emploi d'un bateau à vapeur et d'un matériel naval important, pour les transports, ainsi que l'installation d'engins et d'ouvrages d'abri coûteux, pour l'accostage et le débarquement. Ils auraient en outre occasionné de grandes pertes de temps avec de longs chômages et exigé, par suite, des dépenses qui ont paru excessives. Pour les éviter, on a procédé de la manière suivante :

En premier lieu, on s'est décidé à exécuter la maçonnerie avec moellons ordinaires et mortier de ciment de Portland et à n'admettre la pierre de taille de petit appareil que dans les parties où elle était indispensable. Ce système de construction, éprouvé déjà par l'expérience des tours-balises, a grandement facilité les travaux en les simplifiant et en réduisant surtout les sujétions du débarquement des matériaux.

Après, l'achèvement du phare, on a enduit sa surface intérieure et extérieure avec du mortier de ciment de Portland qui a donné des résultats satisfaisants tant au point de vue de l'étanchéité que sous le rapport de l'aspect architectural.

On a commencé les travaux dans une campagne préparatoire faite en 1877 sur des crédits restreints. En procédant sans installations spéciales et comme pour une tour-balise, on parvint à élever la tour du phare jusqu'à 6 mètres au-dessus des hautes mers. On fit tous les préparatifs pour l'année suivante, et on s'efforça d'acquérir l'expérience voulue en vue d'entreprendre sans tâtonnement ni mécompte la campagne effective.

Cette campagne, à raison des circonstances atmosphériques, ne put commencer qu'en mai 1878. Dès son début, on installa un échafaudage en charpente dans l'intérieur de la tour déjà construite, laquelle atteignait une hauteur assez grande pour fournir une protection efficace contre le choc direct des lames et des paquets de mer. Cet échafaudage, qui dépassait l'altitude finale du phare, était disposé de manière à subsister jusqu'à l'achèvement de la maçonnerie sans en paralyser l'exécution. Il se composait de quatre montants verticaux de 0^{m},20 d'équarrissage formant les arêtes d'un parallélépipède à base carrée de 3 mètres de côté, inscrit dans le cylindre intérieur de la tour. Les montants étaient reliés par des moises horizontales espacées verticalement de 2^{m},25 et portant des planchers entre lesquels on avait une série de neuf étages pour le dépôt des approvisionnements, la confection des mortiers et le logement des ouvriers. Une clôture en planches et en carton bitumé enveloppait l'échafaudage et constituait, à chaque étage, une chambre convenablement abritée contre le vent et les embruns. Une échelle verticale mettait en communication toutes les chambres.

L'échafaudage atteignant une hauteur de 25 mètres, il était indispensable de le consolider pour lui donner toute la résistance nécessaire à la flexion et au renversement. Ce résultat a été obtenu, d'une part, en maintenant son extrémité supérieure au moyen d'étais fixés dans la roche, d'autre part, en reliant chaque cours de moises aux voisins par des contre-fiches serrées à l'aide d'un coin, de manière à former une poutre américaine avec chacune des faces de l'échafaudage.

Cette installation a permis de maintenir sur la roche, pendant toute la durée de la campagne, les ouvriers et les manœuvres, au nombre de dix-huit en moyenne, qui étaient employés à l'exécution des maçonneries. Ces hommes couchaient dans des hamacs et ils étaient nourris par l'État.

On a pu aussi maintenir sur la roche les approvisionnement nécessaires et exécuter, par suite, les travaux presque sans interruption, quel que fût l'état de la mer ou de la marée.

Les dispositions prises ont eu encore un autre avantage important, celui de rendre facile, à peu près en tout temps, l'embarquement ou le débarquement des matériaux et même au besoin celui des hommes. On a en effet mouillé des bouées à une distance suffisante de la roche pour n'avoir rien à craindre des lames ou du ressac. Les embarcations portant les approvisionnements venaient s'amarrer sur ces bouées où elles saisissaient le croc d'une itague dont le filin, après avoir passé sur une poulie portée par l'échafaudage était actionné par un treuil fixé sur la roche. Grâce à la grande hauteur de cet échafaudage, on pouvait hisser directement les matériaux et les débarquer à un étage quelconque à l'aide d'une amarre de retenue. Celle-ci était manœuvrée par un homme spécial posté soit sur une roche voisine quand le temps le permettait, soit dans un petit canot bossé sur une bouée convenablement placée.

On s'est assuré, par expérience, que les hommes munis de ceinture de sauvetage pouvaient être transbordés comme les matériaux, et qu'en cas de péril grave, il était possible de porter secours au personnel logé dans l'échafaudage. Aussi son moral n'a-t-il jamais rien laissé à désirer, quoique l'on ait eu à essuyer plusieurs coups de vent très violents.

L'installation du chantier, en permettant d'opérer les débarquements sans accoster la roche, à l'abri du ressac et du déferlement des lames, a donné le moyen d'approvisionner les matériaux avec une continuité assez régulière pour éviter tout chômage. On a pu, dès lors, organiser très économiquement le service des transports. Il a suffi de trois chaloupes non pontées de 8 mètres de longueur, montées chacune par trois hommes et munies d'une misaine et d'un taille-vent. Deux petits canots servaient à transborder sur ces chaloupes les matériaux qui étaient déposés aux abords de l'une des plages de l'île d'Hœdic. Un autre petit canot insubmersible, amarré en permanence sur une bouée près de la roche, complétait le matériel flottant, dont la valeur totale ne dépassait pas 5 000 francs.

Quant au personnel affecté aux transports et à l'extraction des matériaux, il se composait de vingt-deux marins, ouvriers et manœuvres. Il était nourri par l'État et logé à Hoedic dans un ancien fort.

La campagne de 1878 a pu être prolongée jusqu'en décembre, malgré les mauvais temps de l'équinoxe et dépasser de beaucoup la période de temps que l'on consacre d'ordinaire aux travaux à la mer. Pendant sa durée (sept mois), on a terminé à très peu près les maçonneries de la tour, sans aucun accident pour les personnes ; l'édifice et ses abords ont été ensuite facilement achevés dans la campagne suivante. On est arrivé à réaliser des économies importante car les dépenses n'ont atteint que la somme de 147 798 francs, c'est-à-dire moins de la moitié du chiffre exigé par les autres constructions faites dans des conditions analogues.

Phare des Grands-Cardinaux pendant la construction
(fig. 143 de la Notice de l'Exposition universelle à Paris en 1889).

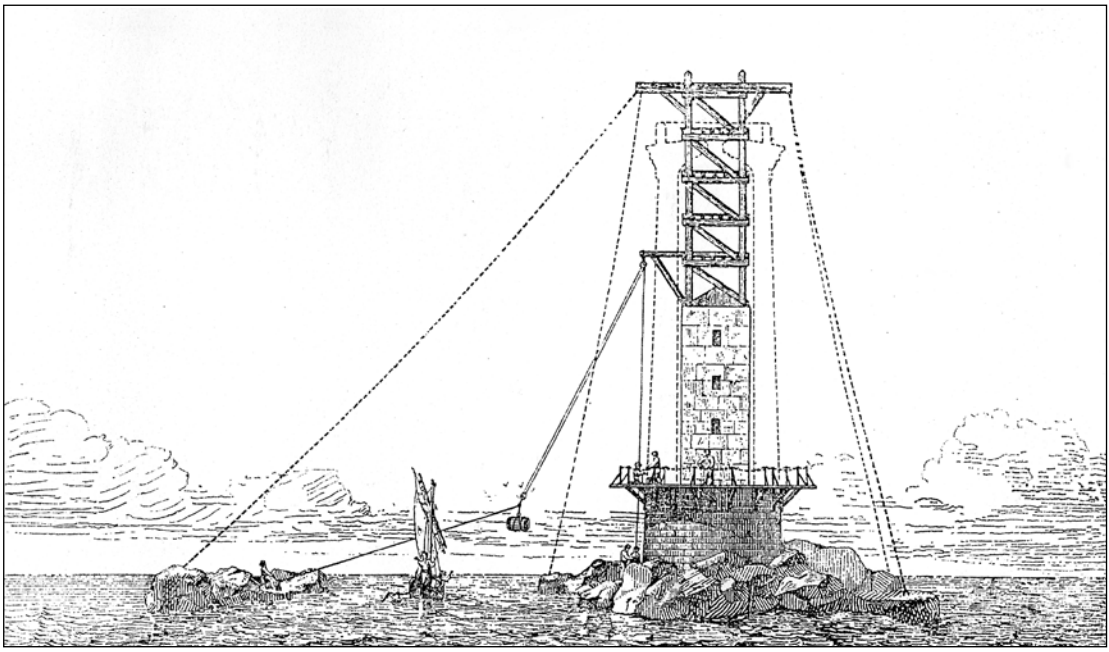

Plan du chantier du phare des Grands-Cardinaux
(fig. 144 de la Notice de l'Exposition universelle à Paris en 1889).

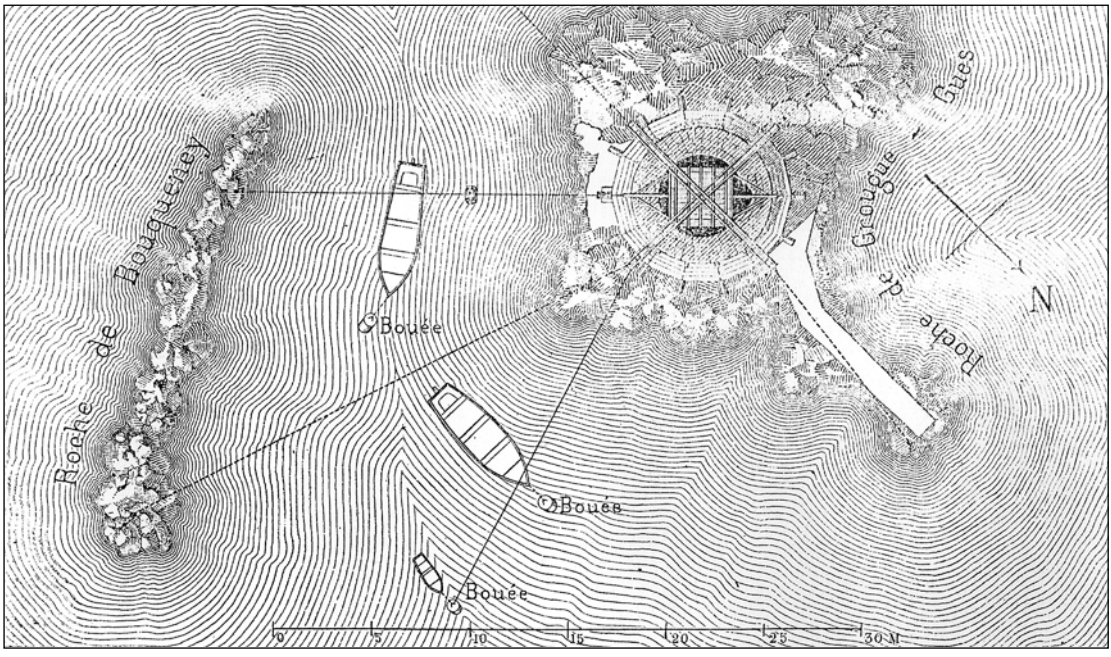

Les travaux ont été exécutés, sous la direction de M. Danse de Froissy, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, par M. Bourdelles, ingénieur ordinaire, avec le concours de M. Gouzël, conducteur.

Référence

- ANONYME, 1889 – *Notices sur les modèles, dessins et documents divers relatifs aux travaux des Ponts et Chaussées et des Mines réunis par les soins du ministère des Travaux publics.* Ponts et Chaussées. Exposition universelle à Paris en 1889. Paris, Imprimerie nationale, p. 562-569.

Corpus des dates et inscriptions sur les édifices de Houat et d'Hoedic

Christophe Pannetier*, Gaspard Hatchiss**

*Houat 56170, ** Hoedic 56170.

De nombreuses dates et inscriptions anciennes sont visibles sur des constructions civiles, militaires ou religieuses des îles de Houat et d'Hoedic. Ce recensement en identifie 34 pour les deux îles, avec 20 à Houat et 14 à Hoedic (fig. 1). Il s'agit le plus souvent de gravures dans le granite, sur des façades ou sur des linteaux de porte.

Ces inscriptions sont surtout datées de la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Le relevé de la figure 1 montre que certaines décennies en sont particulièrement riches : les années 1850 à Houat (8 dates) et les années 1870 à Hoedic (6 dates).

Cette période est celle des grands chantiers sur les deux îles avec la construction par le Génie entre 1847 et 1857 du Fort d'Hoedic et du Fort de Houat avec les deux batteries du Béniguet et d'En Tal. C'est dans ces mêmes années que sont aussi construits à Hoedic le phare (1851), le sémaphore (1861), l'église Notre-Dame-La-Blanche (1853) et qu'à Houat est agrandie l'église Saint-Gildas (1850-1857). Ces grands chantiers ont contribué à une relative prospérité sur les deux îles et de nombreuses maisons ont été bâties jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle.

Fortifications Louis-Philippe

Le projet de fortification des deux îles est adopté en 1846, suite à une décision de la Commission mixte de 1841. Les appels d'offre sont lancés en 1847 et les travaux débutent la même année. En 1855, les deux forts au centre des îles sont achevés et deux années plus tard, en 1857, les batteries du Béniguet et d'En Tal complètent la défense de Houat.

Le corps de caserne du Fort de Houat a aujourd'hui disparu. Il a d'abord massivement servi de carrière pour la construction en 1915, par des prisonniers allemands, de la jetée de l'ancien port d'Er Beg. Puis les prélèvements de pierres ont continué jusqu'à la seconde moitié du XX^{e} siècle pour la construction de nombreuses maisons du village. Le Fort d'Hoedic a aussi servi de carrière pour des constructions mais à un moindre degré puisqu'il a survécu et qu'il est aujourd'hui propriété du Conservatoire du littoral qui le restaure (fig. 2-1).

Trois pierres gravées sont encore visibles dans l'enceinte du Fort de Houat et témoignent des phases de sa construction. L'année 1853

est inscrite à cheval sur les trois pierres constituant la voûte d'un passage souterrain dans le rempart est (fig. 2-2). Au pied de l'angle d'escarpe nord-est, l'année 1854 apparaît sur un gros bloc d'angle retourné à l'envers dans sa chute au fond des douves (fig. 2-3). Enfin la poudrière, dernière phase de la construction du fort, est datée de 1855 (fig. 2-4). Aucune inscription n'apparaît sur les batteries du Béniguet et d'En Tal.

Le Fort d'Hoedic porte une unique date, 1853, inscrite aux deux mêmes emplacements que sur le Fort de Houat, d'une part sur la voûte du passage souterrain, sur le rempart est (fig. 2-2) et, d'autre part, au faîte de l'angle d'escarpe nord-ouest (fig. 2-3). Par contre, le parement de la poudrière, presque entièrement disparu, est dépourvu de date.

Fig. 1 : Liste des inscriptions datées sur les édifices de Houat et d'Hoedic et histogramme de fréquence par tranches de 10 ans (la pierre datée de 1699 à Houat n'est pas incluse car non originaire de l'île).

	Houat	Hoedic
1787	presbytère	
1810	presbytère	
1831	moulin	
1833	couvent	
1842		fontaine Argol
1850	église	
1851	maison	
1853	maison	
1853	fort	
1853		fort
1853		escarpe fort
1854	escarpe fort	
1855	poudrière	
1857	église	
1857	maison	
1861		cantine
1861		sémaphore

	Houat	Hoedic
1863		maison
1863		maison
1864	couvent	
1871		maison
1874		maison
1874		maison
1874		maison
1874		maison
1878		couvent
1884	maison	
1884	maison	
1885	presbytère	
1889	maison	
1896		puits Er Ker
1933	font. St Gildas	
1975	maison	
1995	maison	

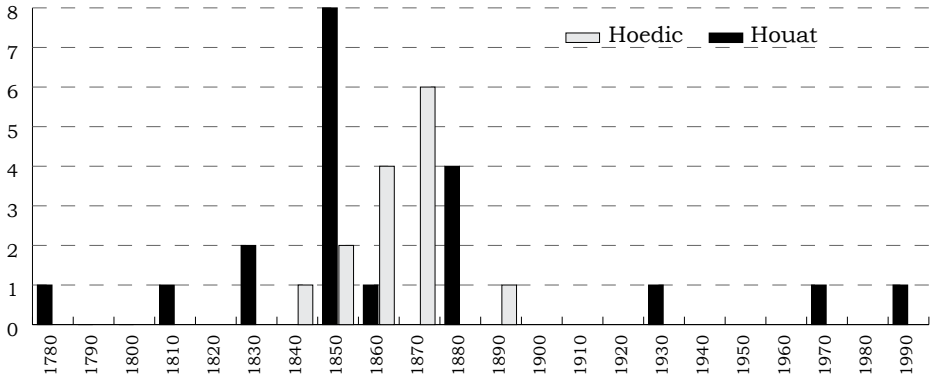

Fig. 2 : Dates sur les fortifications Louis-Philippe. (1) vue générale du Fort d'Hoedic ; (2) dates sur le passage sous rempart 1853 - a) Hoedic , b) Houat ; (3) dates sur l'angle des murs d'escarpe - a) Hoedic 1853, b,c) Houat 1854 ; (4) date sur la poudrière de Houat 1855.

1

2a

3a

3b

2b

3c

4a

4b

Les anciennes fortifications en ruine construites initialement par Vauban puis rebâties par le duc d'Aiguillon en 1758 pour être finalement détruites en 1796, ne comportent pas d'inscription connue. ni sur Houat, ni sur Hoedic. Il en est de même pour les batteries construites par la Marine à Hoedic en 1938.

Édifices religieux

L'ancien presbytère de Houat est orné de quatre pierres gravées sur sa façade sud, témoin des différentes phases de sa construction depuis le XVIII[e] siècle (fig. 3-1). La plus ancienne inscription est une date, 1787, qui correspond à l'année de construction de ce bâtiment par l'abbé Le Lorcy sur l'emplacement d'une ancienne écurie. Auparavant, les prêtres logeaient dans le Koh Castel, le vieux fort Vauban situé au-dessus de la plage de la Fontaine. Le nom de l'abbé Le Lorcy est gravé sur une autre pierre, avec un calice surmonté d'une hostie (symbole chrétien de la prêtrise) séparant les deux syllabes de son nom. À l'extrémité est du bâtiment, un linteau daté de 1810 témoigne de la construction par l'abbé Roussel, successeur de l'abbé Le Lorcy, d'une écurie attenante au presbytère. La quatrième pierre gravée correspond à l'agrandissement du presbytère par l'abbé Gouron en 1885.

Le presbytère d'Hoedic a été construit sous le recteur Glajan en 1821, il ne comporte aucune inscription. Les recteurs étaient auparavant hébergés dans une maison du Paluden. Il n'est pas exclu de penser que la pierre ornée d'une croix et datée de 1871 (fig. 6-8), incluse dans l'appentis d'une maison au Paluden, corresponde à la présence à cette date d'un édifice religieux dans ce hameau.

L'église Saint-Gildas de Houat a été construite dans sa première emprise en 1766. Entre 1840 et 1850, le recteur Le Capitaine la fit agrandir ainsi qu'en témoigne la date gravée sous un cadran solaire sur le transept de l'église. Quelques années plus tard, l'abbé Le Goff fit édifier le clocher ; la date de cette construction, 1857, apparaît sur la clé de voûte de la porte d'entrée de la tour (fig. 3-2).

À Hoedic, la première église Notre-Dame-la-Blanche a été construite en 1728 et la sacristie

1

2

3

4

5

Fig. 3 *(page 90 et 91)* : Inscriptions sur les édifices religieux. (1) ancien presbytère de Houat, a) 1781, b) Lorcy, c) 1810, d) 1885 ; (2) église de Houat, a) 1850 transept, b) 1857 porche du clocher ; (3) mairie de Houat (ancien couvent), a) 1833, b) 1864 aedif. parochus. por puer.et.inf, ; (4) infirmerie d'Hoedic (ancien couvent), a) 1878 parochus propueris et infirmis ad gloriam dei ; (5) gîte municipal (ancienne cantine) à Hoedic, a) 1861.

1a

3a

1b

3b

1c

1d

4a

2a

5a

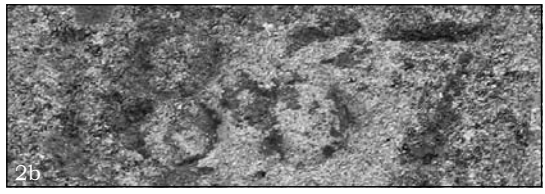
2b

actuelle est tout ce qui subsiste de cette première construction. Elle a été rebâtie en 1853 par les ouvriers du Fort. Aucune inscription ne permet de dater ces événements. L'ancienne « cantine » d'Hoedic, installée en 1787 par le recteur Marion dans ce qui était l'oratoire des moines de l'abbaye de Saint-Gildas est par contre datée de 1861, sur une pierre gravée ornementant la façade (fig. 3-4). Il s'agit probablement de la date de sa reconstruction qui pourrait avoir bénéficié des travaux effectués pour le sémaphore dont la construction s'est achevée en 1861.

L'actuelle mairie de Houat était autrefois le couvent des sœurs de Kermaria (fig. 3-3). La date, 1833, gravée sur le linteau de la fenêtre en façade nord semble être le vestige d'une construction antérieure au couvent des religieuses. Une autre pierre gravée témoigne de l'édification de ce couvent : elle est datée de 1864 et est accompagnée de la devise en latin « *AEDIF. PAROCHUS PRO PUER. ET INF.* » ce qui signifie « *Édifié par le recteur pour les enfants et les malades* ». Les deux premières sœurs de la congrégation des Filles de Jésus de Kermaria sont arrivées sur l'île en 1865 comme institutrices et pour le soin des malades. Le couvent des sœurs de Kermaria d'Hoedic, légèrement postérieur à celui de Houat, a été édifié sur l'emplacement d'une école construite en 1839 sous le recteur Rio et tenue par des religieuses de la congrégation des Filles du Saint-Esprit. Ce couvent (fig 3-5) était orné d'une inscription similaire à celle de Houat, datée de 1878, avec un texte légèrement différent, « *PAROCHUS PROPUERIS ET INFIRMIS, AD GLORIAM DEI* », mais avec la même signification « [Édifié par] *le recteur pour les enfants et les malades, pour la gloire de Dieu* ». Ces inscriptions surmontaient le portail à l'est du jardin clos du couvent avant que celui-ci ne soit ouvert pour l'aménagement du couvent en hébergements et commerces. Lors de la reconstruction, ces pierres gravées ont été posées au fronton de l'entrée de la nouvelle infirmerie.

Autres édifices publics

- Le sémaphore d'Hoedic (fig. 4-1)

Ce bâtiment construit en 1861 sera utilisé de 1865 à juin 1940. Le pignon sud est orné, à l'aboutissement des poutres du toit, de lettres de fer en relief formant la date 1861. Le même type de lettre laisse apparaître les monogrammes MTH sur la façade ouest, TH sur l'angle interne de la façade nord et MH sur le même angle de la façade sud. Ce sigle MTH apparaît aussi sur les sémaphores de Belle-Île et de Groix [1]. Mais nous ne connaissons pas leur signification.

- Le moulin du Koh Castel à Houat (fig. 4-2)

L'inscription très altérée sur le linteau de la porte ne permet guère plus que de deviner une date : 1831 (ou 1861 ?). L'autre moulin de Houat est non daté. Le moulin d'Hoedic, construit en 1871, a été détruit en 1937 pour construire la route de Port Neuf.

1. S. Saissi, pagesperso-orange.fr/semaphores/index.htm.

Fig. 4 : Inscriptions sur d'autres édifices publics. (1) sémaphore d'Hoedic - MTH, 1861 ; (2) moulin de Houat - 1861? ; (3) puits Pesker à Hoedic - 1891; (4) fontaine de l'Argol à Hoedic - 1872 ; (5) fontaine de la plage de la Fontaine à Houat - 1933.

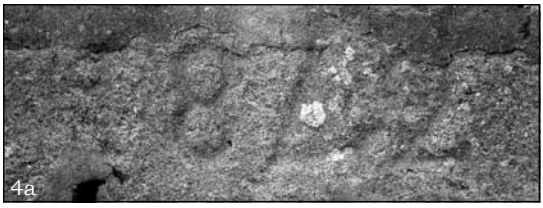

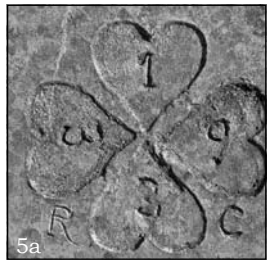

• Puits et fontaines

Hoedic et Houat comportent de nombreux points d'eau, deux d'entre eux sont datés à Hoedic et un à Houat. La fontaine de l'Argol à Hoedic, datée de 1842 (fig. 4-4), a été construite sous le recteur Rio pour éviter les souillures de l'eau par le bétail. Par ailleurs le petit puits qui se trouve dans l'ouest du village, le puits Pesker, est daté sur son linteau de 1896 (fig. 4-3).

À Houat, la fontaine de la plage de la Fontaine, près du port Saint-Gildas, est surmontée d'une rosace avec la date 1933 et les initiales RC (fig. 4-5). Il s'agit de la date d'une restauration et non de l'installation de la fontaine.

Maisons

La plus ancienne inscription – « 1669 IHS », le H surmonté d'une croix – sur une maison houataise n'est probablement pas originaire de l'île (fig. 5-1). Elle est gravée sur une pierre comportant trois motifs en relief et posée en linteau de fenêtre sur une maison rénovée en 1987. Ce monogramme est le sceau de la Compagnie de Jésus fondée en 1541. Bien que présente dans la maison avant sa reconstruction, cette belle pierre ne semble pas correspondre à une construction houataise ancienne et doit être d'importation plus ou moins récente ; aucune mention de la présence des Jésuites n'est notée dans les chroniques de l'île.

Les autres inscriptions anciennes s'échelonnent entre 1833 et 1889, avec un pic de quatre maisons datées de 1874 à Hoedic et de deux maisons datées de 1884 à Houat (fig. 5 et 6).

Sur deux maisons houataises les dates sont accompagnées d'initiales ; d'une part sur l'ancien bureau postal ayant appartenu à Marin Deschamps « *M.D. 1884* » et d'autre part sur une maison attenante construite à la même époque « *D. G. 1884* » (fig. 5-5,6). Ces maisons construites au XIX^{e} siècle ont le plus souvent été rénovées au XX^{e} siècle en préservant les pierres en linteau ou appliquées en façade. Il reste à Houat une vieille bâtisse inhabitée et non restaurée montrant sur le linteau de la porte une inscription sur un cartouche taillé en relief :1851 (fig. 5-3). Une autre de ces pierres datées a trouvé un nouvel usage et sert aujourd'hui de banc devant une

7a

7b

8a

8b

9

Fig. 5 *(page 94 et 95)* : Dates sur les maisons de Houat. (1) 1669-IHS (pierre non originaire de Houat); (2) 1833; (3) 1851 ; (4) 1857 ; (5) 1884 ; (6) 1884 ; (7) 1889 ; (8) 1975 ; (9) 1995.

1b

1669 IHS
1a

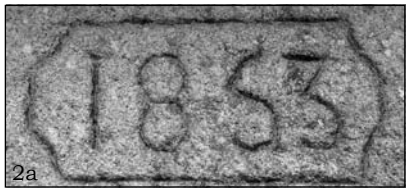
1833
2a

2b

3b

1851
3a

1857
4a

4b

5a

5b

D. G.
1884
6a

6b

maison (fig. 5-4). Beaucoup plus récemment, deux maisons houataises ont été datées, l'une de 1975 (pour la construction du chien-assis) et l'autre, dans un écusson peint, datée de 1995.

À Hoedic, une pierre gravée sur une maison du Paluden montre une date, 1871, surmontée d'une croix sur socle et d'une cupule (symbole d'hostie ?) (fig. 6-8). Cette pierre a été intégrée dans le mur d'un appentis récent mais provient d'une ruine qui était à cet endroit. S'agirait-il du vestige d'un ancien édifice religieux au Paluden ?

Une autre pierre sculptée mérite une attention particulière : un étonnant blason gravé sur un moellon de granite a été trouvé récemment (2007) sur l'estran de la rade du Port La Croix (fig. 6-10). Elle est apparue à la suite du retrait du sable sur l'estran occasionné par l'ouverture récente du petit quai. L'origine de cette pierre et la signification de ce blason restent encore mystérieuses. Quel édifice devait-il orner et sur quel site ? À Hoedic ou ailleurs ?

On peut enfin rattacher à ce corpus, bien qu'il ne s'agisse pas d'inscription sur un édifice, les deux croix gravées dans le socle granitique du Reven, petite éminence de granite qui se trouve au sud d'Hoedic en arrière de la dune du Beudgel [2] (fig. 7). On ignore la raison d'être de ces croix. Pendant un temps elles ont été associées à des croix de carrier, en relation avec l'exploitation de granite. Consulté lors de son passage à Hoedic pour étudier les carrières littorales, Louis Chauris n'a pas connaissance d'une tradition de croix ainsi associées au travail des carriers dans les carrières bretonnes. Pour Emmanuel Mens, archéologue travaillant sur l'alignement du Douet, leurs bords peu usés laissent penser qu'elles ne sont pas très anciennes (moins de 200 ans).

8a

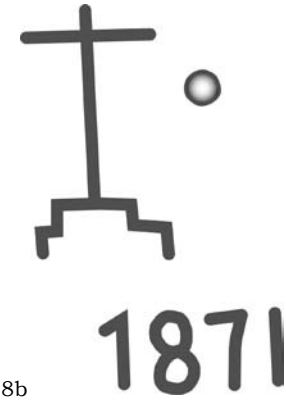

8b

9

10

2. Voir carte en fin de volume.

Fig. 6 *(page 96 et 97)* : Dates sur les maisons d'Hoedic. (1) 1863 ; (2) 1863 ; (3) 1871 ; (4) 1874 ; (5) 1874 ; (6) 1874 ; (8) Inscriptions peu visibles au Paluden : croix, cupule et date 1871 ; (9) Gravure en relief sur une pierre cassée au Paluden 186? ; (10) Blason non identifié, trouvé en 2007 sur l'estran de Port La Croix.

2b

1a

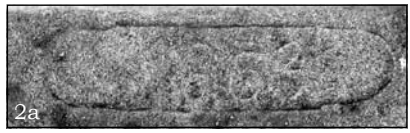
2a

3a

4a

5a

1b

4b

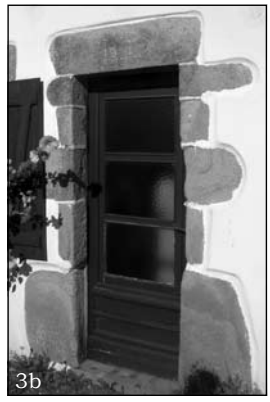
3b

5b

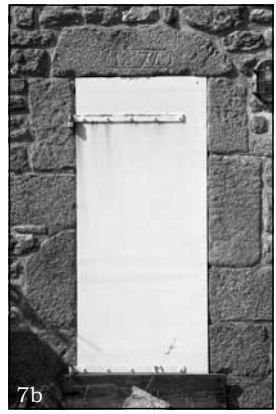
7b

6b

6a

7a

Fig. 7 : Croix gravées dans la roche au Reven, Hoedic.

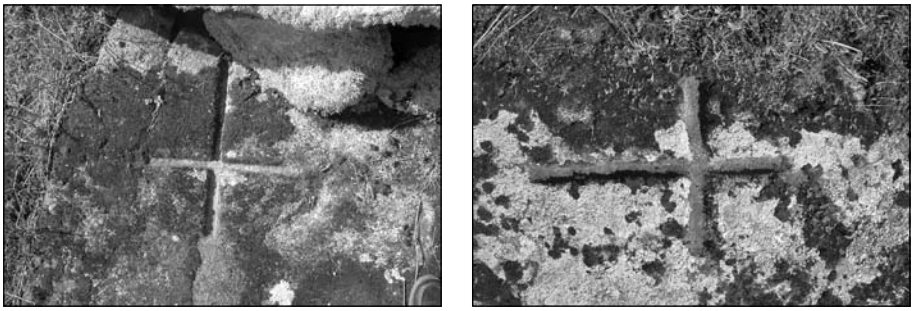

Bibliographie

- FAUCHERRE N., PROST P., CHAZETTE A., 1998 – *Les fortifications du littoral. La Bretagne Sud*. Éditions Patrimoines et Médias, p. 146-149
- HATCHISS G., 2006 – Chronologie d'Hoedic et de Houat. *Melvan, La Revue des deux îles*, p. 9-24.
- LE CAM (abbé) L., 1932 – *Au Pays des Iles : « En avant des côtes de Bretagne » : Houat & Hoedic – Charte – Récits de voyage*. Imprimerie Galles, Vannes, 125 p.
- LE ROUX J., 1977 – *Église paroissiale Saint-Gildas de Houat*. Imprimerie Copie, Paris, 15 p.
- PENSEC M., 1974 – *Houat (Morbihan), hier et aujourd'hui, à l'heure de l'électricité*. Imprimerie Presse du Morbihan, 36 p.

Photographies des inscriptions houataises de Christophe Pannetier, sauf 3-1a, 3-2a et 3-3a de Jean-Noël Lanoé ; pour Hoedic de Gaspard Hatchiss.

L'eau potable sur les îles de Houat et d'Hoedic : chronique d'une question insulaire majeure

Thomas Chiron

Docteur en géographie de l'Université de Bretagne occidentale, ingénieur de l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg.

« *Les îles sont des révélateurs qui expriment le monde* »
J. Bonnemaison, 1991.

Introduction

Les îles de Houat et Hoedic sont souvent associées du fait de leur proximité géographique. Du point de vue structural, elles sont toutes deux situées dans le prolongement de la presqu'île de Quiberon, à l'est de Belle-Île. Elles correspondent aux parties sommitales émergées d'une longue échine rocheuse, de direction NO-SE. Comme la presqu'île de Quiberon, elles appartiennent au groupe des leucogranites de Bretagne méridionale, en contact faillé au nord-ouest avec les formations sédimentaires et volcaniques du groupe de Belle-Île, dont elles se distinguent totalement [1]. Pourtant, les deux îles sont différentes : l'île de Houat est une île haute alors qu'Hoedic est une île basse. La topographie de plateau de la première est propice à la formation d'un réseau hydrographique qui reste quoi qu'il en soit embryonnaire compte tenu des dimensions modestes de l'île : 4,5 km de long, pour une largeur variant de 500 à 1 200 m. Le plateau houatais a une altitude moyenne de 25 m dans lequel s'encaisse une vingtaine de petits vallons suspendus dont neuf aboutissent à la mer [2] : Deur er Vénigued, Portz Plouz, Portz Chudel ou encore Port Navallo pour ne citer que les principaux [3]. La topographie de l'île d'Hoedic est très différente et se rapproche plus de celle de Molène, dans le Finistère. Hoedic est une île basse, culminant certes à 22 m mais son altitude moyenne n'est que d'une dizaine de mètres. Malgré les dimensions modestes de l'île (1,5 km du nord au sud et 2,5 km de l'ouest à l'est), la présence de deux étangs, un au sud de l'île, l'autre au nord, marque deux dépressions topographiques naturelles occupées par des eaux douces voire saumâtres, caractérisées par leurs roselières jadis exploitées comme chaume pour les toitures. Les phénomènes hydrologiques de surface sont quasi absents sur les deux îles : les eaux de pluie s'infiltrent soit

1. Carte géologique de la France au 1/50 000 du BRGM : feuille de Belle-Île-en-Mer et des îles de Houat et Hoëdic (447-477).

2. Brigand 2000.

3. Toponymie de la carte IGN au 1/25 000 n° 0822 OT.

dans les dunes mortes du Quaternaire qui se sont accumulées en coiffe du socle granitique, soit directement dans le sol par les fissures et failles de ce même socle. Les sources exploitées jadis par les fontaines et les puits témoignent de l'existence des aquifères insulaires (fig. 1 et 2).

Par ailleurs, les bilans de l'eau montrent que la période de remplissage de ces réserves hydrologiques n'est pas très longue et concentrée sur le premier semestre de l'année hydrologique, d'octobre à mars [4]. En cas de précipitations insuffisantes, il n'est donc pas à exclure que ces réserves ne puissent se reconstituer totalement pendant la période hivernale, engendrant un tarissement des sources et des réserves souterraines : une pénurie d'eau est alors à craindre dès l'été suivant [5]. La conjugaison des facteurs géologiques, topographiques et climatiques place ainsi les îles de Houat et Hoedic dans une situation hydrique d'emblée problématique. Celle-ci serait même particulièrement sensible sur l'ensemble des îles du Ponant, à en croire la littérature des années 1970 : « (…) *le manque d'eau, lié à l'insularité, est cruellement ressenti dans toutes les îles de l'Atlantique, d'autant plus que le développement touristique amène un gonflement énorme de la population pendant les mois d'été* » [6].

Les développements qui suivent se proposent d'apporter les éclairages nécessaires à l'appréhension globale de la question de l'eau et de sa suffisance sur les îles de Houat et Hoedic. Ils se présentent sous forme d'une chronique historique fondée essentiellement sur une

4. Chiron, Dubreuil 2006, Chiron 2007.
5. Dubreuil 1994.
6. Dumortier 1976.

5a

Fig. 1 *(pages 100 et 101)* - Les points d'eau à Hoedic avant l'eau courante : (1) puits Targer, a) en 2006 (photo T. Chiron), b) *circa* 1960, de g à d : Casimir Blanchet, Odette Le Scoarnec née le Gurun; Marie-Joseph Le Fur née Le Gurun (coll. O. Le Scoarnec), c) Georges Le Gurun *circa* 1970 (coll. C. Bouteiller) ; (2) puits-croix du presbytère (photo P. Buttin) ; (3) puits Pesker à l'ouest du village en 1932 (photo St-J Péquart) ; (5) Fontaine de l'Argol a) en 1932 (photogramme St-J. Péquart), b) *circa* 1955 avec Émile Carcanague (photo G.-A. Purvis).

1a

2

3

1b

5b

1c

recherche bibliographique, dans les archives municipales et départementales, ainsi que dans celles de l'association Melvan et de Joëlle Le Roux. Ils s'articulent autour de trois périodes de l'histoire moderne des deux îles. Le propos revient en premier lieu sur leur aménagement hydraulique du XIX^e^ siècle jusqu'à l'installation de l'eau courante dans les années 1960. Il s'attarde ensuite plus longuement sur l'usine de dessalement à Houat au début des années 1970. Enfin, le troisième point est l'occasion de revenir sur les crises de l'eau de ces trente dernières années et la mise en exploitation des ressources souterraines des deux îles.

Houat et Hoedic, îles sans eau ?

En guise de préambule, il peut paraître curieux de revenir sur l'Affaire de Quiberon, en 1795. Si cet épisode de l'histoire de France n'a, *a priori*, rien à voir avec la question de l'eau sur les îles de Houat et Hoedic, il est pertinent de s'attarder sur son épilogue. Ecrasée dans le sang par le général républicain Hoche, la tentative contre-révolutionnaire des quelque 5 400 émigrés [7] à la solde de la flotte anglaise de l'amiral Lord Herwey, débarqués le 27 juin 1795 sur la plage de Carnac et venus rejoindre les chouans de Bretagne pour restaurer la monarchie, va s'achever sur les îles de Houat et Hoedic. La ressource en eau des deux îles va alors jouer un rôle crucial dans le destin des émigrés ainsi que dans celui des îliens, tant Houatais qu'Hoedicais. C'est en effet sur l'île de Houat, dont la population compte alors quelque 300 personnes, que sont débarqués, « *dans le dénuement le plus complet* », 2 400 soldats des troupes royalistes en débâcle [8]. Le choix de Houat plutôt qu'Hoedic n'est pas fortuit : le chef britannique de l'expédition, Sir John Warren, installe ses troupes anglaises et dresse un hôpital de campagne pour ses équipages sur la seconde. C'est que les Anglais connaissent les ressources en eau douce de l'île : en effet, « *Hoedic est préservée en raison de ses ressources en eau pour le service de l'escadre anglaise* » [9]. Les conditions d'hygiène vont en revanche vite se dégrader à Houat et bientôt « *une épidémie meurtrière attaque soldats et îliens et enlève plus de 1 200 personnes en un mois* [10]*. Cette épidémie se fixa dans l'île et Houat eut encore à déplorer la mort de plusieurs de ses habitants* » [11]. Cet épisode tragique de l'histoire commune des deux îles illustre le déséquilibre hydrologique naturel entre elles : si Hoedic offre des ressources en eau convenables, celles-ci semblent rares à Houat. L'histoire récente insulaire corroborera ce constat, la question de l'eau restant plus sensible sur cette dernière.

7. Réfugiés de la Révolution française qui quittèrent la France dès 1789 et trouvèrent asile à l'étranger notamment en Angleterre. (Note de Melvan)

8. Delalande 1850.

9. *Ibid.*

10. Morts dont on n'a pas retrouvé la trace. L'abbé Le Cam suppose qu'ils peuvent être dans l'est du Koh Castel dans les dunes d'En Tal. (Note de Melvan)

11. Delalande 1850.

Fig. 2 : Les points d'eau à Houat avant l'eau courante : (1) puits du bourg en 1931 (photo Z. Le Rouzic) ; (2) fontaine Saint-Gildas sur la plage du Vieux-Port *circa* 1930 (carte postale, A. Lebreton édit., coll. C. Pannetier) ; (3) fontaine de la plage de la Fontaine en 1964, Charlotte et Gaston Le Gurun (photo Jean Pichot, coll. J. Le Roux).

Les références à l'eau ne sont pas nombreuses au cours du XIX[e] siècle. Il faut se contenter de deux évocations bibliographiques, l'une pour Houat, l'autre pour Hoedic. Dans son *Essai sur la statistique des îles d'Houat et d'Hédic* de 1826, J.-M. Bachelot de la Pylaie s'étonne de l'emplacement du village de Houat sur le côté nord du plateau central de l'île. Le village est alors constitué d'une cinquantaine de chaumières disposées sur trois rangées et orientées E-O ; le naturaliste mentionne à ce sujet, bien que très brièvement, les fontaines de l'île. Il conclut d'ailleurs que « *l'église a pu seule déterminer son emplacement dans cet endroit où il est battu par les vents et éloigné du port et des fontaines* » [12]. La référence aux fontaines semble indiquer qu'elles sont les seules sources d'approvisionnement en eau de l'île, à l'exception peut-être de rares puits, sans pour autant apporter d'autres informations. Ceci est toutefois confirmé bien plus tard dans le recueil d'articles de presse de M. Pensec parus en 1974 dans *La Liberté du Morbihan*. Il rappelle que « *très longtemps, seules quelques fontaines, Saint-Gildas au vieux port, Salus et celle de Koh-Castel sur la plage du nouveau port, ont permis l'alimentation domestique avec l'appoint de rares puits dont ceux du centre-village du Fort et de l'école-mairie notamment* (…) » [13]. Il indique même que l'approvisionnement en eau est une « *hantise permanente des habitants* ». Au début des années 1970, une autre source confirme la précarité hydraulique de l'île durant les années d'après-guerre : elle évoque l'unique pompe du bourg, laquelle était parée de l'écriteau [14] : « *À Houat, l'eau potable vaut de l'or, économisez-la !* »

La seconde référence à l'eau au XIX[e] siècle concerne l'île d'Hoedic et est relatée dans *Passeport pour Hoedic*, l'essai historique de H. Buttin [15], elle correspond à l'arrivée du recteur Rio sur l'île en 1839. Celui-ci, pour lutter contre la misère, s'emploiera à améliorer les conditions de vie et à développer les ressources locales par la réalisation d'équipements collectifs. Il s'agira, entre autres, de la captation d'une source et de la construction d'une citerne pour l'eau potable avec, en contre-bas, l'aménagement d'un lavoir décidé sur les conseils du Dr Lemontagner, en visite à Hoedic en 1842. Aujourd'hui surmontée d'une croix, cette fontaine est située à mi-chemin entre le village et le port de l'Argol.

La question sanitaire est évidemment au cœur des préoccupations insulaires. La précarité hydrique d'Hoedic sera d'ailleurs responsable d'épidémies dans la première moitié du XX[e] siècle, en 1910-1911 et en 1936. En février 1911, le Conseil municipal d'Hoedic rappelle l'urgence de réparer et de rééquiper de pompes les fontaines publiques, compte tenu de la dégradation des conditions sanitaires sur l'île :

> « *- Considérant que les pompes des fontaines publiques sont complètement hors de service et ne fonctionnent plus du tout,*

12. Bachelot de la Pylaie 1826.
13. Pensec 1974.
14. Paturel 1972.
15. Buttin 2003.

- considérant d'autre part qu'à l'occasion de l'épidémie de grippe infectieuse qui a sévi en janvier 1910, M. le Préfet rappelait que les prescriptions du règlement sanitaire en vigueur n'étaient pas observées et qu'il en imposait l'application à notre commune, lettre du 1er février 1910,

- considérant qu'en janvier et février 1911, l'épidémie a fait un retour et que le nombre de malades a dépassé deux cents,

le Conseil, soucieux de la santé publique, est désireux de faire son possible pour prévenir les causes des maladies mais la commune, n'ayant absolument aucune ressource, est dans l'impossibilité d'en créer, il prie instamment M. le Préfet de solliciter au Conseil Général une subvention de 190 F pour la réfection des pompes et les réparations urgentes à faire aux fontaines publiques » [16].

La question sanitaire se repose 25 ans plus tard, lorsque le Conseil municipal statuera sur la construction d'un lavoir :

« Le lavoir s'impose parce que l'actuel est insuffisant et ainsi explique-t-on toutes les épidémies qui sévissent (…).

Le Conseil municipal décide la construction d'un lavoir convenable pour enrayer par l'hygiène les trop nombreuses épidémies qui sévissent à tout moment dans l'île » [17].

La décision précise que 50 000 F originellement alloués pour la construction d'un préau à l'école communale seront finalement réaffectés pour ce projet entre autres, et qu'une demande de subvention de 20 000 F sera adressée au Conseil général.

Ce n'est que dans les années d'après-guerre, voire dans les années 1960, que les îles du Ponant seront équipées de moyens modernes d'adduction en eau potable. Et l'insularité n'est pas sans rendre la question singulière : « *la desserte en eau potable des diverses îles situées au large de nos côtes pose aux responsables locaux et aux ingénieurs de l'Administration qui les conseillent des problèmes particulièrement délicats* » [18].

Les années 1960 : l'arrivée de l'eau courante

La première référence connue de pénurie d'eau concerne l'île de Houat, en août 1961. Un article de *Ouest-France* titre alors : « *Le "canard" (île de Houat) en détresse. L'eau qui manque* ». Celui-ci rappelle que l'alimentation de l'île n'est assurée que par deux sources et que, depuis le 24 juin, l'une d'entre elles est tarie et que l'autre, située à proximité de l'ancien port, est insuffisante pour satisfaire les besoins de la population estivale. Il s'agit respectivement de la fontaine de la plage de la Fontaine et de la fontaine Saint-Gildas. L'eau est par conséquent restreinte à une distribution unique le matin, de 8h à 9h, contingentée par le recteur de l'île. L'article précise que la situation, loin d'être imprévue, est grave et que la crise impose la recherche de solutions telles que la construction de petites retenues dans les

16. Délibération du Conseil municipal d'Hoedic du 26 février 1911.
17. Délibération du Conseil municipal d'Hoedic du 4 octobre 1936.
18. Paturel 1972.

vallons. L'eau y serait pompée en hiver vers des réservoirs de stockage afin de pallier la pénurie estivale. Les projets sont cependant bloqués, l'île ne disposant pas de l'électricité indispensable au fonctionnement des pompes. Les îles de Houat et Hoedic seront finalement reliées au continent par un câble électrique posé le 28 mai 1963 [19]. Elles auront définitivement l'électricité le lundi 4 novembre de cette même année [20]. Le problème de l'eau va ainsi pouvoir être progressivement réglé au cours des années 1960. Le journal *Le Monde*, dans son édition du 17 février 1964, évoque d'ailleurs l'arrivée prochaine de l'eau courante. Concernant Houat, « *l'alimentation en eau du quartier résidentiel ne pose pas de difficulté. La source principale de l'île* (Salus)*, réputée intarissable, va être captée* (…) », et un stockage de 500 m^3 est prévu au fort. En réalité, il faudra aux îliens patienter encore quelques années avant que ces aménagements ne soient exécutés.

L'île d'Hoedic bénéficiera quant à elle rapidement de l'eau courante : elle est installée en 1965, comme le signale *Le Vent du large* du mois de mai 1965, faisant suite à la lettre de l'ingénieur en chef du Génie rural, M. Claude Pellé, à M. le Maire, M. Le Moing : « *sous peu, nous aurons l'eau du robinet* » [21]. Subventionné par le ministère de l'Agriculture, le programme prévoit l'alimentation en eau potable de 110 foyers. L'installation de l'eau courante n'est pas sans poser la question de la gestion des eaux usées, ce que soulignait déjà l'article du *Monde* : « *il faudra doter toutes les demeures d'Hoedic, les anciennes comme les neuves, de fosses septiques et trouver un système d'évacuation des eaux usées que les Hoedicaises jettent encore négligemment derrière la maison…* » [22].

Pour Houat en revanche, le projet d'adduction d'eau potable va mettre plus de temps à aboutir. La municipalité communique à ce sujet en 1966 : « *L'administration nous avait fait savoir que les travaux devaient commencer en octobre 1965… puis au printemps 1966. Maintenant que nous sommes en été on nous dit qu'il n'y aura pas de barrage au Salus, mais que l'Etat, à titre expérimental, construira une usine de dessalage d'eau de mer. Nous sommes un peu sceptiques ! Et exigeons en tous les cas que cette usine ne fonctionne pas aux frais de la commune* » [23] .

En janvier 1967, « *la municipalité a posé des objections au plan d'adduction d'eau tel qu'il se présentait les mois derniers : à savoir le captage de la source du Salus et le château d'eau au fort central de 500 m^3* ». Pour les élus, « (…) *capter la source du Salus reviendra à la supprimer pour les campeurs auxquels la source du vieux port ne suffit plus. D'autre part, l'alimentation en eau de Houat se conçoit difficilement sans tout-à-l'égout qui est pratiquement la seule manière d'évacuer les eaux usées, le terrain ne se prêtant pas aux puisards* » [24]. Ce n'est finalement qu'en septembre 1967 que deux réservoirs de 250 m^3

19. *La Liberté du Morbihan*, 29 mai 1963.
20. *La Liberté du Morbihan*, 5 novembre 1963.
21. *Le Vent du large*, journal paroissial, n°3, mai 1965.
22. *Le Monde*, 17 février 1964.
23. Brèves informations municipales, 19 juin 1966.
24. Brèves informations municipales, janvier 1967.

chacun seront construits dans les ruines du fort, améliorant ainsi la distribution de l'eau et allégeant sensiblement la corvée d'eau des îliens grâce à l'installation de pompes et de deux robinets publics dans le village [25]. Surtout, le projet d'une usine de dessalement semble définitivement lancé à l'initiative du ministère de l'Agriculture.

La question de l'eau potable se pose avec tout autant d'acuité sur les autres îles du Ponant, à l'instar de Molène et Sein qui accusent un retard structurel encore plus prononcé : elles connaissent toutes deux des pénuries chroniques dans la première moitié des années 1970 et ne seront équipées de moyens modernes de production d'eau potable qu'à la suite de la sécheresse de 1976. Les solutions techniques consisteront en la construction d'un *impluvium* sur la première, et de la mise en place d'une unité de dessalement sur la seconde.

L'usine de dessalement de Houat

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal de Houat du 28 septembre 1968 précise que le principe d'une usine de dessalement est adopté : « *La réalisation est certaine aussi, mais pour quand ? Il faut attendre que le projet retourné au ministère de l'Agriculture, après les propositions du Génie Rural de Vannes, en sorte de nouveau. Nous en avons averti les parlementaires pour qu'ils poussent à la roue* » [26].

L'année suivante, l'île adhère au SIVOM (Syndicat à vocation multiple) de Quiberon : « *ce syndicat dispensera la commune de faire par elle-même la gestion de la distribution d'eau aux abonnés et permettra de faire plus facilement bénéficier Houat de subventions* » [27]. Une visite du recteur au ministère de l'Agriculture, au début de l'année 1970, confirme que les travaux de l'usine commenceront au cours de l'année et qu'ils dureront un an. Le consensus autour de la solution du dessalement paraît acquis, en témoigne cette communication de la mairie houataise en mars 1970 : « *On dit souvent : il n'y a pas besoin d'usine de dessalage : il suffirait de construire deux réservoirs supplémentaires au fort ! Erreur… Si nous tenons l'été, c'est parce que nous n'avons que deux robinets publics dont le débit est d'ailleurs étranglé à cette époque par souci d'économie. Quand le service d'eau sera installé, partout pour toute la population (qui en été passe à 1 200 habitants), il faudra compter 100 litres d'eau par personne et par jour*[28]*, soit donc 120 m*^{3} *par jour. Nous aurions seulement pour quatre jours d'eau avec les réservoirs actuels de 500 m*^{3}*, si vous les doublez, vous en aurez pour huit jours. Concluez vous-même ! Il s'impose donc de trouver une solution nous apportant chaque jour la quantité d'eau nécessaire. Les sources d'eau douce n'y peuvent suffire. Le Salus débite 300 litres par jour en été ! Il faut recourir au dessalage d'eau de mer* » [29].

25. *Le Télégramme*, 30 septembre 1967.

26. Brèves informations municipales, octobre 1968.

27. Brèves informations municipales, 31 mai 1969.

28. Aujourd'hui, on considère un besoin de 150 litres d'eau par jour et par personne, soit 50 % de plus qu'en 1970. (Note de Melvan)

29. Brèves informations municipales, 10 mars 1970.

Il faut ici rappeler le rôle prépondérant des services de l'ingénierie rurale en charge des questions d'aménagement. Pour l'adduction en eau des îles, « *la solution la plus habituelle est le raccordement aux ressources du continent par une conduite sous-marine* ». Cependant, le risque d'accident existe comme en témoigne le cas de l'île de Ré en 1969 [30]. Dans cet article consacré à l'usine de dessalement de Houat, publié dans la revue *Le Moniteur* en 1972, L. Patturel (ingénieur du GREF – Génie rural, des eaux et des forêts – à la Direction départementale de l'agriculture du Morbihan), rappelle que « *lorsque les îles à desservir sont de faible superficie et, par conséquent, les volumes d'eau à importer limités, lorsque les distances à partir du rivage sont importantes, les fonds intermédiaires rocheux et les mouvements de la mer violents, la solution de la conduite sous-marine est techniquement difficile et économiquement prohibitive* ».

Il est aussi intéressant de souligner les conclusions d'alors sur l'opportunité de recourir aux ressources aquifères, alors que l'adduction d'eau est aujourd'hui assurée grâce à leur exploitation. Celles-ci ne permettraient pas, *a priori*, de satisfaire les besoins de la population houataise contemporaine : « *Mené à l'époque où le problème était limité à la satisfaction des besoins traditionnels de la vie locale, le recours aux ressources des nappes souterraines ne permet pas de faire face à ces exigences élémentaires du fait du peu d'étendue des bassins versants, de la faible épaisseur des terrains perméables, des infiltrations d'eau salée, le recours à la citerne constituait le seul appoint* » [31].

L. Patturel fonde ses conclusions sur les résultats d'une étude exhaustive du CERAFER (Centre national d'études technique et de recherches technologiques pour l'agriculture, les forêts et l'équipement rural), datée d'août 1964 : « *il n'existe dans l'île que quelques sources taries en été, et la pluviométrie y est trop faible (600 mm/an) et la topographie insuffisamment accidentée pour permettre la création de réserves d'eau de surface par barrage de vallée* ». Il convient de corriger la valeur de la moyenne pluviométrique annuelle enregistrée à la station bénévole Météo France de l'île de Houat : elle n'est pas de 600 mm mais de 776 mm pour la période 1966-2005 [32].

Le diagnostic hydrologique et l'éloignement de l'île plaident alors définitivement pour la ressource en eau alternative offerte par le dessalement de l'eau de mer. Il s'agit également d'une première en France, le caractère expérimental de l'opération est d'emblée affiché par le ministère de l'Agriculture, lequel finance totalement l'installation et assure économiquement son fonctionnement durant les sept premières années. Et L. Patturel de conclure : « *nous pensons que par sa simplicité et ses performances, l'osmose inverse, dont la concrétisation industrielle est déjà fort avancée, est appelée à un grand avenir dans le domaine du dessalement des eaux* ». Si le prix de revient est élevé (14,20 F/m^3), il est justifié par l'originalité du procédé, tant

30. Patturel 1972.

31. *Ibid.*

32. Chiron et Dubreuil 2006.

dans son principe que dans sa mise en œuvre. Le marché est signé avec la société Dégrémont le 20 avril 1970 pour 1 447 000 F H.T., avec des coûts de fonctionnement pour la première année estimés à 45 498 F H.T. L'exécution du projet verra finalement le jour dans le courant de l'année 1971 : la société Dégrémont promet, ambitieusement, de l'eau douce pour le mois de juin. Cette même année 1971, la situation hydrique de l'île est d'ailleurs délicate : dès le mois de mai, les îliens connaissent de nouvelles restrictions d'eau : « *La source du Salus ne donne plus que cinq mètres cubes par jour, d'autre part un réservoir sur deux est vide* (...). *Il est donc prudent de conserver pleine la deuxième cuve. En attendant, les cinq mètres cubes par jour de la fontaine continueront de se déverser dans la cuve vide, de sorte qu'il ne faut pas s'étonner qu'à certaines heures du jour il n'y ait pas d'eau au robinet public et dans les installations privées. Il y a une seule solution ; faire fermer toutes les vannes des installations particulières (175) par l'employé communal qui laissera ouvertes les vannes des deux robinets publics... mais... il n'y a pas d'employé communal !* » [33]

L'usine de dessalement commencera finalement à produire de l'eau potable en juillet 1971. Sa capacité de production est de 50 m^3/jour en été et sa production annuelle devra atteindre 7 500 m^3, ce qui doit satisfaire les besoins d'une population de 3 000 personnes [34]. Malgré cette manne hydraulique, la municipalité se veut attentive à une hausse inconsidérée des consommations dans les premiers jours de mise en service de l'usine. Aussi est-il demandé tout particulièrement aux îliens possédant des citernes de stockage d'eau de pluie de ne pas les remplir avec l'eau du service :

« L'eau dessalée doit être distribuée aux particuliers par le service d'eau à partir du 15 juillet. Remercions-en les monteurs qui peinent jour et nuit. Mais il s'imposera au départ des restrictions, en raison du débit qu'aura l'usine de dessalage à ses débuts aux alentours de 10 m^3 en s'élevant peu à peu jusqu'aux 50 m^3 par jour. Nous demandons donc aux propriétaires de citernes de s'abstenir de remplir leurs citernes par l'intermédiaire du service d'eau.

Il y a en effet 42 propriétaires de citernes à Houat. Supposons qu'ils veuillent faire couler chacun 10 m^3 d'eau dessalée dans leurs citernes, cela représenterait en un jour l'épuisement total des réservoirs du fort et même davantage. Du coup, personne n'aurait plus d'eau.

Les compteurs venant d'être placés, la municipalité aura un moyen de contrôle. Il a été décidé ceci, en réunion, sous forme d'arrêté :

Art 1. Dès que fonctionnera l'usine, l'utilisation du service d'eau à la cadence de 20 litres par personne et par jour, sera autorisée. Par exemple, une maison qui se compose de 10 personnes utilisant le même compteur, aura droit à 200 litres par jour. En dix jours, le compteur ne devra pas dépasser deux m^3.

33. Brèves informations municipales, mai 1971.
34. Patturel 1972.

Art 2. Les gendarmes présents dans l'île passeront dans les maisons, surtout chez les propriétaires de citernes, pour constater au compteur la dépense d'eau en fonction du nombre de personnes dans la maison.

Art 3. Tous les usagers qui auraient dépassé la quantité à laquelle ils ont droit se verront infliger une amende, et, de plus, auront leur vanne d'arrivée fermée sur le champ.

Art 4. Les restaurants et hôtels voudront bien passer à la mairie pour s'arranger sur la quantité d'eau dessalée à laquelle ils pourront prétendre.

Art 5. Ces mesures de restriction seront élargies ou supprimées quand on sera sûr de pouvoir approvisionner librement tous les usagers.

ATTENTION. Dans les premiers jours, nous demandons à la population de s'abstenir de boire de l'eau dessalée jusqu'à ce que nous connaissions les résultats de l'analyse bactériologique qui sera faite » [35].

L'usine de dessalement est inaugurée le dimanche 17 décembre 1972, en présence de C. Bonnet, alors secrétaire d'État à l'Équipement et au Logement [36]. La technologie du dessalement intéresse également une autre île bretonne : l'île de Sein. Celle-ci connaît une pénurie d'eau estivale chronique et voit dans le dessalement la solution à sa précarité hydrique. Dans le cadre de sa réflexion sur la question de l'eau, le Conseil municipal sénan décide qu'« *il serait souhaitable que la commune envoie une mission à Houat, afin de comparer le système implanté dans l'île, osmose inverse, et le système par électrodialyse* ». Une visite est donc organisée à l'île de Houat par les Services départementaux de l'agriculture, en liaison avec l'Ingénieur en chef de la D.D.A. du Morbihan [37]. La première unité de désalinisation de l'eau de mer sera installée sur l'île de Sein en 1977, l'année suivant la sécheresse de 1976 au cours de laquelle les Sénans avaient été ravitaillés en eau par la Marine nationale. Le principe de dessalement n'est pas le même que celui de Houat : il est basé sur une distillation multi-étagée, pour une capacité de production de 48 m^3 par jour.

Pénuries et recherches d'eaux souterraines dans les années 1980

La fameuse sécheresse de 1976 qui « *reste pour beaucoup l'année de référence absolue, le "must" des sécheresses qu'ait connu non seulement la France mais au-delà l'ensemble de l'Europe du nord-ouest* » [38], n'épargnera pas les îles de Houat et Hoedic. Malgré les efforts infrastructurels d'adduction d'eau consentis sur l'une et l'autre dans les années 1960, elles feront l'objet d'un arrêté de restriction d'usage de l'eau, consigné dans la délibération du Conseil municipal d'Hoedic en date du 2 août 1976 : la municipalité se conforme aux instructions du sous-préfet de Lorient des 22 et 28 juin, lesquelles concernent plus particulièrement les îles de Houat et Hoedic, et arrête :

35. Brèves informations municipales, juillet 1971.
36. Pensec 1974.
37. Délibération du Conseil municipal de l'île de Sein du 12 août 1972.
38. Dubreuil 1994.

« *En raison de la sécheresse et de la pénurie d'eau, l'eau sera mise en service : - le matin de : 7 h à 9 h, - le soir de : 19 h à 21 h.* »

Les conséquences ne sont pas aussi graves que sur les îles finistériennes de Sein et Molène où la privation est totale, obligeant à recourir au ravitaillement par la Marine nationale dès le mois de juin [39].

À l'échelle de la Bretagne qui en a durement ressenti les effets, la sécheresse de 1976 a souligné l'aspect critique des ressources en eau superficielle de la région. Elle a ainsi contribué à revoir les acquis hydrogéologiques en milieu de socle. En effet, jusque dans les années 1970, il était admis que les massifs anciens tel que le Massif armoricain ne contenaient aucune ressource en eaux souterraines du fait du caractère imperméable des roches qui les composent. L'amélioration et le développement des techniques de forage (marteau fond de trou) ont permis de mettre en évidence la présence de fractures conductrices dans lesquelles circule suffisamment d'eau pour développer son exploitation. De nombreux puits ont ainsi été installés avec de bons résultats de débits : en Bretagne, 20 % de l'alimentation en eau potable est actuellement assurée par les eaux souterraines. Très souvent, il s'agit de petits aquifères dont la productivité reste quoi qu'il en soit modeste : 400 à 1 000 m^3/j [40].

La situation à Houat continue d'être problématique à la fin des années 1970 et dans les années 1980. Des captages ont été installés dans quatre vallons de la côte sud (Stang er Der, Portz Plouz, Portz Chudel et Deur er Vénigued) et des recherches en eaux souterraines sont également menées du 23 mai au 12 juin 1986. Leur objectif est de trouver de nouvelles ressources en eaux souterraines exploitables pour l'alimentation en eau potable, afin « *d'obtenir une eau douce et un débit suffisant pour supprimer l'usine de dessalement trop coûteuse* » [41].

Si le système d'adduction d'eau hoedicais mis en place dans les années 1960 semble satisfaire les besoins, la nouvelle sécheresse de 1987 va obliger les pouvoirs publics à procéder au ravitaillement de l'île. Ainsi Hoedic sera approvisionnée en eau par deux fois par la Marine nationale et son remorqueur Hercule tirant une barge contenant 120 m^3 d'eau : « *Hoedic aurait pu manquer d'eau, ce qui n'est pas très courant ! Même en 1976, elle avait été épargnée* » [42]. À ce propos, il ne faut tout de même pas oublier qu'en 1976 les îliens et touristes de l'île avaient été contraints à restrictions. La situation de 1987 est directement liée aux conditions climatiques d'un début d'année déficitaire en précipitations et souligne la vulnérabilité du système d'adduction de l'île face à l'aléa climatique. Cette pénurie corrobore les craintes émises en introduction sur la suffisance naturelle des réserves en cas de sécheresse [43].

39. Délibérations des Conseils municipaux de Molène (12 juin 1976) et de Sein (22 septembre 1976) ; *Le Télégramme*, 25 juin 1976.

40. Touchard 1999.

41. DDA du Morbihan, 1986 : Île d'Houat. Compte rendu des travaux de recherche d'eau souterraine, Vannes, le 21 juin 1986.

42. *Ouest-France*, 31 août 1987.

43. Chiron 2007.

La crise de l'eau la plus importante reste cependant à venir : il s'agit de la sécheresse de 1989 qui affectera durement les quatre îles morbihannaises de Belle-Île, Groix, Houat et Hoedic. En avril 1989, « (…) *il s'avère qu'il manquera d'eau cet été sur les îles d'Houat et d'Hoedic. Pour éviter une éventuelle rupture et aussi pour assurer la continuité territoriale, il a été décidé de ravitailler ces deux îles en eau, par la voie maritime, dès le mois de juin* » [44]. M. Simon, adjoint au directeur de la D.D.A. du Morbihan, estime qu'il faut, dans chacune des deux îles, 6 000 m^3 d'eau en stockage au début du mois de juillet pour passer l'été sereinement. Or, il n'y aura vraisemblablement que 2 000 m^3 à Hoedic et 4 000 m^3 à Houat : le risque de rupture est donc réel. L'usine de dessalement a d'ailleurs été remise en marche à Houat pour pallier le déficit, dès les vacances de Pâques. Si sa production devrait suffire à combler le déficit, il sera malgré tout procédé au ravitaillement de l'île par mesure de précaution [45]. En mai, le quotidien *Ouest-France* titrera : « *Pas assez d'eau pour passer l'été : la Marine au secours des îles* ». L'île de Groix est elle aussi soumise à restrictions dès le mois de mai et devra être approvisionnée en eau par les chalands de la Marine nationale au mois de juin [46] ; le tour de Belle-Île viendra à l'automne [47]. Dans le Finistère, l'île de Molène sera également sous perfusion d'eau depuis le continent.

La crise hydrologique majeure de 1989 va déclencher une nouvelle phase d'équipements hydrauliques sur l'ensemble des quatre îles du Mor Bras. Concernant Houat et Hoedic, la question se pose en effet de « *savoir si ce problème d'alimentation en eau de ces deux îles est exceptionnel. Etant donné l'augmentation de la consommation d'eau à Houat et Hoedic, le SIVOM a décidé de faire un bilan des sources exploitables pour préparer l'avenir* » [48]. À Houat, l'usine de dessalement est définitivement abandonnée en 1990. Suite à la recherche d'eaux souterraines de 1986, trois forages (source du Salus, forages du stade et des bâches) prennent alors le relais et assurent depuis la production d'eau potable de l'île [49]. À Hoedic enfin, des travaux de recherche d'eau souterraine ont été engagés dès le mois d'octobre 1989, à la suite desquels deux forages ont été équipés par la CISE en septembre 1990. Ils ont évité un apport d'eau du continent pendant l'arrière-saison de 1990 [50]. Ces deux ouvrages continuent de fournir l'eau potable des Hoedicais.

44. *Ouest-France*, 12 avril 1989.
45. *Ouest-France*, 2 juin 1989.
46. *Ouest-France*, 26 mai 1989.
47. Dubreuil 1994.
48. *Ouest-France*, 12 avril 1989.
49. Sogreah-Praud 2004.
50. DDAF du Morbihan, 1991 : *Île d'Hoëdic : compte-rendu des travaux de recherche d'eau souterraine*. Vannes, juin 1991.

Conclusion

En corollaire de l'alimentation en eau potable, la question de la collecte et du traitement des eaux usées a été une des premières prérogative de la gestion environnementale des îles du Ponant et de l'Association pour la protection et la promotion des îles du Ponant (APPIP) [51]. Ce sont d'abord les îles les plus grandes et les plus proches du continent qui bénéficieront du tout-à-l'égout ou assainissement collectif. Le cas des petites îles éloignées, à l'instar de Houat et Hoedic, sera traité plus tardivement, au bénéfice d'un programme d'aide financière particulier aux îles de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, entre 1995 et 1997. C'est en 1989 pour Houat et en 1998 pour Hoedic [52] que les eaux usées sont traitées par deux stations de lagunage, technique particulièrement bien adaptée aux contextes insulaires [53].

Cette chronique montre l'évolution historique de la préoccupation insulaire vis-à-vis de la question de l'eau potable sur les îles de Houat et Hoedic, tant du point de vue sanitaire que technique. Elle remet en perspective la délicate gestion d'une ressource vitale mais restreinte par la géographie même du territoire insulaire sur lequel toute perturbation peut être irréversible tant le caractère fini des ressources y est justement perceptible [54]. L'expérience houataise du dessalement voulait affranchir la population îlienne de cette précarité hydrique : peut-être trop avant-gardiste, elle n'a été finalement, dans le contexte technique et surtout économique de l'époque, que le révélateur de l'inadaptation des choix d'ingénierie au contexte singulier de l'insularité. Les sécheresses de la fin des années 1990 et la crise majeure de 1989 n'ont fait que confirmer la vulnérabilité hydrologique des îles soumises à une forte pression anthropique concentrée pendant la saison touristique estivale : n'ayant ni marges ni réserves, les îles supportent mal en effet le gaspillage de la modernité [55]. En témoignent les chiffres relatifs aux productions d'eau annuelles qui sont passées, sur l'île de Houat, de 15 800 m^3 en 1984 à quelque 25 000 m^3 en 2005 ; elles sont en revanche très fluctuantes à Hoedic : environ 13 000 m^3 au début des années 1990, la production maximale est enregistrée en 2001 avec plus de 20 000 m^3, mais reste voisine de 17 000 m^3 [56]. Depuis ces années 1989-1990, les systèmes houatais et hoedicais d'adduction d'eau sont assujettis à la gestion raisonnée de leurs ressources souterraines et au stockage hivernal et printanier en prévision des besoins estivaux. La sécheresse de 2005 et la pénurie d'eau belliloise ont rappelé combien cette gestion de l'eau demeure et demeurera un enjeu crucial pour les îles. En 2005, la préoccupation était d'ailleurs réelle sur l'île de Houat, où de nombreuses affiches reprenaient l'injonction : « *À Houat, l'eau potable vaut de l'or, économisez-la !* ». Et c'est bien le

51. Chiron 2007.
52. Hatchiss 2006.
53. Chiron 2007.
54. Monnat et Singelin 1991.
55. Péron 1993
56. Données DDAF du Morbihan et SAUR.

maintien de leur autonomie hydraulique qui sera le garant essentiel du développement durable des îles : en ce sens, elles doivent alerter des problématiques qui se posent déjà avec acuité sur le continent.

Remerciements

Je tiens à remercier les mairies de Houat et Hoedic, ainsi que M. Pierre Buttin, M. Jo Le Hyaric et Mme Joëlle Le Roux † pour l'aide apportée, tant documentaire que matérielle, et la sympathie témoignée au cours de mes visites sur les deux îles. À ce titre, je n'oublie pas le concours précieux de M. Le Gal, du Conseil général du Morbihan, de MM. Busson et Kerlidou, de la SAUR, et de M. Simon, du Syndicat départemental de l'eau du Morbihan.

Bibliographie

- BACHELOT DE LA PYLAIE J.-M., 2004. – V*oyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hédic – 1825-1826*. Présenté par P. Buttin, Melvan, 176 p.
- BONNEMAISON J. 1991 – Les lieux nus. Approche de l'îléité océanienne. *Territoires et sociétés insulaires*. Ministère de l'Environnement, Collection Recherches Environnement, Brest, p. 41-46.
- BRIGAND L., 2000. – *Îles, îlots et archipels du Ponant. De l'abandon à la surfréquentation ?* Thèse d'Etat en géographie, Paris, Université de Paris 1- Sorbonne, 470 p.
- BUTTIN H., 2003. – *Passeport pour Hoedic, Essai sur l'histoire et l'avenir d'une petite île du Ponant*. Éditions Société des Écrivains, 256 p.
- CHIRON T., 2007. – *Quelle gestion durable des ressources en eau et du risque de pénurie sur les petites îles ? Application aux îles de Bretagne (France)*. Thèse de doctorat en Géographie, Brest, Université de Bretagne Occidentale, 412 p.
- CHIRON T., DUBREUIL V., 2006. – « Sécheresses et risque de pénurie en eau sur les petites îles côtières françaises », *in Les risques liés au temps et au climat*. Actes du 19e colloque de l'Association Internationale de Climatologie, 6-8 septembre 2006. Épernay, France, p. 160-165.
- DELALANDE J.-M., 1850 – *Hoedic et Houat, moeurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan*. Annales de la Société académique de Nantes, Librairie Guéraud et Mazeaud.
- DUBREUIL V., 1994. – *La sécheresse dans la France de l'Ouest. Étude d'après les bilans hydriques et les données des satellites NOAA-AVHRR*. Thèse de doctorat en géographie, Rennes, Université Rennes 2, tome 1, 381 p.
- DUMORTIER B., 1976. – *Belle-Île, Houat, Hoedic. Le poids de l'insularité dans trois îles de Bretagne méridionale*. École nationale supérieure de jeunes filles, Paris, 163 p.
- HATCHISS G., 2006 – Chronologie d'Hoedic et de Houat. *Melvan, La Revue des deux îles*, n° 3, p. 9-24.
- MONNAT P., SINGELIN J-Y., 1991. – Gestion des ressources et aménagement des îles (rapport sur le troisième thème), dans Îles et sociétés insulaires, *Norois*, n° 145, Poitiers, p. 21-23.
- PATTUREL L., 1972. – La station de dessalement d'eau de mer de Houat (Morbihan), *Le Moniteur*, n° 19, p. 151-156.
- PENSEC M., 1974. – *Houat (Morbihan), hier et aujourd'hui, à l'heure de l'électricité*. Presse du Morbihan, 36 p.
- PÉRON F., 1993. – *Des îles et des hommes, l'insularité aujourd'hui*. Éditions de la Cité, Ouest-France, Rennes, 287 p.
- SOGREAH-PRAUD, 2004 : *Étude hydrogéologique et modélisation de l'île de Houat*. Saint-Herblain, 120 p.
- TOUCHART F., 1999. – *Caractérisation hydrogéologique d'un aquifère en socle fracturé. Site de Ploëmeur (Morbihan)*. Thèse de doctorat en Géologie, Université de Rennes 1, 271 p.

Extractions littorales de granite à Hoedic

Louis CHAURIS [1]

Directeur de recherche au CNRS (e.r.), Brest 29200.

Géologiquement, la Bretagne méridionale s'avère remarquable par la fréquence de massifs granitiques très allongés, parallèles aux accidents tectoniques majeurs qui ont guidé leur mise en place lors de l'orogenèse hercynienne* [2]. Ces intrusions à dominante leucogranitique – c'est-à-dire de teinte claire, plus ou moins riches en muscovite – dessinent ainsi plusieurs « ceintures » cartographiées pour la première fois avec une admirable précision par Charles Barrois [3] : l'ensemble constitue l'immense batholite* sud-armoricain [4]. La ceinture bretonne la plus méridionale est, aujourd'hui, presqu'entièrement immergée : seules ressortent la presqu'île de Quiberon, les îles de Houat et d'Hoedic avec leurs récifs avoisinants et la presqu'île du Croisic [5]. Malgré des ressemblances indubitables, ces divers affleurements leucogranitiques, séparés par des failles transversales, possèdent chacun des singularités qui suggèrent des conditions différentes de mise en place différentes, entre autres dans les niveaux de profondeur et dans les contraintes géodynamiques.

Esquisse géologique

Hoedic est essentiellement granitique. Les panneaux enclavés du socle métamorphique* antérieur (micaschistes* à deux micas, localement grenatifères) restent de dimension restreinte. Sur le côté est de la presqu'île de Beg Lagad, vers son extrémité méridionale, les diverses orientations des blocs enclavés, de dimension métrique, témoignent des dislocations dans le socle métamorphique avant la montée du magma. Sur le flanc nord-est de la pointe du Vieux-Château, les panneaux de micaschistes, plus importants, sont localement riches

1. Notre précédent séjour à Hoedic remontait à… 1959 ! À l'aimable invitation de M. Pierre Buttin, nous nous sommes rendus à nouveau sur l'île en mai 2006, dans le but d'en préciser les relations entre la géologie et les hommes. Nous nous proposons, dans une série d'articles, de présenter le résultat de nos investigations, menées en étroite liaison avec notre hôte ; son accueil chaleureux n'a d'égal que sa connaissance exceptionnelle de son terroir de prédilection…

2. * : Voir encadré page suivante avec quelques définitions de termes géologiques.

3. Charles Barrois (1851-1939), géologue lillois, auteur de la plupart des premières éditions des cartes géologiques de la Bretagne au 1/80 000.

4. Cogné 1960.

5. Cogné *et al.* 1965 ; Audren, Plaine 1986.

Quelques termes géologiques

Les plissements **hercyniens** ont eu lieu à la fin de l'ère primaire, approximativement entre 340 et 280 millions d'années : c'est à eux que la Bretagne doit l'essentiel de sa structure géologique.

Un **batholite** est une intrusion d'origine profonde avec une taille variant de quelques kilomètres à plusieurs centaines de kilomètres.

Le **granite** est une roche magmatique entièrement cristallisée, formée par le refroidissement lent en profondeur d'un magma issu de la fusion partielle de la croûte continentale. Il est formé de minéraux en grains (cristaux) visibles à l'œil nu, principalement du **quartz**, des **micas** noir (**biotite**) ou blanc (**muscovite**) et des **feldspaths**.

Le **métamorphisme** est la transformation en profondeur sous l'influence de l'augmentation de la température et de la pression, de tous les types de terrains enfouis lors de la formation des chaînes de montagne, « **orogenèse** » : cette transformation s'accompagne d'une recristallisation complète des minéraux et d'une déformation qui se traduit par un débit en feuillets : tels les **micaschistes**.

en grenat rouge, de 1 à 2 mm, mis en relief par l'érosion (fig. 2-f) ; ils admettent des lentilles de quartz d'exsudation (fig. 1-d). D'autres occurrences sont connues à Treh Sinago (fig. 1-a), à Port-Blanc, à l'Argol… Des « *schlieren* » (traînées floues, extrêmement riches en biotite*) ont été observés dans le granite vers l'extrémité septentrionale de la plage sous le Phare (fig. 2-e). Des amas biotitiques pluricentimétriques sont très nombreux dans le granite au sud de Beg er Lannegi.

Deux principaux faciès granitiques ont été mis en évidence :

• Un granite à gros grain, avec feldspaths* légèrement porphyroïdes (c'est-à-dire de dimension supérieure à celle des autres minéraux, ici centimétriques voire plus), exceptionnellement de teinte assez sombre (sud de la Maison Perdue), plus souvent de teinte claire, avec muscovite (pointe du Vieux-Château…). Le granite porphyroïde affleure également à la pointe de Beg Lagad, à la pointe de Kasperakis, ainsi qu'à l'îlot de ce nom, à Port Blanc… Dans la carrière ouverte dans les terres près du Grand Mulon (fig. 5-f), le granite porphyroïde, assez riche en biotite, offre en profondeur une teinte bleutée ; il apparaît localement hétérogène.

• Un granite à grain fin, à biotite et muscovite millimétriques (au droit de Port Kal où il offre une légère nuance gris-bleuté quand il est sain…) ou à grain fin-moyen, à muscovite plurimillimétrique (au nord de Vas Plat…). Le granite fin recoupe le granite grossier dont l'antériorité est ainsi établie.

D'innombrables filons de pegmatite recoupent les granites (fig. 1-c,e,f). Lesdites pegmatites sont constituées des mêmes minéraux que les granites mais de dimensions beaucoup plus considérables, surtout en ce qui concerne les feldspaths. Elles peuvent être associées, en bandes parallèles, à des aplites caractérisées, au contraire, par l'extrême finesse de leur granulométrie ; parfois, les gros feldspaths pegmatitiques sont concentrés aux épon-

Fig. 1. Faciès rocheux et minéraux du littoral hoedicais : a) panneaux enclavés de micaschistes dans le granite – Treh Sinago ; b) granites grossiers et fins, traversés par des pegmatites – Port l'Église ; c) enclave avec filonnets de pegmatites – falaise nord de Beg Lagad ; d) panneau de schiste avec grosses lentilles de quartz – estran, est du port de l'Argol ; e) granite fin traversé par un filon de pegmatite décroché par une faille – Port Louit ; f) granite grossier traversé par un filon de pegmatite décroché par une faille – Castel a Plouz.

tes (bordures) des filons dont la partie centrale est aplitique (pointe de Kasperakis). Certains filons pegmatitiques sont subhorizontaux. Les pegmatites sont souvent riches en muscovite, parfois pluricentimétrique (extrémité septentrionale de la plage sous le Phare…) ; dans les pegmatites de la pointe du Vieux-Château, la muscovite est localement très abondante. Des cristaux allongés de tourmaline noir-bleuté, non décelés dans le granite encaissant, ont été notés dans certaines pegmatites (fig. 2-a). Au total, la densité du champ filonien pegmatitique à Hoedic se doit d'être soulignée.

Les dernières venues filoniennes sont représentées par de minces tourmalinites qui recoupent les pegmatites (extrémité nord de la plage sous le Phare…). Au sud du Vas Plat, les filons de pegmatites-aplites sont orientés N 300° E, les filonnets de tourmalinite-quartz N 45° E.

Des fractures, souvent rapprochées, affectent localement les granites, conduisant à une morphologie de lacération, en particulier vers la pointe du Vieux-Château. Parfois, l'altération météorique du granite se traduit par l'apparition de zones concentriques ferrugineuses (fig. 2-d).

Localisation des sites d'extraction du granite à Hoedic

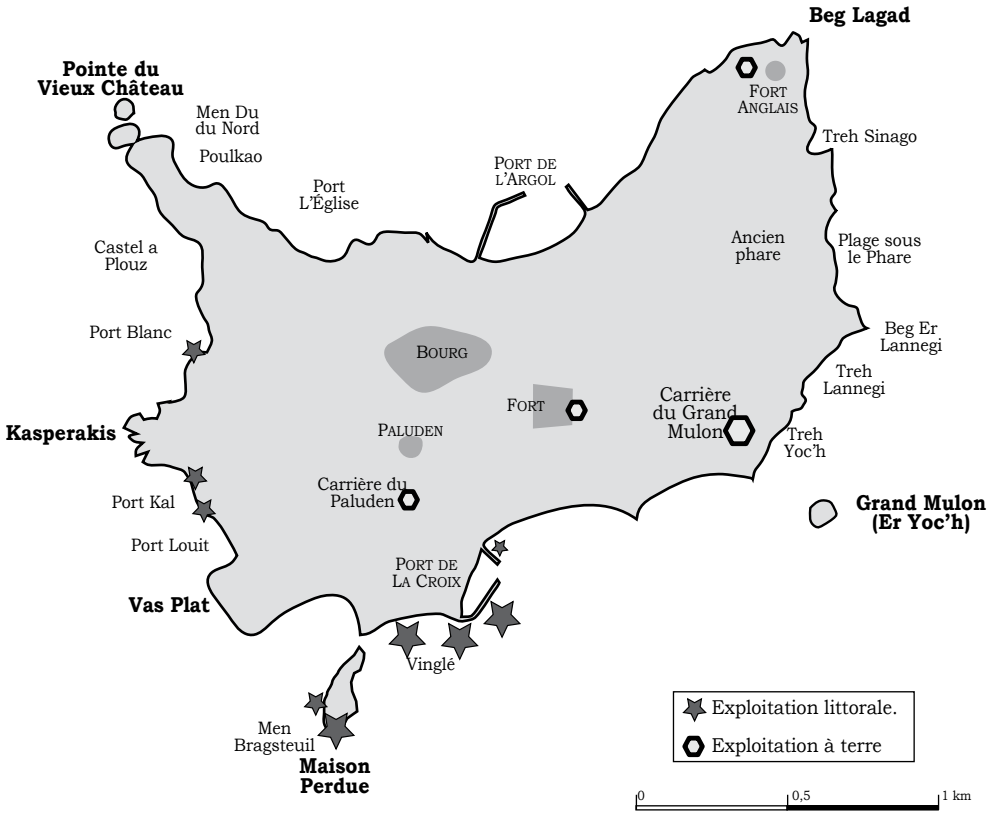

Fig. 2. Faciès rocheux et minéraux du littoral hoedicais : a) tourmaline – plage sous le Phare ; b) « crapaud », terme de carrier pour une petite enclave ; c) enclave de micaschiste – plage sous le Phare ; d) altérations ferrugineuses concentriques du granite – estran, nord de Port Blanc ; e) *Schlieren* biotitique – plage sous le Phare ; f) grenats dans micaschiste (× 5) – Men Du du Nord.

Méthodes d'extraction et de fente du granite

À Hoedic, dans le passé, deux méthodes différentes ont été utilisées pour extraire et fendre les blocs de granite.

La méthode dite « des coins » consiste à creuser une succession de cavités verticales peu profondes (10 cm) – dites emboîtures – alignées et régulièrement espacées, fréquemment au nombre d'une dizaine, voire plus, destinées à la mise en place de coins massifs. Le rôle des coins n'est pas d'agir par leur tranchant, mais d'écarter les parois du bloc par leurs côtés. Les coins sont frappés successivement à la masse. Quelques séries de coups de masse suffisent à fendre le bloc. La progression de la fracture est indiquée par le son rendu lors de la frappe. Cette méthode, très ancienne, est toujours employée dans les carrières.

La méthode dite « des grands trous de perforation », plus récente, est totalement différente. Elle consiste à forer à la barre à mine (appelée parfois « chanteperce ») un trou vertical, généralement unique, souvent de l'ordre d'un mètre de profondeur, destiné à recevoir de la poudre noire (mélange de salpêtre, soufre et charbon de bois pulvérisés) qui s'enflamme vers 270°, sous l'effet d'une étincelle. Le bourrage est au moins d'une vingtaine de centimètres. Très sensible aux chocs, le transport de la poudre noire est délicat, son emploi est dangereux. Malgré ces inconvénients, la poudre noire est toujours employée dans les gisements granitiques du fait de son faible effet brisant.

Les diverses annotations précitées établissent, en première approximation, l'hétérogénéité du pluton granitique à Hoedic (enclaves, venues successives, densité des champs filoniens pegmatitiques, intensité de la fracturation tardive…). Ces modalités vont conditionner la localisation et l'importance relative des sites d'extraction.

Sites d'extraction

Plusieurs sites d'exploitation du granite, d'importance très inégale, ont été mis en évidence sur l'estran. Toutefois, à la pointe du Vieux-Château, le granite, très fissuré, ne présente aucune extraction. Inversement, vers l'extrémité sud de la plage de Port Blanc, le granite fin affleure en grandes masses peu fracturées : aussitôt apparaissent des traces d'exploitation (fig. 5-a,b). Ainsi, dès l'abord, se manifeste une relation de cause à effet entre la structure du granite et son extraction. Les exemples qui suivent confirment cette première impression.

- Port Kal et Port Louit

Vers la partie haute de l'estran, micro-carrières de granite à grain fin, de teinte claire, légèrement grisbleuté en profondeur. Le leucogranite est recoupé par des filonnets de pegmatites, de quelques centimètres de puissance seulement, assez inclinés, qui ont facilité l'extraction en permettant le détachement de blocs (fig. 5-c). Au-dessus de l'estran, le sol est jonché de débris de taille de granite. À l'évidence, les carriers remontaient les blocs abattus et les façonnaient à l'abri de la mer, modalités conduisant à la formation d'un sol caillouteux, ici toutefois de faible épaisseur, en raison du peu d'importance des exploitations (fig. 5-d). Dans le même péri-

Fig. 3. Extraction de granite : a,b,c) l'extraction du granite à grande échelle au Vinglé est facilitée par la structure en dalles épaisses peu inclinées; d,e) plature au sud de Port La Croix.

mètre, la présence d'une zone failleuse se traduit par l'altération du granite (qui prend une teinte jaunâtre) et par l'absence d'extraction [6]. Toujours dans le même secteur en direction de Port Louit, l'estran est localement accidenté de mares d'origine anthropique [7], témoins de l'arrachage de blocs. Ici encore, au-dessus de l'estran, le sol artificiel est constitué par des débris de taille.

• Au sud de la Maison Perdue (Beg Er Fault)

Sur la zone rocheuse située au nord-ouest d'un îlot accessible à basse mer, de gros blocs épars ont été l'objet d'une tentative de débitage ; l'un de ces blocs présente une impressionnante succession de trous pour l'emplacement des coins, alignés selon deux directions perpendiculaires (fig. 4-d). Au Men Bragsteuil, vers l'extrémité méridionale de l'îlot, des trous de barre à mine verticaux ont permis le débitage du granite en grosses masses (fig. 4-a,b,c). Si l'extraction n'a pas dû être très importante, elle n'en demeure pas moins spectaculaire, du fait des difficultés rencontrées pour transporter dans l'île les blocs extraits.

• Le Vinglé

Toute autre par son ampleur est cette zone d'extraction qui se traduit aujourd'hui par un très vaste platier rocheux artificiel (fig. 3-a). L'exploitation était grandement facilitée par la structure du granite en dalles peu inclinées. Le débitage a produit une morphologie anthropique très caractéristique en marches d'escalier (fig. 3-b), entraînant la formation de nombreuses mares artificielles. L'importance du chantier est par ailleurs confirmée par les débris de taille éparpillés sur l'estran. Curieusement, çà et là, quelques blocs grossièrement équarris sont restés abandonnés sur le platier (fig. 3-c). Les vestiges d'extraction se suivent jusqu'au droit du môle. Cette zone d'exploitation majeure est signalée par le toponyme « Vinglé » (carrière).

• La carrière du Grand Mulon (Er Yoc'h)

La carrière intensément exploitée pour les enrochements du port de l'Argol, en 1973, n'est pas ouverte sur l'estran mais légèrement en retrait de Treh Yoc'h. Aujourd'hui abandonnée, ses fronts de taille sont presque partout tapissés d'ajoncs, sauf sur une diaclase [8] subverticale (fig. 5-f). La partie la plus profonde de la carrière est noyée. Fait exceptionnel, digne d'être souligné, l'emplacement de cet ancien site d'extraction apparaît à présent comme un vaste théâtre de verdure abrité des vents… Exemple remarquablement réussi de reconversion… [9].

6. Non loin de ce point, au-dessus de l'estran, des blocs granitiques ont été fendus à la barre à mine, en 1972 : il s'agit des traces d'une tentative d'extraction pour les travaux du nouveau port (port de l'Argol) qui n'a pas été ici mené plus avant.

7. Anthropique : résulte de l'intervention de l'homme. (Note de Melvan)

8. Diaclase : cassure de la roche. (Note de Melvan)

9. Par ailleurs, le creusement des douves du grand fort a fourni une quantité importante de granite mis en œuvre sur place (cf. 2e article, à paraître).

Fig. 4. Extraction de granite : a,b,c) au Men Bragsteuil, sud de la Maison Perdue, extraction par la méthode des longs trous de perforation ; d,e) extraction (inachevée) sur le plature est de la Maison Perdue, par la méthode des coins, en d le long d'un filonnet de pegmatite ; l'érosion agrandit avec le temps les trous qui étaient destinés à recevoir les coins.

Au total, Hoedic fournit un nouvel exemple d'extraction insulaire de granite dans l'Ouest de la France. Sans avoir l'ampleur des exploitations à Chausey [10] et à l'Ile Grande [11], on retrouve néanmoins ici les modalités caractéristiques de cette activité extractive, aujourd'hui tombée dans le domaine de l'archéologie et, par suite, d'autant plus intéressantes à scruter. Les extractions, rigoureusement limitées aux zones où le granite était de qualité, ont été effectuées selon deux méthodes : nombreux trous peu profonds, régulièrement alignés, pour l'emplacement des coins ; grands trous de perforation, isolés, à la barre à mine, avec éclatement à la poudre noire. Ici aussi, s'est développée une morphologie anthropique : platiers artificiels, mares de néoformation, débris de taille éparpillés sur l'estran ou accumulés en un sol rocailleux à l'abri de la mer. En conséquence, les extractions ont joué un rôle dans le développement des formes d'érosion mais aussi, dans une moindre mesure, de sédimentation. Un prochain article envisagera les utilisations du granite d'Hoedic.

Références

- Audren C., Plaine J., 1986 – Belle-Île-en-Mer, îles Houat et Hoedic. *Carte géologique au 1/50 000.*
- Chauris L., 1991 – Carrières au bord de la mer. Île Grande et îlots voisins (Côtes-du-Nord). *115e Congrès national des sociétés savantes, Avignon - Colloque « Carrières et constructions »*. Éditions CTHS, Paris. p. 305-321.
- Chauris L., 2005 – Exploitations pluriséculaires d'un granite insulaire : l'archipel de Chausey dans le Massif armoricain (France), *Bulletin du Musée de la Pierre*, Maffle, Belgique, n° 20, p. 53-74.
- Cogné J., 1960 – Schistes cristallins et granites en Bretagne méridionale. Le domaine de l'anticlinal de Cornouaille. *Mém. Carte géologique détaillée de la France.* Imprimerie nationale, Paris. 382 p,, XXV planches.
- Cogné J. *et al.*, 1965 – Quiberon-Belle-Île *Carte géologique au 1/80 000.* 2e édition.
- Perrier R., 2004 – *Les roches ornementales*, édition Pro Roc, ZAC Les Chassagnes, 69360 Ternay, 704 p.

Photographies Louis Chauris et Pierre Buttin.

10. Chauris 2005.
11. Chauris 1991.

Fig. 5. Extraction de granite : a,b) Port Blanc sur blocs isolés ; c) Port Kal, la séparation des blocs est facilitée par la présence de filonnets de pegmatites subparallèles ; d) Port Kal, sur la côte, sol artificiel formé de débris de taille du granite ; e) Port Kal, tentative d'extraction en arrière de la côte pour les enrochements du port de l'Argol ; f) carrière du Grand Mulon, exploitée pour l'enrochement du port de l'Argol, aujourd'hui envahie par la végétation.

Amphibiens et reptiles des îles de Houat et d'Hoedic

Violette Le Féon

Doctorante en écologie, Université de Rennes 1.

Sur le plan de la diversité biologique, les îles présentent des particularités liées à leur isolement géographique mais aussi à l'ancienneté de leur séparation du continent. On distingue ainsi deux types d'îles sur le littoral français. Les îles méditerranéennes ont été séparées du continent il y a plusieurs millions d'années. L'isolat des populations en place a pu permettre la création de nouvelles espèces au cours des temps géologiques. La Corse, par exemple, compte plusieurs espèces endémiques d'amphibiens et de reptiles. En revanche, les îles de la Manche et de l'Atlantique se sont séparées du continent depuis un temps trop court (à partir d'environ 10 000 ans, suite à la montée du niveau de la mer ayant suivi les réchauffements post-glaciaires) pour abriter aujourd'hui des espèces endémiques. Les populations de reptiles et d'amphibiens que l'on trouve sur ces îles constituent donc un échantillon plus ou moins riche des espèces présentes sur le continent proche.

Le tableau 1 présente la répartition des espèces dans les îles bretonnes, telle qu'elle était connue lors de la parution de l'*Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de Bretagne* [1], avec une actualisation selon nos informations pour Hoedic et Houat. On constate que sur la vingtaine d'espèces rencontrées dans la région, 10 (6 d'amphibiens et 4 de reptiles) se retrouvent aussi dans les îles. Le nombre moyen d'espèces par île est de 3,6. Belle-Île apparaît comme la plus riche avec 7 espèces, tandis que Batz et Sein ne comptent qu'une seule espèce, respectivement le crapaud calamite et le lézard des murailles. La salamandre n'est présente que sur une seule île, Bréhat, tandis que le lézard des murailles est présent quasiment partout. La couleuvre à collier habite les deux grandes îles que sont Groix et Belle-Île. Les serpents sont totalement absents des autres îles.

Nous nous intéressons dans cette étude aux amphibiens et reptiles (ou herpétofaune) de Houat et Hoedic. Quelles espèces y rencontre-t-on ? Que savons-nous de leur présence passée et actuelle ? Quelles sont les particularités de ces espèces rencontrées dans ces îles de petite taille et plutôt éloignées du continent ?

1. Le Garff 1988.

De quelles sources d'informations disposons-nous ?

• Publications

Nous disposons principalement de trois sources bibliographiques faisant référence à la présence d'amphibiens et de reptiles sur nos deux îles : *Voyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hédic* écrit en 1826 par Jean-Marie Bachelot de la Pylaie, *Hœdic et Houat, histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan* de Jean-Marie Delalande publié en 1850 et enfin, en 1988, *l'Atlas des amphibiens et reptiles de Bretagne* de Bernard Le Garff.

À l'image des récits de voyage du XIX^{e} siècle, les deux premiers ouvrages abordent une grande diversité de thèmes, tant naturalistes que géographiques ou socio-économiques. Reptiles et amphibiens ne retiennent que peu l'attention de chacun des auteurs mais leurs textes nous livrent cependant de précieux renseignements comme nous le verrons tout au long de cet article.

En dépit de son titre, l'essai de J.-M. Bachelot de la Pylaie ne concerne presque exclusivement que Houat, Hoedic n'y étant évoquée que dans ses relations avec Houat. Dans son chapitre « *Histoire naturelle* », l'auteur s'intéresse en détail à certaines disciplines naturalistes comme la botanique ou l'ichtyologie. En revanche, l'herpétofaune n'est évoqué que dans un court paragraphe intitulé « *Quadrupèdes – reptiles – insectes* », où il présente succinctement cinq espèces de mammifères, deux espèces d'insectes, six espèces d'amphibiens et reptiles (tab. 2) et enfin un poisson, l'anguille, qu'il place dans son texte entre l'orvet et le crapaud.

Le récit de J.-M. Delalande s'intéresse aux deux îles, mais sans malheureusement les distinguer sur le plan naturaliste. Dans un chapitre « Histoire naturelle » comportant un paragraphe « Zoologie », il aborde les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les poissons, les annélides, les crustacés, les arachnides et les insectes. La partie sur l'herpétofaune ne comporte que quelques lignes, simple énumération des espèces présentes (ou absentes !). J.-M. Delalande consacre cependant au crapaud calamite un petit passage plus avant dans son écrit où le lecteur découvre un goût certain de l'auteur pour l'ironie.

Différent des deux précédents textes et source d'informations importante pour cet article, l'*Atlas des amphibiens et reptiles de Bretagne* présente la répartition de chaque espèce dans la région (tableau 1). Il résulte de la compilation et de l'analyse des données de plus de 140 observateurs, travail coordonné par B. Le Garff pour la revue *Penn ar Bed* en 1988. B. Le Garff s'est lui-même rendu à Hoedic en octobre 1987, quelques jours avant la fameuse tempête, à l'occasion d'une campagne de baguage d'oiseaux et a pu en rapporter ses propres observations d'amphibiens et reptiles.

Le tableau 2 recense les informations fournies par chacun des auteurs sur la présence d'amphibiens et reptiles sur nos deux îles. Le nom uti-

Tab. 1 : Liste des amphibiens et reptiles présents en Bretagne et présence dans les principales îles (■), selon Le Garff 1988 ; actualisation pour Houat et Hoedic en 2007 : présences confirmées (*C*) ou statut incertain (*?*).

ÎLES BRETONNES	Île des Landes	Bréhat	Batz	Sein	Glénan	Hoedic		Houat		Groix	Ouessant	Belle-Île
AMPHIBIENS												
Urodèles												
Salamandre tachetée		■										
Triton alpestre												
Triton palmé		■				■	*C*		*?*		■	
Triton vulgaire												
Triton crêté												
Triton marbré												
Anoures												
Alyte accoucheur												
Sonneur à ventre jaune *												
Pélobate cultripède *												
Pélodyte ponctué		■				■	*C*		*?*			■
Crapaud commun										■	■	■
Crapaud calamite		■	■			■	*C*		*?*			
Rainette verte							*?*					■
Grenouille rousse												
Grenouille agile												
Grenouille verte												
REPTILES												
Sauriens												
Orvet	■	■			■			■	*C*	■		■
Lézard des murailles	■	■		■	■	■	*C*	■	*C*	■	■	■
Lézard vert	■					■	*C*	■	*C*	■		■
Lézard vivipare												
Ophidiens												
Couleuvre à collier										■		■
Couleuvre vipérine												
Coronelle lisse												
Couleuvre d'Esculape												
Couleuvre verte et jaune *												
Vipère péliade												
Vipère aspic *												
Nombre total d'espèces	**3**	**6**	**1**	**1**	**2**	**5**	*5*	**3**	*3*	**5**	**3**	7

* Espèces à l'extrême limite de leur aire de répartition.

Tab. 2 : Informations sur les espèces présentes (ou absentes) à Houat et à Hoedic, d'après les trois principales sources bibliographiques.

Bachelot de la Pylaie (1826)	Delalande (1850)	Le Garff (1988)
HOUAT Lézard des rochers (logoden-hir, souris longue) Orvet (kenhéan) Crapaud (tusec) Lézard vert (huerleuzin, huer lagum) Lézard rayé Petite salamandre d'eau (logodendeure, souris d'eau douce)	HOEDIC et/ou HOUAT Lézard vert Lézard gris Orvet Rainette verte Crapaud calamite Triton palmipède Triton abdominal Absence de couleuvre et vipère	HOEDIC Triton palmé Pélodyte ponctué Crapaud calamite Lézard des murailles Lézard vert HOUAT Lézard des murailles Lézard vert Orvet

lisé est celui de l'auteur et les espèces sont citées dans l'ordre où elles apparaissent dans son écrit. Sont également indiqués les noms bretons fournis par J.-M. Bachelot de la Pylaie.

• Iconographie

Marthe et Saint-Just Péquart nous ont laissé de leurs séjours sur Houat et Hoedic une importante collection de photos et plusieurs films [2] concernant surtout leur travail archéologique, mais certaines images sont aussi des témoignages de la vie sur les îles. L'association Melvan a retrouvé dans ce fonds une séquence filmée et une photo, toutes deux prises à Hoedic en 1932, particulièrement intéressantes pour notre sujet.

Sur la séquence filmée qui dure une vingtaine de secondes, deux des enfants du couple Péquart, Hélène et Claude, sont aux prises avec une récolte de rainettes vertes quelque peu turbulentes. Le but de la manœuvre semble être de transvaser les amphibiens depuis un grand pot en métal émaillé vers une boîte plus petite. Dans un document manuscrit sur ces films, Claude Péquart précise que cette récolte de rainettes est destinée au vivarium de Paris. Nous ne savons combien de temps a duré la pêche mais la récolte semble plutôt fructueuse puisque, malgré l'extrême agitation des rainettes, nous pouvons voir jusqu'à 14 individus simultanément. Sur la photo l'abbé Jégo (sur la gauche), alors recteur de l'île, semble surveiller la pêche (fig. 1).

Ces deux documents nous indiquent donc la présence de la rainette verte sur Hoedic dans les années 1930. Citons, de plus, ce qu'écrivait Claude Péquart : « *Quant aux êtres vivants sur ces deux kilomètres car-*

2. Cf. *La Revue des deux îles* n° 4 de 2007.

Fig. 1 : Pêche à la rainette à Hoedic en 1932. a) L'abbé Jégo observe l'action de deux pêcheurs dans l'étang ; b, c) le résultat de la pêche est préparé pour un envoi au vivarium de Paris (photo et photogrammes St-J. Péquart).

rés, on trouve : (…) *des reinettes, des grenouilles, des crapauds, des petits lézards gris, des gros lézards verts* »[3]. Est-ce le pélodyte qu'il désigne sous le nom de « grenouille » ?

• Observations et témoignages

La discussion avec des habitants hoedicais et houatais (principalement au cours de l'été 2004) a été riche d'enseignements. Des sorties sur le terrain ou des données recueillies auprès de naturalistes ont permis par ailleurs de compléter nos informations.

3. Péquart 2007.

Les amphibiens

Les termes amphibiens et batraciens sont synonymes. Batracien vient du grec *batrachos*, grenouille. Amphibien signifie double vie en grec, en allusion au mode de vie à la fois terrestre et aquatique de ces animaux. Aujourd'hui, on utilise de préférence ce dernier terme [4].

Les amphibiens sont des vertébrés caractérisés par leur peau nue, dépourvue d'écailles, de plumes ou de poils. La classe des amphibiens regroupe trois ordres : les anoures, amphibiens sans queue à l'âge adulte, les urodèles qui possèdent une queue et enfin les gymnophiones, amphibiens apodes (c'est-à-dire qui ne possèdent pas de pattes). Sur nos îles, nous trouvons une espèce d'urodèle et trois espèces d'anoures (tab. 1).

La vie d'un amphibien commence presque toujours par une phase larvaire aquatique. Chez les anoures, la larve, ou têtard, est principalement herbivore ou détritivore. Chez les urodèles, elle est carnivore et se nourrit de divers petits invertébrés aquatiques. Après métamorphose, le juvénile quitte le milieu aquatique et poursuit son développement à terre. Le retour à l'élément aquatique n'a lieu qu'une fois l'âge de la reproduction atteint, quelques années plus tard.

La recherche des œufs et des larves dans les points d'eau peut être un bon moyen de prospection. Le tableau 3 résume les caractéristiques des pontes et des larves des 4 espèces d'amphibiens auxquelles on s'intéresse.

Triton palmé (fig. 2)

Lissotriton helveticus (Razoumowsky, 1789) = *Triturus helveticus* (Razoumowsky, 1789)

Ce triton est la plus petite espèce de triton en France. Il mesure de 50 à 80 mm chez le mâle et de 55 à 95 mm chez la femelle [5]. Il a le dos brun taché de sombre, le ventre clair, le museau barré de noir et la gorge blanche. Comme chez tous les tritons, le dimorphisme sexuel est très net en période de reproduction, les mâles arborant une parure nuptiale caractéristique. Chez le triton palmé, le mâle possède une crête dorsale, des palmures complètes et noirâtres aux orteils des pattes postérieures et un long filament caudal noir.

La période de reproduction s'étale de février à juin-juillet. Le triton palmé occupe alors le milieu aquatique. Le reste de l'année, il demeure à terre, sortant de sa cachette de nuit ou par temps pluvieux pour se nourrir de divers petits invertébrés. Les jeunes sortent de l'eau une fois leur métamorphose terminée, au bout d'un à trois mois. Ils mesurent alors entre 25 et 40 mm. Ils ne rejoignent le milieu aquatique qu'à la maturité sexuelle, 4 ou 5 ans plus tard.

Le triton palmé occupe une aire allant du nord de l'Espagne au nord de la Grande-Bretagne et de l'ouest de la France à l'ouest de l'Allemagne.

4. Lescure, Le Garff 2006.
5. Duguet, Melki 2003.

Tab. 3 : Caractéristiques des pontes et des larves des espèces d'amphibiens présentes à Houat et Hoedic (d'après Miaud, Muratet 2004).

Ordres	Urodèle	Anoures		
Espèces	Triton palmé	Pélodyte ponctué	Crapaud calamite	Rainette verte
Œufs pondus / femelle /an	400 œufs	1000 à 1500 œufs	2000 à 4000 œufs	800 à 1000 œufs
Couleur des œufs	Bicolores bruns et clairs	Noir-brun dessus, blanchâtres dessous	Noirs uniformes	Bruns dessus, jaunes dessous
Disposition de la ponte	Tous les œufs font globalement la même taille, entre 1 et 2 mm de diamètre.			
	Œufs isolés. Enveloppés dans un support de type feuille ou simplement collés	Ponte fragmentée. 2 ou 3 cordons longs de 5 à 12 cm, souvent fixés en spirales à des tiges de plantes aquatiques	Ponte unique. 2 cordons gélatineux de 1 à 2 m de long, 1 à 2 rangées d'œufs dans chaque cordon	Plusieurs petits amas d'environ 4 cm de diamètre, accrochés à un support immergé
Aspect de la larve	Corps allongé Branchies externes bien visibles.	Têtards : corps ovoïde, pas de branchies externes bien visibles .		
	Larve beige clair avec points noirs sur la face dorsale, 8 mm à l'éclosion	Verdâtre à gris foncé, grande taille au printemps si hivernage à l'état de têtard (jusqu'à 95 mm)	Noir et de petite taille, une tache claire sous la gorge apparaît en même temps que les pattes postérieures	Grisâtre avec des taches dorées Crête très élevée et débutant sur la tête
Observation des œufs	Avril à juillet	Fév. à juin puis sept. / octobre (?)	Mi-avril à mi-juin	Mi-avril à mi-juin
Observation des larves	Avril à septembre	Toute l'année (?)	Mi-avril à mi-juillet	Mi-juin à septembre

En Bretagne, c'est le plus répandu et le plus abondant des tritons. Il est très ubiquiste et s'accommode de presque n'importe quel plan d'eau.

J.-M Bachelot de la Pylaie signale en 1826 la présence à Houat de la « *petite salamandre d'eau* ». La description qui suit laisse penser qu'il parle du triton palmé : « *Ce petit animal a la peau rembrunie et la tête jaune. On me le dit assez commun dans les eaux douces* ». En 1850, J.-M Delalande indique la présence à Houat et/ou Hoedic du « *triton palmipède* » et du « *triton abdominal* ». « *Triton palmipède* » est un nom anciennement utilisé pour désigner le triton palmé [6]. Quant au « *triton abdominal* », il est difficile de dire à quelle espèce l'auteur fait référence. Quant à B. Le Garff, il mentionne en 1988 l'existence du triton palmé à Hoedic, où il est toujours relativement abondant. Il est aisé d'en observer, par exemple le long des murets de pierres du village lors de nuits humides. Qu'en est-il à Houat ? Les deux îles ont des morphologies différentes : Houat est plus rocheuse et ne possède pas de zones humides à proprement parler, alors qu'à Hoedic les milieux dunaires sont plus étendus et accompagnés de zones humides arrière-dunaires. Houat est donc naturellement moins

6. Lescure, Le Garff 2006.

Fig. 2 : a) Triton palmé *Triturus helveticus*, mâle en phase nuptiale (photo S. Witzthum) ; b,c) rainette verte jeune et adulte *Hyla arborea* (photos Y. Février et P. Quistinic) ; c) pélodyte ponctué *Pelodytes punctatus* (photo D. Phillips).

Fig. 3 : Crapaud calamite *Bufo calamita :* a) chant (photo S. Witzthum) ; b) vue dorsale (photo P. Buttin, Hoedic) ; c) ponte (photo P. Quistinic, Hoedic) ; d) accouplement (P. Quistinic, Hoedic).

favorable aux amphibiens. Lorsque l'on interroge les habitants sur la présence de ces animaux sur l'île, ceux-ci évoquent l'assèchement d'un étang situé dans le village, au début des années 1970, et la raréfaction, voire la disparition, des amphibiens qui a suivi. Cependant, le triton palmé peut s'accommoder de tout type de point d'eau pour sa reproduction et une ornière de chemin ou une flaque temporaire peuvent suffire. La disparition du triton palmé à Houat reste donc à vérifier.

Pélodyte ponctué (fig. 2)
Pelodytes punctatus (Daudin, 1803)

Le pélodyte mesure environ 4 cm. Avec son corps svelte et élancé, il a l'aspect d'une petite grenouille. Mais comme celle des crapauds, la peau de son dos est verruqueuse. C'est en fait le seul représentant français de la petite famille des Pélodytidés. De tous les reptiles et amphibiens de nos deux îles, c'est celui dont l'aire de répartition est la plus restreinte. On ne le rencontre en effet que dans l'est de l'Espagne, au nord de l'Italie et en France, où il n'est abondant qu'en région méditerranéenne et sur le littoral atlantique. Le dos est verdâtre, brun ou grisâtre, avec des taches vertes. Le dimorphisme sexuel est généralement très peu marqué chez les Anoures. Seule l'observation des caractères sexuels secondaires du mâle permet de différencier les deux sexes. Ces caractères sont principalement de deux types : les callosités nuptiales qui sont des petits coussinets qui permettent au mâle d'étreindre solidement sa partenaire pendant l'accouplement, et le ou les sacs vocaux associés au chant. Chez le pélodyte, le mâle reproducteur possède des callosités nuptiales brun foncé sur les deux premiers doigts, les bras, l'avant-bras et la poitrine. De plus, le sac vocal produit un effet violacé sur la gorge.

Discret, le pélodyte passe la journée caché sous une pierre ou dans un trou qu'il creuse dans le sol. Le mot pélodyte, issu du grec, signifie « qui s'enfonce dans la vase »[7]. L'espèce sort la nuit pour chasser à terre divers petits invertébrés (insectes, araignées, vers, …).

La reproduction débute dès la fin de l'hivernage en février ou mars. Les sites de reproduction sont préférentiellement des points d'eau temporaires bien ensoleillés et végétalisés. Le pélodyte peut se développer dans une eau légèrement saumâtre. Les mâles chantent dans l'eau ou terrés dans un abri aux abords du point d'eau. Comparativement aux chants du calamite et de la rainette, le chant du pélodyte, sorte de grincement court, est très discret. Les têtards peuvent se nourrir des pontes de crapaud calamite[8]. Ils sortent de l'eau au terme de 2 à 4 mois de métamorphose.

Il peut exister chez le pélodyte une seconde période de reproduction, entre l'été et le mois de novembre, surtout dans les régions méridionales. Dans ce cas, les têtards n'ont souvent pas le temps d'achever

7. Lescure, Le Garff 2006.
8. Duguet, Melki 2003.

leur métamorphose avant le froid hivernal. Ils passent alors l'hiver dans l'eau pour reprendre leur développement au printemps. Ils peuvent alors atteindre des tailles impressionnantes de 8 ou 9 cm de long avant leur sortie de l'eau.

Des reproductions automnales existent-elles sur nos îles ? A. Livory a observé en Normandie un têtard d'une taille importante (6 cm) au début du printemps et entendu des adultes chanter jusqu'en octobre. Il rapporte aussi l'observation par G.-A. Boulenger en 1897 d'un accouplement fin août dans le nord de la Bretagne [9]. Il n'est donc pas exclu que le pélodyte se reproduise en automne en Bretagne et en Normandie, et *a fortiori* sur les îles morbihannaises. De plus, des chants ont été entendus à la toute fin du mois d'août sur Hoedic [10].

En Bretagne, le pélodyte se trouve préférentiellement près du littoral. B. Le Garff le mentionne en 1988 à Hoedic, où il a été vu, et entendu depuis. Par contre, ni J.-M Bachelot de la Pylaie, en 1826, ni J.-M. Delalande, en 1850, n'évoquent sa présence. Cette absence est probablement dûe à l'extrême discrétion de cette espèce qui se laisse difficilement observer et entendre.

Crapaud calamite (fig. 3)

Epidalea calamita (Laurenti, 1768) = Bufo calamita Laurenti, 1768

Le crapaud calamite est une espèce emblématique d'Hoedic. L'île offre des conditions d'observations exceptionnelles de cette espèce, plutôt rare sur le continent. Quelques pas dans le village, une fois la nuit tombée, et c'est la rencontre quasi assurée avec ce crapaud, facilement reconnaissable par sa ligne dorsale jaune et caractéristique par sa démarche. Contrairement aux autres crapauds, il ne saute pas mais marche rapidement, à la manière d'un rongeur.

Le crapaud calamite mesure entre 4 et 7 cm chez le mâle et 5 à 8 cm chez la femelle – la femelle atteint toujours des tailles plus grandes chez les crapauds. Le dos est verdâtre, brunâtre ou grisâtre, marbré de vert kaki. La ligne dorsale jaune permet de reconnaître facilement l'espèce, mais il peut arriver qu'elle soit très discrète, voire inexistante. Dans ce cas, pour distinguer le crapaud calamite du crapaud commun *Bufo bufo* (Linnaeus 1758), l'autre espèce de crapaud vivant en Bretagne, on peut regarder les yeux – l'iris est jaune chez le crapaud calamite, orange chez le crapaud commun – ou les glandes parotoïdes situées à l'arrière des yeux – parallèles chez le crapaud calamite et se rapprochant vers les yeux chez le crapaud commun. Le crapaud calamite possède de nombreuses pustules sur toute sa face dorsale, parfois rougeâtres [11]. À Hoedic, il semble que cette tendance à présenter des taches rouges sur leur dos est répandue. Les glandes cutanées qui forment ces pustules

9. Livory 1999.

10. V. Le Féon, A. Le Nevé, *communication personnelle*.

11. Duguet, Melki 2003.

plus ou moins volumineuses, ont plusieurs fonctions : synthétiser des composés antiseptiques et antibiotiques, sécréter un mucus qui maintient l'humidité de la peau et produire des composés toxiques afin de dissuader les prédateurs. Certains prédateurs, comme les mustélidés, trouvent cependant la parade en séparant la peau et la tête du reste du corps. Malgré leur capacité à produire des composés toxiques, les crapauds calamites, de même que tous les amphibiens rencontrés en France, sont inoffensifs pour l'homme car ils ne peuvent inoculer leur venin. Il est néanmoins conseillé de se laver les mains, après manipulation, pour éviter tout contact avec les muqueuses et d'éventuelles irritations.

Le crapaud calamite se nourrit de divers invertébrés, dont beaucoup de coléoptères [12]. J.-M. Delalande le souligne dans son chapitre entomologique : « *l'estomac des* Bufo calamita *que j'ai soumis au scalpel, contenait une grande quantité d'élytres d'*Agonum, Harpalus *et* Calathus » [13], les trois genres cités faisant partie de la famille des coléoptères carabidés. Le crapaud calamite est une espèce nocturne qui reste cachée la journée sous des pierres ou dans des trous dans le sable.

L'hivernage a lieu de mi-novembre à avril environ. Dès leur sortie d'hivernage, les adultes rejoignent leurs sites de ponte qui sont typiquement des mares temporaires (bassins de carrières, pannes dunaires, ornières inondées, …). L'espèce tolère une eau légèrement saumâtre. Les mâles forment des chœurs et entonnent leur chant nuptial dès la tombée de la nuit. Ce chant très puissant et bien connu des Hoedicais peut s'entendre à 2 km à la ronde. Le mâle possède un sac vocal, qui colore sa gorge de violet tandis que la femelle a la gorge blanche. La métamorphose des jeunes dure de 6 à 8 semaines environ [14]. L'émergence simultanée de dizaines de petits crapauds offre certaines années un spectacle impressionnant au mois de juin à Hoedic. Citons ce passage de G.-A. Boulenger écrit en 1910 au sujet des « pluies de batraciens » : « *C'est un phénomène étonnant que de voir apparaître soudainement par une forte pluie d'été, sur un espace souvent considérable, de telles multitudes de petits batraciens, presque toujours chez nous la grenouille rousse ou le crapaud commun, parfois le crapaud calamite ou les rainettes, dont quelques-uns encore munis d'un bout de queue, en nombre si prodigieux que le sol en est couvert et qu'il est impossible de marcher sans en écraser des centaines. L'imagination aidant, beaucoup de personnes, étrangères aux études de la nature, se sont figurées avoir vu tomber ces batraciens avec la pluie, et en avoir même reçus sur leurs parapluies* ». Le jeune crapaud mesure entre 8,5 et 10 mm à sa sortie de l'eau. À la fin de son premier été, il atteint une taille de 25-30 mm. Puis à la fin de sa deuxième année, il mesure entre 40 et 45 mm de long [15].

12. Le Garff 1991.
13. Delalande 1850.
14. Duguet, Melki 2003.
15. Beebee 1983.

La maturité sexuelle intervient à partir de 3 ans chez le mâle, 4 ans chez la femelle.

Le crapaud calamite possède une aire de répartition assez vaste, formant une bande allant du sud de l'Espagne jusqu'en Estonie. En France, on le retrouve dans toutes les régions. En Bretagne, il est principalement présent sur la frange côtière et y occupe les dépressions arrière dunaires.

Lorsque J.-M Bachelot de la Pylaie évoque un « *crapaud* » à Houat en 1826, sans plus de précision, il est probable qu'il s'agisse du crapaud calamite. Il indique : « *Ils sont extrêmement communs ; les vieilles murailles des maisons et celles des jardins ou qui entourent les champs en sont remplies. La quantité de ces animaux peut prouver aussi l'absence de couleuvres* ». Aujourd'hui, le crapaud calamite ne semble plus présent à Houat, mais cela reste à vérifier. L'île possède moins de points d'eau qu'Hoedic mais, étant donné que le crapaud calamite se reproduit majoritairement dans des points d'eau temporaires, on peut imaginer qu'il puisse subsister localement des conditions favorables à sa reproduction.

J.-M. Delalande cite l'espèce comme présente à Hoedic en 1850 et peut-être à Houat mais l'auteur ne le précise pas explicitement. Pour ce qui est d'Hoedic, l'auteur cite cette surprenante description du dictionnaire de J. Ogée en 1778 : « *L'air est très malsain, et cette insalubrité est occasionnée par un marais d'eau douce qui assèche les moindres chaleurs. L'eau de mer s'y mêle dans les grandes marées, mais en très petite quantité, et ne sert qu'à augmenter la corruption, qui devient quelquefois si considérable qu'on a vu dans la dernière guerre les détachements de trente hommes que la garnison d'Auray y fournissait et que l'on relevait tous les quinze jours, en revenir attaqués presque totalement de fièvres violentes, dont plusieurs soldats périssaient. Les reptiles, surtout les crapauds, s'y multipliaient au point que les soldats et les habitants s'en trouvaient couverts à leur réveil. Toutes les poches en étaient pleines, et ces animaux pénétraient jusque dans les marmites ; aussi les Hoedicais sont faibles et malsains* ». Cependant, plus loin, J.-M. Delalande nous rassure : « *Pour ce qui est des crapauds* (Bufo calamita, L.)*, nos villageois avouaient qu'ils sont communs, mais ils soutenaient aussi, avec raison, qu'ils le sont sur toutes les dunes du littoral de la Bretagne et de La Rochelle, et se plaisaient à proclamer qu'il ne sont pas venimeux. Quant à l'habitude de se loger dans les poches et de grimper dans les marmites, il paraît que ces pauvres batraciens y auraient renoncé, du moins depuis Ogée ; exemple frappant de politesse et de civilisation crapaudienne que devront citer les quelques philosophes qui font au genre humain le curieux honneur de descendre d'une grenouille* ».

Aujourd'hui, le crapaud calamite est toujours très abondant à Hoedic. Il est facilement observable de nuit quand il arpente les rues du village à la recherche des insectes attirés par la lumière. Pourquoi cette abondance du crapaud sur l'île ? Tout d'abord, les grandes surfaces de

milieux dunaires sont particulièrement propices à l'espèce et la qualité des milieux est bien préservée. Les deux marais et quelques autres points d'eau offrent pour la reproduction des sites de choix, à l'abri de l'assèchement et exempts de poissons prédateurs des œufs et larves. De plus, on ne trouve pas non plus dans ces sites de ponte les larves d'autres anoures tels que la grenouille rousse ou le crapaud commun, dont on a découvert que les têtards provoquent une inhibition de la croissance des têtards de crapaud calamite via une algue unicellulaire présente dans leur tube digestif [16]. Goélands, hérons et corvidés présents sur Hoedic sont des prédateurs potentiels du crapaud adulte [17] mais d'autres prédateurs majeurs, comme les mustélidés ou les couleuvres sont absents de l'île.

L'abondance des crapauds calamite sur Hoedic illustre un constat en écologie selon lequel « *la richesse spécifique moindre des peuplements insulaires, par rapport aux peuplements homologues du continent, et l'allègement de la pression de compétition interspécifique qui en résulte, auraient deux effets principaux sur leur organisation : les populations insulaires atteindraient des densités plus élevées et elles occuperaient généralement des habitats plus variés que sur le continent (expansion de niche)* » [18]. Cette assertion a été démontrée notamment sur des peuplements insulaires de lézards et d'oiseaux.

Si du temps de J.-M. Delalande, le crapaud calamite était commun « *sur toutes les dunes du littoral de la Bretagne* », ce n'est plus le cas de nos jours, ces milieux ayant été largement détruits ou perturbés par les activités humaines. En Bretagne, comme dans tout le nord et l'est de la France, il est considéré comme menacé, les populations étant souvent de petite taille et isolées les unes des autres. Avec quelques autres sites comme celui de la baie d'Audierne [19], l'île d'Hoedic peut donc être considérée comme un site important pour cette espèce vulnérable.

Rainette verte (fig. 2)
Hyla arborea (Linnaeus, 1758)

La rainette verte mesure entre 3 et 5 cm. Sa peau lisse et son aspect lui valent un « capital sympathie » plus grand que pour les autres amphibiens. Sa coloration dorsale est classiquement d'un beau vert pomme uniforme mais il existe en fait une grande variabilité de couleurs (brun, gris, jaunâtre, parfois avec des taches). Plus étonnant, un même individu peut changer rapidement de couleur en fonction du substrat ou de ses émotions [20]. Son trait caractéristique qui permet de ne pas la confondre avec l'autre rainette de France, la rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) est la présence d'une ligne noire le long des flancs, depuis

16. Duguet, Melki 2003.
17. Beebee 1983.
18. Barbault 1995.
19. Mary 2005.
20. Le Garff 1991; Duguet, Melki 2003.

la narine jusqu'à la patte postérieure. Chez le mâle, le sac vocal se réduit au repos à une zone brun-jaune ridée qui recouvre la gorge. La femelle a en revanche une gorge lisse et blanche [21]. Grâce aux ventouses au bout de ses doigts, la rainette grimpe très bien aux arbres et y passe une grande partie du temps.

Le pic de reproduction se situe entre la mi-avril et la mi-mai. Mâles et femelles se rendent alors sur le site de ponte, généralement un point d'eau stagnante, ensoleillé et riche en végétation aquatique. L'espèce tolère une eau légèrement saumâtre. Le chant saccadé, émis par les mâles, est très puissant et évoque le chant des cigales. Dès sa sortie de l'eau, la jeune rainette grimpe dans des arbres proches et ne revient au milieu aquatique qu'à la maturité sexuelle au bout de quelques années (1 ou 2 ans chez le mâle, 2 à 4 chez la femelle). L'hivernage a lieu dans un abri à terre, entre octobre et mars environ.

La rainette possède une aire de répartition très vaste allant de la péninsule ibérique à la mer Caspienne. Elle est absente des îles britanniques et d'une grande partie de la Scandinavie. En Bretagne, elle est présente un peu partout en Ille-et-Vilaine et dans l'est du Morbihan mais semble cantonnée aux abords du littoral dans le reste de la région [22].

Nous avons vu que la présence de la rainette à Hoedic est attestée par le passé. J.-M. Delalande la mentionne dans au moins une des deux îles au milieu du XIX^{e} siècle. Les documents iconographiques des Péquart nous informent que l'espèce est toujours présente à Hoedic dans les années 1930. Par contre, B. Le Garff ne la signale pas dans son atlas de 1988. La rainette aurait-elle disparu d'Hoedic ? Selon plusieurs témoignages d'Hoedicais, la rainette était abondante dans le marais « autrefois », puis aurait disparu. Ils évoquent la puissance du chant des rainettes et, selon une Hoedicaise, l'apparition de ce chant marquait le début de la pêche à l'aiguillette. Ce poisson – aiguillette ou orphie (*Belone belone*) – arrive près des côtes au début de la saison chaude. La date de la disparition de la rainette, ou de sa raréfaction, reste vague – il y aurait une vingtaine d'années ? Au moins sommes-nous rassurés, les enfants Péquart n'avaient pas envoyé la totalité des rainettes au Vivarium de Paris !

Plus récemment, en octobre 2006, un Hoedicais nous a signalé avoir observé par une belle journée sans vent deux rainettes vertes sur une ronce, près des tamaris en bordure du chemin qui mène au Vieux-Port. Des recherches furent entreprises dès le lendemain, sans succès, mais par une météo plus froide et beaucoup moins favorable que la veille [23]. Cette observation marquerait-elle toutefois le « retour » des rainettes à Hoedic ?

21. Diesener, Reichholf 1986.

22. Le Garff 1988.

23. A. Le Nevé, *communication personnelle*

Fig. 4 : a,b) Lézard vert *Lacerta bilineata* (photos P. Buttin, Hoedic) ; c,d,e) lézard des murailles *Podarcis muralis* (photos V. Le Féon, Hoedic, M. Fortin, Île aux Chevaux 2006, D. Phillips)

Fig. 5 : a) Orvet *Anguis fragilis* (photo D. Phillips) ; b) tortue luth *Dermochelys coriacea* , échouée sur la plage du Port La Croix à Hoedic en 1983 (photo Fonds Melvan).

Les reptiles

Les reptiles sont des vertébrés dont le corps est recouvert d'écailles. Ce nom vient du latin *reptans*, rampant. On distingue deux groupes chez nos reptiles : les squamates d'une part, qui comprennent les lézards, les serpents et les amphisbéniens (reptiles à l'aspect de vers annelés), et les chéloniens, ou tortues, d'autre part.

Nous l'avons vu, les serpents sont très peu présents sur les îles bretonnes. À Houat et Hoedic, on ne trouve que des lézards. Le lézard « type » est un squamate possédant deux paires de pattes, des paupières mobiles, un orifice tympanique bien visible à l'arrière de la tête et une longue queue qui peut se couper d'elle-même si l'animal est saisi par un prédateur. Mais il existe, bien sûr, des exceptions, comme l'orvet qui ne possède pas de pattes.

En Bretagne, aucune espèce de tortue terrestre ou d'eau douce n'est présente à l'état naturel. Cependant certaines espèces de tortues marines peuvent être observées occasionnellement sur les côtes. Les tortues qui peuvent être rencontrées à l'intérieur des terres sont des espèces d'agrément échappées des jardins telles que la tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*) ou la tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*).

Lézard des murailles (fig. 4)

Podarcis muralis (Laurenti, 1768)

Le lézard des murailles mesure une vingtaine de centimètres de long. Sa coloration varie selon les individus et les localités – son aire de répartition s'étend de la France à l'ouest jusqu'à l'Asie Mineure à l'est. Le mâle a le dos gris brun marbré, ou rayé, de taches plus claires, parfois réticulé de noir et de blanc. Ses flancs sont parfois ornés de taches bleues. La femelle possède les mêmes couleurs, le bleu en moins, mais son dos est généralement moins tacheté ou du moins les taches forment-elles des barres plus nettes, avec souvent deux lignes claires des deux côtés du dos [24].

Le Garff donne deux périodes de ponte pour cette espèce : mai puis juillet [25]. Les œufs, au nombre de 3 à 8, sont déposés dans un trou creusé par la femelle ou sous une pierre. L'incubation dure de 2 à 3 mois. L'alimentation des jeunes et des adultes est principalement constituée de petits insectes et d'araignées.

Lorsque J.-M. Bachelot de la Pylaie mentionne en 1826 le « *lézard des rochers* » et J.-M. Delalande en 1850 le « *lézard gris* », c'est très certainement le lézard des murailles qu'ils décrivent. B. Le Garff note sa présence en 1988 sur les deux îles.

Aujourd'hui, à Hoedic et Houat, ce lézard est très abondant et facilement observable, que ce soit sur les murets et dans les tas de pierres des villages ou au bord des plages, sur les falaises ou dans les rochers.

24. Le Garff 1991 ; Diesener, Reichholf 1986

25. Le Garff 1991.

Lézard des murailles et dératisation à l'Île au Chevaux

L'Île aux Chevaux a fait l'objet d'une dératisation en 2002 [1]. Cette action avait pour but d'éradiquer le rat surmulot (*Rattus norvegicus)* prédateur potentiel des œufs, poussins ou adultes d'oiseaux présents sur l'île. Le lézard des murailles, espèce proie du rat surmulot, a été retenue comme une des espèces indicatrices pour suivre l'impact de la dératisation. Le protocole retenu s'est inspiré d'une étude similaire réalisée dans l'archipel des Lavezzi au sud de la Corse. Une explosion importante et rapide de la population du lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*) a été observée sur l'île principale de Lavezzu suite à l'éradication du rat noir (*Rattus rattus*), son prédateur principal [2].

Sur l'Île aux Chevaux, les dénombrements ont été réalisés le long de transects (tracés linéaires) ou sur des points fixes, quatre journées par an entre 2002 et 2005. L'étude n'a pas permis d'observer de modifications dans la structure de la population du lézard des murailles [3]. La végétation dense, bien différente des formations rases des îles méditerranéennes, a rendu complexe la détection des individus. Par ailleurs, la variabilité de l'ensoleillement et de la température au sol, ont rendu difficile la réplication des conditions d'observations. Enfin, la disparition du rat surmulot de l'îlot est vraisemblablement tempérée par la présence d'importantes colonies de goélands et notamment du goéland marin (*Larus marinus).* Potentiellement prédateurs du lézard des murailles, ces espèces jouent un rôle dans la régulation démographique de la population, rôle pouvant être amplifié sur des aires restreintes où les colonies d'oiseaux sont par ailleurs abondantes. À l'inverse, le suivi d'autres espèces, comme les petits passereaux nicheurs et notamment le pipit maritime (*Anthus petrosus*), a permis de montrer une réaction rapide à la disparition du rat surmulot.

1. Dutouquet, Fortin 2005.
2. Lorvelec, Pascal, 2002.
3. Fortin, Gélinaud, 2005.

Il est relativement peu craintif ou du moins revient rapidement au soleil après avoir fui une première fois à l'approche d'un « intrus ». Les périodes printanières et estivales sont les plus propices mais on peut l'observer pratiquement toute l'année. Son hivernage est en effet très court et peut même être interrompu pendant les jours ensoleillés d'hiver.

Sur le continent, l'augmentation du nombre de chats domestiques, friands de lézards, a participé à la raréfaction de l'espèce là où il était autrefois abondant [26]. Sur les îles, la multiplication des chats pourrait aussi poser ce type de problème. Dans le même ordre d'idée, la présence massive des faisans (*Phasianus colchicus*) introduits pour la chasse, est inquiétante pour les invertébrés mais aussi pour les amphibiens et les reptiles dont ces oiseaux sont des prédateurs potentiels [27].

Il semble que le lézard des murailles soit la seule espèce de reptiles ou d'amphibiens présente sur les îlots autour de Houat et Hoedic. L'espèce est connue sur la majorité des grands îlots de l'archipel comme l'Île aux Chevaux ou encore sur les îlots d'estran autour de Houat comme Séniz ou Beg Kreiz. Il n'a pas été observé sur les îlots de petites tailles, où souvent la présence de sol organique fait défaut. Une étude a été réalisée par Bretagne Vivante - SEPNB sur l'évolution de sa population suite à la dératisation de l'Île aux Chevaux en 2002 (voir encart).

26. Le Garff 1988.
27. Le Nevé *et al.* 2007.

Lézard vert (fig. 4)
Lacerta bilineata Daudin, 1802

Ce lézard peut atteindre 40 cm, avec une queue deux fois plus longue que son corps. Il possède globalement la même aire de répartition que le lézard des murailles. Sa coloration est très variable en fonction du sexe et de l'âge de l'individu. Le mâle peut être vert uni ou vert pointillé de noir. Ses joues prennent une couleur bleu vif au printemps. Le dos de la femelle peut, lui, être vert uni ou avec des taches noires et blanches dessinant 2 ou 4 lignes longitudinales. Les joues de la femelle peuvent également se colorer de bleu au printemps mais la teinte est plus pâle que chez le mâle. Les jeunes, enfin, sont d'abord brun chocolat et vert, puis des lignes claires apparaissent progressivement sur le dos [28].

En mai, la femelle pond, dans un trou ou sous une pierre, une vingtaine d'œufs qui éclosent en septembre. Le régime alimentaire du lézard vert, très varié, se compose surtout d'insectes (coléoptères, orthoptères,…), d'araignées et de vers de terre mais aussi de jeunes micro-mammifères, de jeunes lézards ou encore de fruits sucrés.

Plus thermophile que le lézard des murailles, son hivernage est plus long, environ d'octobre à mars. On constate également qu'il n'a été observé que dans les îles du sud de la Bretagne (cf. tab. 1).

Le lézard vert est noté à Houat par J.-M. Bachelot de la Pylaie en 1826, à Hoedic et/ou Houat en 1850 par J.-M. Delalande et à Hoedic et Houat en 1988 par B. Le Garff. J.-M. Bachelot de la Pylaie raconte que « *les Anglais avaient une passion toute particulière pour ces animaux. Ils les prenaient, les mettaient dans leur chemise et leur prodiguaient toutes les caresses qu'on fait à un oiseau* ». Lorsque le même auteur parle de « *lézard rayé* », « *d'un vert* coupri rosa [29] *avec une bande blanche de chaque côté du dos* », c'est très probablement toujours du lézard vert dont il parle, après avoir observé des jeunes ou des femelles rayées.

Le lézard vert est toujours relativement abondant à Houat et Hoedic mais son observation est moins aisée que celle du lézard des murailles. Les débuts de matinées ensoleillées peuvent être un bon moment pour bien l'observer. Les lézards sortent alors pour se réchauffer aux premiers rayons du soleil mais sont encore trop engourdis pour fuir rapidement.

Orvet fragile (fig. 5)
Anguis fragilis Linnaeus, 1758

Malgré sa ressemblance avec un serpent, l'orvet appartient à la famille des lézards. En témoignent ses paupières mobiles (chez les serpents, les paupières sont transparentes et soudées sur l'œil) et sa queue dont il peut se débarrasser en cas de danger.

28. Le Garff 1991.

29. *Cupri rosa*, fleur de cuivre, aussi couperose. Sulfate de différents métaux (cuivre, fer, zinc) utilisé en médecine, en teinture et dans la composition de l'encre, de couleur bleu-vert.

Ce lézard sans patte mesure environ 40 cm. La coloration dorsale est variable : divers tons de brun ou gris, avec parfois des lignes longitudinales ou des taches (parfois bleues). La coloration ventrale permet de distinguer le mâle de la femelle : le premier a le ventre clair tandis que la femelle a le ventre et les flancs sombres. Les jeunes sont d'un jaune doré avec une ligne vertébrale noire [30].

L'accouplement se déroule en mars ou avril, à la sortie de l'hivernage. L'espèce étant ovovivipare, la femelle garde les œufs dans son corps jusqu'à la fin de l'incubation. À la fin de l'été, elle donne naissance à une dizaine de jeunes entièrement formés. Comme chez les autres espèces de reptiles ovovivipares (lézard vivipare, *Zootoca vivipara* ou vipère péliade, *Vipera berus* en Europe), cette adaptation permet à l'orvet d'être moins dépendant de la température ambiante pour l'incubation des œufs. La femelle peut en effet se déplacer pour rechercher son optimum thermique et en faire profiter ses œufs puisqu'elle les transporte dans son corps. Aussi, les espèces de reptiles ovovivipares sont les seules qui ont pu coloniser l'extrême nord de l'Europe.

L'orvet occupe toute l'Europe jusqu'au 60^{e} parallèle. Son mode de vie est très différent de celui des deux lézards vus précédemment. Il ne recherche pas le soleil mais, au contraire, aime se cacher dans les lieux frais et humides. Il ferait même penser à un amphibien, ne sortant pour se nourrir qu'en début ou fin de journée, ou après la pluie. Excellent auxiliaire du jardinier, il se nourrit de limaces et d'insectes divers.

J.-M. Bachelot de la Pylaie signale l'orvet à Houat en 1826 en précisant : « *il n'est pas commun* ». J.-M. Delalande le mentionne en 1850 dans sa liste indistincte des deux îles et pour B. Le Garff l'espèce n'est présente qu'à Houat en 1988. Ses mœurs font de l'orvet une espèce discrète et difficilement observée. Néanmoins, diverses observations récentes confirment sa présence actuelle à Houat [31].

Un échouage de tortue luth à Hoedic (fig. 5)

Dermochelys coriacea Vandelli, 1761

Sur les quelques 330 espèces de tortues existant dans le monde, seules huit espèces sont marines. La tortue luth *Dermochelys coriacea*, la tortue caouanne *Caretta caretta*, la tortue franche ou tortue verte *Chelonia mydas* et la tortue imbriquée *Eretmochelys imbricata* possèdent une très vaste aire de répartition mondiale qui inclut les côtes françaises atlantiques et méditerranéennes, sauf pour la tortue imbriquée [32]. N'occupant qu'une partie de l'océan Atlantique, la tortue de Kemp *Lepidochelys kempii* est la tortue marine aux effectifs les plus réduits ; elle peut également être occasionnellement observée le long des côtes atlantiques françaises. De ces cinq espèces, seule la tortue caouanne se reproduit en

30. Le Garff 1991; Diesener, Reichholf 1986.

31. J. Cogez, *communication personnelle*.

32. Bonin *et al.* 2006.

Europe. Elle pond sur les plages de Grèce, Turquie ou Chypre et a pondu sur les plages corses jusqu'au milieu du XX^{e} siècle [33].

Le long des côtes atlantiques, les observations concernent principalement la tortue caouanne et la tortue luth. En Bretagne, trois espèces ont déjà été observées. En 1983, une tortue de Kemp s'est échouée dans le Finistère en baie de Douarnenez près de la Pointe du Raz [34]. Une tortue caouanne a été retrouvée morte, victime de la marée noire du *Tanio* dans la Manche en 1980 [35] et une autre s'est échouée en janvier 1994 à Penthièvre dans le Morbihan [36]. Les observations de tortue luth sont les plus nombreuses près des côtes bretonnes et c'est la seule espèce pour laquelle nous disposons d'observations au large de nos deux îles.

La tortue luth est la seule représentante de la famille des Dermochélyidés. Elle ne ressemble à aucune autre tortue au monde car elle ne possède pas d'écailles mais une peau épaisse qui lui vaut parfois le nom de « tortue cuir ». Son nom de tortue luth vient de sa ressemblance frappante avec l'instrument du même nom [37]. C'est la plus grosse de toutes les tortues, pouvant atteindre 950 kg et 2 m de long. C'est aussi la tortue la mieux adaptée à la vie en mer, ses très longues nageoires antérieures lui conférant une aptitude particulière à la nage. Sa zone de pêche couvre pratiquement tous les océans et toutes les mers du monde, jusqu'aux eaux froides de l'Alaska ou de l'Islande et jusqu'à des profondeurs de 1000 m. Elle se nourrit de divers animaux marins (méduses, crustacés, mollusques, poissons, …) mais son appétit particulier pour les méduses est à l'origine d'une mortalité importante et récente, due à l'ingestion de sacs plastiques, confondus dans l'eau avec ces animaux. Les sites de ponte, que les femelles rejoignent à partir de l'âge de six ans, se situent principalement en Amérique Centrale, en Amérique du Sud, en Australie et en Afrique de l'Ouest [38].

Les observations de tortue luth en France se font principalement le long des côtes atlantiques. Elle semble se raréfier en Méditerranée [39]. Au muséum de La Rochelle, R. Duguy a recueilli 277 données d'observation sur les côtes atlantiques entre 1729 et 1983. Ces données concernent surtout des individus observés en été en pleine mer et sont majoritairement localisées sur les côtes de la Charente-Maritime et du sud de la Vendée. Seules 16 % des observations (44 cas dont 5 concernent des échouages) sont localisées entre la baie du Mont Saint-Michel et l'estuaire de la Loire [40]. Plus récemment, en 1996, J. Fretey et M. Girondot signalent la première observation métropolitaine d'une tortue luth

33. Pascal *et al.* 2006.
34. Castanet, Guyétant 1989.
35. La Garff 1988.
36. Camus 1996.
37. Lescure, Le Garff 2006.
38. Bonin *et al.* 2006.
39. Castanet, Guyétant 1989.
40. Duguy 1983.

baguée. Cette femelle adulte a été capturée vivante par un chalut au large de Loctudy dans le Finistère, en juin 1995. Il s'agit de l'une des nombreuses femelles baguées depuis les années 1970 sur le site de nidification de Yalimapo en Guyane française, début du marquage systématique des femelles sur ce site d'importance mondiale. Elle avait été observée sur la plage de Yalimapo un an avant sa capture en juin 1994.

À l'instar des échouages de cétacés, les échouages de tortues sur nos côtes créent l'événement et font souvent l'objet de brèves dans la presse locale [41]. À Hoedic, l'échouage d'une tortue luth sur la plage du Port La Croix en janvier 1983 n'est pas passé inaperçu et de nombreux Hoedicais s'en souviennent encore. L'individu mesurait près d'un mètre. La date de la photo que nous publions – avril 1983 – indique que la tortue est restée plusieurs mois sur place, ce que confirment aussi les dires des Hoedicais. À la demande du muséum de La Rochelle, un humérus a été prélevé et leur a été envoyé [42]. Par la suite, sa carapace a trôné pendant plusieurs années sur le toit d'une écurie du village.

Dans les années 1980, R. Duguy publiait chaque année une synthèse des observations de tortue luth sur les côtes françaises. En 1983, année de l'échouage sur Hoedic, 40 observations ont été recensées entre la presqu'île de Rhuys et le bassin d'Arcachon [43]. 34 données concernent des tortues vivantes, observées principalement entre juillet et septembre, avec une fréquentation maximale de la zone située entre les Sables-d'Olonne et le nord de l'île de Ré (28 observations). Une observation concerne le Morbihan avec un individu observé au large de la presqu'île de Rhuys le 26 septembre. Enfin, six tortues ont été trouvées mortes dont deux en janvier (à Hoedic et à Arcachon) ce qui selon les auteurs « *indique probablement la présence d'animaux attardés pendant l'hiver dans le Golfe de Gascogne* ».

Les pêcheurs hoedicais croisent également parfois des tortues luth lors de leurs sorties en mer, bien que leurs observations se seraient raréfiées depuis les 15 dernières années.

Une tortue de Floride à Hoedic

Trachemys scripta elegans (Wied, 1839)

La tortue à tempes rouges, dite tortue de Floride, est une tortue d'eau douce américaine, importée de manière massive en Europe entre les années 1970 et 1990 pour y être vendue comme tortue d'agrément. Les fermes d'élevage, situées aux Etats-Unis, ont ainsi exporté plus de 52 millions de juvéniles dans le monde entre 1989 et 1997. La France, principal importateur européen, en fait venir plus de 4 millions entre 1985 et 1994 [44]. Cette importation est interdite en France depuis le milieu des années 1990.

41. Bossard, Linard 1985.
42. P. Buttin, *communication personnelle*.
43. Duguy, Duron 1984.
44. Cadi, Faverot 2004.

De nombreux individus se sont échappés ou ont été relâchés dans la nature (la femelle peut atteindre jusqu'à 25 cm, ce qui n'est pas toujours envisagé à l'achat). Aujourd'hui, la tortue de Floride peut être observée sur l'ensemble du territoire français, principalement autour des grandes agglomérations. Elle résiste bien aux conditions climatiques et une expérience menée dans l'Ain a même montré qu'elles survivent pendant les hivers particulièrement rigoureux (longues périodes où la température ne dépassait pas -10°C [45]. Des cas de reproduction de l'espèce en milieu naturel ont même été observés dans le sud du pays [46].

Comme c'est le cas avec de nombreuses espèces introduites, la présence de la tortue de Floride dans nos écosystèmes pose problème. Dans les sites où les deux espèces sont présentes, la compétition interspécifique entre la tortue de Floride et la cistude, *Emys orbicularis*, tortue aquatique indigène, se fait en faveur de la tortue de Floride [47]. D'autre part, la tortue de Floride est prédatrice d'espèces, déjà fragiles par ailleurs, comme les amphibiens [48].

À Hoedic, une tortue de Floride s'est échappée d'un jardin dans les années 1980. Plusieurs années plus tard, des observations de tortue de Floride ont été faites dans la carrière [49]. Il s'agit probablement de la tortue échappée qui a trouvé dans le plan d'eau de la carrière une source de nourriture et un lieu d'hivernage favorable. Il est possible qu'elle y soit toujours car elle a été observée en juin 2006 près du faux menhir en face du Grand Mulon [50]. Mais la longévité moyenne de l'espèce étant de 20-30 ans, elle commence à se faire plutôt âgée…

Cette histoire de « la » tortue de Floride d'Hoedic est anecdotique mais elle rappelle que, malgré leur isolement, Hoedic et Houat ne sont pas à l'abri des problèmes liés aux espèces introduites, animales ou végétales, qui existent sur le continent.

Conclusion

Nous trouvons donc aujourd'hui à Hoedic un triton et deux espèces d'anoures. La présence de la rainette sur les îles, de même que le maintien des amphibiens sur Houat, restent à confirmer.

Le triton palmé est une espèce à faible exigence écologique, très commune sur le continent. Pélodyte ponctué, crapaud calamite et rainette verte forment le cortège classique des milieux dits pionniers, c'est-à-dire des milieux nouvellement créés, perturbés ou instables [51].

45. Cadi, Joly 2004.
46. Cadi *et al.* 2004 ; Pascal *et al.* 2006.
47. Cadi, Joly 2004.
48. Duguet, Melki 2003.
49. A. Le Nevé, *communication personnelle*.
50. D. Le Nevé, *communication personnelle*.
51. Duguet, Melki 2003.

Les milieux dunaires sont des milieux instables et dynamiques. Les points d'eau qu'ils abritent sont soumis à des conditions d'inondation variables. Se reproduisant préférentiellement dans des mares temporaires, les trois espèces d'anoures qui nous concernent se retrouvent donc fréquemment dans ce type de milieux. Notons aussi que chez ces trois espèces, le développement larvaire peut se dérouler dans une eau légèrement saumâtre. Ceci explique qu'elles puissent se maintenir dans des îles de petite taille, subissant l'influence des embruns salés.

Pour les reptiles, trois espèces sont présentes sur les deux îles. Les reptiles ne sont pas soumis aux mêmes contraintes de développement larvaire aquatique que les amphibiens et ne sont donc pas dépendants de la présence de zones humides. C'est pourquoi, en ce qui concerne les deux lézards du moins, leur abondance est similaire sur les deux îles. Leurs populations y sont denses comparativement à ce qui peut être observé sur le continent. Outre les effets liés à l'insularité évoqués précédemment, les facteurs climatiques sont également à prendre en compte. Houat et Hoedic comptent en effet parmi les localités les plus ensoleillées, les moins froides et les moins soumises à la pluie en Bretagne [52].

Avec 5 espèces de reptiles et amphibiens présentes à Hoedic et 3 espèces de reptiles à Houat, l'herpétofaune des deux îles sœurs (mais pas jumelles !) affiche donc des caractères très différents. Ces différences s'expliquent par l'absence, ou la disparition, des zones humides à Houat. Par ailleurs, Hoedic se distingue également de l'ensemble des îles du Ponant inventoriées par B. Le Garff (tab. 1) par une diversité élevée (5 espèces sur une moyenne de 3,6 espèces par île) au regard de la petite taille de l'île. La présence de milieux naturels diversifiés à Hoedic, et notamment la présence de plusieurs zones humides assez vastes, expliquent ce nombre important d'espèces.

Cette richesse hoedicaise est d'autant plus surprenante que l'île est éloignée du continent (la plus éloignée après Ouessant). Ainsi, peut-être plus que pour Houat, se pose ici la question de l'origine des espèces présentes à Hoedic et notamment des amphibiens. Sont-elles présentes depuis « toujours » c'est-à-dire avant la séparation d'Hoedic du continent ? Ou bien leur arrivée est-elle contemporaine ou postérieure à cette séparation ? Les récentes études sur les pollens trouvés dans la tourbe fossile du Vieux Port [53], pourraient peut-être apporter un éclairage sur le degré de « nordicité » du climat régnant à Hoedic au moment de sa séparation avec le continent. À Groix, D. Menier et M. Ballèvre [54] estiment que les populations de triton palmé présentes s'y seraient installées avant la séparation de l'île du continent. Si les conditions climatiques avant la séparation étaient incompatibles avec la présence d'amphibiens et de reptiles, comment ceux-ci sont-ils parvenus à coloniser les îles par la suite (par des bois flottants ?) et depuis quand y sont-ils présents ?

52. La Garff 1988.

53. Visset *et al.* 2006.

54. 2004.

Quel serait alors le lien entre activités humaines et colonisation par les espèces (via les transports maritimes) ? Autant de questions sur lesquelles il serait intéressant de se pencher et qui pourraient apporter un éclairage nouveau sur l'histoire naturelle et humaine des deux îles.

Amphibiens et reptiles sont des espèces vulnérables. Leur faible mobilité, leurs modes de vie et leur dépendance vis-à-vis de biotopes bien particuliers rendent leurs populations très sensibles aux perturbations liées aux activités humaines. Au cours du siècle dernier, l'urbanisation (notamment littorale) et l'intensification agricole, qui s'est accompagnée de pollutions et de la perte de milieux favorables comme les haies et les mares, ont entraîné la raréfaction de nombreuses espèces.

En France, toutes les espèces d'amphibiens et de reptiles sont protégées par la loi, suite à deux arrêtés datant de 1979 et 1980. Sont interdits « *la destruction ou l'enlèvement des œufs, de même que la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, et la naturalisation des larves et des animaux métamorphosés ; que les animaux soient vivants ou morts, leur transport, colportage, utilisation, mise en vente, vente ou achat ; enfin la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers à ces espèces d'amphibiens* » [55].

Ces textes ont été récemment complétés par l'arrêté du 19 novembre 2007 qui rajoute de nouvelles dispositions pour certaines espèces, dont le crapaud calamite, la rainette verte, le lézard vert et le lézard des murailles pour ce qui est des espèces présentées ici. Le texte indique : « *Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques* ». Autrement dit, ce texte rajoute à la protection des individus la protection des milieux de vie des espèces. C'est une avancée intéressante mais qui était attendue dans la législation française depuis longtemps puisque la convention de Berne (réglementation européenne) obligeait la France à prendre ce type de mesures depuis 1990.

Houat et Hoedic ont été relativement épargnées par les perturbations anthropiques. Elles offrent des milieux de vie préservés et hébergent de belles populations pour certaines espèces de l'herpétofaune bretonne. La richesse spécifique n'est pas très élevée mais les deux îles n'en demeurent pas moins des sites importants où il est nécessaire de veiller à la préservation des conditions de vie favorables à ces espèces menacées.

55. Ces interdictions ne s'appliquent pas en totalité aux grenouilles verte et rousse, à la vipère péliade et la vipère aspic.

L'analyse des récits anciens nous indique déjà que certaines espèces sont susceptibles d'avoir disparu de l'une ou l'autre des îles. Mais des doutes demeurent que de nouvelles prospections sur le terrain, notamment à Houat, permettront peut-être de lever.

Bibliographie

- Bachelot de la Pylaie J.-M., 2004 – *Voyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hédic*. 1825-1826. Présenté par P. Buttin, préface de G. Aymonin. Éditions Melvan, 174 p.
- Barbault R., 1995 – *Écologie générale. Structure et fonctionnement de la biosphère*. Éditions Masson, 3e édition. 275 p.
- Beebee T.J.C., 1983 – *The Natterjack Toad*. Oxford University Press. 159 p.
- Bonin F., Devaux B., Dupré A., 2006 – *Toutes les tortues du monde*. Les Encyclopédies du Naturaliste. Éditions Delachaux et Niestlé. 415 p.
- Bossard J., Linard J.C., 1985 – Une tortue luth (*Dermochelys coriacea*) échouée à Landéda (Finistère). *Penn ar Bed*, n° 118.
- Boulenger G.-A., 1910 – *Les batraciens et principalement ceux d'Europe*. Éditions Doin & fils, Paris, 305 p.
- Cadi A., Delmas V., Prévot- Juillard A.-C., Joly P., Pieau C., Girondont M., 2004 – Successful reproduction of the introduced slider turtle (*Trachemys scripta elegans*) in South of France. Aquatic Conservation – *Marine and Freshwater Ecosystems*, 14 (3), p. 237-246.
- Cadi A., Faverot P., 2004 – *La cistude d'Europe, gestion et restauration des populations et de leur habitat. Guide technique*. Conservatoire Rhône – Alpes des espaces naturels, 108 p.
- Cadi A., Joly P., 2004 – Impact of the introduction of the red-eared slider (*Trachemys scripta elegans*) on survival rates of the European pond turtle (*Emys orbicularis*). *Biodiversity and conservation*, 13, p. 2511-2518.
- Camus P., 1996 – Vous avez bien dit : … "un monstre" !!!. *La Vigie*, n° 21.
- Castanet J., Guyetant R., 1989 – *Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France*. Société herpétologique de France, Paris. 191 p.
- Delalande J.-M., 1850 – *Hœdic et Houat, histoire, mœurs, productions naturelles de ces deux îles du Morbihan*. Librairie L. et A. Guéraud et Mazeau, Nantes.
- Diesener G., Reichholf J., 1986 – *Batraciens et reptiles*. Éditions Solar, 287 p.
- Duguet R., Melki F. (Acemav coll.), 2003 – *Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Collection Parthénope. Éditions Biotope, 480 p.
- Duguy R., Duron M., 1984 – Observations de tortues luth (*Dermochelys coriacea*) sur les côtes de France en 1983. *Annales de la Société des sciences naturelles de Charente-Maritime*, n° 7 (2), p. 227-230.
- Duguy R., 1983 – La Tortue luth sur les côtes de France. *Annales de la Société des sciences naturelles de Charente-Maritime*, supplément, 38 p.
- Dutouquet L., Fortin M., 2005 – Dératisation de l'Île aux Chevaux. *Melvan*, *La Revue des deux îles*, n° 2, p. 95-101.
- Fortin M., Gélinaud G., 2005 – *Suivi scientifique de l'Île aux Chevaux*. Rapport Bretagne Vivante – SEPNB & Conservatoire du littoral, 29 p.
- Fretey J., Girondot M., 1996 – Première observation en France métropolitaine d'une tortue luth, *Dermochelys coriac*ea, baguée en Guyane. *Annales de la Société des sciences naturelles de Charente Maritime*, n° VIII (5), p. 515-518.
- Le Garff B., 1988 – Atlas des amphibiens et reptiles de Bretagne. *Penn ar Bed*, n° 126/127.
- Le Garff B., 1991 – *Les amphibiens et les reptiles dans leur milieu*. Écoguides, Éditions Bordas, 246 p.

- Le Nevé A., Kayser Y., Iliou B., 2007 – *Synthèse ornithologique hoedicaise annuelle du 16 juillet 2004 au 15 juillet 2005*. Brest. 54 p.
- Lescure J., Le Garff B., 2006 – *L'étymologie des noms d'amphibiens et de reptiles*. Éditions Belin, 207 p.
- Livory A., 1999 – Dans l'intimité du pélodyte ponctué. *L'Argiope*, n° 26, p. 33-49.
- Lorvelec O., Pascal M., 2002 - *Estimation des densités du Lézard tyrrhénien à l'Île Lavezzu*, Institut National de la Recherche Agronomique, 14 p.
- Mary L., 2005 – *Suivi d'une population de crapauds calamites en pays bigouden*. Rapport Bretagne Vivante – SEPNB, 16 p.
- Menier D., Ballevre M., 2004 – Quand Groix n'était pas encore une île. *Penn ar Bed* ,n° 190-191, p. 22-27.
- Miaud C., Muratet J., 2004 – *Identifier les œufs et les larves des amphibiens de France*. Éditions Inra, 200 p.
- Ogée J., 1778 – *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne, dédié à la nation bretonne*. Vatar, Rennes, 4 volumes.
- Pascal M., Lorvelec O., Vigne J.-D., 2006 – *Invasions biologiques et extinctions. 11 000 ans d'histoire des vertébrés en France*. Éditions Quae-Belin, 352 p.
- Péquart C., 2007 – Des crânes sous la tempête, 7 ans de fouilles dans les îles bretonnes. *Melvan, La Revue des deux îles* n° 4, p. 61-148.
- Visset L., Delalande C., Joly C. 2006 – Tourbière et marécage à Hoedic. Histoire du paysage depuis 6 000 ans. *Melvan, La Revue des deux îles* n° 3, p. 25-35.

Remerciements

- Merci aux habitants d'Hoedic et de Houat pour leurs témoignages : Marc Allanic, Thérèse Blanchet, Gérard Bolitt †, Jean Cogez, Maguy Le Berre, Mme Le Gurun, Gildas Le Gurun, Dominique Le Nevé, Josiane et Jean-Paul Le Palmec, Hervé Le Scouarnec, Odette Le Scouarnec, Émilie Moisdon.
- Merci aux photographes qui ont participé à l'illustration de cet article : Yann Février (pagesperso-orange.fr/yannfevrier), Daniel Phillips (www.herpfrance.com), Patrice Quistinic, Stéphane Vitzthum (batrachos.free.fr/livre.htm), Fonds Péquart : Catherine Péquart et Muséum national d'histoire naturelle de Paris.
- Et un grand merci aux personnes suivantes pour leur aide dans la recherche d'informations et de documents ou pour la prospection sur le terrain : Adeline Aird, Jean-Khalil Atallah, Bernard Audollent, Guillaume Bily, Pierre Buttin, Thomas Delattre et le Cercle naturaliste des étudiants rennais, Yann Février, Matthieu Fortin, Bernard Le Garff, Yvon Le Guennec, Arnaud Le Nevé, Mathilde Mahéas, Christian Maros, Émilie Moisdon, Patrice Quistinic, Pierre Quistinic.

Voyage dans une île bretonne au XIX^e siècle : Alphonse Daudet à Houat

Karine Salomé

Docteur en histoire. Centre de recherches en histoire du XIX^e siècle, Université Paris 1.

Au XVIII^e siècle, à l'image de la Bretagne délaissée des voyageurs, les îles bretonnes sont peu visitées. Seuls les ingénieurs et les administrateurs du roi les parcourent et les arpentent. Quelques membres du clergé entreprennent également le déplacement rendu d'autant plus difficile que les liaisons maritimes s'avèrent incertaines et dangereuses. Le voyage, qui obéit à des exigences utilitaires et stratégiques, est alors perçu comme une contrainte. En revanche, au cours du XIX^e siècle et surtout dans sa seconde moitié, les voyageurs se rendent de plus en plus nombreux dans les îles. Ils éprouvent dorénavant un réel plaisir à les explorer, à contempler leurs paysages, à croiser leurs populations. Certaines îles bretonnes se révèlent plus attractives que d'autres. Belle-Île et Bréhat sont particulièrement fréquentées en comparaison de Houat qui suscite un engouement bien moindre. Parmi les voyageurs qui se laissent tenter par la découverte de Houat figure Alphonse Daudet [1] qui la parcourt *a priori* en 1874. Il relate en quelques pages son voyage, d'abord dans le *Journal officiel*, paru en 1876, puis dans *Souvenirs d'un Homme de Lettres*, publié en 1888 [2]. À bien des égards, il illustre ce que représente le voyage dans les îles bretonnes au XIX^e siècle, à savoir un déplacement singulier qui donne l'occasion à son auteur d'admirer des panoramas et d'observer la communauté insulaire.

Naviguer vers l'île...

Les îles bretonnes constituent rarement au XIX^e siècle la finalité première du voyage mais s'inscrivent dans une découverte plus générale de la province. Tel semble être le cas de Daudet qui, sans être très loquace sur les circonstances mêmes de son déplacement, passe l'été en Bretagne et évoque un séjour à Piriac au cours duquel il songe à embarquer pour Houat. La visite des îles revêt néanmoins une dimension singulière par le mode de transport qu'elle impose. La traversée

1. Alphonse Daudet, auteur des *Lettres de mon Moulin*, est né à Nîmes en 1840 et mort à Paris en 1897. (Note de Melvan)

2. Voir texte en annexe.

représente une rupture au sein des itinéraires touristiques. Elle s'apparente à une forme d'aventure et donne l'impression de vivre une expérience unique, de s'affranchir de pratiques convenues et stéréotypées.

Daudet met en évidence le déroulement et la spécificité de la traversée. Il embarque, sans doute à Quiberon, à bord du bateau-pilote afin de rallier l'île. Rappelons que Houat reste mal desservie dans les années 1870 et que les liaisons régulières ne seront véritablement établies que vers 1881 [3]. Le beau temps, la mer calme rendent la traversée plaisante. Daudet observe avec enthousiasme le panorama qui s'offre à ses yeux, il relève les formes et les contours du littoral. Il s'enthousiasme pour la beauté et la variété du paysage maritime :

« *Rien de plus uniforme en apparence que la mer par un beau temps ; des vagues qui se succèdent d'un rythme égal, se brisent au bateau en mousses murmurantes, s'enflent, se creusent, remuées par une lourdeur inquiète où l'orage est latent ; et pourtant rien de plus varié…* »

Au cours de la traversée, l'embarcation longe le phare de la Teignouse, situé en mer. Les fragiles silhouettes des gardiens font naître chez Daudet un sentiment de solitude. Il évoque « *une impression frappante de cet exil en pleine mer et de l'existence des gardiens enfermés, pendant des semaines, dans cette tourelle de tôle sonore et creuse où la mer et le vent répercutent leur voix avec une férocité si grande que les hommes en sont réduits à se crier dans l'oreille pour se faire entendre l'un de l'autre* ». L'édifice souligne ainsi l'immensité de l'océan, il compose une sorte de métaphore de la condition insulaire et annonce l'isolement à venir.

Au fur et à mesure de la progression, l'île se dessine au loin. Elle semble émerger des flots, enveloppée d'un halo mystérieux :

« *L'île commence à nous apparaître peu à peu, à élever au-dessus des houles de la mer sa terre rocheuse où le soleil jette un mirage de végétation, des teintes de moissons mûres.* »

Toutefois, à mesure que le navire s'approche, la physionomie de l'île se précise. La désillusion pointe lorsque le « *vrai* » visage de Houat s'offre au regard :

« *L'aspect change […] : le terrain véritable apparaît, désolé, brûlé de soleil et de mer, hérissé de hauteurs farouches ; à droite un fort démantelé, abandonné ; à gauche, un moulin gris qui nous donne la vitesse des brises de terre, et quelques toits très bas groupés autour de leur clocher ; tout cela morne, espacé, silencieux. On croirait l'endroit inhabité si des troupeaux épars sur les pointes, dans les vallons rugueux de l'île, ne se montraient de loin.* »

3. Premier service postal régulier de cinq rotations par mois, assurées par un marin-pêcheur de Belle-Île, à laquelle étaient alors rattachées administrativement Houat et Hoedic. (Note de Melvan)

La traversée prend fin, avec regret, semble-t-il car l'auteur signale qu'elle lui a semblé courte. Promenade agréable et charmante, le voyage ne ressemble guère aux traversées houleuses et éprouvantes que connaissent certains touristes lorsqu'ils se rendent à Ouessant ou à Sein. Le débarquement se révèle néanmoins malaisé. Daudet redouble d'efforts pour mettre pied à terre sans encombre, mais « *non sans peine* ». La crique dans laquelle la chaloupe le dépose est jonchée de goémons, amassés « *en lourds paquets gluants* » sur lesquels le pied glisse. Après « *bien des efforts* », il parvient enfin à se hisser sur la côte.

Alphonse Daudet

Comme bien des voyageurs du XIX^e^ siècle, Daudet met en scène son attitude quasi héroïque. Le débarquement difficile donne l'impression que le voyageur entreprend la conquête d'un territoire méconnu. La traversée constitue une sorte d'épopée théâtralisée, une aventure dans laquelle l'imprévu et l'inédit occupent une place certaine. En outre, à une époque où la vitesse s'accélère, où le temps fait désormais l'objet d'une comptabilité pointilleuse, elle permet au voyageur d'éprouver, peut-être de retrouver, le charme de la lenteur et de renouer avec un rythme qui serait celui de la nature. Au fil de cette progression maritime, le voyageur accomplit en quelque sorte une fugue et renoue avec le plaisir d'un périple singulier.

La traversée contribue à créer les conditions d'une rencontre « *magique* », à forger le mystère en construisant l'éloignement et en donnant l'illusion d'une contrée géographiquement proche mais profondément lointaine, d'une localité abordable mais vraisemblablement insondable. Confondue dans un premier temps avec la ligne d'horizon, l'île émerge peu à peu. Dès lors, le visiteur œuvre à déchiffrer, à guetter les moindres indices d'un objet dont il attend l'apparition. Plus que sur le continent se dessine une attente. Le désir d'île croit à mesure que dure le trajet et s'accompagne du sentiment de révéler un pays. La traversée nourrit par conséquent cette exigence d'inédit qui anime la plupart des visiteurs du XIX^e^ siècle. Elle permet enfin de prendre conscience de l'île. Elle met en exergue la discontinuité géographique

fondamentale entre l'île et le continent, elle pose avec évidence la dualité et énonce de manière explicite la singularité de l'île.

Déambulations

Une fois le débarquement effectué, Daudet entreprend la visite de l'île. Il se révèle toutefois peu disert sur son séjour. Il semble accompagné, comme le sous-entend le pronom « *nous* » qui ponctue le récit, de sa femme et de son fils avec lesquels il séjourne pendant l'été en Bretagne. De même, le temps imparti à la visite n'est pas précisé. Il est probable que cette dernière soit de courte durée. Houat offre en effet peu de possibilités d'hébergement, si ce n'est le logement chez l'habitant ou chez le curé [4]. Daudet se conformerait ainsi aux prescriptions des guides touristiques qui estiment, à l'exemple du Guide Joanne, qu' « *une journée est suffisante* ».

Peu d'éléments affleurent également sur la manière dont il parcourt l'île. Dans un premier temps, Daudet déplore de ne pouvoir bénéficier d'une vue surplombante :

« [La perspective] *de Houat est à cette heure tout à fait perdue pour nous. Le clocher, le fort, le moulin, tout a disparu dans les plis d'un terrain houleux et tourmenté comme le flot qui l'entoure.* »

Les voyageurs du XIX^e^ siècle apprécient en effet de pouvoir, à partir d'une butte ou d'un phare, saisir l'île dans sa globalité, d'en éprouver les contours et la fragilité, de percevoir avec acuité son isolement.

Vraisemblablement déçu, Daudet emprunte un sentier tortueux et découvre alors le village de Houat, jusqu'à présent soustrait à sa vue, situé « *dans un pli du sol, abrité des ouragans et des embruns de mer, […] avec ses toits bas et pauvres serrés l'un contre l'autre* ». La manière dont est dépeinte cette « *découverte* » donne l'impression que le voyageur se livre à une véritable exploration et qu'il entend révéler l'existence et l'originalité d'une terre nouvelle. Esquissée dès la fin du XVIII^e^ siècle, cette figure de l'aventure perdure au cours du XIX^e^ siècle. Elle traduit la quête d'inédit qui anime les visiteurs et leur aspiration à se montrer héroïque, en bref leur volonté de ne pas se comporter comme des touristes ordinaires. L'attitude de Daudet en est l'illustration.

Hormis cette visite du village, le parcours qu'effectue Daudet dans l'île de Houat demeure imprécis. Il mentionne les champs qu'il aperçoit au loin, il évoque le cimetière dont il fait une visite émue. Il est difficile de savoir, en revanche, s'il entreprend le tour de l'île auquel se livrent bien des voyageurs. Il est probable toutefois qu'il apprécie le principe d'unité qui gouverne l'île, à savoir une église, une auberge, un port. L'île peut en effet être pensée comme un microcosme, un pays en miniature

4. Selon la mémoire houataise, Daudet aurait logé dans une maison identifiée depuis comme telle. Elle est située dans la direction du vieux port par le vallon, dans le chemin à droite à mi-descente vers ce vallon.

qui invite à penser à une autre échelle. Le manque de précision quant à ses pérégrinations n'est pas le seul fait de Daudet. Contrairement à Belle-Île, Bréhat ou encore Ouessant qui voient très vite s'établir des parcours codifiés, Houat se caractérise par l'absence d'itinéraires. Les guides touristiques n'en prescrivent pas, les quelques voyageurs qui se rendent dans l'île ne les mentionnent pas. Ce phénomène s'explique principalement par le fait que l'île renferme peu de sites naturels jugés dignes d'attention. Rappelons que les îles bretonnes sont considérées au XVIII[e] siècle comme incultes, improductives et, à ce titre, imparfaites en regard des critères d'appréciation de l'époque qui privilégient une nature domestiquée et apprivoisée.

Peu à peu, à partir de la fin du XVIII[e] siècle et au cours du XIX[e] siècle, la perception change sous l'effet de la modification de ces mêmes critères d'appréciation. Le sublime puis le pittoresque conduisent à esthétiser certaines îles qui se voient élevées au rang de beaux paysages. Les hautes falaises, les chaos rocheux et les grottes figurent parmi les sites dignes d'être contemplés. Or Houat ne correspond visiblement pas aux attentes des contemporains du XIX[e] siècle. Perçue comme morne et triste, réduite de manière péjorative au rang de banc de sable, elle est considérée comme dépourvue de charme. Un voyageur déclare ainsi dans les années 1850 qu'elle ne renferme « *rien de remarquable* » [5] . Le désintérêt et le mépris qu'elle suscite se transforment parfois en mélancolie. Daudet s'en fait l'écho lorsqu'il signale « *la lande, la triste lande, solide, armée,* [qui] *court, escalade, s'attache, fleurie de jaune parmi ses épines* ». Finalement, ce n'est pas tant l'île que les panoramas offerts qu'admire l'auteur. Daudet vante ainsi « *le coup d'œil admirable* » que Houat autorise sur « *la ligne sombre de Belle-Île* » et la mer sauvage.

L'impression prévaut enfin que Daudet s'adonne à une visite plutôt nonchalante. Là encore, comme nombre de voyageurs, il rompt avec le rythme rapide qui gouverne les déplacements touristiques. De manière classique également, il porte un certain intérêt à la flore qu'il qualifie d'« *étonnante* ». Il apprécie les lys odorants, les rosiers touffus. Cette attitude illustre l'attention que les contemporains prêtent à la végétation des îles. Des naturalistes, tel J.-M. Bachelot de la Pylaie, se rendent dans les îles dès les premières décennies du XIX[e] siècle. À leurs yeux, les espaces insulaires constituent non seulement des conservatoires d'espèces disparues sur le continent, mais ils renferment également des variétés singulières. L'idée perce peu à peu que les îles donnent à voir avec clarté les lois de la nature, mais obéissent aussi à des règles spécifiques. Les voyageurs s'imprègnent, d'une certaine manière, de ces considérations et, tel Daudet, se félicitent de la singularité de la flore insulaire.

5. Verusmor 1848-1852.

Mais si l'espace fait l'objet de mentions rapides, si le paysage ne suscite guère d'enthousiasme, c'est aussi parce que, comme ses contemporains, Daudet prête une plus grande attention à la population de Houat et à son organisation.

Une communauté exotique et primitive

Alors qu'il s'approche du village, Daudet aperçoit des femmes occupées aux travaux des champs. La scène lui semble « *d'un pittoresque primitif* ». Ce jugement témoigne des attentes particulières des voyageurs du XIX[e] siècle. Les îles apparaissent, depuis le XVIII[e] siècle, comme des territoires dignes des premiers temps. Elles offrent en effet le visage idyllique de populations vertueuses dont la candeur et la probité rappellent les origines. La grandeur morale des habitants se traduit par une supériorité physique, une force et une longévité exemplaires. Les rêveries d'un âge d'or évoluent quelque peu au cours du XIX[e] siècle et tendent à laisser la place à la quête de peuples des campagnes, immuables et sages, simples et sereins. Dans ce cadre, les îles paraissent d'autant plus protégées que leur isolement relatif restreint les relations avec l'extérieur. Elles semblent ainsi obéir à une autre temporalité. Elles constituent également des conservatoires de traditions et d'usages dont le voyageur s'empresse de faire la collecte. Le costume figure ainsi parmi les éléments distinctifs des sociétés insulaires. Mais il arrive parfois que l'île ne tienne pas ses promesses, Daudet semble déçu par la banalité du costume féminin, composé à ses yeux « *de pauvres vêtements sans dessins et décolorés* ».

Pour autant la recherche d'un peuple quelque peu primitif n'empêche pas les réserves et les critiques. Les îles sont parfois considérées comme oubliées du progrès et de la civilisation. L'archaïsme, la grossièreté, le caractère arriéré sont raillés. Daudet, surpris par la misère de l'île, dresse une comparaison peu flatteuse :

« *Tel qu'il est, ce pauvre village morbihannais vous fait penser à quelque* douar *africain ; c'est le même air étouffé, vicié par le fumier qu'on entasse sur les seuils, la même familiarité entre les bêtes et les gens, le même isolement d'un petit groupe d'êtres au milieu d'une immense étendue.* »

Le parallèle qu'utilise Daudet tend à se répandre à la fin du XIX[e] siècle. Outre les comparaisons avec les peuples indiens d'Amérique et d'Orient, la mise en avant des colonies est de plus en plus fréquente. Elle participe à l'exaltation de l'épopée civilisatrice menée par la République. Elle contribue également à présenter l'île comme un ailleurs exotique. Houat, comme bien d'autres îles, offre donc le visage d'un territoire qui se révèle ni tout à fait sauvage, ni tout à fait apprivoisé. Daudet souligne ainsi le dépaysement qu'il ressent, ou plutôt qu'il cherche à ressentir.

Le caractère insolite naît également de la répartition spécifique des tâches au sein de l'île. Daudet remarque ainsi que les femmes s'emploient aux travaux de la terre, à la moisson, tandis que les hommes, voués aux métiers de la mer, sont absents. Cette dichotomie est relevée dès le XVIII[e] siècle par les agents du roi qui mettent en évidence les responsabilités économiques des femmes, avant d'être soulignée par les voyageurs du XIX[e] siècle. L'observation n'est guère étonnante car elle est fondée sur une situation réelle. Les femmes offrent une visibilité permanente, parcourant les champs, se réunissant à l'église, assistant à l'arrivée des bateaux. Elles apparaissent, à juste titre, comme les dépositaires de la civilisation traditionnelle, détentrices de contes et de légendes. Il n'empêche qu'une réelle focalisation s'opère sur les femmes insulaires. De l'observation du peuple dans son ensemble, on assiste au cours du siècle à la promotion des figures féminines. Le portrait que dresse Daudet se révèle toutefois peu marqué. Il mentionne « *les figures terreuses et hâlées* », relève leurs « *voix claires où sonnent les dures syllabes gutturales du parler breton* ». On est loin ici des superlatifs qui parsèment les descriptions des Ouessantines ou des Sénanes et qui font de ces îliennes des chefs-d'œuvre d'élégance et de pureté, dignes des œuvres de l'Antiquité ou de la Renaissance italienne. Daudet s'apparente plutôt aux représentations qui mettent en avant la rudesse, voire l'étrangeté des traits. Il n'en sacrifie pas moins à la description des travaux des champs, scène qui devient rapidement un stéréotype littéraire. De même, il relève l'unicité du monde masculin qui serait constitué exclusivement d'hommes de mer. Il est en revanche très bref sur le courage, l'excellence, la vocation souvent soulignés par les voyageurs. Tout au plus, il note les difficultés auxquelles sont confrontés les marins, dépourvus de mouillage de qualité, d'où de nombreux accidents. Cette soumission aux éléments, le poids de la fatalité, la présence de la mort font partie de l'univers des hommes de mer et de leurs représentations.

Un autre élément retient particulièrement l'attention de Daudet, à savoir le rôle dévolu au curé. Il énumère ainsi les fonctions de ce dernier : « *maire-adjoint dans le village, syndic des gens de mer,* [...] *surveillance ouvrages militaires,* [...] *juge de paix, garde champêtre* ». L'île est en effet dotée, comme Hoedic, d'une organisation spécifique, définie d'abord oralement avant d'être précisée par écrit dans les années 1820. En vertu de ce règlement, le recteur occupe des fonctions importantes qui outrepassent sa charge pastorale. Il fait fonction, depuis le 17 frimaire an X [6], d'officier civil, de syndic des gens de mer, d'agent des douanes, de directeur de la poste, de capitaine du port et de maire. Il perçoit en outre les impôts destinés à subvenir aux dépenses municipales et dispose de pouvoirs judiciaires qui lui permettent notamment d'infliger des amendes. Un conseil de douze notables est adjoint au curé pour l'aider dans la gestion des affaires locales. S'ajoute également la mise en place

6. 17 frimaire an X : 8 décembre 1801. (Note de Melvan)

d'une cantine dont le but est d'éviter l'endettement des insulaires. L'établissement débite du vin et de l'eau-de-vie aux habitants. Les bénéfices recueillis sont employés à subvenir aux frais du culte et à concéder des prêts sans intérêt aux insulaires. Une boutique est établie. Relevant elle aussi directement du curé qui nomme les administrateurs et ordonne les commandes, elle fournit aux habitants les objets dont ils ont besoin, et ce à des prix modiques. Ce règlement est confirmé en 1877 par une délibération du Conseil des anciens. Or dès les années 1830, les voyageurs prennent connaissance de ce mode de gestion.

Daudet formule un jugement plutôt positif. Il qualifie le curé d'homme « *intelligent, vigoureux* ». Il estime, en outre, qu'il s'agit là d'« *antiques usages* ». Il illustre ainsi les points de vue des contemporains qui louent la simplicité et l'archaïsme du système insulaire. Vingt ans auparavant, dans une étude consacrée à Houat et Hoedic, J.-M. Delalande s'émerveille du spectacle de « *la vie innocente d'une petite peuplade, heureuse* [...] *sous la direction d'un père commun qui veille à tout, où chaque enfant, tout en jouissant des joies de la famille, aime cependant tous les autres comme ses frères et travaille avec eux pour le bien de tous* ». Daudet ne se livre pas en revanche aux interprétations politiques qui jalonnent les récits de voyage du XIX^{e} siècle. Delalande voit dans la gestion des îles une forme de syncrétisme politique, « *un régime à la fois monarchique, constitutionnel, républicain, communiste même* ». De même, il ne rejoint pas certains voyageurs dont les éloges se teintent d'ambivalence à l'exemple de Serbois et Grignon, qui, dans les années 1860, parlent d'« *omnipotence librement acceptée du recteur* »[7] et l'expliquent respectivement par l'isolement et la misère de l'île. Par la suite, au cours des années 1880, l'organisation de l'île est contestée tant par les populations voisines que par les autorités françaises. La presse satirique républicaine se révèle particulièrement virulente. Les détracteurs dénoncent pêle-mêle le joug clérical, l'obscurantisme religieux, le fanatisme exacerbé. Les sociologues et les juristes s'emparent également de la question. Pour les uns, il s'agit d'un exemple de droit primitif, pour d'autres ce sont là de simples usages locaux qui ne recèlent guère de particularités.

Ainsi, Alphonse Daudet illustre à bien des égards les pratiques et les contemporains du XIX^{e} siècle. Sa traversée empreinte d'aventure, son observation de la nature et du paysage, l'admiration parfois ambiguë qu'il porte à la population et à son organisation spécifique sont particulièrement révélatrices. Daudet n'en est toutefois pas un simple reflet. Il participe grandement à promouvoir l'image d'îles sauvages, primitives et exotiques, situées à l'écart des tourbillons du monde. Il contribue également à donner l'impression que l'île est frêle, perdue au milieu de l'immensité de l'océan. À ses yeux, Houat est « *livrée au hasard des flots comme un navire* ».

7. Serbois 1860.

Références

- Bachelot de la Pylaie J.-M., 2004 – *Voyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hédic, 1825-1826*. Présenté par P. Buttin, préface de Gérard Aymonin. Melvan.
- Daudet A., 1876 – Une visite à l'île de Houat. *Journal officiel*. p. 6394-6395.
- Daudet A., 1888 – *Souvenir d'un Homme de Lettres*. Paris, Collection Guillaume, Marpon et Flammarion.
- Delalande J.-M., 1850 – *Hoedic et Houat. Histoire et mœurs, production naturelles de ces îles du Morbihan*. Nantes, Guéraud et Mazeau.
- Grignon G., 1860 – *Voyage à Belle-Île-en-Mer puis à Lorient et retour à Nantes par Vannes, Auray et la Roche-Bernard*. Nantes, Impr. A. Guéraud.
- Joanne G., 1896 – Itinéraire général de la France. Bretagne. *Guide Joanne*. Paris Hachette.
- Salomé K., 2003 – *Les îles bretonnes. Une image en construction (1750 –1914)*. Presses Universitaires de Rennes, 470 p.
- Serbois (de) M.-L., 1860 – *Souvenirs de voyages en Bretagne et en Grèce*. Paris, A. Le Clerc, C. Dillet.
- Verusmor, 1848-1852 – *Voyage en Bretagne par Vérusmor*. Guingamp, B. Jollivet.

Maison où, selon la mémoire houataise, aurait séjourné Alphonse Daudet lors de son séjour dans l'île. (photo C. Pannetier)

Annexe

UNE VISITE A L'ÎLE DE HOUAT

Alphonse Daudet

Texte paru en 1876 dans le *Journal officiel* puis en 1888 dans *Souvenirs d'un Homme de Lettres*.

Une belle lumière d'été, égale et limpide, achevait de se lever dans la baie de Quiberon, comme nous mettions le pied sur le bateau-pilote destiné à nous conduire à l'île de Houat. La brise, toujours éveillée sur quelque point de cet horizon de mer, poussait la voile droit au but et nous arrivait en rasant les vagues qu'elle fronçait d'un frisson serré.

Au loin, des côtes se devinaient à quelque plage de sable, à quelque maison blanche subitement frappée de soleil, éclatantes entre le bleu nuancé des vagues et le bleu monotone du ciel où couraient seulement ces nuées légères, fouettées, effrangées, que les marins appellent ici des « queues de cheval », et qui présagent un vent frais pour le soir.

La traversée nous a semblé courte. Rien de plus uniforme en apparence que la mer par un beau temps ; des vagues qui se succèdent d'un rythme égal, se brisent au bateau en mousses murmurantes, s'enflent, se creusent, remuées par une lourdeur inquiète où l'orage est latent ; et pourtant rien de plus varié. Tout prend une valeur énorme sur cette surface douée de mouvement et de vie. Ce sont des navires au large, le paquebot-poste de Belle-Isle qui passe au loin, sa fumée en panache, des barques de pêche avec leurs voiles blanches ou trempées de tan, des troupes de marsouins roulant sur le flot que coupe leur nageoire aiguë, puis des îlots d'où s'envolent tumultueusement des tourbillons de mouettes ou quelque troupe de cormorans avec leurs larges ailes d'oiseaux de proie faites pour planer et pour fuir.

En passant, nous longeons le phare de la Teignouse, perché sur un rocher ; et quoique notre vitesse soit très grande, nous avons une vision très nette du récif et des deux vies humaines qui s'y abritent. Au moment où nous passons, l'un des gardiens, sa blouse toute gonflée par le vent, descend la petite échelle de cuivre à pic sur l'îlot et qui sert d'escalier extérieur. Son compagnon, assis dans un creux de roche, pêche mélancoliquement ; et la vue de ces deux silhouettes si menues dans l'étendue environnante, la maçonnerie blanche du phare, sa lanterne blafarde à cette heure, les poids de la grosse cloche à vapeur qui sonne par les nuits de brume, tous ces détails entrevus suffisent à nous donner une impression frappante de cet exil en pleine mer et de l'existence des gardiens enfermés, pendant des semaines, dans cette tourelle de tôle sonore et creuse où la mer et le vent répercutent leur voix avec une férocité si grande, que les hommes en sont réduits à se crier dans l'oreille pour se faire entendre l'un de l'autre.

Une fois le phare doublé, l'île de Houat commence à nous apparaître peu à peu, à élever au-dessus des houles de la mer sa terre rocheuse

où le soleil jette un mirage de végétation, des teintes de moissons mûres, des veloutés de prés en herbe.

À mesure que nous approchons, l'aspect change, le terrain véritable apparaît, désolé, brûlé de soleil et de mer, hérissé de hauteurs farouches ; à droite, un fort démantelé, abandonné ; à gauche, un moulin gris qui nous donne la vitesse des brises de terre, et quelques toits très bas groupés autour de leur clocher ; tout cela morne, espacé, silencieux. On croirait l'endroit inhabité, si des troupeaux épars sur les pentes, dans les vallons rugueux de l'île, ne se montraient de loin, errants, couchés ou broutant de maigres végétations sauvages.

Des criques de sable découpent de distance en distance des courbes claires et moelleuses parmi la désolation des roches. C'est dans une de ces criques que nous débarquons, non sans peine, car à la marée basse le bord manque de fond pour la chaloupe, et l'on est obligé de nous déposer sur des pierres mouillées et glissantes où le goémon accroche ses longues chevelures vertes que l'eau déroule et dilate, mais qui s'amassent pour le moment en lourds paquets gluants sur lesquels le pied manque à chaque pas. Enfin, après bien des efforts, nous nous hissons sur les hautes falaises dominant tout l'horizon d'alentour.

Par ce temps clair qui rapproche les côtes, le coup d'œil est admirable. Voici le clocher du Croisic, celui du Bourg-de-Batz à dix ou douze lieues de mer, et toute la dentelure du Morbihan, Saint-Gildas-de-Rhuiz, les rivières de Vannes et d'Auray, Locmariaquer, Plouharmel, Carnac, le Bourg-de-Quiberon et les petits hameaux qu'il éparpille tout le long de la presqu'île. Du côté opposé, la ligne sombre de Belle-Isle se prolonge vers la mer sauvage, et les maisons du Palais reluisent dans une éclaircie. Mais si la perspective des alentours s'est agrandie, celle de Houat est à cette heure tout à fait perdue pour nous. Le clocher, le fort, le moulin, tout a disparu dans les plis d'un terrain houleux et tourmenté comme le flot qui l'entoure. Nous nous dirigeons cependant vers le village par un sentier tortueux, garanti entre ces traîtres petits murs bretons, construits en pierre plate, pleins d'embranchements et de détours.

Chemin faisant, nous remarquons la flore de l'île, étonnante sur ce rocher battu des vents : les lys de Houat, doubles et odorants comme les nôtres, de larges mauves, des rosiers rampants et l'œillet maritime dont le parfum léger et fin forme une harmonie de nature avec le chant grêle des alouettes grises dont l'île est remplie. Des champs de blé frais coupé et de pommes de terre s'étendent autour de nous, mais dans toutes les terres en jachère, la lande, la triste lande, solide, armée, court, escalade, s'attache, fleurie de jaune parmi ses épines. À notre approche, les troupeaux se détournent ; les vaches habituées à la coiffe plate et au chapeau du Morbihan, nous suivent longtemps de leurs gros regards immobiles. Partout nous rencontrons le bétail groupé, dispersé, libre d'entraves et de toute surveillance.

Enfin, dans un pli du sol, abrité des ouragans et des embruns de mer, le village se découvre avec

ses toits bas et pauvres serrés l'un contre l'autre, comme pour faire tête au vent et séparés non pas par des ruelles, dont la ligne droite livrerait passage à la tempête, mais par des carrefours, des petites places capricieusement ménagées qui, dans le mois où nous sommes, servent d'aire pour le battage de la moisson.

Des chevaux à demi sauvages, dont la race rappelle un peu celle des Camarguais, unis par deux ou par trois, tournent étroitement dans ces cirques inégaux, foulant le grain qui fait voltiger sa poussière au soleil. Une femme les dirige, une poignée de paille à la main ; d'autres, armées de fourches, repoussent le blé tout autour de l'aire. Rien de frappant dans le costume : de pauvres vêtements sans dessins et décolorés, des fichus jaunis abritant des figures terreuses et hâlées ; mais la scène elle-même est d'un pittoresque primitif. Il monte de là des hennissements, des froissements de paille, des voix claires où sonnent les dures syllabes gutturales du parler breton.

Tel qu'il est, ce pauvre village morbihannais vous fait penser à quelque douar *africain ; c'est le même air étouffé, vicié par le fumier qu'on entasse sur les seuils, la même familiarité entre les bêtes et les gens, le même isolement d'un petit groupe d'êtres au milieu d'une immense étendue ; de plus, les portes sont basses, les fenêtres étroites, nulles même sur les murs regardant la mer. On sent bien la misère en lutte contre les éléments ennemis.*

Les femmes moissonnent avec fatigue, s'occupent des bestiaux ; les hommes pêchent dans le danger. En ce moment tous sont à la mer, à part un vieux, grelottant de fièvre, que nous voyons assis devant sa roue de cordier, puis le meunier étranger à l'île et que la commune paye au mois, et enfin M. le curé, le plus haut personnage de l'île de Houat et sa véritable originalité. Ici le prêtre réunit tous les pouvoirs, absolument comme un capitaine à son bord. À son autorité sacerdotale il ajoute celle de ses fonctions administratives. Il est maire-adjoint dans le village, syndic des gens de mer ; il a aussi la surveillance des ouvrages militaires, forts ou fortins, construits dans l'île, et qui, en temps de paix, sont dépourvus de gardien. Qu'une contestation s'élève entre marins, à propos d'un casier de homards, d'une distribution de part de pêche, voici M. le curé passé juge de paix. Qu'on fasse un peu trop de tapage à l'auberge le dimanche soir, vite il roule une écharpe sur sa soutane, et remplit à l'occasion les fonctions de garde champêtre.

Il n'y a pas longtemps même, il descendait à des emplois encore plus infimes. Il avait le monopole des boissons et les faisait distribuer par une sœur à travers un guichet. Il avait aussi la clef du four banal où chacun vient cuire son pain. C'étaient là des précautions d'exil, la réglementation des vivres de mer introduite sur cette île livrée au hasard des flots comme un navire.

Depuis trois ou quatre ans, les antiques usages se sont un peu modifiés ; mais le principe en est toujours vivant, et le curé actuel de l'île, un homme intelligent et vigoureux, nous paraît de force à faire respecter son autorité multiple. Il

habite, près de l'église, un modeste presbytère, que deux peupliers, un figuier superbe, un jardin de fleurs, quelques poules errantes transportent en plein continent.

À côté de la cure, l'école mixte pour les garçons et pour les filles, dirigée par des religieuses qui se chargent aussi de distribuer à tous ces pauvres gens des médicaments, des soins et des conseils.

Dans la maison des sœurs vient aboutir aussi le télégraphe sous-marin qui relie Houat à Belle-Isle et au continent. C'est une sœur qui reçoit et transmet les dépêches ; vu, en passant, sa cornette empesée penchée derrière la vitre sur l'aiguille électrique. Nous recevons encore d'autres renseignements assez curieux touchant l'île de Houat et sa population, dans la petite salle à manger blanchie à la chaux avec toutes ses poutres apparentes, où M. le curé nous introduit et nous fait asseoir. Il n'y a pas de pauvres à Houat. Un fonds communal fournit à tous le nécessaire. Le poisson abonde sur la côte, les pêcheurs vont le vendre au Croizic ou à Auray, et le vendent toujours fort bien ; mais l'absence d'un mouillage sûr au long de cette côte bordée de rochers, empêche les Houatais d'être parfaitement heureux. Il n'est pas rare, dans les gros temps, que les chaloupes soient obligées de se jeter au large pour chercher un abri au hasard des plus grands dangers. Quelquefois même, dans le port mal protégé par une courte jetée primitivement construite, des accidents arrivent. Aussi la seule ambition du curé de Houat est-elle d'obtenir un mouillage pour les sept chaloupes qui composent la marine du pays. Nous l'avons quitté sur cette espérance.

En sortant du village, nous passons devant l'église où la mer reflétée met des vitraux d'un bleu changeant : nous nous arrêtons un moment dans le petit cimetière, inculte, silencieux, dont les rares croix noires semblent des mâts au port dans l'horizon qui nous entoure, et comme nous nous étonnons du petit nombre d'inscriptions et de tombes enfermées dans un cimetière si ancien, on nous apprend que jusqu'à l'an dernier, -- c'est encore un effet des mœurs maritimes de l'île de Houat, -- on avait toujours creusé le sol au hasard et rendu à la terre des morts anonymes, ainsi que dans les longues traversées on les livre au flot qui passe...

Houat vu de la plage du Castel a Plouz à Hoedic

« … alors il déverse l'or dans la mer à profusion, inépuisable … »

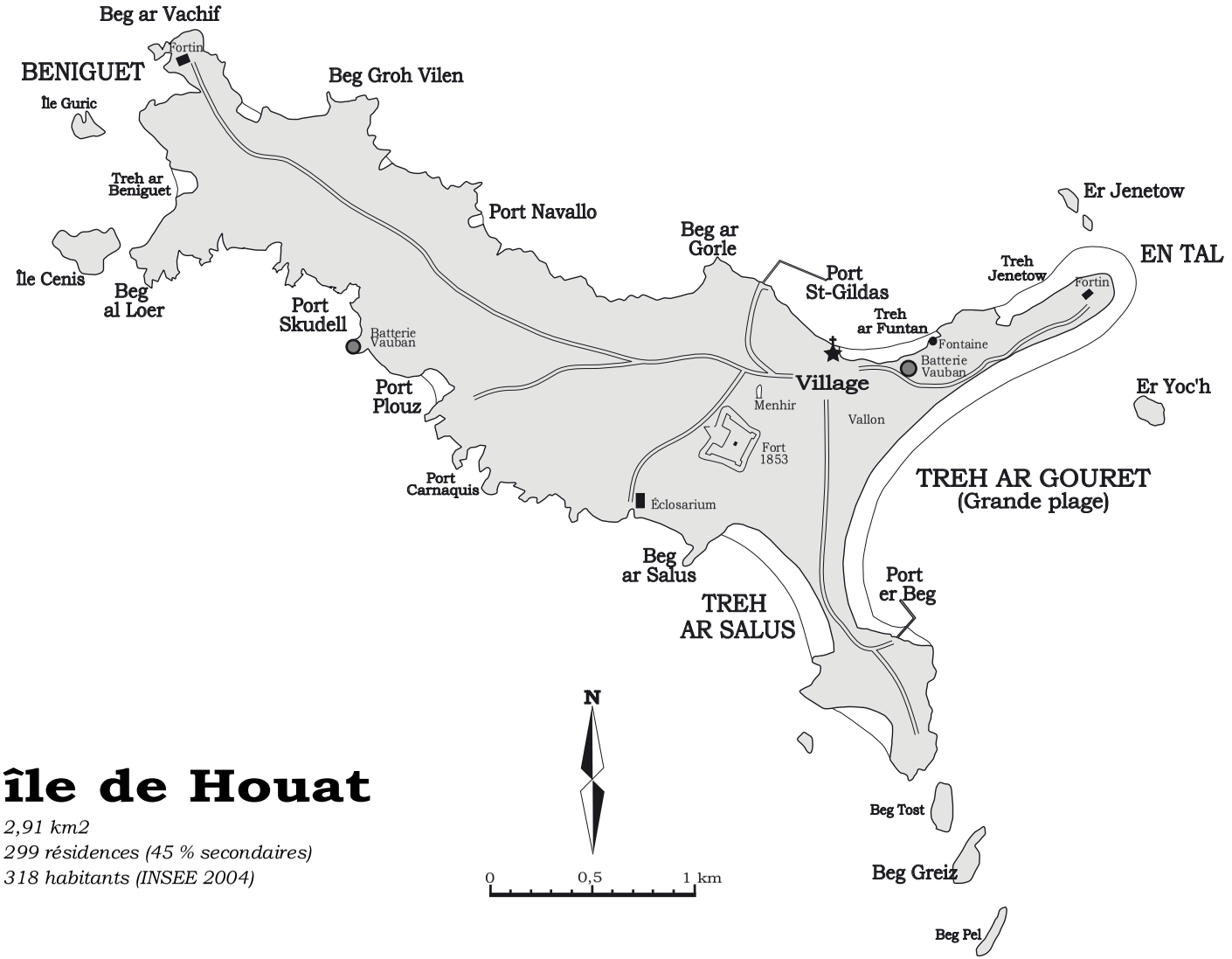

île de Houat

2,91 km2
299 résidences (45 % secondaires)
318 habitants (INSEE 2004)

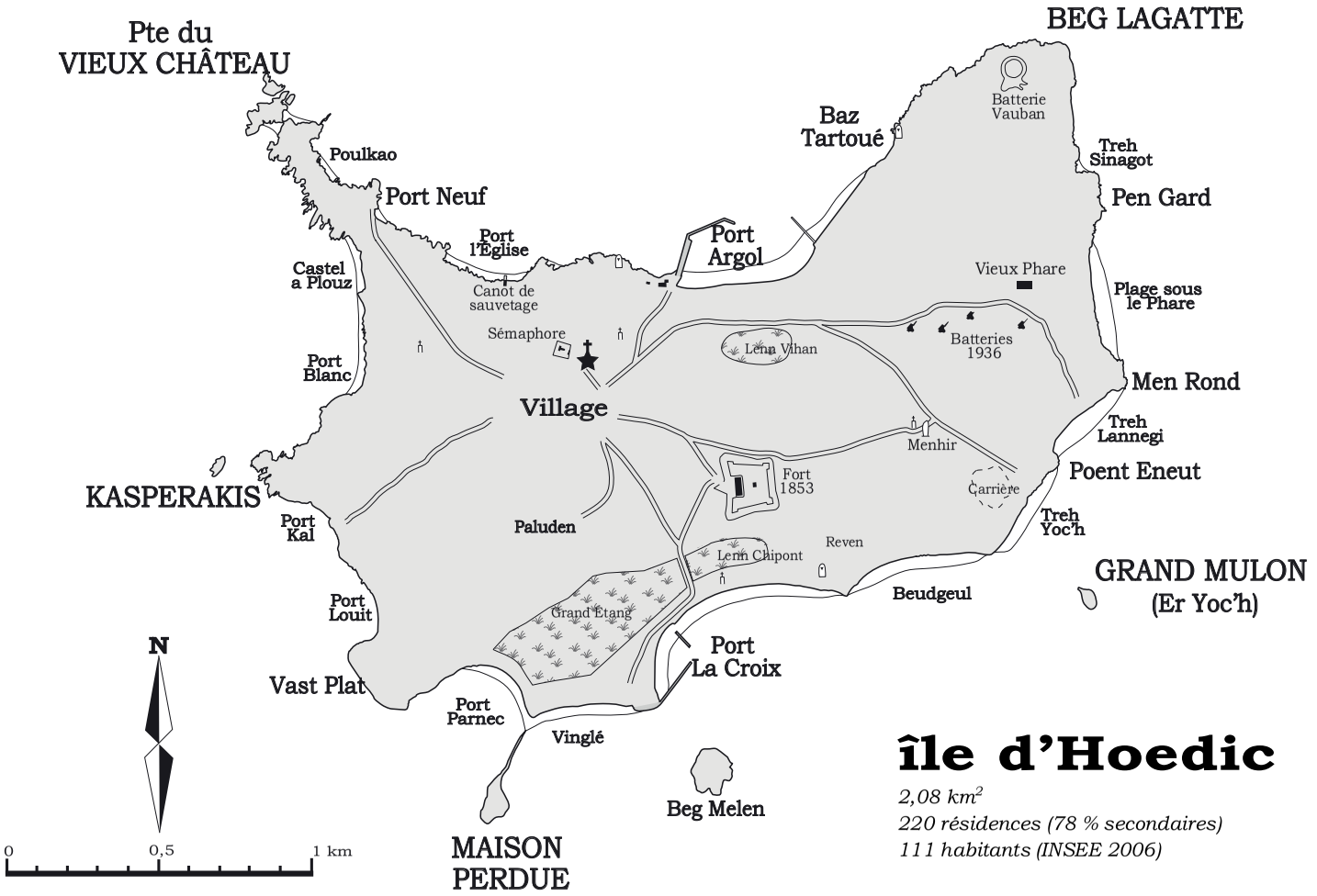

île d'Hoedic

2,08 km²
220 résidences (78 % secondaires)
111 habitants (INSEE 2006)

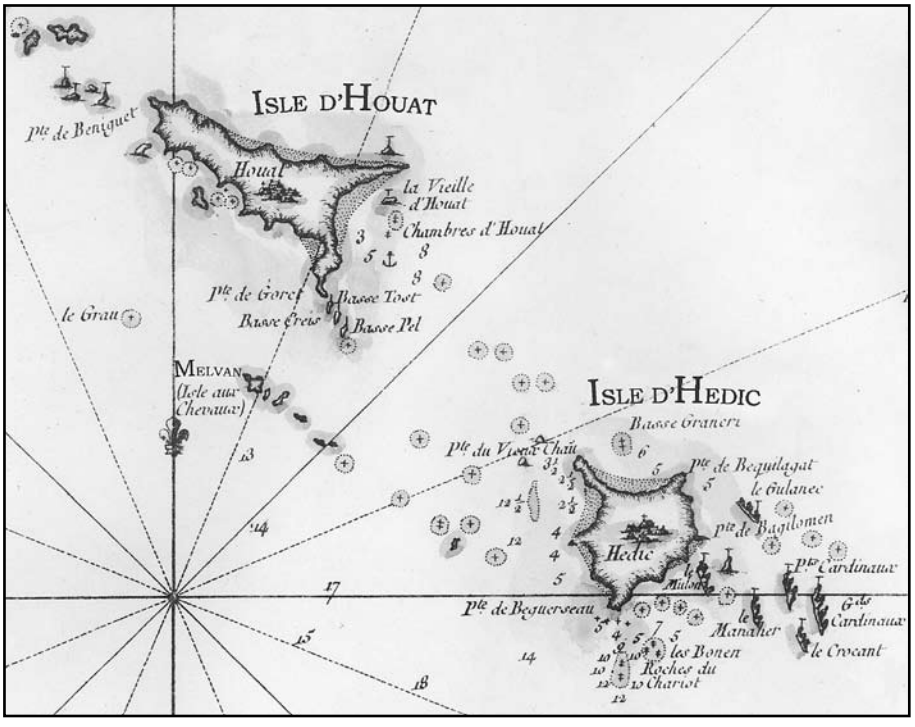

D'après la carte de Bellin, 1764

MELVAN

Association sans but lucratif dont l'objectif est l'étude,
la promotion et la protection du patrimoine historique et naturel
des îles de Houat et d'Hoedic.

Un territoire fini et isolé fait d'une île une singularité historique, sociologique et naturaliste dont il est tentant d'aborder toutes les facettes. Hoedic et Houat sont deux îles sœurs mais aussi deux singularités : chacune a son âme et son atmosphère. Elles ont néanmoins une longue histoire commune et une population de même origine. La connaissance de l'une bénéficie à la compréhension de l'autre aussi bien dans leurs différences que dans l'identité de leur destin.

Melvan est l'ancien nom de l'Île aux Chevaux, dans le passage des Sœurs, entre Houat et Hoedic. Cet îlot était autrefois consacré aux chevaux : les Hoedicais y récoltaient les foins et les Houatais y acclimataient leurs jeunes poulains. Melvan, île trait d'union, est le nom de notre association ; le cheval de mer ailé symbolise cette union entre ces deux terres, le ciel et l'océan.

Pour adhérer à l'association et tout renseignement :
Melvan, Le bourg, 56170 Île-d'Hoedic
melvan@melvan.org

PUBLICATIONS

S'adresser à Melvan, 56170 Île-d'Hoedic, melvan@melvan.org

Voyage d'un naturaliste dans les îles d'Houat et d'Hédic, 1825-1826.

JEAN-MARIE BACHELOT DE LA PYLAIE
Présenté par Pierre Buttin, préface de Gérard Aymonin.

■ Monographie inédite donnant une description détaillée de la vie quotidienne et des activités insulaires au début du XIX[e] siècle. Suivie d'une section naturaliste comportant une description des poissons pêchés autour de l'île, la première liste floristique de Houat, et diverses anecdotes telle que la chasse de nuit aux cormorans. Bachelot de la Pylaie est un naturaliste breton, botaniste de formation, qui s'intéressa progressivement à de nombreuses disciplines dont l'ichtyologie, l'archéologie et l'ethnologie, comme en témoigne cet essai. ISBN : 2-9520979-0-9 ; 2004 – 18 €. (176 p.)

MELVAN, LA REVUE DES DEUX ÎLES

Parution annuelle envoyée aux adhérents et diffusée à Hoedic, à Houat et à Quiberon. ISSN : 1768-5834

2004 – n° 1 : ■ Du galet au dolmen, premiers résultats de la prospection thématique effectuée à Hoedic. *J.-M. LARGE.* ■ *Le Chariot*, naufragé en 1676, est retrouvé au large d'Hoedic. *P. BUTTIN, J.-M. KÉROULLÉ.* ■ Île de Houat : une histoire de la propriété. *J. LE ROUX.* ■ Hoedic et Houat, an VII de la République : pêches au feu et inquiétudes républicaines. *V. BOLO, P. BUTTIN.* ■ Les liaisons maritimes des îles de Houat et d'Hoedic avec le continent. *H. BUTTIN.* ■ Surnoms hoedicais. *A. GUÉMAS.* ■ Étymologie et orthographe d'Hoedic et de Houat. *G. HATCHISS.* ■ Marché foncier et immobilier sur Houat et Hoedic entre 1995 et 2001. *C. BUHOT.* ■ Quelques plantes de valeur patrimoniale des îles de Houat et Hoedic. *G. RIVIÈRE.* ■ L'île d'Hoedic, un site privilégié pour l'observation de l'avifaune. *B. ILIOU.* ■ « *Le naufrage du Monte-Christo* », roman de Jean Mistler. C. HARTEMAN. ■ « *L'Île des Pingouins* », roman d'Anatole France. J. PRICOUPENKO. (100 p.)

2005 – n° 2 : ■ Chasse au phoque à la fin du Néolithique à Er Yoch (Houat, Morbihan). *K. BOYLE.* ■ L'Île aux Chevaux, entre Houat et Hoedic. *P.-Y. JOURDA.* ■ Voyage à l'île d'Hoedic – 1842. *A. LALLEMAND, A. LEMONTAGNER.* ■ Chaude alerte à Houat – 15 mars 1944. *J. LE HYARIC.* ■ Le canot de sauvetage d'Hoedic. *G. JANIN.* ■ Chants latin à l'église d'Hoedic. *O. FAVRE.* ■ Dératisation de l'Île aux Chevaux. *L. DUTOUQUET, M. FORTIN.* ■ Fougères et plantes alliées de Houat et d'Hoedic. *G. RIVIÈRE.* ■ Observations ornithologiques à Hoedic de juillet 2002 à juillet 2003. *A. LE NEVÉ, Y. KAYSER, B. ILIOU.* ■ " *Île* ", une nouvelle de Jean Merrien. *C. HARTEMANN.* (150 p.)

2006 – n° 3 : ■ Chronologie d'Hoedic et de Houat. *Gaspard Hatchiss*. ■ Tourbière et marécage à Hoedic, histoire du paysage depuis 6 000 ans. *Lionel Visset, Claire Delalande, Camille Joly*. ■ L'*Abel-Alain*, dundee de pêche, et ses deux recteurs-armateurs. *Henri Buttin, Marie-Paule Buttin-Stagnara*. ■ L'*Abel-Alain*, dernier passage, Houat : 14, 15 et 16 décembre 1944. *Hélène Le Friec-Pauchard*. ■ Survol de la flore mycologique de l'archipel Houat – Hoedic. *Jean-Paul Priou*. ■ Deux grands monarques à Hoedic : hypothèses sur leur origine. *Arnaud Le Nevé*. ■ Fortune d'Hoedic, histoire et mémoire de *L'Or des mers* (Jean Epstein, 1932). *Vincent Guigueno*. ■ *L'Or des mers*, photogrammes. *Jean Epstein*. ■ Misère d'Hœdik. *Jean Epstein*. ■ Le trésor d'Hœdic. *Roger Le Grand*. ■ Auguste Brizeux (1803 – 1858), Hoedic idéalisée. *Christine Hartemann*. (192 p.)

2007 – n° 4 : **Marthe et Saint-Just Péquart, archéologues des îles.** ■ Introduction. *Denis Vialou*. ■ Marte et Saint-Just Péquart racontés par leur plus jeune fils. *Claude Péquart*. ■ Des crânes sous la tempête, 7 ans de fouilles dans les îles bretonnes. *Claude Péquart*. ■ La décadence économique d'une île. *Saint-Just Péquart*. ■ Marthe et Saint-Just Péquart : un couple d'archéologues dans les îles du sud de la Bretagne (1923-1934). *Jean-Marc Large*. ■ Et maintenant qu'est-ce qu'on fait ? Le Mésolithique de l'Ouest, 80 ans après Marthe et Saint-Just Péquart. *Grégor Marchand*. ■ Installations néolithiques et gauloises à Er Yoc'h (Houat, Morbihan). ■ Les amas coquilliers mésolithiques de Téviec et d'Hoedic et le dépot coquillier néolithique d'Er Yoc'h : de la ressource alimentaire à l'utilisation des coquilles vides. *Catherine Dupont*. ■ Le phoque dans les eaux néolithiques de Bretagne. *Katie Boyle*. ■ L'apport des Péquart au Musée de Carnac, de la dispersion du matériel de Téviec et d'Hoedic. *Emmanuelle Vigier*. (288 p.)

La Lettre de Melvan

Parution réservée aux adhérents. Deux numéros par an, en décembre et en juin, comportant des informations sur la vie de l'association et ses projets, mais aussi de courtes notes sur des sujets divers relevant des centre d'intérêts de Melvan.

Ces publications résultent d'un travail entièrement bénévole et Melvan remercie vivement tous ceux qui contribuent à leurs réalisations.

Melvan

La Revue des Deux Îles

N° 5 – 2008

Prix : 15 €

Publication annuelle de l'association Melvan
(régie par la loi du 1er juillet 1901)

Directeur de la publication : Pierre Buttin
COMITÉ ÉDITORIAL : Bernard Audollent, Patrice Birocheau, Virginie Bolo, Henri Buttin, Marie-Paule Buttin, Christine Hartemann, Gilles Janin, Jean-Marc Large, Aristide Lévi, Christophe Pannetier.

Les opinions exprimées dans cette revue n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

La reproduction partielle ou intégrale des textes ou illustrations est soumise à un accord préalable.

Pour toute correspondance :
Melvan, Le bourg, 56170 Île-d'Hoedic
melvan@melvan.org

Actualité conçernant Melvan :
www.melvan.org

ISSN : 1768-5834
Mai 2008

Conception et réalisation Melvan
Imprimerie de la Manutention
Mayenne, France
N° : xx-xx